

FROMAGERIES BEL

Société Anonyme au Capital de 10 308 502,50 euros
Siège social : 16 boulevard Malesherbes - 75008 PARIS
SIREN 542 088 067 - RCS PARIS

DOCUMENT DE REFERENCE DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2005



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 2 août 2006 sous le numéro R.06-134. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été effectué après que l'Amf a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique pas l'authentification par l'Amf des éléments comptables et financiers présentés.

DOCUMENT DE REFERENCE 2005

CHAPITRE 1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

1.3 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.4 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1.5 POLITIQUE D'INFORMATION

CHAPITRE 2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

Néant

CHAPITRE 3 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL

3.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE

3.1.1 Dénomination sociale et siège social

3.1.2 Forme juridique et législation applicable

3.1.3 Date de constitution et durée de la Société

3.1.4 Objet social

3.1.5 Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés

3.1.6 Consultation des documents juridiques

3.1.7 Exercice social

3.1.8 Répartition statutaire des bénéfices

3.1.9 Assemblées Générales

3.1.9.1 Droits de vote

3.1.9.2 Titres au porteur identifiable

3.1.9.3 Franchissements de seuils

3.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL

3.2.1 Modification du capital et des droits attachés aux actions

3.2.2 Capital social

3.2.3 Capital autorisé mais non émis, engagements d'augmentation de capital

3.2.4 Instruments financiers non représentatifs du capital

3.2.5 Autres titres donnant accès au capital

3.2.6 Programme de rachat d'actions

3.2.7 Tableau d'évolution du capital au cours des cinq dernières années

3.3 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

3.3.1 Actionnariat de la Société au 29 mars 2006

3.3.2 Modifications dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

3.3.3 Description sommaire du Groupe et de la place de la Société au sein du Groupe

3.4 MARCHE DES TITRES DE LA SOCIETE

3.5 FILIALES COTEES

3.6 DIVIDENDES

CHAPITRE 4 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DU GROUPE

4.1 PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

4.1.1 Historique, faits marquants de l'année 2005 et organigramme du Groupe

4.1.1.1 Historique

4.1.1.2. Informations financières sélectionnées

4.1.1.3 Faits marquants de l'année 2005

4.1.1.4 Organigramme du Groupe

4.1.2 Description des principales activités

4.1.2.1 Généralités

4.1.2.2 Produits et marchés

4.1.2.2.1 Produits Fromagers

4.1.2.2.2 Produits Hors Fromages : Bel Industries

4.1.2.2.3 Nouveaux produits

4.1.2.2.4 Tendances du marché

4.1.2.3 Achats

4.1.2.3.1 Matières premières alimentaires

4.1.2.3.2 Emballages

4.1.2.4 Marques et propriété industrielle

4.1.2.5 Clients, distribution, marketing

4.1.2.6 Sécurité alimentaire, management qualité et réglementation

4.1.2.6.1 Sécurité alimentaire

4.1.2.6.2 Management qualité

4.1.2.6.3 Réglementation

4.1.2.7 Concurrence

4.1.3 Ventilation du Chiffre d'affaires réalisé au cours des trois derniers exercices par zones géographiques

4.2 DEPENDANCE EVENTUELLE

4.2.1 Risques de dépendance liés à l'augmentation des prix et à l'éventuelle pénurie des matières premières

4.2.2 Risques de dépendance liés à la concentration des achats de certains produits et services auprès d'un nombre limité de fournisseurs

4.2.3 Risques de dépendance liés à la concentration de la distribution et à un nombre plus restreint de clients

4.3 RESSOURCES HUMAINES ET RESPONSABILITÉ SOCIALE

4.3.1 Politique générale

4.3.1.1 Effectifs

4.3.2 Politique sociale

4.3.2.1 La sécurité

4.3.2.2 Protection sociale

4.3.2.3 Temps de travail

4.3.2.3.1 Les rémunérations

4.3.2.3.2 Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

4.3.2.3.3 Contrat de participation + Plan d'Epargne Entreprise

4.3.2.4 Responsabilité sociale

4.3.2.5 Accompagnement des restructurations

4.3.2.6 Impact économique du Groupe Bel dans les pays émergents

4.3.3 Formation

4.4 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

4.4.1 Politique de Recherche & Développement

4.4.2 Organisations et systèmes d'information

4.4.3 Principaux sites de production

4.4.3.1 Politique d'investissements industriels

4.4.4 Principaux investissements de l'année 2005

4.4.5 Principaux investissements futurs

4.5 PRINCIPALES FILIALES ET SOCIÉTÉS AFFILIÉES AU 31/12/2005

4.5.1 Europe

4.5.2 Reste du monde

4.6 FACTEURS DE RISQUES

4.6.1 Risques juridiques

4.6.1.1 Risques liés aux marques et à la propriété intellectuelle

4.6.1.2 Risques liés à l'évolution des réglementations

4.6.1.3 Procédures judiciaires

4.6.2 Risques de marché

4.6.2.1 Risques de liquidité

4.6.2.2 Risques de change

4.6.2.2.1 Risques liés aux variations de taux de change

4.6.2.2.2 Politique de couverture des risques de variation des taux de change

4.6.2.2.3 Couverture des risques de variation des cours de change sur les importations, les exportations, les transactions financières

4.6.2.3 Risques de taux

4.6.2.4 Risques sur actions

4.6.3 Risques industriels et liés à l'environnement

4.6.3.1 Réglementations applicables

4.6.3.2 Politique environnementale

4.6.3.3 Activités industrielles

4.6.3.3.1 Conformité réglementaire et maîtrise des risques

4.6.3.3.2 Réduction des consommations de ressources naturelles

4.6.3.3.3 Management environnemental

4.6.3.4 Emballages

4.6.3.5 Agriculture

- 4.6.3.6 Protection de la ressource en eau
- 4.6.3.7 Formation et information des salariés
- 4.6.3.8 Dépenses et investissements environnementaux
- 4.6.4 Assurances et couvertures des risques du Groupe
 - 4.6.4.1 Politique d'identification et de contrôle des risques
 - 4.6.4.2 Politique de couverture des risques et assurances
 - 4.6.4.2.1 Dommages aux biens, pertes d'exploitation
 - 4.6.4.2.2 Responsabilité civile
 - 4.6.4.2.3 Polices complémentaires
- 4.6.5 Risques inhérents à l'activité et autres risques
 - 4.6.5.1 Risques de contamination
 - 4.6.5.2 Risques liés à la répartition géographique des activités du Groupe
 - 4.6.5.3 Risques liés à la saisonnalité et aux conditions climatiques
 - 4.6.5.4 Risques liés à une éventuelle position dominante du Groupe sur certains marchés
 - 4.6.5.5 Risques liés aux systèmes d'information
 - 4.6.5.6 Risques liés aux conséquences des conflits sociaux
 - 4.6.5.7 Risques liés à la concurrence
 - 4.6.5.8 Risques liés à la conjoncture économique sur les principaux marchés du Groupe
 - 4.6.5.9 Risques liés à la stratégie de croissance du Groupe

CHAPITRE 5 PATRIMOINE — SITUATION FINANCIERE — RESULTATS

5.1 DOCUMENTS CONSOLIDES

- 5.1.1 Comptes consolidés au 31 décembre 2005
- 5.1.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2005

5.2 COMPTES SOCIAUX

- 5.2.1 Comptes annuels au 31 décembre 2005
- 5.2.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2005

5.3 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005

5.4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PAYES PAR LE GROUPE

CHAPITRE 6 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

6.1 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

- 6.1.1 Composition du Conseil d'administration
 - 6.1.1.1 Président du Conseil d'administration
 - 6.1.1.2 Administrateurs
- 6.1.2 Pouvoirs du Président - Directeur Général
- 6.1.3 Jetons de présence
- 6.1.4 Fonctionnement du Conseil d'administration
 - 6.1.4.1 Règlement intérieur

- 6.1.4.2 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration
- 6.1.4.3 Comité d'Audit
- 6.1.4.4 Comité des Nominations et des Rémunérations
- 6.1.5 Comité de direction
- 6.2 INTERETS DES DIRIGEANTS
 - 6.2.1 Rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux
 - 6.2.2 Actions détenues par les mandataires sociaux
 - 6.2.3 Plans d'options d'achat et de souscription d'actions
 - 6.2.4 Informations sur les opérations conclues avec les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance
 - 6.2.5 Transactions effectuées par les mandataires sociaux sur les titres de la Société
- 6.3 INTERESSEMENT DU PERSONNEL
 - 6.3.1 Contrats d'intéressement et de participation
 - 6.3.2 Options conférées au personnel sur les actions de la Société
 - 6.3.3 Attributions et levées d'options sur les actions de la Société intervenues au cours de l'exercice
- 6.4 COMPTE RENDU DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE
 - 6.4.1 Organisation Générale des procédures de contrôle interne au niveau de la Société
 - 6.4.1.1 Acteurs et Structures
 - 6.4.1.1.1. Structure de l'entreprise
 - 6.4.1.1.2. Délégations de pouvoirs et domaines de responsabilités
 - 6.4.1.2. Politique en matière de ressources humaines
 - 6.4.2. Présentation synthétique des principaux facteurs de risques
 - 6.4.3. Procédures de contrôle interne mises en place par la Société
 - 6.4.3.1 Sécurité alimentaire et réglementation produit
 - 6.4.3.2. Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement
 - 6.4.3.3. Commercialisation
 - 6.4.4. Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière de la Société
 - 6.4.4.1 Organisation de la fonction comptable et financière
 - 6.4.4.2 Audit interne
 - 6.4.4.3 Systèmes d'informations
 - 6.4.4.4 Arrêtés annuels et semestriels des comptes consolidés du Groupe Bel
 - 6.4.4.5 Arrêtés des comptes consolidés 2005 conformément aux règles comptables internationales
 - 6.4.4.6 Perspectives et plan d'action mis en place par le Groupe Bel en matière de contrôle interne
- 6.5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALINEA DE L'ARTICLE L 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE FROMAGERIES BEL, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

CHAPITRE 7 EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

7.1 EVOLUTION RECENTE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

7.2 PREMIER TRIMESTRE 2006

7.3 PERSPECTIVES D'AVENIR

CHAPITRE 8 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

CHAPITRE 9 TABLEAU DE CONCORDANCE AVEC LE SCHEMA DU REGLEMENT EUROPEEN

CHAPITRE 1

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES

DU CONTROLE DES COMPTES

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Gérard BOIVIN
Président-Directeur Général
FROMAGERIES BEL

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant aux § 5.1.2 et 5.2.2 dudit document pour l'exercice clos au 31 décembre 2005 et au § 1.4, en inclusion par référence, pour les exercices clos aux 31 décembre 2003 et 2004, qui contiennent une observation. »

Fait à Paris, le 2 août 2006

Le Président-Directeur Général
Gérard BOIVIN

1.3 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Les comptes sociaux et consolidés de la Société Fromageries Bel font l'objet de rapports établis par les Commissaires aux Comptes titulaires de la Société :

Société DELOITTE et Associés

Représentée par Monsieur Gérard BADIN
185, avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE
Téléphone : 01 40 88 28 00

La Société DELOITTE TOUCHE TOHMATSU a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes de la Société Fromageries Bel, pour la première fois, par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 25 juin 1998.

Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 24 juin 2004.
La Société DELOITTE TOUCHE TOHMATSU a changé de dénomination sociale au cours de l'année 2005 pour prendre le nom de DELOITTE & Associés ainsi qu'en a pris acte l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 23 juin 2005.

La société DELOITTE et Associés est Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles ;

Le mandat de Commissaire aux Comptes de la Société DELOITTE et Associés, d'une durée de six exercices, expirera en 2010, à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Société Pierre-Henri SCACCHI et Associés

Représentée par Monsieur Philippe AGNELLET
23, rue d'Anjou
75008 PARIS
Téléphone : 01 49 68 22 00

La Société Pierre-Henri SCACCHI et Associés a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes de la Société Fromageries Bel, pour la première fois, par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 24 juin 2004, en remplacement de Monsieur Pierre-Henri SCACCHI dont le mandat est arrivé à expiration.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de la Société Pierre-Henri SCACCHI et Associés, d'une durée de six exercices, expirera en 2010, à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

La Société Pierre-Henri SCACCHI et Associés est Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

Les Commissaires aux Comptes suppléants sont :

Société BEAS

7/9 villa Houssay

92200 NEUILLY SUR SEINE

La Société BEAS a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant lors de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 25 juin 1999.

Le mandat de la Société BEAS a été renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2004 pour la même durée que le mandat de la Société DELOITTE et Associés.

La Société BEAS est Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Monsieur Frédéric MEUNIER

23 rue d'Anjou

75008 PARIS

Monsieur Frédéric MEUNIER a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant lors de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 24 juin 2004 pour la même durée que le mandat de la Société Pierre-Henri SCACCHI et Associés, en remplacement de cette dernière nommée Commissaire aux comptes titulaire.

Monsieur Frédéric MEUNIER est Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

1.4 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- les comptes consolidés et les rapports des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003 figurant aux § 5.1.3 et 5.1.4 du Document de Référence de l'exercice 2004 enregistré le 7 décembre 2005 par l'Amf ;
- les comptes consolidés et les rapports des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004 figurant aux § 5.1.1 et 5.1.2 du Document de Référence de l'exercice 2004 enregistré le 7 décembre 2005 par l'Amf ;
- les comptes sociaux et les rapports des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003 figurant aux § 5.3.3 et 5.3.4 du Document de Référence de l'exercice clos le 31 décembre 2004 enregistré le 7 décembre 2005 par l'Amf ;
- les comptes sociaux et les rapports des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004 figurant aux § 5.3.1 et 5.3.2 du Document de Référence de l'exercice clos le 31 décembre 2004 enregistré le 7 décembre 2005 par l'Amf ;

- la transition aux normes IFRS et le rapport particulier d'audit des Commissaires aux comptes sur les états de rapprochement IFRS figurant au § 5.2 du Document de Référence de l'exercice 2004 enregistré le 7 décembre 2005 par l'Amf ;
- les rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées des exercices clos les 31 décembre 2003 et 2004 figurant aux § 5.4.2 et 5.4.1 du Document de Référence de l'exercice 2004 enregistré le 7 décembre 2005 par l'Amf ;
- les rapports de gestion des exercices clos les 31 décembre 2003 et 2004 figurant aux § 5.6.1 et aux § 4.1.1.3 et 4.1.2.2. du Document de Référence de l'exercice 2004 enregistré le 7 décembre 2005 par l'Amf.

Par ailleurs, les autres informations relatives aux exercices 2003 et 2004 et reprises conformément à l'Annexe I du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004 figurent dans le Document de Référence de l'exercice 2004 enregistré le 7 décembre 2005 par l'Amf et sont incluses par référence dans le présent Document de Référence.

1.5 POLITIQUE D'INFORMATION

Responsable de la communication financière

Monsieur Susheel Kumar SURPAL
Directeur Administratif et Financier
Fromageries Bel S.A.

16 boulevard Malesherbes - 75008 PARIS
Tél : 01 40 07 78 80

Fromageries Bel met à la disposition de ses actionnaires des informations générales, économiques et financières sur le site internet : www.groupe-bel.com.

Calendrier de communication financière 2006

- 15 février 2006 pour le chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2005,
- 28 avril 2006 publication des comptes de l'exercice 2005,
- 15 mai 2006 pour le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2005,
- 9 juin 2006 Assemblée Générale,
- 14 août 2006 pour le chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre 2006,
- 30 octobre 2006 pour les résultats semestriels,
- 15 novembre 2006 pour le chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2006.

Fromageries Bel diffuse au minimum deux communiqués de presse par an :

- Un communiqué pour les résultats annuels,
- Un communiqué pour les résultats semestriels.

Par ailleurs, des espaces publicitaires sont achetés dans plusieurs journaux économiques et financiers pour assurer la plus grande diffusion possible des informations financières.

Lors de la publication des résultats annuels et semestriels, le Président-Directeur Général, accompagné du Directeur Administratif et Financier, fait une présentation destinée principalement aux journalistes et aux analystes représentant la communauté financière.

CHAPITRE 2

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

NEANT

CHAPITRE 3

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL

La notion de Groupe telle qu'utilisée dans le présent document s'entend de l'ensemble constitué de la Société Fromageries Bel SA et des sociétés sur lesquelles elle exerce un contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

3.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE

3.1.1 **Dénomination** : Fromageries Bel
 Siège social : 16 boulevard Malesherbes – 75008 PARIS - FRANCE
 Téléphone : 00 33 1 40 07 72 50

3.1.2 **Forme** : Société Anonyme
 Législation de l'émetteur

Société Anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions prévues par le livre II du Code de commerce et le décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les Sociétés Commerciales.

3.1.3 **Date de constitution** : 16 novembre 1922
 Date d'expiration : 31 décembre 2040

Sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

3.1.4 **Objet social** :

Aux termes de l'article 2 des Statuts, Fromageries Bel, a pour objet :

- « le commerce, la fabrication, la vente, la prise à bail, la transformation de tous produits laitiers, de leurs dérivés et de leurs composants.
- la construction, l'acquisition, la vente, la prise à bail, la transformation et l'appropriation de tous immeubles et locaux nécessaires à l'exploitation.
- l'étude, la création, la prise, l'achat, la location, l'exploitation ou la représentation de tous brevets, procédés de fabrication ou marques.
- la prise de participations dans toutes sociétés ayant pour objet la fabrication et la commercialisation de tous produits chimiques.

D'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rapporter directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, telles par exemples la diffusion ou la vente d'objets à caractère publicitaire ou destinés à la promotion des ventes.

Et ce, de toutes manières directes ou indirectes, suivant les modalités qui paraîtront appropriées sans aucune restriction tant à titre d'intermédiaire que par intervention et, notamment, par l'étude et la création de sociétés nouvelles ou par la prise d'intérêts dans toutes entreprises déjà existantes, soit sous la forme de participations, concessions de licences, soit au moyen de souscriptions ou d'achats de titres, parts et droits sociaux, soit encore en fusionnant avec toutes sociétés ou en les absorbant. »

3.1.5 **Numéro RCS :** 542 088 067 PARIS
 Code APE : 155 C

3.1.6 **Consultation des documents juridiques**

Les documents juridiques (Statuts, procès-verbaux des Assemblées Générales, rapports des Commissaires aux Comptes et autres documents sociaux) et renseignements relatifs à la Société peuvent être consultés au siège social de la Société, sis au 16 Boulevard Malesherbes – 75008 PARIS.

Par ailleurs, le site internet www.groupe-bel.com contient un certain nombre d'informations sur les activités et l'organisation de la Société et de ses filiales, en France et à l'Etranger.

3.1.7 **Exercice social**

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

3.1.8 **Répartition statutaire des bénéfices**

Aux termes de l'article 26 des Statuts, le bénéfice est réparti comme suit :

- 1- Si le bénéfice distribuable déterminé conformément à la loi et constaté par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle après approbation des comptes est suffisant, il est attribué aux actionnaires, à titre de premier dividende, la somme nécessaire pour leur verser un intérêt de 5 % sur les sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties.
- 2- Quant au surplus, s'il en existe, l'Assemblée Générale peut décider de l'affecter à un ou plusieurs postes de réserves, dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires à titre de complément de dividende.
- 3- L'Assemblée peut, en outre, prélever toutes sommes sur les fonds de réserve à sa disposition en vue d'une répartition aux actionnaires, sauf à indiquer expressément

les postes sur lesquels les prélèvements sont ainsi effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ne permet pas de distribuer.

3.1.9 Assemblées Générales

Les articles 20, 21 et 24 des Statuts de la Société régissent les modes de convocation, les conditions d'admission et les conditions d'exercice du droit de vote en Assemblées Générales comme suit :

1° - Composition

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires se composent de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions.

2° - Réunions

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle est réunie au moins une fois par an, dans le courant du semestre qui suit la clôture de chaque exercice, sous réserve de prorogation de ce délai par décision judiciaire.

Des Assemblées Générales Extraordinaires ou des Assemblées Générales Ordinaires convoquées extraordinairement peuvent être réunies en cours d'exercice.

Les réunions des Assemblées Générales ont lieu au siège social, ou en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation.

3° - Ordre du jour

L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation, sous les réserves prévues par la loi.

Aucun autre objet que ceux qui sont portés à l'ordre du jour ne peut être mis en délibération, sauf l'exception prévue par la loi concernant les révocations d'administrateurs et leur remplacement.

4° - Conditions d'admission aux assemblées

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à une Assemblée Générale, les propriétaires d'actions au porteur devront déposer aux lieux indiqués dans l'avis de convocation, cinq jours avant la date de l'Assemblée, soit les certificats de dépôt délivrés par la banque, l'établissement financier ou l'agent de change dépositaire desdites actions, soit un certificat délivré par l'intermédiaire habilité et constatant l'indisponibilité jusqu'à la date de l'Assemblée des actions inscrites en comptes. Les titulaires d'actions

nominatives devront être inscrits en compte sur les registres de la société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Toutefois, le Conseil d'administration aura toujours la faculté de réduire ces délais par voie de mesure générale. Il pourra décider, s'il le juge à propos, la remise, à chacun des actionnaires justifiant de son droit d'admission à l'Assemblée, d'une carte nominative et personnelle constatant le nombre d'actions qu'il possède et donnant seule le droit d'accès à l'Assemblée.

Tout actionnaire peut également voter par correspondance, selon les modalités légales et réglementaires en vigueur.

3.1.9.1 Droits de vote

Extrait des Statuts – (Article 24)

Les Assemblées tant ordinaires qu'extraordinaires délibèrent conformément aux règles de compétence, de quorum, de majorité et de vote déterminées par les lois et décrets en vigueur.

Un droit de vote double de celui conféré aux actions au porteur eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent est attribué aux actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire.

Cet avantage n'est conféré qu'aux actionnaires de nationalité française et à ceux ressortissant d'un Etat membre de la Communauté Economique Européenne.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert. Néanmoins le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible n'interrompt pas le délai de quatre ans susvisé et conserve les droits acquis.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, le droit de vote double peut être conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficiait de ce droit.

3.1.9.2 Titres au porteur identifiable

La Société peut, dans les conditions réglementaires, demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres le nom ou la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que le nombre de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions attachées à ces titres. A la demande de la Société, les informations visées ci-dessus pourront être limitées aux

personnes détenant un nombre de titres fixé par cette dernière. La Société ne dispose pas d'enquête récente sur les titres au porteur identifiable.

3.1.9.3 Franchissements de seuils

En sus des déclarations légales, les statuts prévoient à l'article 10 que toutes personnes physiques ou morales, agissant seules ou de concert, qui viennent à détenir seules ou de concert, de quelque manière que ce soit, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre de titre représentant une fraction égale à 1 % du capital social et/ou des droits de vote aux assemblées ou tout multiple de ce pourcentage, doivent informer la société du nombre total d'actions qu'elles possèdent par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils de 1 %. Cette obligation s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus chaque fois que la fraction du capital et/ou des droits de vote devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus.

En cas de non respect des stipulations ci-dessus, les actions excédant le seuil donnant lieu à déclaration sont privées de droit de vote.

En cas de régularisation, les droits de vote correspondants ne peuvent être exercés jusqu'à l'expiration du délai prévu par la loi et la réglementation en vigueur.

Toutefois, sauf en cas de franchissement de l'un des seuils visés à l'article L. 233-7 précité, cette sanction ne sera appliquée que sur demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble ou séparément 5% au moins du capital et/ou des droits de vote de la société.

3.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL

3.2.1. Modification du capital et des droits attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

3.2.2 Capital social

Le montant du capital souscrit au 31 décembre 2005 est de 10.308.502,50 euros. Il est divisé en 6.872.335 actions de 1,50 euro de nominal.

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

3.2.3 Capital autorisé mais non émis, engagements d'augmentation de capital

Dans le cadre des offres publiques initiées par la société Unibel sur ses propres titres du 12 décembre 2005 au 2 janvier 2006 (Décision Amf de recevabilité n° 205C2100 du 7 décembre 2005 et note d'information visée par l'Amf sous le n° 05-834 du 7 décembre 2005), l'Assemblée générale extraordinaire de Fromageries Bel du 21 novembre 2005 a autorisé l'émission par Unibel d'obligations échangeables ou convertibles en actions Fromageries Bel dans les termes suivants :

Première résolution

(Autorisation d'émission par Unibel, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières représentatives de créance sur Unibel, donnant accès à terme au capital de Fromageries Bel, à remettre dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par Unibel).

- L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant conformément aux dispositions des articles L. 225- 129-2 et L. 228-93 du Code de commerce :
 - 1°) autorise la société Unibel, qui détient plus de 50% du capital de la société, pendant une durée de dix-huit mois, à émettre, en accord avec le conseil d'administration de la société, toutes valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès à terme par échange, conversion ou tout autre moyen à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société, en rémunération de titres apportés à toute offre publique d'échange (ou à toute branche ou composante échange d'une offre publique) initiée par Unibel sur ses propres titres, et décide de supprimer, au profit des porteurs des valeurs mobilières ainsi émises par Unibel, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions de la société qui seront éventuellement émises par exercice de droits attachés aux dites valeurs mobilières ;
 - 2°) prend acte que les actionnaires de la société ne disposeront d'aucun droit préférentiel de souscription à l'émission des valeurs mobilières ainsi émises par Unibel ;
 - 3°) décide que le prix d'émission par action de la société sera égal au montant résultant de l'application de la parité de conversion (le cas échéant ajustée) de la valeur mobilière émise par Unibel, au montant de la créance détenue par le porteur de la valeur mobilière émise par Unibel à la date de conversion, mais ne pourra pas être inférieur à la valeur nominale de l'action ;
 - 4°) décide que le nombre total d'actions susceptibles d'être émises par la société au titre de l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières à émettre par Unibel en vertu de la présente autorisation ne pourra excéder 315.611 et que le montant total de l'augmentation de capital en résultant et de la prime correspondante, ne pourra excéder 54.916.314 €, sous réserve des actions complémentaires susceptibles d'être

émises en raison des ajustements légaux à effectuer au titre de la protection des porteurs desdites valeurs mobilières ;

- 5°) donne tous pouvoirs au conseil d'administration aux fins de mettre en oeuvre la présente résolution, et notamment aux fins de déterminer avec Unibel le mécanisme de libération des actions de la société par exercice de droits attachés aux valeurs mobilières émises par Unibel en vertu de la présente autorisation, de fixer la date de jouissance des actions nouvelles de la société, de fixer la liste, au sein de la catégorie visée au 1°) de la présente résolution, des personnes se voyant remettre des actions nouvelles de la société, de constater le prix d'émission des actions nouvelles conformément à la méthode énoncée au 3°) ci-dessus, de procéder à la création des actions de la société conformément aux modalités de conversion desdites valeurs mobilières, la libération des actions pouvant intervenir en numéraire ou par compensation avec une créance certaine, liquide et exigible, et aux fins le cas échéant de constater dans les comptes de la société une créance sur Unibel, de modifier les statuts en conséquence des émissions réalisées et accomplir les formalités requises, et plus généralement prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords et conventions pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées.

80.489 actions Unibel ont été apportées à l'offre publique d'échange (Décision et information Amf n° 206C0081 du 12 janvier 2006) et ont donné lieu à l'émission de 80.489 obligations échangeables ou convertibles (OEC) Unibel. A compter du 1er juillet 2007 et jusqu'au 7ème jour ouvré précédant la date de leur remboursement, les porteurs de ces obligations pourront demander l'échange en actions Fromageries Bel ; Unibel pourra, à son gré, choisir entre l'échange en actions Fromageries Bel existantes ou la conversion en actions Fromageries Bel nouvelles.

Au 21 avril 2006, 80.444 OEC étaient en circulation, susceptibles de donner lieu à l'émission d'un maximum de 80.444 actions Fromageries Bel nouvelles.

3.2.4 Instruments financiers non représentatifs du capital

NEANT

3.2.5 Autres titres donnant accès au capital

Voir § 3.2.3 ci-dessus.

3.2.6 Programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale en date du 23 juin 2005, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et du Règlement n° 2273 /2003 de la Commission Européenne en date du 22 décembre 2003, autorise le Conseil d'administration, avec

faculté de délégation, à faire acheter par la Société un nombre maximal d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital social, pour un montant total maximum de 123.701.940 euros et pour un prix maximum d'achat par action de 180 euros, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital effectuées par la Société.

3.2.7 Tableau d'évolution du capital au cours des cinq dernières années

EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL AU COURS DES CINQ DERNIERS ANNEES

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées ou annulées	Variation du capital nominal en euros	Réserves	A l'issue de l'opération nominal en euros	Nombre d'actions
27 juin 2001	Réduction de capital par annulation d'action	-66.781	-509.034,89		10.476.807,17	1.374.467
27 juin 2001	Conversion en euros		-168.304,67	+168.304,67	10.308.502,50	1.374.467
27 juin 2001	Division du nominal par cinq	5.497.868			10.308.502,50	6.872.335

3.3 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

3.3.1 Actionnariat de la Société au 29 mars 2006

Le nombre total des droits de vote est de 12.832.280 au 29 mars 2006.

Le nombre total des actionnaires identifiés à l'occasion d'un titre au porteur identifié (TPI) était de 1.917, représentant 99,93 % du capital à cette date.

A la connaissance de l'émetteur, le capital est ainsi réparti entre les actionnaires :

<u>29 mars 2006</u>					
		nombre d'actions	%	droits de vote	%
Unibel		4.398.472	64,0%	8.683.741	67,7%
Membres du groupe familial FIEVET-BEL		261.879	3,8%	488.043	3,8%
ensemble		4.660.351	67,8%	9 171.784	71,5%
Sofil / groupe LACTALIS		1.653.657	24,1%	3.071.017	23,9%
autres actionnaires		546.073	7,9%	589.479	4,6%
Public		2.199.730	32,0%	3.660.496	28,5%
Auto détention		12.254	0,2%	0	0,0%
TOTAUX		6.872.335	100,0%	12.832.280	100,0%

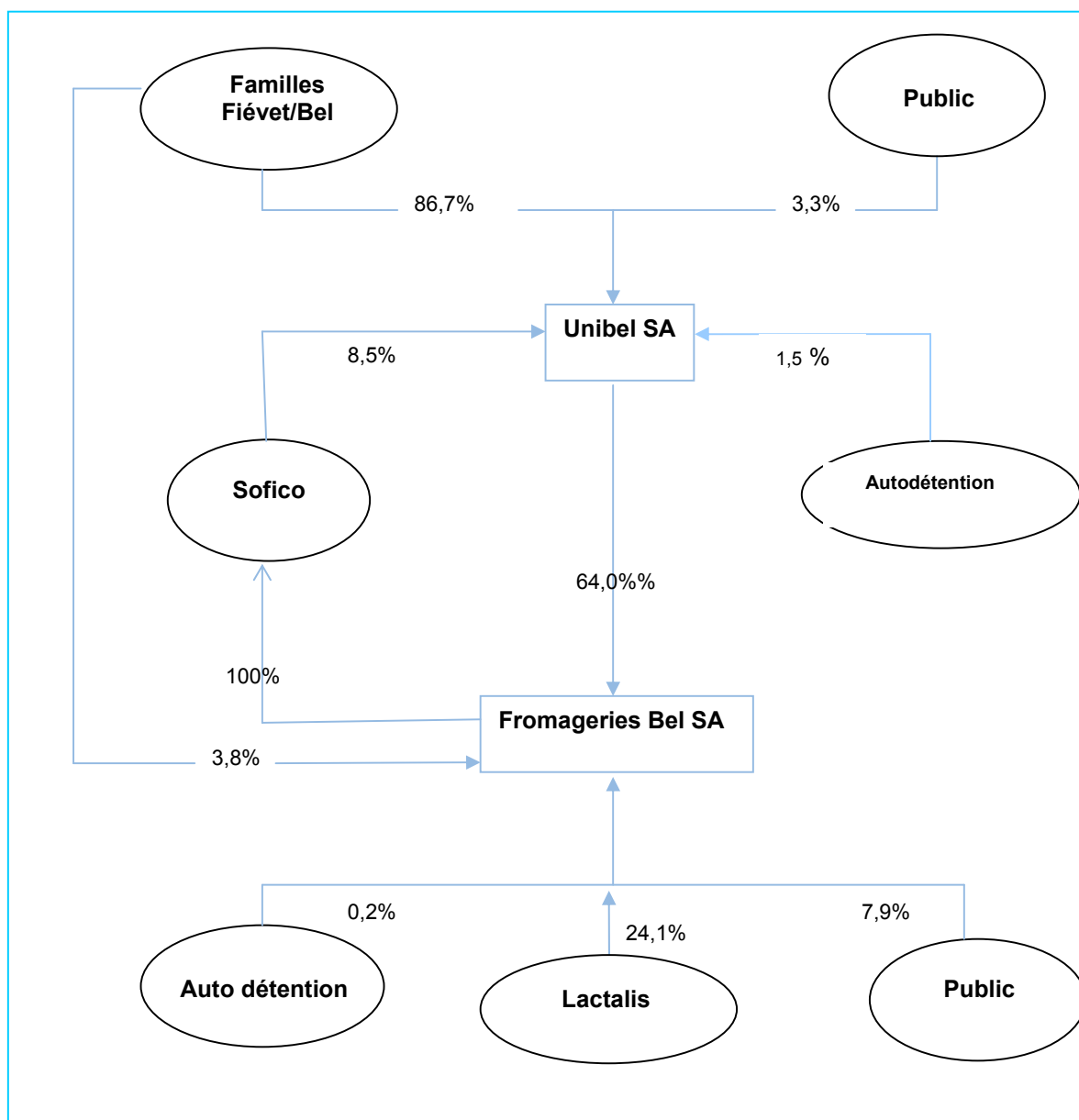
Les membres du groupe familial Bel/Fiévet, liés par un pacte publié par le Conseil des marchés financiers le 25 avril 2001 (décision n° 201C0435) et expirant au plus tôt le 12 avril 2011, contrôlent 86,7% et 98% des droits de vote d'Unibel.

Le groupe Lactalis, à travers sa filiale Sofil, qui détient plus de 20% du capital et des droits de vote (déclaration de franchissement de seuil publiée le 16 décembre 2005 avis Amf n°205C2178), est à la connaissance de l'émetteur le seul autre actionnaire à franchir un seuil légal.

En outre, dans le cadre des dispositions de l'article 885 I bis du Code général des impôts, deux engagements collectifs de conservation d'une durée minimale de 6 ans, se terminant au plus tôt le 31 mars 2010 et le 29 mars 2012 et portant sur respectivement 4.597.151 actions, soit 66,8 % du capital, et 4.638.217 actions, 67,5 % du capital, ont été conclus entre des membres du groupe familial, les sociétés qu'ils contrôlent, principalement Unibel et Monsieur Gérard Boivin. Ces engagements ont été transmis à l'Autorité des marchés financiers.

Par ailleurs, on notera que la S. A. Sofico, filiale à 100,0 % de Fromageries Bel, détient en autocontrôle 8,5 % des actions d'Unibel.

Actionnariat du Groupe Bel (% du capital)¹



¹ Après opération OPRA/OPES au 18 janvier 2006.

3.3.2 Modifications dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

	31-déc.-2003		31-déc.-2004		31-déc.-2005	
	% capital	% votes	% capital	% votes	% capital	% votes
UNIBEL S. C. A. ²	63,3%	65,5%	63,3%	65,5%	64,0%	67,7%
Membres du groupe familial FIEVET-BEL	4,4%	4,5%	4,4%	4,5%	3,8%	3,8%
ensemble	67,7%	70,0%	67,7%	70,0%	67,8%	71,5%
Lactalis	24,1%	25,3%	24,1%	25,3%	24,1%	23,9%
autres actionnaires	8,2%	4,7%	8,2%	4,7%	7,9%	4,6%
Public	32,3%	30,0%	32,3%	30,0%	32,0%	28,5%
Auto détention	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,2%	0,0%
TOTAUX	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

3.3.3 Description sommaire du Groupe Bel et de la place de la Société au sein du Groupe Bel

Voir § 4.5 du présent document.

3.4 MARCHE DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

L'action Fromageries Bel est cotée sur le compartiment B de l'Eurolist d'Euronext Paris SA, code ISIN : FR 0000121857, mnémonique FBEL

Le nombre d'actions s'élève au 31 décembre 2005 à 6.872.335 actions.

² La Société UNIBEL a été transformée en Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 1^{er} août 2005.

Evolution des cours et des volumes de l'action Fromageries Bel

	€			nbre de titres		moyenne
	plus haut	plus bas	dernier	échangés	volume en k€	SBF 250
						clôture
Année 2001	113,00 €	76,82 €	99,95 €	116.438	11.239 k€	3.220
Année 2002	120,00 €	91,80 €	112,00 €	116.640	12.863 k€	2.514
Année 2003	117,50 €	101,10 €	115,00 €	103.948	11.421 k€	2.110
Année 2004	143,00 €	114,00 €	130,50 €	110.486	14.401 k€	2.519
Année 2005	155,50 €	130,10 €	140,00 €	36.082	5.054 k€	2.964
janv-04	120,00 €	115,00 €	120,00 €	3.771	445 k€	2.472
févr-04	120,50 €	115,00 €	115,00 €	9.038	1.050 k€	2.516
mars-04	121,00 €	115,00 €	120,50 €	3.821	450 k€	2.507
avr-04	124,50 €	114,00 €	122,00 €	3.337	403 k€	2.559
mai-04	130,00 €	122,00 €	125,00 €	3.172	403 k€	2.473
juin-04	137,50 €	123,00 €	133,00 €	21.495	2.795 k€	2.523
juil-04	139,00 €	130,10 €	136,00 €	3.481	471 k€	2.484
août-04	135,00 €	125,50 €	130,00 €	22.393	2.976 k€	2.441
sept-04	136,40 €	130,20 €	134,00 €	5.974	806 k€	2.511
oct-04	143,00 €	134,00 €	138,50 €	9.081	1.250 k€	2.532
nov-04	138,90 €	130,60 €	131,60 €	20.619	2.786 k€	2.592
déc-04	138,00 €	130,00 €	130,50 €	4.304	567 k€	2.610
année 2004	143,00 €	114,00 €	130,50 €	110.486	14.401 k€	2.519
janv-05	135,00 €	130,60 €	135,00 €	1.737	231 k€	2.667
févr-05	144,00 €	134,00 €	141,00 €	3.382	472 k€	2.767
mars-05	144,00 €	139,50 €	141,00 €	4.264	603 k€	2.811
avr-05	142,10 €	137,60 €	142,00 €	1.623	226 k€	2.786
mai-05	143,00 €	139,00 €	140,00 €	906	127 k€	2.800
juin-05	145,00 €	131,30 €	140,00 €	10.589	1.444 k€	2.909
juil-05	145,60 €	140,00 €	140,70 €	3.457	491 k€	3.029
août-05	148,90 €	140,50 €	147,00 €	1.623	235 k€	3.092
sept-05	144,00 €	141,10 €	143,00 €	1.166	166 k€	3.139
oct-05	145,00 €	130,10 €	138,00 €	2.123	300 k€	3.123
nov-05	138,00 €	138,00 €	138,00 €	238	33 k€	3.162

déc-05	155,50 €	135,20 €	140,00 €	4.974	726 k€	3.285
année 2005	155,50 €	130,10 €	140,00 €	36 082	5 054 k€	2 964
janv-06	150,10 €	141,20 €	150,10 €	2.723	399,88	3.396
févr-06	159,20 €	154,00 €	159,00 €	4.269	676,11	3.499
mars-06	159,00 €	150,00 €	156,20 €	2.020		
						(source : Euronext)

3.5 FILIALES COTEES

NEANT

3.6 DIVIDENDES

Les dividendes distribués au titre des cinq derniers exercices ont été les suivants :

<i>(en euros)</i>	2001	2002	2003	2004*	2005**
Revenu total	3,33	4,20	4,50	3,15	3,50
Avoir fiscal	1,11	1,40	1,50	-	-
Dividende net	2,22	2,80	3,00	3,15	3,50

* Les distributions postérieures au 1er janvier 2005 n'ouvrent plus droit à l'avoir fiscal.

** Sous réserve de l'adoption de la résolution afférente par l'Assemblée Générale du 9 juin 2006.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 29 décembre 2005 a décidé de procéder à une distribution à titre exceptionnel d'une somme de 18,75 euros par action. Cette distribution exceptionnelle a été effectuée, soit en numéraire avec mise en paiement le 30 décembre 2005, soit par compensation avec une créance certaine liquide et exigible de la société Fromageries Bel à l'égard d'un actionnaire.

Le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale appelée à se tenir le 9 juin 2006, le paiement d'un dividende en progression de 11,11 % à 3,50 €/action, payable le 12 juin 2006, avec versement d'un acompte de même montant, le 7 juin 2006.

Les dividendes nets futurs dépendront de la capacité de la Société à générer un résultat bénéficiaire, de sa situation financière et de tout autre facteur que le Conseil d'administration jugera pertinent.

CHAPITRE 4

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT

L'ACTIVITE DU GROUPE

4.1 PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

4.1.1 Historique, faits marquants de l'année 2005 et organigramme du Groupe

4.1.1.1 Historique

➤ *Naissance au cœur du Jura*

C'est en 1865 que Jules BEL installe à Orgelet, dans le Jura, son commerce d'affinage et de négoce de comté. Suite à son décès en 1904, son fils Léon Bel reprend l'affaire.

Après la première guerre mondiale, l'industrie naissante du fromage prend son essor et Léon Bel pressent le potentiel du fromage fondu, bon, économique, facile à transporter et à conserver. Il se lance dans l'aventure industrielle et fonde en 1922 la Société Anonyme des Fromageries Bel.

➤ *Plus qu'une marque de fromage*

En 1921, il dépose la marque « La vache qui rit » - un produit absolument nouveau en France à l'époque, tant par sa recette originale, sa texture fondante, sa présentation en portion individuelle, son format triangulaire, que par son emballage.

C'est aussi lui qui a l'idée de donner tout de suite une vraie personnalité à ce produit, celle d'une vache rouge dotée d'une expression humaine, le rire. Il fait dessiner cette identité par le célèbre illustrateur animalier Benjamin Rabier. Depuis lors, la personnalité originale et attachante de La vache qui rit lui permet d'entretenir une relation privilégiée avec les consommateurs, petits et grands, à travers le monde.

➤ *Fromager et publicitaire*

En plus d'être fromager, Léon Bel est aussi un pionnier dans l'art de communiquer. A une époque où la « réclame » semblait suffire à promouvoir un produit, La vache qui rit dès 1923 descend dans la rue avec des affiches publicitaires à l'humour omniprésent et tisse une relation affective avec les consommateurs au travers d'une présence originale sur les objets de la vie courante. Dès 1950, elle s'invite dans les foyers grâce à des films et messages publicitaires à la télévision, à la radio et au cinéma... avant de rassembler sur internet une communauté de fans qui cherchent inlassablement à savoir pourquoi La vache qui rit... rit.

Depuis sa naissance en 1921, La vache qui rit, son image, son emballage et sa communication, n'ont cessé d'être modernisés afin de répondre aux nouvelles aspirations des consommateurs. Depuis plus de 80 ans, elle fait partie de l'univers alimentaire mais aussi « culturel » des Français. Comme tout produit prestigieux, La vache qui rit doit faire face aux très nombreuses imitations et contrefaçons que son succès a suscitées.

➤ ***Développement et expansion des Fromageries Bel***

Le démarrage industriel et commercial de La vache qui rit a lieu en 1924, lorsque Léon Bel installe dans la fabrique de Lons-le-Saunier les premiers pétrins de fonte et les machines à portions. Deux ans plus tard, il fait construire à Lons une nouvelle usine ultra-moderne.

A partir de 1929, Léon Bel souhaite étendre son activité sur des marchés étrangers. Il installe les premières usines en Angleterre et en Belgique. Parallèlement, il s'attache à élargir la gamme de ses produits donnant naissance notamment à Bonbel et Babybel. Il lance même le premier fromage sans matière grasse (nommé le « Forbon »), produit diététique avant la lettre.

En 1937, Robert Fiévet, gendre de Léon Bel, est nommé Directeur Général de Fromageries Bel S.A. Il en deviendra Président au décès de celui-ci en 1957, et conduira jusqu'en 1996 le développement national et international de l'entreprise, marquant profondément son histoire en lui imprimant notamment ses valeurs fondamentales : l'éthique, l'innovation, l'enthousiasme, la compétence et la cohésion, valeurs qui sont toujours au cœur de la stratégie du Groupe Bel.

Ces valeurs se concrétisent en particulier dans l'engagement du Groupe Bel en matière de qualité, nutrition, sécurité alimentaire et de développement durable.

➤ ***Essor international et croissance externe***

Le fromage fondu présentait les qualités requises, d'homogénéisation et de conservation en particulier, pour devenir un aliment quotidien de diffusion internationale.

C'est pourquoi, à partir de 1929 et de la première filiale de Fromageries Bel à l'étranger (Bel Cheese en Angleterre), plus rien n'arrêtera l'essor des produits Bel en Europe, en Amérique du Nord, en Afrique et en Asie.

Un succès porté par l'esprit d'innovation cher à Bel : après La vache qui rit, c'est au tour des marques Bonbel, Babybel, Kiri, Sylphide, Apéricube, Mini Babybel, Pik et Croq... de faire leur apparition sur le marché.

Le développement du Groupe Bel à l'international s'appuie sur trois axes de croissance :

- le développement de nouveaux produits, sous les marques internationales historiques du Groupe Bel et sous des marques nationales spécifiques ;
- l'expansion géographique, avec la création de filiales de commercialisation à travers le monde puis l'implantation de centres de production au plus près des lieux de consommation ;
- la croissance externe, avec l'acquisition au fil du temps de nombreuses fromageries à travers le monde. Ainsi le Groupe Bel a-t-il acquis fin 2002 les sociétés du Groupe néerlandais Leerdammer, une marque leader sur son segment de marché et fortement présente en Allemagne, France et Italie.

➤ *Le nouveau visage de Bel*

La nouvelle identité visuelle du Groupe Bel a été mise en place en 2003. Un fil rouge symbolise le lien qui unit l'entreprise à tous ceux qui lui font confiance et représente le visage d'une entreprise résolument tournée vers l'avenir.

4.1.1.2 Informations financières sélectionnées

(en M€)	2005	2004	% variation 2005 vs 2004	2003*
Chiffre d'affaires	1.729,4	1.766,2	-2,1%	2 077
Résultat d'exploitation	112,5	99,4	+13,2 %	104
Résultat courant	110,7	100,6	+11,4 %	108
Résultat exceptionnel	-	-	NS	- 37
Résultat net part du Groupe	71,9	63,0	+14,1 %	22
Bénéfice net par action (€)	10,48	9,19	+14,0 %	3,19

* French Gaap

4.1.1.3 Faits marquants de l'année 2005

Le chiffre d'affaires consolidé affiche une baisse de 2,1%, mais à taux de change et périmètre comparables, il est quasi stable, à -0,3%. L'impact des variations de change est de 4,1 millions d'euros, soit +0,2%, alors que l'impact des changements de périmètre, principalement l'acquisition de la totalité des titres des sociétés Leerdammer Company Dalfsen BV et Kaasfabriek – détenues à 40 % jusqu'en 2004 et consolidées par mise en équivalence jusque là – ont un impact de -36,5 millions d'euros soit -2,1%. En effet, Kaasfabriek exerce en tant que sous-traitant de Leerdammer et les opérations enregistrées comme des ventes hors Groupe jusqu'en 2004 sont éliminées en tant qu'opérations réciproques en 2005.

C'est le secteur **hors fromages** qui pâtit de la baisse du chiffre d'affaires (-41,2%) principalement du fait de l'intégration de Kaasfabriek. Les **activités fromages** quant à

elles voient leur chiffre d'affaires progresser de 3,9%. La croissance de l'activité enregistrée en 2005 (qui fait suite à une croissance 2004 de +1,6%) confirme les choix stratégiques du Groupe : une innovation forte et un portefeuille équilibré de marques internationales et locales. Comme en 2004, les ventes de l'exercice 2005 ont été soutenues en particulier par des efforts publi-promotionnels significatifs et le lancement de nouveaux produits (The Laughing Cow Extra-Light, Apéricube Light, etc.) en Europe, et à l'international (Kiri Al Jarra, Kiri Douceur de Jben, etc.).

Volumes

Les ventes en volume de fromages de marque sont en très légère progression (+0,1%), à près de 282.000 tonnes. Les vives tensions rencontrées sur les marchés européens et la croissance ralentie de certains de ces marchés comme la Grande Bretagne, ont entraîné une baisse de 3% des volumes réalisés sur l'ensemble de l'Europe, et ce au profit essentiellement des fromages de marques de distributeurs ou des hard-discounters. En contrepartie, le Groupe enregistre une croissance de 5,6% de ses volumes de fromages de marque hors Europe, et au Moyen Orient en particulier.

Le prix de vente net moyen des fromages de marque affiche une bonne résistance grâce notamment à un bon mix produits, et à la bonne tenue des prix de vente des marques internationales. En conséquence, le chiffre d'affaires du Groupe de l'activité fromages progresse de 3,9 %. Le Groupe poursuit sa stratégie de soutien à l'innovation et au lancement de nouveaux produits, ainsi qu'aux produits existants par des efforts publi-promotionnels ciblés et accrus au plus près des consommateurs.

Matières premières

Les prix des matières premières ont continué d'évoluer en 2005 selon les tendances déjà observées en 2004 : baisse des prix du lait en Europe de l'Ouest et augmentation de ces mêmes prix en Europe de l'Est d'une part, et forte croissance du prix de matières premières de fonte qui pénalisent les marchés hors Europe d'une manière générale. En effet, la croissance de la demande asiatique, la relative baisse de l'offre océanique ainsi que la baisse continue des restitutions accordées par l'UE ont accru les tensions sur ces marchés, en particulier sur le premier semestre. Globalement, les prix des matières premières ont négativement impacté les résultats du Groupe en 2005.

Le résultat des activités courantes consolidé, à 124,1 millions d'euros, représente 7,2% du chiffre d'affaires contre 7,4% en 2004. La bonne tenue de la marge opérationnelle courante résulte d'une part de la performance commerciale, - en termes de mix produits, innovation, soutien publi-promotionnel - et des efforts de rationalisation industrielle qui permettent de contenir les coûts de production malgré l'enchérissement des prix des matières premières.

Le résultat opérationnel affiche une croissance de 13,2% par rapport à l'exercice 2004, à 112,5 millions d'Euros, et représente 6,5 % du chiffre d'affaires, soit une progression de 0,9 point de la marge opérationnelle totale. Ce résultat est le fruit des efforts continus de rationalisation des capitaux engagés par le Groupe tant au plan industriel – avec la

fermeture de l'usine d'Entrammes annoncée en 2004 et réalisée en Juin 2005, et la poursuite de la rénovation de différentes installations industrielles aux Pays-Bas- qu'au plan commercial. Par ailleurs, le résultat opérationnel de l'exercice 2004 a été impacté par la dépréciation de certaines survaleurs.

Le résultat des activités cédées ou abandonnées, à – 3 K€, représente le résultat après impôts de la cession de la branche d'activité et de la marque Cademartori.

Le Groupe a poursuivi ses efforts de rationalisation fiscale en 2005, portant le taux d'impôts à 30.6%. **Le résultat net part du Groupe** consolidé, à 71,9 millions d'euros, représente ainsi une marge nette de 4,2% du chiffre d'affaires, contre 3,6% en 2004, et porte **le résultat net par action** à 10,48 euros contre 9,19 euros en 2004, soit une progression de 14,0%.

Le versement d'un dividende exceptionnel de 128,6 millions d'euros le 30 décembre 2005 a ramené **les capitaux propres** part du Groupe à 733,8 millions d'euros au 31 décembre 2005, contre 779,6 au 31 décembre 2004. **La structure financière** fait apparaître une trésorerie nette disponible de 30,7 millions d'euros au 31 décembre 2005 après versement du dividende exceptionnel et des opérations d'investissement qui ont représenté plus de 97 millions d'euros au cours de l'exercice (contre 75,4 millions en 2004). Cette situation, ainsi que la possibilité d'utiliser une ligne de crédit syndiqué négociée en Juillet 2005 à hauteur de 400 millions d'euros et non utilisée à la date de clôture, permettent au Groupe de disposer d'une importante capacité d'investissement pour accompagner sa croissance.

Dans le cadre des offres publiques initiées par la société Unibel sur ses propres titres du 12 décembre 2005 au 2 janvier 2006 (Décision Amf de recevabilité N° 205C2100 du 7 décembre 2005 et note d'information visée par l'Amf du 7 décembre 2005), l'Assemblée générale extraordinaire de Fromageries Bel qui s'est tenue le 21 novembre 2005 a autorisé l'émission par Unibel d'obligations échangeables ou convertibles en actions Fromageries Bel, dans les conditions précisées au § 3.2.3 du présent document. 80 489 actions Unibel ont été apportées à l'offre publique d'échange et ont donné lieu à l'émission de 80 489 obligations échangeables ou convertibles Unibel.

Au 21 avril 2006, 80 444 obligations échangeables ou convertibles étaient en circulation, susceptibles de donner lieu à l'émission d'un maximum de 80 444 actions Fromageries Bel nouvelles.

L'Assemblée générale ordinaire de Fromageries Bel qui s'est tenue le 29 décembre 2005 a décidé de procéder à la distribution d'un dividende exceptionnel de 18,75 euros par action, soit un montant global de 128,6 millions d'euros. Cette distribution exceptionnelle est intervenue le 30 décembre 2005. Suite à cette opération, la trésorerie nette disponible s'élevait, au 31 décembre 2005, à 30,7 millions d'euros.

Dans le cadre de cette opération, Unibel et Fromageries Bel ont conclu une convention d'avance de trésorerie en vertu de laquelle Fromageries Bel mettait à disposition d'Unibel un montant maximum de 115 millions d'euros, portant intérêt au taux Eonia + 0,35 %, et qui a été remboursé à hauteur de la distribution exceptionnelle de Fromageries Bel soit

82,5 millions d'euros par compensation de créances et, pour le solde, dans le mois suivant le règlement-livraison de l'offre.

Par ailleurs, la Société a, en date du 20 janvier 2006, reçu de la part d'Unibel 684 156,5 euros au titre de la prime de 8,5 euros attachée à chaque obligation émise dans le cadre de l'OPES

Pour les faits marquants des années 2003 et 2004, voir le § 1.4 du présent document.

4.1.1.4 Organigramme du Groupe Bel

Voir § 4.5 du présent document

4.1.2 Description des principales activités

4.1.2.1 Généralités

Le Groupe Bel exerce deux activités principales, à savoir « les Produits Fromagers » d'une part, et les « Produits Hors Fromages » d'autre part. Cette dernière activité inclut principalement les produits en poudre, les laits d'excédent et le lactosérum.

4.1.2.2 Produits et Marchés :

4.1.2.2.1 Produits Fromagers :

EN EUROPE

France

Dans un contexte économique particulièrement morose, le Groupe a su préserver sa position sur le marché français du libre service, et ce grâce à la focalisation de ses efforts marketing et commerciaux sur les marques phare du Groupe.

En effet, la rupture de tendance dans la consommation déjà constatée en 2004 s'est confirmée et amplifiée, avec un développement des propositions dites « économiques », notamment des marques distributeur. Les volumes des marques les plus fragiles ont donc été fortement pénalisés. A contrario, les marques les plus solides ont bien résisté : grâce à un soutien publi-promotionnel efficace et grâce à son statut de marque patrimoniale, **La vache qui rit** a su conserver ses clients traditionnels. De même, les volumes de **Kiri Crème** se sont particulièrement bien comportés, face à la montée de marques « premier prix » dans tous les circuits. Enfin, **Leerdammer** a maintenu son positionnement original au sein d'une catégorie de plus en plus banalisée. Mais ce sont surtout nos deux marques uniques qui se sont particulièrement bien comportées : bien que d'un niveau de prix plus élevé que la moyenne du marché, **Mini Babybel** et **Apéricube** ont été moteurs de croissance cette année encore. Leur réactivité aux actions publicitaires ou promotionnelles prouve le potentiel qu'ont encore ces deux marques, qui méritent d'être toujours plus diffusées et plus soutenues.

Les ventes sur le canal de la Restauration Hors Foyer sont en progression de 3,4% par rapport à 2004. L'essentiel de cette progression est concentrée sur la gamme ingrédients et sur la gamme industrielle. Sur un marché de la restauration sociale en recul, de plus en plus soumis aux appels d'offres et par conséquent à la pression des premiers prix, nos marques réalisent une excellente performance en stabilisant leurs volumes. L'année 2005 est marquée par le remarquable succès du premier projet de Bel de co-branding, Douceur de courgettes Knorr à La vache qui rit.

Allemagne

La consommation de fromage en **Allemagne** a poursuivi en 2005 sa progression via la croissance des marques 1^{er} prix et des marques distributeurs dont les prix restent à des niveaux historiquement très bas. Le Discount (Hard et Soft) poursuit sa croissance via l'introduction de grandes marques tandis que le commerce traditionnel renforce ses référencements de produits à marque propre. Cette évolution, conjuguée aux regroupements et aux fusions intervenus chez les distributeurs au cours de l'année, renforce la pression sur les conditions commerciales.

L'activité a été marquée par le succès de l'introduction de la marque Mini Babybel chez Aldi-Süd et le fort développement de la marque Leerdammer sur le canal de la restauration. Le volume global a néanmoins marqué le pas du fait du ralentissement de l'activité coupe pour Leerdammer et Bonbel. La marque Adler Edelcreme a connu des difficultés accrues en 2005 liées à une concurrence plus vive sur les marchés de fromages fondus (marques propres et marques locales).

La réorganisation de la filiale allemande, entamée en 2004 s'est poursuivie en 2005, avec notamment la remise à niveau de l'ensemble des systèmes d'information et de gestion concrétisée, par la mise en œuvre de SAP au 1^{er} janvier 2006.

Royaume Uni

Dans un contexte nettement moins favorable qu'en 2004, le Groupe a continué à enregistrer une forte progression en 2005, en chiffre d'affaires comme en profitabilité au Royaume Uni.

Dans un marché du fromage qui est resté stable en volume, et face à une concurrence plus agressive et à des distributeurs plus exigeants, le Groupe a une fois de plus gagné en parts de marché, en particulier sur le segment des snacks (Mini Babybel) et sur le segment des fromages fondus (The Laughing Cow), ce qui a permis une croissance globale en volume de 7%³.

Cette performance est le résultat de la poursuite des gains de distribution sur les formats stratégiques, d'un effort sans précédent pour lancer de nouvelles lignes de produits, le développement de nouvelles campagnes publicitaires sur l'ensemble des marques, une reprise de l'investissement media et l'accélération du développement de l'activité sur le canal restauration.

³ Source : AC Nielsen

Dans un environnement commercial qui s'est nettement durci, le Groupe s'est efforcé de maintenir des relations positives avec les grandes chaînes de distribution, et après plusieurs années de croissance exceptionnelle tant en interne qu'en externe (Leerdammer), s'impose de plus en plus comme un acteur essentiel du secteur fromager dans ce pays

Le Groupe s'est également renforcé à travers une politique active de recrutement des talents sur le marché local de l'emploi, la mise en place d'un système participatif de management de la performance, la rénovation du système d'information local et la mise en place d'un programme de fidélisation des équipes sous la bannière 'Great Place To Work'.

Belgique

En 2005, le marché du fromage a crû en Belgique de 3,7% en volume et de 2,2% en valeur⁴ par rapport à 2004. Cette croissance provient essentiellement des private labels et du hard discount.

Les ventes de produits Bel chez Aldi et Lidl ont en effet connu un développement exceptionnel tout au long de l'année 2005 (+18% en valeur et +19% en volume vs. 2004 au libre service).

Comme dans la plupart des autres pays d'Europe occidentale, les prix élevés du pétrole et la consommation accrue des télécommunications ont sans doute incité le consommateur à s'orienter vers des denrées alimentaires moins chères et des produits premiers prix.

Après un début d'année difficile, les ventes du Groupe sur le marché belge se sont redressées au second semestre. Les marques majeures ont bénéficié d'un soutien publicitaire important. Mini Babybel, Leerdammer, Apéricube et le secteur de la restauration ont continué à croître, tandis que La vache qui rit et Maredsous, présents sur des marchés plus banalisés et très bataillés, ont régressé.

Ces résultats ont permis au Groupe de maintenir sa position de leader sur le marché belge, avec une part de marché stable en valeur (11,9%) loin devant Bongrain (6,3%) et Kraft (3,8%)⁵.

Le Fagotin light, les tranches light et les fromages frais de Maredsous ainsi que la gamme Caractère de Leerdammer ont fait leur apparition sur le marché belge en 2005. Ces produits innovants sont prometteurs pour l'année 2006.

A noter enfin qu'au 30 juin 2005 et avec effet rétroactif au 1^{er} janvier, Bel Belgium S.A. a absorbé la Fromagerie-Brasserie de Maredsous.

⁴ Source : AC Nielsen

⁵ Source : AC Nielsen

Pays-Bas

La guerre des prix entre distributeurs s'est poursuivie en 2005, et les prix de vente des fromages ont atteint des niveaux bas jamais encore enregistrés (3,19 €/Kg). Malgré la poursuite des tensions sur les prix, le Groupe a maintenu le niveau de ses volumes de vente sur le marché néerlandais, en s'appuyant d'une part sur ses marques phare, Mini Babybel, La vache qui rit et Leerdammer, et en développant une approche spécifique du réseau restauration d'autre part.

Les principaux résultats enregistrés sur les marques en libre service sont :

- Forte croissance des volumes Mini Babybel (+25%), soutenue par la communication TV ;
- Croissance des volumes de La vache qui rit, en particulier Boite Ronde et Cheez Dippers Natural ;
- Croissance des volumes pre-pack de Leerdammer ;
- Croissance des volumes de Port Salut.

L'activité restauration a connu de nouveaux développements, en particulier avec Sodexho, Compass et KLM.

Suisse

Suite à l'arrivée du Hard Discounter allemand Aldi, le marché de détail suisse a été caractérisé en 2005 par une intense guerre des prix entre Migros et Coop (80% du commerce de détail suisse à eux deux). S'en est suivie une sévère pression sur la rentabilité des marques nationales (baisses de tarif échelonnées entre 10 et 25% selon les marques).

Migros et Coop ont également multiplié les produits à leur marque pour faire face à la nouvelle concurrence d'Aldi. Cet accroissement de l'offre en marques distributeurs s'est faite au détriment de la place accordée en linéaire aux marques nationales.

Malgré cet environnement défavorable, Bel Suisse a pu délivrer en 2005 un résultat en croissance de 13%.

Scandinavie

La reprise en direct de la distribution des marques du Groupe par la filiale suédoise sur le marché danois a contribué au développement de nos parts de marché en volume sur le segment snacking, de 32,4% à 36,2%⁶.

L'ensemble de la distribution des produits fromagers sur les pays scandinaves (Suède, Danemark, Norvège et Finlande) est désormais piloté par la filiale suédoise du Groupe. Cette réorganisation a permis de réaliser une croissance des volumes vendus sur l'ensemble des marchés ; en particulier, les ventes de Cantadou ont progressé de

⁶ Source : ACN scanning

3%, avec le lancement de Cantadou Olive en Suède et en Finlande notamment, et celles de Mini Babybel de 19%.

Italie

Le Groupe a cédé en mai 2005 ses marques et ses activités industrielles locales (Cademartori) et se recentre désormais sur son portefeuille de marques stratégiques. La filiale italienne du Groupe a été réorganisée en une filiale exclusivement commerciale et de distribution.

Le Groupe a eu recours à des moyens commerciaux et à des investissements publicitaires accrus pour soutenir ses marques stratégiques (Leerdammer et Mini Babybel).

Dans un contexte de marché en baisse sensible, Leerdammer a ainsi « sur-performé » ses concurrents en réussissant à développer ses ventes et à gagner des parts de marché de manière régulière et notable :

Cumul mobile 12 mois Nielsen :	% Valeur	%Volume
Evolution du marché des Fromages à trous, total Italie :	-3,4%	- 6,0%
Evolution des Parts de marché Leerdammer :	24,8 % / + 1,6 pts	22,3% / + 1,0 pt

Mini Babybel, marque jouissant maintenant d'une distribution et d'une couverture nationale sur le territoire italien, a bénéficié d'un développement de ses ventes à deux chiffres.

Espagne

2005 a été une année difficile pour le Groupe sur le marché espagnol, avec des ventes de Mini Babybel inférieures aux objectifs, en particulier du fait d'un faible support publicitaire cette année.

Différentes études de marché ont été menées en 2005 qui ont conduit et conduiront en 2006 au lancement de nouveaux produits sous la marque La vache qui rit (Yaourt, Extra-light, Aplai) ainsi que le Squeeze.

Dans le domaine de la restauration, de nouveaux produits ont également été lancés avec succès, les volumes ont ainsi augmenté de près de 75% sur ce réseau.

La société a finalisé en 2005 sa réorganisation suite à la cession fin 2003 de Queserias Ibericas, en particulier dans les domaines marketing et logistique.

Portugal

En 2005, la filiale portugaise du Groupe a su maintenir ses ventes en volume au niveau de celles de 2004, et ce malgré la baisse globale du pouvoir d'achat des particuliers et la concurrence accrue entre distributeurs sur ce marché. Bel Portugal a également maintenu son leadership en termes de parts de marché des fromages à près de 24%⁷, grâce au segment *Flamengo* d'une part, et au renforcement de sa position concurrentielle sur le marché des fromages fondus et du *Prato*.

Le Groupe a également poursuivi ses efforts de support media et d'innovation produit sur ses deux marques locales fortes : Limiano et Terra Nostra, tout en étendant et diversifiant la gamme d'une marque existante – *Pastor* – qui commercialise depuis cette année un fromage frais de brebis ainsi qu'un fromage local de type *Prato*.

Les marques internationales du Groupe quant à elles continuent de se développer fortement, avec une croissance en volume de 20%. Le plus grand succès est sans aucun doute A Vaca que Ri, qui atteint 33% de part de marché⁸, mais aussi Mini Babybel avec une croissance de 51% de ses volumes par rapport à 2004.

La rénovation de l'usine de Ribeira Grande s'est poursuivie en 2005, rénovation qui continuera en 2006. Les nouvelles installations devraient être prêtes pour le début de l'année 2007.

Grèce

Avec une croissance économique soutenue par rapport au reste de l'Europe, et un marché du fromage globalement stable en volume, les ventes sur le marché grec ont progressé de 3,8% en volume et de 6% en valeur par rapport à 2004. Cette croissance est en particulier due aux ventes de Mini Babybel et de Leerdammer tranches, ainsi qu'à la bonne tenue de la marque La vache qui rit, sur un marché des fromages fondus plus bataillé.

Tchéquie

Après dix ans de croissance des ventes des marques internationales de Bel à travers le réseau de distribution et en partenariat avec Danone, ainsi que cinq ans après la prise de contrôle des activités de production et commercialisation des marques locales de Zelatava, les activités du Groupe Bel en Tchéquie sont exercées par Bel Syry Cesko, leader sur le marché des fromages fondus⁹.

Les ventes sur le marché tchèque sont en ligne avec celles de 2004, avec un meilleur mix produits et des résultats en croissance, grâce aussi à des optimisations de coûts d'achat et de formules produits, et à des effets de change favorables.

⁷ Source : AC Nielsen

⁸ Source AC Nielsen

⁹ Source : MEMERB IRI trade audit

Les volumes de ventes de Vesela Krava ont gagné 3%, améliorant ainsi notre part de marché. Si les boîtes rondes de fromage fondu ont connu une belle croissance, Kiri (+5%) et Mini Babybel (doublement des volumes) ont également contribué à la bonne performance de l'ensemble d'un marché au potentiel de croissance prometteur pour les fromages produits dans le Groupe. Les efforts publicitaires et promotionnels réalisés sur ce marché ont contribué au succès des ventes.

Le plan de relance de la marque Zeletava, comprenant un spot publicitaire TV, un nouveau graphisme de l'emballage et une formule produit plus crémeuse, a démarré avec succès au quatrième trimestre. La marque Matador a également été repositionnée pour s'adresser dorénavant à une cible plus masculine.

Slovaquie

En 2005, le Groupe a maintenu sa position de premier producteur de fromages en Slovaquie, et ce malgré un environnement difficile tant sur le marché des fromages fondus que des fromages frais. En effet, le développement des marques de distributeurs a renforcé la tension sur les prix de vente au consommateur. Les marques Karicka et Syrokrem ont bénéficié tout au long de l'année d'un support promotionnel important, et ont été soutenues par le lancement de nouvelles références (Karicka Favorit et Mali Sibali) et le repositionnement de Karicka Fitnes.

Syrareň Bel Slovensko a.s. a dû supporter une forte hausse des prix d'achat du lait (+3,7% par rapport à 2004) ; cette augmentation n'a pu être reflétée dans le prix de vente des produits finis, détériorant ainsi le résultat réalisé par le Groupe sur ce marché¹⁰.

Pologne

L'année 2005 a été marquée en Pologne par la fermeture des activités commerciales propres du Groupe, et la signature d'un contrat de distribution avec Hochland, leader des fromages fondus en Pologne. Depuis le 22 février 2005, la filiale polonaise du Groupe a réacquis le droit de commercialiser ses produits en Russie et l'adhésion de la Pologne à l'UE en 2004 lui a permis de poursuivre ses exportations avec restitutions en 2005.

Après les fortes augmentations observées en 2004, les prix du lait en Pologne ont commencé à fléchir au début de l'année 2005 ; seules la Lituanie et la Lettonie ont enregistré des prix du lait inférieurs à ceux de la Pologne en Europe durant l'année 2005.

Avec le lancement de Kiri jambon en février, de Chrupster en juin et de Party Cube en octobre, Bel se situe au cinquième rang des sociétés fromagères en Pologne.

¹⁰ Source : MEMERB IRI trade audit

EN AMERIQUE

Les résultats du Groupe sur les marchés d'Amérique du Nord ont légèrement fléchi en 2005 par rapport aux records enregistrés en 2004. Les prix du lait se sont situés à des niveaux très élevés, ainsi que les prix des autres matières de fonte, créant un environnement difficile pour l'ensemble du secteur.

La filiale américaine du Groupe a procédé à des augmentations de tarifs sur toutes ses marques, de l'ordre de 4 à 6%, ce qui a eu pour effet de ralentir la demande, en particulier sur les produits les plus sensibles aux prix, comme les Refrigerated Spreads. Le prix des matières premières a heureusement commencé à baisser en 2006.

Malgré la forte augmentation des tarifs, les volumes de The Laughing Cow ont enregistré un nouveau record. Rappelons que les ventes de The Laughing Cow ont augmenté de 95% en 2004 suite à l'engouement des américains pour la « South beach diet ». Bien que cette « mode » ait quelque peu ralenti en 2005, les ventes de The Laughing Cow ont progressé de 17% au cours de l'exercice. The Laughing Cow est un produit au goût agréable, nutritionnel, et idéalement positionné pour répondre aux soucis des américains en termes de régime et de lutte contre l'obésité.

Les ventes de Mini Babybel ont progressé de 5% l'an dernier, après une croissance de 27% enregistrée en 2004.

DANS LE RESTE DU MONDE

Au **Moyen-Orient**, les ventes de produits Bel ont enregistré une croissance forte, de l'ordre de 13% par rapport à 2004, tirée en particulier par les marchés irakien et jordanien, ainsi que par la nouvelle filiale syrienne du Groupe.

Après avoir été repositionnée et avec le support d'une nouvelle campagne TV, la marque Picon a battu son record de part de marché en Jordanie. Les efforts de restructuration de la distribution ont porté leurs fruits et ont bénéficié à la fois aux marques La vache qui rit et Kiri.

Parallèlement, les tendances de parts de marché ont été maintenues dans **les pays du GCC¹¹**, et ce malgré la forte concurrence. Ceci a été possible grâce aux bonnes performances de Kiri, avec le lancement de Kiri bloc durant le Ramadan, et grâce à l'introduction d'une nouvelle formulation de La vache qui rit portions et d'un support media significatif.

Une attention particulière a été apportée au secteur de la distribution organisée, avec de nouvelles animations sur les lieux de vente et des interventions sur mesure, tout en gagnant des parts de linéaires significatives dans l'ensemble de la région.

Côté innovation, Kiri Al Jarra (lancé en octobre 2004 en Arabie Saoudite), a continué son expansion sur les autres marchés, et s'attribue désormais une place respectable sur le segment des pots.

¹¹ Gulf Council Countries

La structure commerciale au Moyen-Orient continue son développement, afin de gagner en connaissance du marché et des consommateurs. Un bureau de représentation a été ouvert au Liban au début de l'année 2005.

La bonne tenue du dollar et la pression continue sur le prix des matières premières de fonte ont cependant contrebalancé en terme de résultat les bonnes performances commerciales réalisées sur ces marchés.

Maroc

Dans un contexte de ralentissement de la croissance économique et du marché du fromage fondu, caractérisé également par une augmentation des cours des matières premières, l'année 2005 a vu la concrétisation d'un développement du chiffre d'affaires et des parts de marché du Groupe au Maroc. Ceci s'est réalisé grâce à :

- La revitalisation continue et la bonne dynamique de La vache qui rit,
- La forte croissance sur Kiri et l'amélioration significative de sa rentabilité,
- Le soutien de l'innovation, Kiri Douceur de Jben en particulier,
- Le développement des volumes sur la marque Les Enfants,
- Le renforcement des structures et de l'organisation.

Les volumes réalisés en 2005 sur ce marché affichent une croissance de 1%. Le chiffre d'affaires a, quant à lui, connu une croissance de 6,2%, grâce à une meilleure valorisation de nos volumes.

La vache qui rit portions a enregistré une croissance de 1,4% en volume malgré la baisse de grammage et de 8% en valeur grâce notamment au développement de sa part de marché.

Kiri a connu une bonne dynamique de croissance sur l'ensemble de la marque avec +15% en volume correspondant à une hausse de 17% du chiffre d'affaires par rapport à 2004. La part de marché a crû de 2,3 points au cours de l'année grâce à l'excellente performance de Kiri portions (+10% en volume et +13% en valeur) et au développement de Kiri Douceur de Jben¹².

La marque Les Enfants a également enregistré une bonne croissance : + 5,2 % en volume et + 9,8 % en valeur.

Les chantiers liés à l'innovation demeurent une des grandes priorités : d'importants investissements publi-promotionnels y ont été consacrés en 2005.

Malgré le renchérissement du coût des matières premières, de l'énergie et l'impact du renforcement des structures, l'année 2005 a été marquée par une croissance du résultat des activités courantes par rapport à 2004.

¹² Source : AC Nielsen

Algérie

L'année 2005 a démarré en Algérie par la fermeture de l'usine durant les 15 premiers jours de l'année. La difficulté de notre partenaire à garantir les niveaux de qualité requis a entraîné l'arrêt de la fabrication locale de Kiri et des blocs de « Cuisine et Tartine ».

Les ventes de La vache qui rit ont progressé de 10% par rapport à 2004. Cette progression remarquable a compensé la perte enregistrée sur Kiri, Mizane et « Cuisine et Tartine », pour atteindre une croissance en volume de 2,6%.

Cette croissance a permis à Bel de rester leader sur ce marché avec 33% de part de marché (soit +2 pts)¹³.

Sur le segment des portions en revanche, le marché enregistre des croissances bien supérieures à celles de Bel (+23% de croissance volume) faisant stagner à 40% la part de marché du Groupe.

La part de marché valeur a augmenté de 1,7 pts pour atteindre 40,7% sur le marché total fromage fondu.

Egypte

Dans la conjoncture favorable d'une économie égyptienne en voie de réforme, confortée par la stabilité de la livre égyptienne face au dollar, le pays a su passer le cap des attentats du 1^{er} semestre et des premières élections présidentielles au suffrage direct, suivies d'un renouvellement de l'Assemblée.

La concentration du secteur bancaire se poursuit, ainsi que les privatisations. La nouvelle loi fiscale réduit le taux d'imposition de moitié et met fin à la possibilité d'exemption de taxe pendant 10 ans.

Le chiffre d'affaires local a connu une croissance en volume de 8%, grâce à un mix favorable, mais aussi en raison de la hausse de tarif de 7% appliquée au 1^{er} mars 2005. Les concurrents n'ayant pas augmenté leurs prix, nous avons dû accroître la pression promotionnelle pour défendre nos parts de marché, qui sont remontées en valeur au niveau de celles de la marque Président, mais restent sous la pression de Teama, marque premier prix qui accroît son leadership et dont Lactalis a finalisé l'acquisition.

Asie

La zone Asie a connu un fort développement de son chiffre d'affaires en 2005 avec des volumes en hausse de +12.5% et un chiffre d'affaires en augmentation de +9,6%.

Cette forte progression a été tirée par le développement :

- (i) Du libre-service / grande consommation au Japon avec une progression de +15,9% en volume et une part de marché record de KIRI sur le segment Cream Cheese, avec une part de marché valeur de 26,6%, soit un gain de +3,5 points vs 2004¹⁴.

¹³ Source : MEMERB

¹⁴ Source : INTAGE

L'année 2005 aura aussi été marquée par la création de la filiale BEL Japon le 1^{er} novembre 2005, sur laquelle le Groupe compte s'appuyer pour consolider sa connaissance du marché japonais et accélérer son développement dans les années à venir.

- (ii) Des ventes au Vietnam avec une croissance de +21,6% en volume grâce à une progression de la demande dans le Sud (Ho Chi Min ville) et une progression de la distribution dans le Nord du pays (Hanoï). Ce développement est sous-tendu par une situation macro-économique positive au Vietnam et à notre forte position historique.

Cependant, la marge commerciale des opérations du Groupe en Asie a souffert de la combinaison de la hausse des matières premières et de la faiblesse du yen.

4.1.2.2.2 Produits Hors Fromages : Bel Industries

Les produits pour l'industrie en France ont connu une année 2005 contrastée : si la croissance de 4% des volumes a été tirée par les produits de la gamme Bianbel pour les crèmes glacées, et les partenariats développés avec les industriels sur les grands marchés export (Asie en particulier), c'est la hausse du prix des matières premières, des protéines de sérum et du lactosérum en particulier qui a entraîné la baisse des marges sur le second semestre. En effet, l'augmentation des prix de ce dernier a été de 20% entre le début et la fin de l'année, avec une poursuite de ces hausses au premier trimestre 2006. Les prix des protéines de sérum ont progressé de 25% entre le 1^{er} et le 31 décembre 2005.

Cette hausse des prix des matières a nécessité trois augmentations successives des tarifs de nos contrats commerciaux, ce qui a provoqué de vives tensions avec notre clientèle.

Au **Portugal**, les ventes de lait UHT ont été soutenues, prolongeant les bonnes tendances observées au second semestre 2004.

En **Slovaquie**, les ventes de beurre ont souffert de l'arrêt des subventions d'état suite à l'entrée du pays dans l'UE, et du renforcement de la couronne slovaque par rapport à l'euro.

4.1.2.2.3 Nouveaux Produits

L'esprit d'innovation est ancré dans les gènes du Groupe Bel. Cette capacité à développer « une autre idée du fromage » a été à l'origine des grandes marques et des produits phares du Groupe Bel, tels La vache qui rit, Babybel, Kiri ou Apéricube.

L'esprit d'innovation est également l'une des cinq valeurs fondamentales du Groupe avec l'éthique, l'enthousiasme, la compétence et la cohésion. Le Groupe Bel œuvre chaque jour pour créer les conditions pour que l'innovation devienne un état d'esprit permanent. Le Groupe stimule la responsabilisation des équipes, à tous les niveaux hiérarchiques et valorise l'anticipation, la créativité, la prise de risques et l'esprit d'entreprendre.

Cette capacité à développer « une autre idée du fromage » repose sur un fort travail en équipe et des compétences complémentaires au sein des différentes fonctions :

- des compétences techniques larges en Recherche et en Développement dans les domaines des technologies fromagères et des sciences fondamentales (génie alimentaire, microbiologie, physico-chimie, etc...), se traduisant en pratique par la mise au point de technologies brevetables donnant au Groupe Bel une avance durable dans ses métiers cœurs ;
- un travail constant sur les goûts et les arômes ;
- une focalisation quotidienne sur les besoins des consommateurs et des clients locaux. L'excellence dans le domaine du « consumer insight » est un facteur critique de succès pour le Groupe Bel. Les équipes s'attachent ainsi à comprendre en temps réel les besoins fondamentaux des consommateurs et des clients et à anticiper l'évolution de leurs besoins sur les principaux marchés géographiques du Groupe, afin de développer les produits répondant au mieux à leurs attentes. Des équipes parcourent le monde à la découverte de modes de consommation très différents des nôtres, rencontrant les consommateurs là où ils sont, que ce soit les souks, les écoles et jusqu'à leur domicile et leur réfrigérateur. Le Groupe Bel incorpore également de nouveaux apports tels la métrologie sensorielle, la sociologie ou la psychologie dans sa compréhension des marchés et des consommateurs ;
- et enfin, point fondamental, un travail en équipe fort entre toutes les fonctions du Groupe Bel (recherche et développement, marketing, industriel, commercial, finance, ressources humaines). Ainsi, le travail en mode projet est-il une réalité au sein du Groupe.

Mais tous ces efforts faits en interne ne sont pas suffisants s'ils ne s'accompagnent pas d'une réelle prise en compte des changements structurels intervenant dans notre environnement. En effet, dans la très grande majorité des pays où le Groupe Bel intervient, l'innovation est de plus en plus perçue, par une proportion plus ou moins importante des consommateurs, comme superflue.

L'exigence du consommateur est d'avoir un produit nouveau dont le bénéfice est immédiatement perceptible, et non un gadget supplémentaire ou une offre rendant son choix encore plus complexe. Les distributeurs accompagnent d'autant plus ces demandes que, leurs linéaires n'étant pas extensibles, les nouvelles références doivent prouver qu'elles sont capables de générer plus de chiffre d'affaires et de marges que les « anciens produits » qui sortent peu à peu des marchés.

Le Groupe Bel a donc choisi d'orienter sa politique de création de nouveaux produits en répondant de façon simple, pragmatique, évidente aux besoins de ses consommateurs et de ses clients.

A titre d'exemple, on peut citer :

- en France, le lancement du Flûtin sous la marque Sylphide afin de pouvoir offrir un produit allégé et délicieux, sous la forme pratique de « bâton de fromage », aux consommatrices soucieuses de surveiller leur consommation de matières grasses ;
- au Moyen Orient, le concept de Kiri en pot (« Kiri Al Jarra ») a poursuivi son succès, en s'étendant à de nouveaux pays, là où la consommation de « white cheese » offre un réel potentiel pour ce produit si gourmand ;
- en Allemagne, la gamme Leerdammer s'est enrichie d'une proposition « Leerdammer Yoghu », dont la fraîcheur du goût a été mise en avant grâce à une publicité dans la continuité des communications qui font le succès de la marque Leerdammer.

En 2006, la politique d'extension de gammes sera poursuivie avec des lancements importants à la marque « La vache qui rit » en Angleterre, puis dans le reste de l'Europe ou à la marque « Kiri » au Maroc ; la marque « Mini Babybel » innovera en France sous le concept « d'éditions limitées » particulièrement originales, et la marque « Leerdammer » continuera à proposer de nouvelles solutions pour les nouveaux usages.

4.1.2.2.4 Tendances du marché

Le Marché du fromage, de manière globale, continue sa progression régulière à travers le monde, en s'appuyant sur trois tendances fondamentales :

- le plaisir est la promesse principale pour 42% des lancements fromagers, selon le cabinet d'étude XTC. Plusieurs sous tendances existent au sein de cette tendance : poly-sensorialité, diversité ethnique, tradition, sophistication, etc... ;
- la praticité représente la promesse principale dans 32% des cas. Cette praticité se retrouve tant au niveau de la facilité d'usage ou de la manipulation du produit, que des gains de temps ou encore la possibilité d'une utilisation plus nomade ;
- La santé et le bien-être deviennent une préoccupation majeure et représentent aujourd'hui déjà la promesse principale pour 25% des lancements. Cette tendance couvre une gamme large de bénéfices, allant de la nutrition douce à des promesses fonctionnelles parfois très pointues. Le développement des bénéfices santé/ bien-être répond à des changements structurels de la société moderne, tels la montée de l'obésité et la recherche du bien-être, au travers notamment d'une alimentation plus équilibrée.

Les gammes des produits du Groupe Bel s'attachent à répondre à ces trois tendances, tout en veillant d'abord à la satisfaction des consommateurs, marché par marché. En effet, ces tendances ne pèsent pas le même poids selon les pays et notamment, la question de l'obésité infantile peut prendre plus ou moins d'importance selon les situations locales et les politiques de santé prônées par les autorités.

Le Groupe Bel est convaincu qu'une tendance de fond existe et que plaisir et santé sont de plus en plus complémentaires. Demain, chacun parlera encore plus qu'aujourd'hui de « bien manger » pour atteindre cet « état complet de bien-être physique, mental et social », auquel se réfère l'Organisation Mondiale de la Santé. L'identité des marques du Groupe Bel et leur personnalité reflètent bien cet attachement à délivrer simultanément les bénéfices organoleptiques (liés au goût), nutritionnels et émotionnels que les consommateurs recherchent.

Ainsi, La vache qui rit apporte aux familles les éléments nutritionnels laitiers fondamentaux avec sympathie et joie de vivre. Mini Babybel, avec son caractère impertinent et joueur, constitue pour chacun une idée d'en-cas bon et sain. Kiri donne aux enfants toute la gourmandise issue du lait avec simplicité et optimisme. Leerdammer procure tous les bienfaits d'un fromage à pâte dure et se montre irrésistible, comme l'indique le slogan « Leerdammer, son goût fait un malheur ».

4.1.2.3 Achats

Les besoins du Groupe Bel en terme d'achat de matières premières nécessaires à la production correspondent :

- Aux matières premières alimentaires, notamment le lait, la poudre de lait, les matières grasses, les fromages de première transformation et les ingrédients ;
- Aux matières nécessaires à l'emballage des produits finis ; emballages primaires (aluminium, cire...) et emballages secondaires (carton à emboutir, carton ondulé...) ;
- Aux énergies (électricité, gaz, fioul) qui représentent une part plus limitée des achats du Groupe Bel.

4.1.2.3.1 Matières premières alimentaires

Le lait et les excédents laitiers (fromages, beurre et poudres) constituent, en valeur, la première matière première achetée par le Groupe Bel.

Des contrats sont signés avec des producteurs ou des coopératives pour la fourniture du lait dans les pays où le Groupe Bel fabrique des fromages à partir de lait liquide (Pays-Bas, France, Portugal, Slovaquie, USA, Italie, Pologne). Le prix du lait est en général déterminé par les Interprofessions (producteurs et transformateurs).

Les fromages fondus sont fabriqués à partir de matières premières laitières solides achetées sur le marché de l'Union Européenne (UE) ou dans les pays tiers. Les prix de

ces matières fluctuent en fonction de l'évolution des marchés et du niveau des aides institutionnelles accordées par l'UE.

En 2004 et depuis le début de 2005, la forte croissance de la demande mondiale, la baisse des restitutions UE et la relative pénurie de produits laitiers ont entraîné une forte remontée des cours mondiaux en dollars.

4.1.2.3.2 Emballages

Les achats d'emballages sont réalisés de façon centralisée pour les familles stratégiques correspondant à des marchés mondiaux (aluminium, cire, plastique...) et via des programmes d'achats locaux coordonnés au niveau Groupe Bel pour les familles ne permettant pas une globalisation de l'approche. Les cours du pétrole et de ses dérivés sont un facteur impactant du coût des emballages, soit parce qu'ils entrent directement dans la composition de l'emballage (cire, plastique,...) soit parce qu'ils sont une source d'énergie indispensable à la production de certains d'entre eux (aluminium, carton,...). La cire et l'aluminium ont vu leurs prix légèrement augmenter en 2005, mais les autres grandes familles d'emballages ont été parfaitement maîtrisées, essentiellement grâce au plan de réduction des coûts initiés au niveau du Groupe Bel depuis 3 ans.

4.1.2.4 Marques et propriété industrielle

Les produits fabriqués par le Groupe Bel sont distribués mondialement aussi bien sur des marchés traditionnels que sur des marchés émergents. Ce sont des produits fortement différenciés issus d'une véritable tradition d'innovation, de nouveaux concepts, produits, technologies pour lesquels le Groupe Bel est propriétaire dans le monde entier de titres de propriété intellectuelle.

L'étendue territoriale des protections dépend de l'importance des produits et des marchés concernés : protection mondiale pour des produits à vocation internationale ou protection nationale ou régionale.

Dans ce contexte, le Groupe Bel est propriétaire de brevets, recettes propres ainsi que d'un important savoir-faire et de technologies liées à ses produits, à ses procédés de production, aux emballages utilisés pour ses produits, à la conception et exploitation de procédés spécifiques nécessaires à son activité.

La différenciation de ses produits ainsi que la technologie y afférente représentent une part substantielle du patrimoine du Groupe Bel. Conscient des enjeux attachés à la protection de ses produits, le Groupe Bel a mis en place des protections juridiques adaptées, et reste déterminé à prendre toutes les mesures, notamment juridiques, qui s'imposent pour protéger et exploiter ses droits.

4.1.2.5 Clients, Distribution, Marketing

Dans tous les pays où il est présent, le Groupe Bel recherche une diffusion maximale de ses produits à travers l'ensemble des canaux de distribution disponibles. La politique commerciale menée est donc particulière à chaque pays, afin de répondre efficacement aux besoins de chacun des marchés et à la position de la concurrence. Toutefois, cette politique n'exclut pas une coordination entre plusieurs pays. Ainsi, pour l'Europe cette coordination est assurée par une direction fonctionnelle transverse : la Direction de la Coordination Commerciale Europe. Cette Direction négocie avec les clients distributeurs, lesquels sont implantés dans plusieurs pays européens, des accords globaux afin de renforcer les accords négociés au niveau national.

L'organisation Commerciale et Marketing de la zone Europe repose sur des filiales qui sont directement détenues par le Groupe Bel. Ces filiales sont animées et coordonnées par la Direction Europe au niveau du Groupe Bel. En dehors de l'Europe, l'International représente environ 1/3 du Chiffre d'affaires du Groupe Bel, lequel est majoritairement implanté au travers de filiales propres. Le reste du Chiffre d'affaires de l'International est réalisé au moyen d'importateurs ou de distributeurs avec lesquels le Groupe Bel a construit des relations de confiance depuis longtemps. Des structures spécifiques dédiées à l'animation et au suivi de l'activité de nos importateurs et / ou distributeurs sont en place au sein de la Direction de l'International, ce qui permet au Groupe Bel, même lorsqu'il n'a pas de filiale dans un pays donné, de suivre le marché au plus près (tant du point de vue marketing que du point de vue de la distribution).

4.1.2.6 Sécurité alimentaire, management qualité et réglementation

4.1.2.6.1 Sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire est une priorité absolue pour le Groupe Bel qui a développé depuis plusieurs années des procédures pour maîtriser tous les risques connus et identifiés aux différentes phases des process.

Un Comité de Pilotage spécifique, placé sous la responsabilité directe du Président Directeur Général réunit l'ensemble des Directions impliquées.

La Direction Sécurité Alimentaire en place au sein du Groupe Bel permet d'avoir une vision globale et précise de toute la chaîne alimentaire, depuis les fournisseurs jusqu'aux consommateurs. Ses objectifs sont notamment d'anticiper et de prévenir, ce qui sous-tend :

- Un dispositif de contrôle performant,
- Une organisation en amont complète, réactive, et anticipatrice,
- La mise en place et la gestion des meilleurs comportements à l'intérieur de l'entreprise, comme chez ses fournisseurs et ses clients,
- Une veille permanente,

Cette Direction Sécurité Alimentaire est chargée de :

- La stratégie préventive du Groupe Bel en matière de sécurité alimentaire et de la coordination des actions qui en découlent,
- La mise en place et la maîtrise de processus d'anticipation des risques alimentaires et de prévention des crises,
- La gestion des alertes et des crises,
- La construction d'un système de veille fondé sur un reporting des filiales,
- La participation à des réseaux de professionnels dédiés à la Sécurité Alimentaire.

Le Groupe Bel mène une action continue afin :

- De toujours mieux maîtriser la chaîne d'approvisionnement grâce à une parfaite connaissance des matières achetées,
- D'avoir une distribution maîtrisée grâce à une connaissance complète des circuits logistiques,
- D'avoir une traçabilité performante amont/ aval et composants/ composés.

Au-delà des éléments scientifiques clairement identifiés et connus, le Groupe Bel reste particulièrement vigilant sur le suivi des risques “perçus” par le consommateur (OGM, allergies, obésité, maladies cardio-vasculaires, etc.) qui font l'objet de plans de surveillance très stricts et très complets, imposés à toutes les filiales du Groupe Bel, allant au-delà des réglementations.

4.1.2.6.2 *Management qualité*

Le Groupe Bel fait de la qualité un facteur déterminant dans l'ensemble de ses processus, et pour chacun de ses métiers et activités.

Les systèmes de management de la qualité s'articulent autour de trois axes prioritaires :

- L'identification, l'évaluation et la maîtrise des risques alimentaires, des fournisseurs aux clients,
- La maîtrise et l'amélioration continue de l'ensemble des processus,
- La mesure et la prise en compte de la qualité perçue par les consommateurs.

La démarche qualité s'appuie sur une mesure des performances produits, via :

- Des tests réalisés en interne et en externe auprès des consommateurs,
- Des audits internes et externes réalisés sur les bonnes pratiques de fabrication et d'hygiène,

- Un service dédié aux relations consommateurs qui anime en interne un réseau de veille et d'échanges, et qui est reconnu comme un des plus efficaces de la profession.

Le management de la qualité du Groupe Bel repose plus particulièrement sur :

- La conception des nouveaux produits grâce à des tests organoleptiques réalisés en interne et auprès des consommateurs pour répondre ainsi au mieux à leurs attentes,
- Le développement des compétences des hommes et des femmes responsables de la qualité, grâce au niveau de recrutement et au suivi de formations spécifiques leur permettant de partager leurs expériences et de transférer les meilleures pratiques de filiale en filiale,
- Le développement des systèmes d'assurance qualité au sein des filiales et des entités industrielles. Le Groupe Bel est ainsi engagé dans un processus d'évolution de la certification de ses sites industriels : HACCP pour la maîtrise des risques microbiologiques, physiques, chimiques, et biochimiques. Une démarche managériale a été mise en place sur les différents sites en s'appuyant sur les meilleurs référentiels existants : ISO, BRC, etc.

4.1.2.6.3 Réglementation

La Direction Sécurité Alimentaire est aussi garante du respect des obligations réglementaires attachées aux produits, notamment en termes de composition, d'étiquetage, d'emballage, de publicité, de nutrition, et de régimes douaniers.

En plus des normes propres au Groupe Bel qui garantissent une information responsable, loyale, et transparente au consommateur, chaque filiale du Groupe Bel est soumise aux lois et règlements locaux en vigueur dans son pays sur les normes de production, la qualité des ingrédients et des produits, l'étiquetage et la vente des produits finis.

Pour assurer le respect de ces normes, le Groupe Bel a mis en place un réseau transversal de spécialistes réglementaires ayant un rôle d'expertise et de conseil auprès de toutes les filiales.

4.1.2.7 Concurrence

Dans son métier principal de fromager, le Groupe Bel rencontre, très schématiquement, trois types de concurrents : la division « fromages » des grands internationaux de l'agroalimentaire, tels, par exemple Kraft (avec sa marque Philadelphia) ou Nestlé, les grands laitiers internationalisés, appartenant au secteur privé (groupe Lactalis, Bongrain, ...) ou issus du regroupement de coopératives (Arla Foods....) et des acteurs plus locaux, souvent solidement implantés dans les marchés de spécialités.

Si la tendance, dans ce métier comme sur bien d'autres, est plutôt à la concentration des acteurs, les situations de concurrence varient de façon très importante d'un pays à l'autre, en fonction de la force des traditions fromagères ou des circonstances historiques.

4.1.3 Ventilation du Chiffre d'affaires réalisé au cours des deux derniers exercices par zones géographiques (en millions d'euros)

Groupe Bel Zones géographiques	2004 En millions d'euros	2005 En millions d'euros	Variation 2005/2004
Europe	1.365	1.287	-5,7%
Amérique	136	138	+1,5%
Reste du monde	265	305	+15,1%
TOTAL	1.766	1.730	-2%

4.2 DEPENDANCE EVENTUELLE

4.2.1 Risques de dépendance liés à l'augmentation des prix et à l'éventuelle pénurie des matières premières

Les conditions de marché au niveau mondial (offre et demande), les conditions climatiques (production laitière...) et les contrôles étatiques (taxes douanières, subventions...) peuvent avoir un effet significatif sur le prix des matières premières tant alimentaires que non alimentaires.

Le niveau de disponibilité sur le marché (matières premières alimentaires essentiellement) et l'évolution des prix d'achat sont des facteurs impactant les résultats d'exploitation du Groupe Bel.

Afin de limiter ce risque, le Groupe Bel met en œuvre, lorsque cela est possible, des stratégies de partenariats fournisseurs et d'achat en contrats long terme.

4.2.2 Risques de dépendance liés à la concentration des achats de certains produits et services auprès d'un nombre limité de fournisseurs

Les stratégies d'achat du Groupe Bel visent à limiter les cas de dépendance, en favorisant le « double sourcing ». Dans certains cas (brevets fournisseurs, coût de développement...), il n'est pas possible de développer des sources d'approvisionnements alternatives. Le Groupe Bel développe alors des plans de sécurisation (stock de sécurité, sourcing multi-usines chez un même fournisseur...) afin de limiter le risque de rupture d'approvisionnement.

Les principaux fournisseurs du Groupe Bel sont les fournisseurs de matières premières et d'emballages ; le lait est approvisionné auprès de coopératives qui unitairement ne représentent pas un pourcentage significatif du volume d'achats. Les matières premières de fonte quant à elles, sont approvisionnées sur le marché océanien (Australie, Nouvelle Zélande) pour l'essentiel, et le principal fournisseur - Fonterra - ne représente que 2% du total des achats du Groupe. Le premier fournisseur d'emballages - Alcan - représente également moins de 2% des achats totaux du Groupe.

4.2.3 Risques de dépendance liés à la concentration de la distribution et à un nombre plus restreint de clients

Dans les principaux pays Européens (qui représentent de l'ordre de 2/3 du Chiffre d'affaires du Groupe Bel) le chiffre d'affaires généré par les grandes marques du Groupe se répartit sensiblement dans chacun des pays, au prorata du nombre de clients dans chaque pays. Il n'y a pas de risque particulier qui pourrait provenir d'une concentration anormale du chiffre d'affaires, en regard de la structure de la distribution dans les pays. Il reste qu'en Europe, dans les pays les plus importants, la distribution est déjà assez concentrée puisque les cinq premiers clients représentent généralement plus de 80 % de l'activité du pays.

Le principal client du Groupe est le groupe Carrefour, avec lequel il réalise environ 9,8 % de son chiffre d'affaires en 2005. Les autres clients significatifs du Groupe Bel représentent chacun moins de 5% du chiffre d'affaires consolidé.

4.3 RESSOURCES HUMAINES ET RESPONSABILITE SOCIALE

4.3.1 Politique générale

Le Groupe Bel s'affirme autour de 5 valeurs fortes : Ethique, Esprit d'Innovation, Enthousiasme, Compétence et Cohésion.

Le premier plan stratégique de la fonction Ressources Humaines (2002 – 2004) a permis de mettre en place une organisation liée à l'activité internationale du Groupe Bel.

La Direction Ressources Humaines Groupe rassemble les activités liées aux processus RH : développement des ressources humaines, gestion des compétences, rémunérations et avantages sociaux, communication.

Un réseau international de DRH de zone, Europe Nord-Est et Europe Sud Ouest, Maghreb et USA, complète ce dispositif afin d'apporter l'expertise RH aux Directions opérationnelles.

Un deuxième plan stratégique (2005–2007) a été défini afin d'accompagner le développement du Groupe Bel. Il s'articule autour de 3 axes :

- attirer les candidats adaptés
- retenir les meilleurs collaborateurs
- disposer de salariés engagés

Les actions RH ont été centrées sur l'intégration et la gestion de carrière des salariés tout au long de leur vie professionnelle. L'entretien annuel a fait notamment l'objet d'une attention spécifique avec la construction de repères managériaux communs et le suivi de sa réalisation dans toutes les Directions. Certains métiers clés ont fait l'objet d'analyses de compétences qui ont abouti à la mise en place de référentiels de compétences techniques afin d'enrichir les évaluations individuelles et d'accompagner l'évolution des collaborateurs.

En outre, la mise en place d'un système d'information RH intégré permet la professionnalisation des équipes RH via notamment un suivi des indicateurs de performances de la fonction.

4.3.1.1 Effectifs

Au 31 décembre 2005, le Groupe Bel comptait au total 8.811 salariés à travers le monde.

Le tableau ci-dessous indique leur répartition par zone géographique :

Nombre total de salariés aux 31 décembre (effectifs inscrits)		
	2004	2005
Europe	6.572	6.226
Amérique	651	519
Reste du Monde	1.711	2.066
TOTAL	8.934	8.811

Sociétés françaises	2003	2004	2005
Ouvriers	2.545	2.509	2.382
Hommes	1.795	1.763	1.682
Femmes	750	746	700
Employés	337	337	317
Hommes	61	67	60
Femmes	276	270	257
Techniciens, Agents de maîtrise	502	526	505
Hommes	293	300	279
Femmes	209	226	226
Cadres	470	522	535
Hommes	322	350	354
Femmes	148	172	181

	2003	2004	2005
Part des effectifs	45,7%	43,6%	42,4%

France dans les effectifs Groupe Bel			
---	--	--	--

Sur la période 2003 à 2005, l'effectif temporaire (CDD et intérimaires) a représenté 14 % de l'effectif total en moyenne, dont 14,41% pour l'année 2005.

4.3.2 Politique sociale

Le Groupe Bel se conforme aux conventions de l'Organisation Internationale du Travail et aux lois nationales concernant la sécurité, la protection sociale, la durée du travail, la rémunération minimum, la liberté d'association et d'expression, le droit de négociations collectives ainsi que l'interdiction du travail des enfants, du travail forcé et des pratiques discriminatoires.

4.3.2.1 La sécurité

La politique du Groupe Bel concerne l'ensemble des salariés quel que soit leur statut.

Les principaux indicateurs sont :

- le taux de gravité des accidents qui exprime le nombre de journées perdues pour 1.000 heures de travail et qui s'élève, en moyenne sur la période 2003 – 2005 en France à 0,89 et à 0,64 pour l'année 2005.
- le taux de fréquence des accidents qui indique le rapport entre le nombre d'accidents du travail et la durée du temps de travail. Pour la période 2003 – 2005, le taux de fréquence s'élève à 18,62 en moyenne et à 13,34 pour l'année 2005.

Les leviers d'action mis en œuvre au sein du Groupe Bel, sont les suivants :

- le management de la sécurité par l'engagement des équipes d'encadrement sur le terrain, par la formation et l'information continue,
- La réalisation d'audits permettant d'analyser les risques inhérents aux situations professionnelles et d'y adapter les plans d'action,
- L'implication de toutes les parties prenantes, internes et externes au Groupe Bel dans le domaine de la santé et de la sécurité.

Par ailleurs, la sécurité alimentaire est un objectif prioritaire du Groupe Bel.

L'ensemble des collaborateurs de nos sites industriels en France a été sensibilisé à l'hygiène en industrie alimentaire à travers une action de formation dispensée par le management. Cette action s'étend progressivement à l'ensemble des sites industriels dans le monde.

Chaque établissement du Groupe Bel comporte un CHSCT (Comité d'Hygiène et Sécurité des Conditions de Travail) qui joue un rôle actif en matière de préconisation et sensibilisation en matière d'hygiène et sécurité.

4.3.2.2 Protection sociale

Le Groupe Bel développe une politique sociale conformément aux lois et réglementations nationales.

- retraite
- accident du travail
- invalidité et décès
- couverture médicale
- assurance liée aux déplacements

Dans un souci d'équité interne et afin de se situer sur le marché en ce domaine, le Groupe Bel a réalisé en 2005 une étude exhaustive de ses engagements afin de mieux gérer sa politique sociale de protection sociale.

4.3.2.3 Temps de travail

Le Groupe Bel respecte les législations de chaque pays dans lequel il est implanté.

En ce qui concerne les sociétés françaises du Groupe Bel, des accords d'aménagement et de réduction du temps de travail permettent à la totalité des ouvriers et employés de bénéficier d'un temps de travail inférieur ou égal à 35 heures. Les techniciens et agents de maîtrise ont un temps de travail mensualisé de 160,95 heures, la force de vente a un temps de travail annualisé de 1697 heures.

Les cadres travaillent 212 jours annuellement, 213 depuis le 1^{er} janvier 2005.

La négociation de ces accords a permis d'améliorer les organisations, apportant plus de flexibilité, d'adaptation et de productivité.

4.3.2.3.1 Les rémunérations

La politique du Groupe Bel est de faire de la rémunération un outil de management au service de sa stratégie.

En ce qui concerne les managers, le Groupe Bel construit sa politique de rémunération cible au regard des médianes marché de la grande consommation dans un pays donné.

La rémunération est déterminée par le niveau de responsabilité et la contribution de chaque salarié aux résultats. Elle comprend une part fixe (salaire de base complété par des avantages sociaux) et une part variable basée sur la performance individuelle et sur les résultats de l'entreprise.

Les rémunérations des salariés non-cadres sont gérées par chaque filiale, selon les mêmes principes de respect des bonnes pratiques de rémunération dans un pays donné pour des activités équivalentes et des entreprises comparables.

(Euros)	2003	2004	2005
Frais de personnel du Groupe Bel	146.777.000	154.360.000	166.227.000

En ce qui concerne les sociétés françaises du Groupe Bel, les rémunérations mensuelles moyennes, salaire de base + ancienneté, sont indiquées dans le tableau suivant :

(Euros)		2003	2004	2005
Cadres	Homme	4.484	4.755	4.951
	Femme	3.559	3.738	3.903
Techniciens / Agents de maîtrise	Homme	2.219	2.381	2.418
	Femme	2.101	2.198	2.240
Employés	Homme	1.694	1.664	1.652
	Femme	1.661	1.601	1.650
Ouvriers	Homme	1.495	1.509	1.542
	Femme	1.406	1.377	1.412

Le taux de charge moyen catégoriel pour la période 2003 – 2005 est de 43,45 %.

4.3.2.3.2 Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

5 organisations syndicales sont présentes au sein des sociétés du Groupe en France :

- CFDT
- CGC
- CGT
- FO
- UNSA

16 accords ont été conclus en 2003 dont :

- 1 accord Groupe Bel
- 3 accords d'entreprise
- 12 accords d'établissement.

22 accords ont été conclus en 2004 dont :

- 1 accord Groupe Bel
- 8 accords d'entreprise
- 13 accords d'établissement

12 accords ont été conclus en 2005 dont :

- 2 accords Groupe
- 2 accords d'entreprise
- 8 accords d'établissement

Ils traitent des sujets suivants : prévoyance, temps de travail, formation des représentants du personnel, droit à l'expression des salariés, organisation des équipes, politique salariale, épargne salariale.

4.3.2.3.3 Contrat de participation + Plan d'Epargne Entreprise

Un accord sur la participation a été signé avec les partenaires sociaux le 8 septembre 2005 pour 3 années : 2005, 2006 et 2007.

La formule de calcul comprend la formule légale et une formule dérogatoire, la plus favorable étant appliquée.

4 fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) sont proposés au personnel, l'un monétaire, le second en obligataire, le troisième majoritairement en actions, et enfin un fonds solidairement responsable.

Le 19 janvier 2006, la Direction Générale représentée par la DRH France a signé un accord d'intéressement avec les partenaires sociaux.

Cet accord, valable pour une durée de 3 ans, prévoit la mise en place d'un dispositif d'intéressement à partir de 2006 pour un premier paiement en 2007, en fonction des résultats obtenus.

La Direction générale a souhaité que cet accord s'intègre dans les objectifs prioritaires du Groupe. A ce titre les critères retenus pour déterminer le niveau d'intéressement sont : le taux de service client, la sécurité des hommes mesurée par le taux de fréquence des accidents du travail et l'innovation produit.

4.3.2.4 Responsabilité sociale

Le Groupe Bel a adhéré en 2003 au Pacte Mondial et s'engage à en respecter les 9 principes dans tous les pays où il opère.

Il publie régulièrement ses résultats au regard des indicateurs requis par la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques (NRE) dans chacun de ses rapports annuels.

Au sein des sociétés françaises du Groupe Bel, les œuvres sociales sont gérées par les Comités d'Etablissement présents dans chaque filiale, qui contribuent au financement de ces œuvres à raison de 1,44% de la masse salariale.

Les Comités d'Etablissement emploient ce budget à diverses actions, dont, notamment, la gestion des mutuelles, la restauration collective, l'organisation des voyages, le financement d'activités de loisirs ou la participation aux frais de garde d'enfants.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés en France :

Les différents établissements français emploient des salariés handicapés. Ils confient des travaux à des ateliers protégés et versent une contribution à l'AGEFIPH.

	Nombre de salariés handicapés	Travaux en atelier protégé (etp*)
2003	117	17,50
2004	157	13,00
2005	153	8,06

* équivalent temps plein

4.3.2.5 Accompagnement des restructurations

Dans le cadre de la restructuration de leurs activités, certaines sociétés du Groupe Bel ont procédé à des réductions de personnel par voie de départs volontaires et de plans de sauvegarde de l'emploi.

Afin d'aider les salariés touchés par ces mesures, le Groupe Bel a mis en place des plans spéciaux d'aide et de reclassement dans les régions concernées.

La politique du Groupe Bel est de ne jamais laisser un salarié seul face à un problème d'emploi.

A cet effet, il recourt à deux types de dispositifs :

- des solutions internes, à travers un dispositif d'aide à la mobilité géographique, comprenant, à titre d'exemple, une prime de mobilité, une indemnisation en cas de perte de salaire, l'organisation d'un voyage de reconnaissance dans la ville d'accueil pour le salarié et sa famille, ainsi que pour le conjoint, la prise en charge d'une aide à la recherche d'emploi.
- des solutions externes, pour les salariés non mobiles ou lorsque les opportunités internes ne sont pas adaptées, soit par une aide à la création d'entreprise, soit par un reclassement dans des entreprises locales, via la constitution et l'animation "d'antenne-emplois".

Afin de compenser la perte d'activité économique régionale, le Groupe Bel entreprend des actions visant à construire durablement l'emploi dans les régions concernées. Il y consacre des moyens financiers spécifiques qui permettent de proposer aux repreneurs des solutions avantageuses.

Dans le cadre de la réorganisation de l'activité "pâtes pressées" du Groupe Bel qui a abouti à la fermeture du site d'Entrammes le 30 juin 2005, les solutions suivantes ont été proposées à tous les salariés du Groupe Bel : reclassement sur un autre site du Groupe Bel, assistance à la recherche d'un emploi dans les entreprises du canton, mesures d'âge, aide à la création d'entreprise.

Aujourd'hui 80% des salariés ont une solution d'emploi, dont plus de 60% ont accepté une mutation au sein d'autres établissements du Groupe Bel.

Par ailleurs une convention Etat / Entreprise a été signée pour aider à la revitalisation du bassin d'emploi concerné.

4.3.2.6 Impact économique du Groupe Bel dans les pays émergents

Depuis quelques années, le Groupe Bel s'implante dans certains pays émergents, dans lesquels il produit localement, à destination du marché local.

Les filiales situées dans ces pays bénéficient de programmes de formation, de nombreux transferts technologiques et se dotent d'équipements industriels modernes.

L'innovation dans les pays émergeant est facilitée par le transfert des savoir-faire par les centres de R&D du Groupe Bel à Lons et Vendôme qui travaillent en collaboration avec les équipes locales.

L'innovation porte sur les produits, la maîtrise de la qualité et les processus de fabrication.

4.3.3 Formation

La formation a pour objectif de faire progresser les compétences, diffuser une culture d'excellence et transférer les savoir-faire.

Les sociétés du Groupe Bel participent à la formation professionnelle par :

- l'emploi de jeunes salariés concomitant à une formation théorique (apprentissage, qualification, adaptation, stage),
- la participation des salariés à des stages de formation en intra ou inter entreprises tout au long de leur carrière, et plus particulièrement au sein de son université d'Entreprise « CAMPUS ».
- l'organisation d'une formation interne permanente dite "formation au poste de travail"

Sociétés France	Nombre d'heures formation	% masse salariale
2003	58.513 soit 15h / salariés	3,3%
2004	62.120 soit 16h / salariés	3,5%
2005	66.137 soit 18h / salariés	3,8%

En 2001, le Groupe Bel crée CAMPUS.

CAMPUS est "un label du Groupe Bel", système de formation au service des stratégies du Groupe Bel pour favoriser l'adaptation des hommes, des organisations et des process.

Les missions principales de CAMPUS sont :

- de diffuser des approches, méthodes et outils communs (bonnes pratiques),
- de favoriser les échanges d'expériences,

- de faire partager et diffuser les valeurs du Groupe Bel,
- de privilégier la transversalité,
- de favoriser l'internationalisation.

Les programmes développés sous le label CAMPUS concernent l'ensemble des cadres du Groupe Bel et se déroulent prioritairement en français ou en anglais, éventuellement dans une autre langue.

En 2005, le programme développé sous le label Campus a reposé essentiellement sur la diffusion de la culture du Travail en mode projet en proposant aux managers différents modules de formations sur ce thème majeur.

Par ailleurs les autres actions traditionnelles de Campus « Coursus Marketing BELMARK » et « nutrition santé » ont été mise en œuvre.

4.4 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

4.4.1 Politique de Recherche & Développement

La Recherche & Développement a pour principal objectif d'engager le Groupe Bel dans un processus d'amélioration continu conciliant innovation technologique et attentes sociétales.

Le Groupe Bel a fortement augmenté ses moyens R&D depuis le début des années 2000 pour faire de cette fonction un avantage concurrentiel majeur du Groupe Bel.

La R&D est un acteur essentiel de la croissance rentable du Groupe Bel qui respecte les engagements suivants :

- Le respect du consommateur et du contrat de confiance qui nous lie avec lui, en s'engageant à concilier la liberté de création et la responsabilité sociétale,
- Une politique nutritionnelle proactive,
- Le renforcement de la sécurité et la qualité en utilisant tous les progrès et avancées de la science.

Plus de 150 chercheurs ingénieurs et techniciens, travaillent dans les trois centres de R&D, dont l'action est relayée localement par de nombreux collaborateurs dans les usines et les filiales.

Pour mener les recherches de base relatives à la nutrition, la saveur, les nouvelles technologies, le Groupe Bel collabore régulièrement avec des universités des organismes de recherche publics spécialisés, et des fournisseurs.

Par ailleurs, le Groupe Bel entretient un contact permanent avec la communauté scientifique partout où cela est nécessaire : France, Europe, Amérique du Nord, etc.

Le Groupe Bel consacre près de 1% de son chiffre d'affaires à ses activités R&D.

4.4.2 Organisations et systèmes d'information

Le Groupe Bel est doté d'une Direction centrale des systèmes d'information dont la vocation première est d'anticiper, d'évaluer et de préconiser toute évolution souhaitable des processus, des moyens et méthodes du Groupe en matière d'organisation, d'informatique, de bureautique et de télécommunications (voix, données, images). La Direction centrale des systèmes d'information remplit sa mission au regard de la stratégie du Groupe Bel et des évolutions technologiques souhaitées. Elle veille également à la mise en place des meilleures pratiques pour avoir l'assurance – et non la garantie - de l'efficacité, de la sécurité, de la conformité législative et de la maîtrise des risques liés au système d'information et aux télécommunications du Groupe.

Les développements qu'elle réalise ou fait réaliser sont menés dans un objectif d'amélioration de la performance des processus et de cohérence des informations. Des efforts d'intégration ont été menés en 2004 et 2005, notamment dans le domaine du contrôle de gestion où le Groupe Bel s'est doté d'Hypérion appuyé sur SAP et les systèmes locaux.

Les moyens tant humains que techniques ont été renforcés pour dépasser le seuil de 1 % du Chiffre d'affaires. Plus de 60 ingénieurs coordonnent et mettent en place les systèmes d'information du Groupe Bel à travers l'ensemble de ses filiales.

4.4.3 Principaux sites de production

Le Groupe Bel exploite des sites de production dans la plupart des zones géographiques où il est présent commercialement. En 2005, le Groupe Bel disposait de 12 unités de transformation fromagère en Europe de l'ouest (France, Hollande, Espagne, Portugal, Allemagne), 3 unités en Europe de l'est (Pologne, Tchéquie, Slovaquie), 2 unités aux USA, 2 unités en Afrique du Nord (Maroc, Egypte) et une unité au Moyen-Orient (Syrie). Par ailleurs dans le cadre de la valorisation du lactosérum de fromagerie, le Groupe Bel exploite en France 2 ateliers de transformation de ces produits.

Le système de production du Groupe Bel se développe autour d'usines qui assurent l'approvisionnement à la fois des marchés locaux mais également de l'exportation. Il est constitué d'unités importantes à vocations régionales et internationales (7 usines sur 20 assurent les 2/3 de la production totale) ainsi que d'unités plus petites vouées aux marchés locaux.

L'activité de production s'est largement internationalisée au cours des dernières années. La France représente, en 2005, 40% du volume de production.

La politique du Groupe Bel est de posséder ses propres usines de production tout en faisant appel dans quelques cas à de la sous-traitance (cas de l'Algérie ou pour la production de tranches de fromages fondus).

En général, les usines du Groupe Bel sont implantées comme suit :

- Pour la première transformation qui traite comme matière première du lait frais collecté chez des producteurs, les usines sont localisées près des bassins de production laitière. C'est le cas en France, en Hollande, au Portugal, en Slovaquie et aux USA.
- Pour la seconde transformation utilisant des matières premières laitières déjà transformées (poudre de lait...), les usines sont localisées à proximité des lieux de consommation.

La Direction industrielle du Groupe Bel met en place sur l'ensemble des usines des structures et des moyens ayant pour objectif de fournir des produits répondant en termes de qualité, quantité, coûts et délais à la demande des consommateurs. Des programmes importants de formation sont réalisés pour l'ensemble des équipes de production (encadrement, employés, ouvriers). Ils sont axés sur les aspects qualité des productions, sur la sécurité des personnes et des biens, sur l'évolution des techniques et technologies. La Direction Industrielle du Groupe Bel évalue mensuellement les performances de chaque usine à travers une batterie d'indicateurs de performance et d'objectifs.

Les usines ont toutes mis en place des politiques qualité reconnues par différents systèmes de certification : ISO 9000, HACCP. La Direction industrielle évalue également régulièrement le niveau de qualité des produits par la tenue de comités qualité.

Enfin, la Direction Industrielle établit pour les domaines de la sécurité des biens, de la préservation de l'environnement, et de la maintenance des équipements des directives et des recommandations qui font l'objet de contrôles.

4.4.3.1 Politique d'investissements industriels

Le budget d'investissements industriels du Groupe Bel répond à 4 types de besoins :

- Le développement : capacité de production, produits nouveaux,
- La productivité : plans d'économies,
- La maintenance des outils industriels,
- Les exigences liées à l'environnement et à la sécurité.

Il est élaboré dans le cadre d'une maîtrise des dépenses et a atteint en 2005 103,5 millions d'euros contre 115 millions d'euros en 2004, ce qui représente respectivement 5,98 % et 6,51 % du Chiffre d'affaires consolidé.

La Direction Industrielle du Groupe Bel met à jour au moins une fois par an pour l'ensemble des usines un plan directeur prenant en compte les évolutions prévues d'activité (produits existants, produits nouveaux), les évolutions de technologies et les améliorations de

productivité, les exigences liées à l'environnement et la sécurité, les évolutions des systèmes d'information.

4.4.4 Principaux investissements de l'année 2005

En 2005, les principaux projets engagés répondent :

- au développement de capacités de production en particulier aux Etats-Unis (La vache qui rit et Mini Babybel), en France (Mini Babybel), en Syrie (La vache qui rit), en Egypte (La vache qui rit) ;
- à la rénovation d'outils industriels au Portugal et en Slovaquie ;
- à l'automatisation de lignes de production (Hollande) ;
- au développement de produits nouveaux (Maroc, France) ;
- à l'adaptation et à la restructuration des outils industriels (fermeture d'une usine en France, relocalisation de la production).

En 2005, les principaux projets engagés en 2004 se sont poursuivis et portent sur :

- le développement de capacités de production en particulier aux Etats-Unis (La vache qui rit et Mini Babybel), en France (Mini Babybel), en Syrie (La vache qui rit) ;
- la rénovation d'outils industriels au Portugal et en Slovaquie ;
- l'automatisation de lignes de production (Hollande) ;
- le développement de produits nouveaux (Maroc, France) ;
- l'adaptation et à la restructuration des outils industriels (fermeture d'une usine en France, relocalisation de la production).

Le budget d'investissement industriel du Groupe Bel a atteint, en 2004, 115 millions d'euros contre 77 millions d'euros en 2003, ce qui représentait respectivement 4,1% et 3,7% du Chiffre d'affaires.

En 2005, le budget d'investissement industriel du Groupe Bel a atteint 105 millions d'euros, ce qui représente 6,07% du Chiffre d'affaires.

Les bâtiments et les terrains de Wangen sont destinés à être cédés à moyen terme. L'équipement industriel qui représente 3 millions d'euros en VNC sera en partie transféré afin de prolonger les productions sur d'autres sites du Groupe.

4.4.5 Principaux investissements futurs

Le budget d'investissement 2006-2007 sera construit en ligne avec les plans stratégiques du Groupe Bel. Il devrait représenter en moyenne 90 millions d'euros par an sur cette période. Les principaux projets viseront :

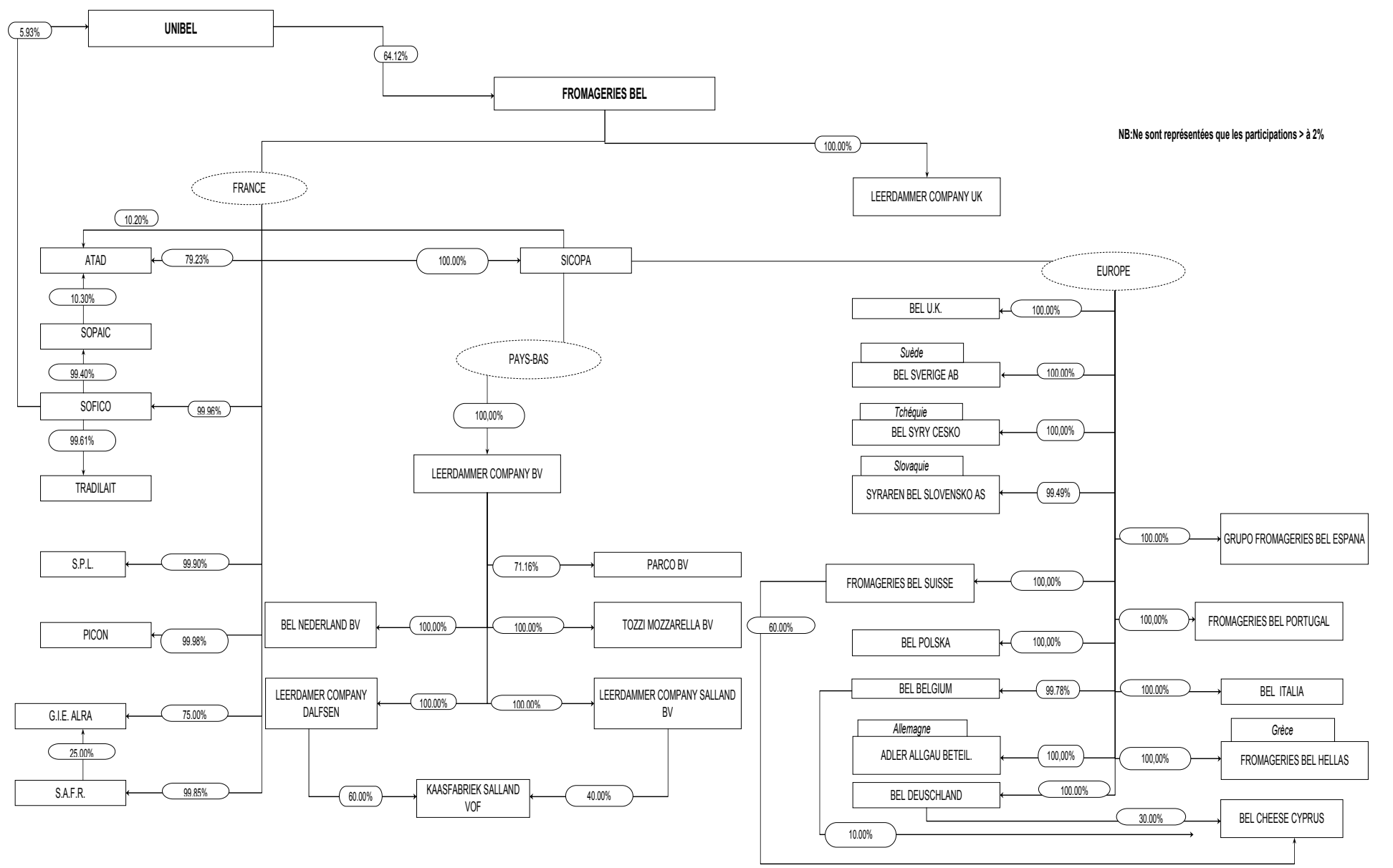
- La poursuite du développement de capacités de production aux Canada, Algérie (La vache qui rit), Pologne (Kiri), France et Slovaquie (Mini Babybel),

- L'accélération des efforts d'innovation et de développement de produits nouveaux (Maroc, France, Etats-Unis),
- La réduction des coûts de production (France, Hollande),
- Le renforcement des exigences en terme de sécurité, environnement, systèmes d'information (usine au Portugal, poursuite des plans de « sprinklage » des usines stratégiques).

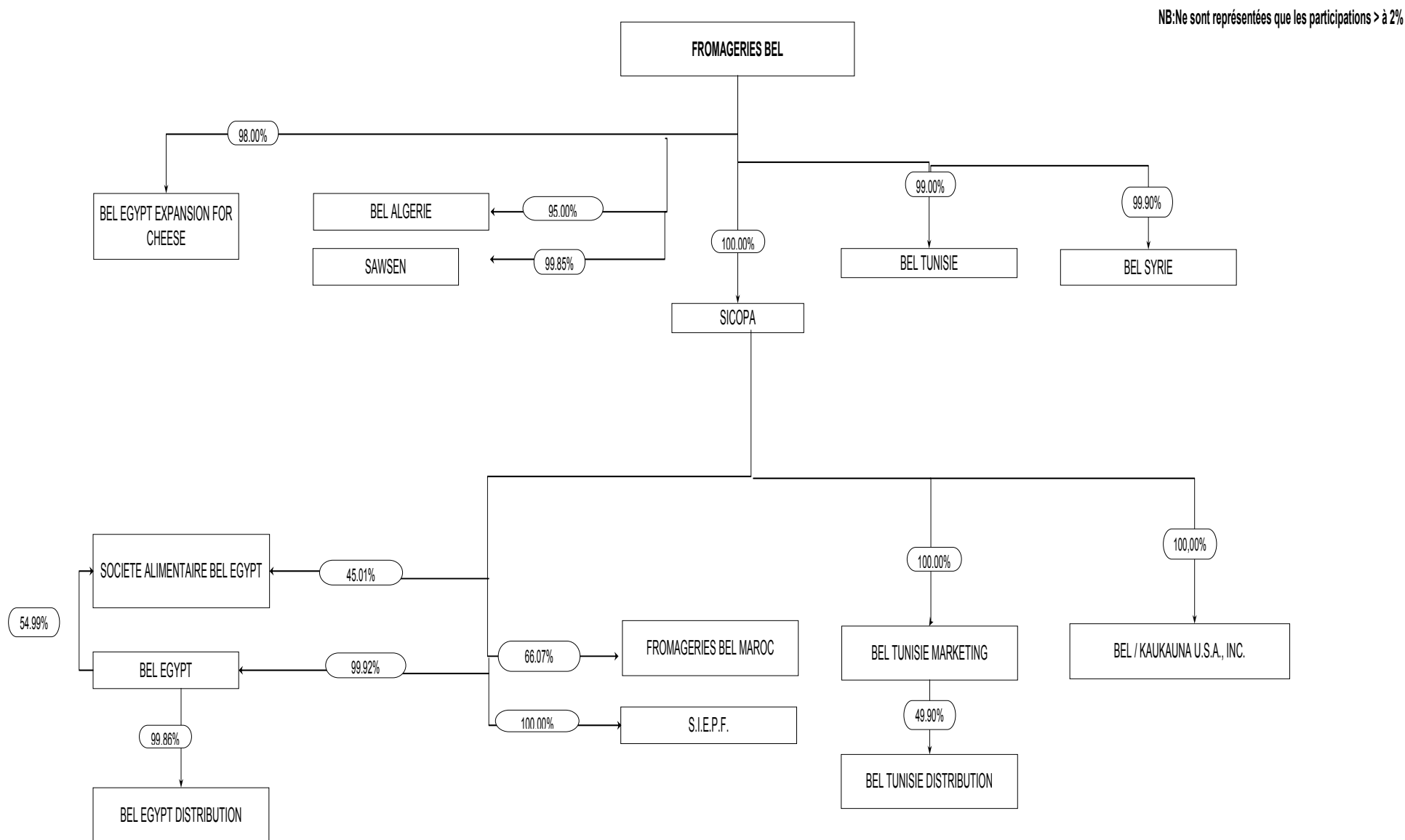
Pour réaliser les programmes d'investissements, le Groupe Bel s'appuie sur des compétences internes (en central et en usines) et développe des collaborations avec ses principaux fournisseurs en vue de réduire les coûts d'achats.

4.5 PRINCIPALES FILIALES ET SOCIETES AFFILIEES AU 31/12/2005

4.5.1 Europe



4.5.2 Reste du monde



4.6 FACTEURS DE RISQUES

4.6.1 Risques juridiques

4.6.1.1 Risques liés aux marques et à la propriété intellectuelle

Compte tenu de sa notoriété et du caractère stratégique de son patrimoine intellectuel, le Groupe Bel est objectivement exposé au risque de contrefaçon et de piratage.

En dépit des moyens importants qu'il a choisis de mettre en oeuvre pour protéger et défendre ses droits de propriété industrielle, ainsi que ses droits d'auteur, ce risque ne saurait être totalement écarté.

Le principal facteur de risque en ce domaine tient à l'inégale intensité avec laquelle le droit de la propriété intellectuelle est appliqué dans certaines régions du monde. Dans certains pays, en effet, la politique judiciaire peut s'avérer insuffisamment efficace pour des groupes internationaux qui souhaiteraient lutter contre des contrefaçons d'origine locale.

En même temps qu'elle vise à protéger le patrimoine intellectuel du Groupe Bel, la politique qu'il mène en cette matière contribue aussi, par conséquent, à préserver sa croissance et ses résultats financiers.

4.6.1.2 Risques liés à l'évolution des réglementations¹⁵

En tant que leader de notoriété internationale dans le domaine des produits fromagers, le Groupe est soumis aux réglementations établies par les Etats ou les organisations internationales relatives aux produits alimentaires et à leurs emballages, aux contrôles de la qualité et des normes d'hygiène.

Les changements significatifs de réglementation de nature douanière, réglementaire, fiscale, ou environnementale, susceptible d'intervenir pourraient avoir des conséquences sur les activités du Groupe dans les zones géographiques concernées, nécessitant le cas échéant des investissements.

Le Groupe considère que les travaux d'investigation et les moyens mis en œuvre, en particulier dans le domaine de l'environnement, sont de nature à limiter les risques liés à son activité.

4.6.1.3 Procédures judiciaires

Au 31 décembre 2005 et jusqu'à ce jour, le Groupe Bel n'a pas de litige ou d'arbitrage susceptible d'avoir ou, ayant eu dans le passé, une incidence

¹⁵ Le traitement du risque sanitaire est précisé au §4.1.2.6 du présent document

significative sur son activité, ses résultats ou sa situation financière, et qui ne soit pas constaté dans ses états financiers.

4.6.2 Risques de marché

Le Département Trésorerie Groupe, dépendant de la Direction Financière Groupe a mis en place une gestion centralisée du risque de liquidité, de change et de contrepartie. A ce jour, le risque de taux est pratiquement inexistant.

Le Département trésorerie possède les compétences et outils nécessaires à la conduite de la gestion des risques de marché. Un reporting mensuel est communiqué à la direction et des présentations régulières sont organisées pour le Comité d'Audit.

4.6.2.1 Gestion du risque de liquidité

La trésorerie nette du Groupe au 31 décembre 2005 était excédentaire.

En 2004, le Groupe a mis en place une politique de concentration de la liquidité au niveau de la société Fromagerie Bel pour tous les pays où la devise locale est convertible et où il n'y a pas de contrainte juridique et fiscale dans la remontée des excédents locaux ou le financement des besoins locaux.

Dans les pays où la centralisation des excédents et besoins de financement n'est pas autorisée (Portugal, Maroc, Egypte, Algérie, Tunisie et Syrie), les filiales placent leurs excédents en devises locales sur des supports monétaires, et se financent, le cas échéant, principalement en devises locales. La politique de dividende systématique vise également à ne jamais laisser d'excédent récurrent dans les filiales.

Les excédents de liquidités sont placés sous forme d'OPCVM monétaires, ou de dépôt à terme à court terme.

Le 25 juillet 2005, Fromageries Bel a signé un crédit syndiqué renouvelable multidevises de 400 millions d'euros et dont la maturité est de 5 ans à compter de la date de signature. Cette maturité de 5 ans pourra être renouvelée en Juillet 2006 et Juillet 2007. Au 31 décembre 2005, aucun tirage n'avait été effectué sur cette ligne de crédit.

Le taux d'intérêt applicable à chaque tirage est, selon la devise, le LIBOR +0,2% ou l'EURIBOR +0,2%.

Fromageries Bel s'est engagé sur ce crédit, à ce que son ratio de Levier Financier reste inférieur à 3, pendant toute la durée du crédit, ce ratio étant testé 2 fois par an. Le ratio de levier financier désigne le montant de la dette nette consolidée divisée par l'EBITDA consolidé du Groupe.

4.6.2.2 Risques de change

4.6.2.2.1 Risques liés aux variations de taux de change

Le Groupe Bel de par son activité et sa présence internationale est sujet aux variations de change. Le Groupe est exposé au risque de change sur des transactions commerciales comptabilisées au bilan ou sur des transactions futures ayant un caractère hautement probable (importations, exportations, transactions financières).

Le Groupe ne couvre pas les risques d'écart de conversion sur la consolidation des filiales étrangères, à l'exception des dividendes intra groupe.

4.6.2.2.2 Politique de couverture des risques de variation de taux de change

La politique de gestion est de couvrir le risque de transactions sur les opérations libellées en devises par l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Le département Trésorerie n'est pas un centre de profit. Depuis 2002, le Groupe a mis en place une politique de change centralisée visant à couvrir le risque budgétaire annuel sur les achats et ventes de devises pour toutes les entités françaises, européennes et nord américaine. Pour les filiales qui opèrent dans des pays où il n'existe pas d'instruments financiers de couverture, la politique consiste à maximiser la couverture naturelle au travers des devises de facturation.

Les cours budgets sont définis au moment de l'établissement du budget sur la base de conditions de marché et serviront de cours de référence pour la mise en place des couvertures. L'horizon de gestion des couvertures est au maximum de 18 mois. Au 31 décembre 2005, la maturité du portefeuille de dérivés n'excédait pas le 31 décembre 2006.

Tous les instruments financiers sont mis en place avec des contreparties majeures et par conséquent le risque de contrepartie est très faible.

4.6.2.2.3 Couverture des risques de variations des cours de change sur les importations, exportations, et les transactions financières

Périodiquement, à chaque révision budgétaire, les entités du Groupe recalculent leurs expositions nettes en devises.

Le Groupe utilise principalement des contrats de change terme, des options de change et des cross currency swaps pour gérer son risque de change.

Au 31 décembre 2005, le Groupe avait contracté les couvertures suivantes :

**PORTEFEUILLE DE TERMES ADOSSES A DES CREANCES CLIENTS OU DETTES FOURNISSEURS
OU DES TRANSACTIONS FUTURES**

en K€

Types d'opération	devises engagements	31.12.2004		31.12.2005	
		montant contrepartie EUR	valeur marche	montant contrepartie EUR	valeur marche
TERME	CAD	9 140	306	9 586	-747
TERME	CHF	5 239	75	5 899	73
TERME	CZK	13 655	-342	11 376	-190
TERME	DKK	2 872	-20	4 076	-8
TERME	GBP	46 096	1 222	41 921	-33
TERME	JPY	12 013	601	14 963	369
TERME	PLN	-13 467	1 353	-30 368	1 826
TERME	SEK	6 236	-29	5 978	-3
TERME	SKK	-4 167	-11	-1 346	40
TERME	USD	92 227	8 392	87 689	-3 030
AUTRES DEVISES		0	0	0	0
		34	27	0	0
		0	0	0	0
TOTAL			11 574		-1 702

**PORTEFEUILLE D'OPTIONS ADOSSEES A DES CREANCES CLIENTS OU DETTES FOURNISSEURS
OU DES TRANSACTIONS FUTURES**

en K€

Types d'opération	devises engagements	31.12.2004		31.12.2005	
		montant contrepartie EUR	valeur marche	montant contrepartie EUR	valeur marche
Achat de PUT	CAD	4 352	169	5 401	20
Vente de CALL	CAD	4 435	-50	3 807	-215
Achat de PUT	CHF	1 950	15	1 292	9
Vente de CALL	CHF	1 978	-15	1 323	-2
Achat de PUT	CZK	0	0	5 992	18
Vente de CALL	CZK	0	0	4 805	-79
Achat de PUT	GBP	14 344	360	12 757	105
Vente de CALL	GBP	14 908	-72	13 198	-125
Achat de PUT	JPY	2 749	91	2 221	77
Vente de CALL	JPY	3 070	-22	2 312	-22
Achat de CALL	PLN	-5 345	451	0	0
Vente de PUT	PLN	-5 211	-1	0	0
Achat de PUT	SEK	2 195	31	2 661	30
Vente de CALL	SEK	2 225	-33	2 155	-21
Achat de PUT	USD	20 625	1 623	11 031	124
Vente de CALL	USD	21 616	-62	9 695	-197
TOTAL			2 484		-278

Au 31 décembre 2005, la totalité de stock de couverture au 31 décembre 2004 et dont la valeur de marché avait été comptabilisée en capitaux propres (valeur de marché positive de 10.840 K€) a été recyclé par le compte de résultat durant l'année 2005.

Au 31 décembre 2005, la valeur de marché des dérivés affectés à la couverture de transactions futures à caractère hautement probables et comptabilisée en capitaux propre était négative de 1.490 K€.

PORTEFEUILLE DE TERMES VENANT COUVRIR DES DIVIDENDES FUTURS

en K€

Types d'opération	devises engagements	31.12.2004		31.12.2005	
		montant contrepartie EUR	valeur marche	montant contrepartie EUR	valeur marche
TERME	CHF	371	2	324	0
TERME	GBP	1 435	34	0	0
TERME	PLN	0	0	2 439	-125
TERME	USD	5 312	154	3 994	-201
TOTAL			190		-327

PORTEFEUILLE DE TERMES ET OPTIONS VENANT COUVRIR DES FINANCEMENTS

en K€

Types d'opération	devises engagements	31.12.2004		31.12.2005	
		montant contrepartie EUR	valeur marche	montant contrepartie EUR	valeur marche
TERME	CHF	0	0	-710	1
TERME	CZK	3 249	-1	3 561	9
TERME	GBP	0	0	2 907	-10
TERME	PLN	0	0	-9 615	-62
TERME	SEK	0	0	62	-4
TERME	SKK	7 787	25	10 632	23
TERME	USD	441	0	12 640	-74
TOTAL			24		-117
Achat de PUT	USD			4 600	109
Vente de PUT	USD			4 600	-108
TOTAL					1

Le dollar et le sterling sont les principales devises sur lesquelles le Groupe a un risque de change de transaction.

Une variation de 1% à la baisse sur l'exposition au risque de transaction sur l'EUR/USD entraîne un impact positif de 1 M€ en résultat opérationnel.

Une variation de 1% à la baisse sur l'exposition au risque de transaction sur l'EUR/GBP entraîne un impact positif de 0,6 M€ en résultat opérationnel.

Le ratio de couverture (instruments de couverture sur exposition), au 31 décembre 2005, était supérieur à 90%. Par conséquent les variations de devises sur les achats et ventes des entités du Groupe seront compensées par le résultat dégagé sur les couvertures.

La valorisation des couvertures est conforme aux pratiques de marché aussi bien en terme de données (courbe de taux, cours de change et courbes de volatilité) que de modèle de valorisation.

4.6.2.3 Risques de taux

Au 31 décembre 2005, le Groupe Bel ne possédait aucune couverture de taux.

4.6.2.4 Risques sur actions

Au 31 décembre 2005, le Groupe ne possédait aucun dérivé sur action, ni aucune valeur de placement en actions ou en OPCVM actions.

A cette même date, Fromageries Bel auto-détenait 12.254 actions propres acquises au prix moyen unitaire de 114,57 €, et dont le cours cotait 140 €.

Les titres Unibel détenus par Sofico ont été valorisés au prix de 174 euros par action au 31 décembre 2005, soit le prix offert au marché dans le cadre de l'OPRA proposée par Unibel du 12 décembre 2005 au 2 janvier 2006.

Pour les VMP, les excédents de liquidités sont placés sous forme d'OPCVM monétaires, ou de dépôt à court terme.

Il n'y a pas de risque de moins-value sur un OPCVM monétaire.

4.6.3 Risques industriels et liés à l'environnement

4.6.3.1 Réglementations applicables

Les activités du Groupe Bel sont régies par des lois et des réglementations en matière d'environnement.

Ces réglementations concernent principalement les rejets dans l'atmosphère, la récupération et le traitement des eaux, l'élimination des déchets.

L'activité industrielle principale de réception, stockage et transformation de lait ou de produits issus du lait, est soumise à l'obtention d'autorisations d'exploitation ou à déclaration préalable ; et ceci en application de la réglementation française relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et en application des réglementations équivalentes dans les autres pays.

Les emballages font également l'objet de réglementations spécifiques destinées en particulier à réduire leurs impacts en fin de vie des produits.

4.6.3.2 Politique environnementale

Les actions entreprises par le Groupe Bel depuis plusieurs années dans le cadre de plans pluriannuels, poursuivent, outre la conformité réglementaire des sites de production, la réalisation des objectifs suivants :

- réduction des consommations d'eau et d'énergies,
- réduction des volumes et charges des effluents, amélioration des filières de traitement des eaux résiduaires et réduction des épandages en eau brute,
- réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- amélioration du tri des déchets et de leur valorisation.

Une organisation dédiée à l'environnement existe sur chaque site industriel avec à sa tête un responsable environnement placé sous l'autorité du Directeur de site. Un responsable approvisionnement ou conditionnement d'une part et un responsable énergies fluides d'autre part, assurent, chacun pour ce qui le concerne, le déploiement des mesures prises dans leurs domaines respectifs. Un ingénieur Sécurité Environnement appuie et coordonne l'ensemble du réseau.

4.6.3.3 Activités industrielles

4.6.3.3.1 Conformité réglementaire et maîtrise des risques

Des audits ou des études de dangers sont fréquemment réalisés par des experts internes ou externes. Un outil dénommé « management des dangers et des risques » permet (i) l'identification des risques, (ii) l'évaluation des risques, (iii) le rappel des règles de bonnes pratiques internes, (iv) la fixation d'un premier seuil au-delà duquel le risque est jugé significatif et doit obligatoirement faire l'objet de mesures de prévention ou d'une surveillance adéquate, (v) enfin, la fixation d'un second seuil au-delà duquel le risque est jugé intolérable et l'équipement qui induit ce risque est à remettre en cause.

4.6.3.3.2 Réduction des consommations des ressources naturelles

L'eau et les sources d'énergies nécessaires à la conduite de nos activités sont considérées comme des ressources naturelles non renouvelables ou limitées. La politique générale du Groupe Bel est d'en limiter la consommation.

4.6.3.3.3 Management environnemental

Un système de management environnemental suivant la norme ISO 14001 est progressivement mis en place pour améliorer la maîtrise des impacts et des risques et dynamiser les démarches de progrès continus.

4.6.3.4 Emballages

L'ensemble des acteurs concernés par les emballages des produits commercialisés par le Groupe Bel agit de concert pour réduire les impacts de déchets d'emballage en fin de vie des produits.

Un groupe de travail transversal, intégrant des personnes de différents services (Recherche, Développement emballage, Achats ...) agit pour réduire les quantités d'emballage utilisé. Les actions menées sont diverses et génèrent des réductions significatives.

Par ailleurs, la contribution financière du Groupe Bel pour la collecte et la valorisation des déchets d'emballages en France à des organismes spécialisés (« point vert »), s'est élevé à 990.183 € en 2005.

4.6.3.5 Agriculture

Le lait ou ses produits dérivés constituent nos matières premières principales et peuvent être considérés comme des ressources renouvelables.

Les ingénieurs et techniciens en charge des relations avec les producteurs de lait, fournisseurs du Groupe Bel, assistent et conseillent ceux-ci, y compris pour les problématiques environnementales liées à l'élevage.

En France, les ingénieurs et techniciens font la promotion de la charte des bonnes pratiques d'élevage. La confédération nationale de l'élevage qui a rédigé cette charte a habilité ces ingénieurs et techniciens à valider ou corriger les auto évaluations demandées par la charte. Ils contribuent ainsi à aider les agriculteurs volontaires à définir les actions de progrès dans le domaine de la consommation des ressources naturelles, de la qualité et de la sécurité alimentaire.

4.6.3.6 Protection de la ressource en eau

Les actions relatives à la réduction de la consommation d'eau constituent un point essentiel des programmes pluriannuels ci-dessus évoqués.

Les principales actions sont les suivantes :

- Réduction à la source des consommations d'eau et des rejets d'eaux usées en volumes ou en charges,
- Optimisation du traitement des eaux usées et suppression des épandages d'eau brute,
- Réduction de la production de boues et amélioration des conditions de stockage et de valorisation en épandage agricole.

Ce programme d'action initié en France en 2001 a été étendu aux filiales étrangères en 2002.

Un investissement de plus de 12 millions d'euros a déjà été consacré notamment à la construction, à l'amélioration et au remplacement de stations d'épuration, à la mise en œuvre de plans d'épandage agricole et à la réduction à la source des consommations d'eau et des rejets.

La consommation d'eau potable a été réduite de 8 % sur 3 ans (2005 / 2002) pour les sites français et de 13 % pour les sites étrangers. Le volume total d'eaux usées a été réduit respectivement de 13 % et 9 % sur la même période et le volume d'eau usée épandue en eaux brutes a été réduit de 66 % pour les sites français et étrangers.

4.6.3.7 Formation et information des salariés

Des actions ponctuelles de formation sont régulièrement réalisées en usines pour sensibiliser l'ensemble des acteurs à ces problématiques.

4.6.3.8 Dépenses et investissements environnementaux

Les principales dépenses d'exploitation correspondent au traitement des eaux résiduaires et au tri des déchets et leur valorisation ou élimination. Les coûts en sont clairement établis pour la France. Pour les filiales étrangères, la priorité a été donnée à la collecte des informations pour mesurer les niveaux de performance atteints.

Des investissements réalisés pour les besoins de capacité, pour améliorer la productivité ou maintenir les outils sont mis à profit pour améliorer la protection de l'environnement. Le budget d'investissement consacré à la protection de l'environnement s'est élevé à 3.6 millions d'euros en 2005. Ces investissements portent principalement sur la protection de la ressource en eau, la réduction des rejets dans l'air et la réduction des risques. Ils représentent plus de 3,5 % du montant total des investissements.

Aucune provision significative pour risques et charges liés à l'environnement ne figure au bilan consolidé du Groupe Bel au 31 décembre 2005.

4.6.4 Assurances et couvertures des risques du Groupe

4.6.4.1 Politique d'identification et de contrôle des risques

Le Groupe Bel conduit depuis plusieurs années une politique d'identification et de contrôle des risques industriels. A ce titre, une organisation a été mise en place sous l'autorité de la Direction Industrielle Groupe pilotée par le Responsable Sécurité Groupe en liaison avec les Responsables Sécurité désignés pour chaque site industriel.

Des audits sont effectués périodiquement par des experts externes ou internes au Groupe Bel. Ces audits se traduisent par un contrôle du niveau de prévention des sites et par des actions à réaliser et des recommandations.

Un programme pluriannuel d'installation de protection automatique incendie (« sprinklers ») dans les usines, est en voie d'achèvement dans les sites stratégiques.

Ces actions de prévention et de contrôle des risques sont associées à un programme global d'assurance des biens et responsabilités.

4.6.4.2 Politique de couverture des risques et assurances

Le Groupe Bel a une politique centralisée de couverture des risques pour l'ensemble des filiales dans le monde et s'attache à faire adhérer aux polices Groupe Bel l'ensemble des filiales, en tenant compte de certaines contraintes locales ou d'exclusions géographiques spécifiques.

Le Groupe Bel a mis en place un programme d'assurance international placé auprès d'assureurs de premier rang (AXA, AGF) dont il a le contrôle opérationnel en ce qui concerne la négociation des polices, le suivi des capitaux et des risques garantis.

4.6.4.2.1 Dommages aux biens, Pertes d'exploitation

La couverture des périls majeurs, en particulier les risques incendie, explosions et événements naturels, est négociée au niveau du Groupe Bel pour l'ensemble des filiales avec des assureurs de premier rang.

Les montants de garantie sont déterminés en fonction de l'appréciation des risques (vulnérabilité, protection, compartimentage ...) et d'une évaluation des sinistres maximum possibles (SMP) tenant compte de la valeur à neuf des actifs et d'une période d'indemnisation adaptée à chaque site. Le marché de l'assurance impose différentes sous limites de garantie, notamment pour les risques d'événements naturels. Le Groupe Bel a ainsi décidé de majorer sensiblement ses couvertures tremblement de terre pour la protection des sites industriels des Açores (Portugal) et de Tanger (Maroc).

Les couvertures sont renouvelées au 1^{er} janvier de chaque année.

La politique de contrôle des risques menée par le Groupe Bel ces dernières années s'est traduite en 2006, lors du renouvellement des contrats, par une réduction significative du budget assurances Dommages aux biens / Perte d'exploitation.

4.6.4.2.2 Responsabilité civile

Les principaux contrats touchant à la responsabilité, en particulier responsabilité civile exploitation et produits Groupe Bel et atteinte à l'environnement, sont souscrits dans le cadre de ce programme d'assurances général en tenant compte des spécificités des polices d'assurance souscrites aux USA pour la filiale Bel Kaukauna Inc.

4.6.4.2.3 Polices complémentaires

Certains risques spéciaux tels que la couverture de la responsabilité des mandataires sociaux et risques crédits, sont gérés de façon centralisée.

De la même façon, certains risques classiques sont également gérés au niveau du Groupe Bel (flottes automobiles, accidents du travail).

4.6.5 Risques inhérents à l'activité et autres risques

4.6.5.1 Risques de contamination

Toute contamination ou détérioration prétendue ou avérée des principaux produits du Groupe Bel peut nuire à son image, et est donc susceptible d'avoir un impact négatif sur l'activité. Le risque de contamination dépend du type de produit concerné mais existe à chaque stade du cycle de production : depuis l'achat de matières premières jusqu'aux distributeurs et consommateurs. Les risques amont potentiels sont principalement d'origine chimique ou physique (corps étrangers) et peuvent affecter nos matières premières, intrants, emballages, etc. Le risque aval est plutôt de nature bactériologique pour les produits les plus fragiles (fromages de laiterie) en cas de non respect de la chaîne du froid. Par ailleurs, toute crise affectant la filière laitière peut avoir un impact négatif sur nos activités.

4.6.5.2 Risques liés à la répartition géographique des activités du Groupe

La nature de nos activités ainsi que leur implantation géographique à travers le monde nous exposent à certains risques pouvant avoir dans le futur une incidence sur l'activité, le patrimoine, la situation financière ou les résultats du Groupe Bel. Les activités du Groupe Bel sont exposées aux risques et incertitudes liées aux activités commerciales dans certains pays pouvant connaître, ou ayant récemment connu, une période d'instabilité économique ou politique, en particulier certains pays d'Afrique et du Moyen-Orient. Ces pays dans lesquels le Groupe Bel est présent offrent une réglementation juridique moins développée et moins protectrice, maintiennent des contrôles sur le rapatriement des bénéfices et des capitaux investis, fixent des taxes et autres redevances et mettent en place des restrictions à l'activité des groupes internationaux. Nous pensons que notre stratégie de diversification géographique nous permet d'amortir les effets de ces risques globaux en limitant les incidences de situations locales difficiles et en conservant une possibilité de les compenser par des situations plus favorables sur d'autres marchés.

4.6.5.3 Risques liés à la saisonnalité et aux conditions climatiques

Les produits du Groupe Bel ne sont soumis ni à des cycles de consommation saisonniers ni aux variations climatiques, à l'exception d'Apéricube dont la consommation connaît un léger pic aux moments des fêtes de Pâques et de Noël. Ce risque n'est donc pas susceptible d'avoir des effets négatifs sur les résultats du Groupe Bel.

La saisonnalité des ventes du Groupe concerne essentiellement des produits vendus au moment des fêtes de fin d'année tant en Europe qu'aux Etats-Unis ; cette saisonnalité ne présente pas de risques particuliers sur le volume des ventes global annuel du Groupe.

4.6.5.4 Risques liés à une éventuelle position dominante du Groupe sur certains marchés

Le Groupe Bel occupe des positions de numéro 1 local sur certains de ses marchés. A ce titre, le Groupe Bel serait susceptible d'être mis en cause pour abus de position dominante ou utilisation de pratiques anti-concurrentielles. Certaines allégations pourraient affecter la notoriété du Groupe Bel, déboucher sur des procédures judiciaires et le prononcé de sanctions qui seraient susceptibles d'avoir des effets négatifs sur les activités du Groupe Bel et ses résultats.

4.6.5.5 Risques liés aux systèmes d'information

Le Groupe Bel dépend de plus en plus d'applications informatiques communes pour l'obtention de données chiffrées sur lesquelles s'appuient les décisions de gestion opérationnelles et la traçabilité des opérations. Malgré leur suivi et leur amélioration constants, toute défaillance de ces applications ou des réseaux de communication pourrait retarder ou biaiser certaines prises de décisions et entraîner des pertes financières.

4.6.5.6 Risques liés aux conséquences des conflits sociaux

Le Groupe a déjà procédé à des restructurations dans le passé et pourrait continuer de le faire dans les années à venir. Les restructurations consistent notamment en la fermeture d'usines, la réduction d'effectifs destinée à réduire ses coûts de production et à améliorer l'efficacité de ses installations. Ces restructurations pourraient affecter les relations du Groupe Bel avec ses salariés, déboucher sur des conflits sociaux, et notamment, des arrêts de travail, des grèves, des perturbations et dès lors, sont susceptibles d'avoir des effets négatifs sur les activités du Groupe Bel et ses résultats.

4.6.5.7 Risques liés à la concurrence

Les marchés sur lesquels le Groupe Bel intervient sont des marchés fortement concurrentiels, sur lesquels interviennent de grands groupes fromagers internationaux et de nombreux acteurs locaux. En Europe de l'Ouest, les marchés sur lesquels le Groupe Bel est présent sont des marchés relativement matures et fortement concurrentiels. Dans le reste du monde, certains groupes internationaux laitiers et/ou fromagers ont des positions de première importance sur certaines gammes de produits, cherchent à renforcer leur position et à pénétrer de nouveaux marchés sur lesquels le Groupe Bel est présent. Certains acteurs fromagers locaux sont aussi très actifs. En outre, certaines chaînes de distribution ont développé leurs propres marques (marques de distributeurs) qui concurrencent les produits du Groupe Bel. Dès lors le Groupe Bel s'efforce continuellement de renforcer la notoriété de ses marques, d'accroître la différenciation de ses produits, et d'améliorer la rentabilité et la gestion de ses activités afin de maintenir et/ou d'accroître ses marges.

4.6.5.8 Risques liés à la conjoncture économique sur les principaux marchés du Groupe

Le Groupe Bel est un acteur de l'industrie alimentaire et le niveau de ses ventes est influencé par la conjoncture économique mondiale sur ses principaux marchés. Dans les périodes de ralentissement économique, les décisions d'achat des consommateurs peuvent être dictées par des considérations spécifiques et sont susceptibles d'impacter négativement l'évolution du Chiffre d'affaires.

4.6.5.9 Risques liés à la stratégie de croissance du Groupe

La stratégie du Groupe Bel est de devenir leader des fromages de marque. Dans un contexte de concentration continue, cette stratégie se caractérise par la poursuite de la croissance externe par le biais d'acquisitions ou d'alliances. Une vigilance accrue devra être portée aux acquisitions et alliances, afin de permettre au Groupe Bel de réussir l'intégration des sociétés acquises et de réaliser les synergies et les économies escomptées.

CHAPITRE 5

PATRIMOINE – SITUATION FINANCIERE - RESULTAT

5.1 DOCUMENTS CONSOLIDES

5.1.1 Comptes consolidés au 31 décembre 2005

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(En milliers d'euros)

	<i>Notes</i>	2005	2004
Chiffre d'affaires	3.1.	1 729 431	1 766 233
Coût des produits et services vendus	3.2.	(1 218 690)	(1 270 870)
Marge brute		510 741	495 363
Frais commerciaux et de distribution	3.2.	(267 194)	(247 644)
Frais de recherche et développement	3.2.	(13 292)	(12 156)
Frais généraux et administratifs	3.2.	(106 586)	(106 013)
Autres charges et produits opérationnels	3.2.	431	606
Résultat des activités courantes		124 100	130 156
Autres charges et produits non courants	3.3.	(11 574)	(30 709)
Résultat opérationnel		112 526	99 447
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		4 476	2 954
Coût de l'endettement financier brut		(3 147)	(2 119)
Coût de l'endettement financier net		1 329	835
Autres produits et charges financiers		(1 795)	276
Résultat avant impôt		112 060	100 558
Charge d'impôt	3.4.	(34 310)	(33 118)
Résultat des sociétés intégrées		77 750	67 440
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		291	291
Résultat net avant résultat des activités abandonnées		77 750	67 731
Résultat des activités abandonnées	3.5.	(3)	837
Résultat net de l'ensemble consolidé		77 747	68 568
Intérêts minoritaires		(5 833)	(5 543)
Résultat net part du Groupe		71 914	63 025
Résultat net par action (euros)		10.48	9.19

En l'absence d'instruments dilutifs, il n'est pas présenté de résultat net dilué par action

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Bilan consolidé au 31 Décembre 2005 avant affectation du résultat

(En milliers d' euros)

BILAN ACTIF	<u>Notes</u>	31-déc.-05	31-déc.-04
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Ecart d'acquisition	4.1.	54 416	52 329
Autres immobilisations incorporelles	4.2.	151 995	151 175
Immobilisations corporelles	4.3.	436 350	381 642
Participations dans les entreprises associées	4.4.	0	3 704
Actifs disponibles à la vente	4.4.	37 591	6 775
Autres actifs financiers	4.4.	759	3
Prêts & avances	4.4.	6 741	6 688
Clients & autres débiteurs	4.4.	1 065	1 186
Actifs d'impôts différés	4.6.	4 134	3 234
		693 051	606 736
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks et en-cours	4.7.	163 245	157 411
Clients et autres créances	4.8.	341 714	362 042
Autres actifs financiers	4.14.	28 709	2 747
Prêts & avances		294	405
Actifs d'impôts exigibles	4.9.	8 245	5 265
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.14.	54 130	210 509
		596	738 379
		337	
Actifs non courants destinés à être cédés	4.5.	1 466	
		1 290	1 345 115
		854	
TOTAL DE L'ACTIF			

BILAN CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	<u>Notes</u>	31-déc.-05	31-déc.-04
Capital		10 308	10 308
Primes		21 263	21 263
Réserves		703 638	749 425
Actions propres		(1 407)	(1 347)
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)		733 802	779 649
INTERETS MINORITAIRES		21 296	19 011
CAPITAUX PROPRES		755 098	798 660
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
-			
Provisions	4.10.	11 948	9 462
Avantages du personnel	4.11.	36 846	37 961
Passifs d'impôts différés	4.6.	84 189	73 299
Passifs de location financement supérieurs à 1 an	4.14.	78	275
Emprunts et dettes financières à long terme	4.14.	17 038	12 924
Autres passifs	4.12.	13 878	14 254
TOTAL		163 977	148 175
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Provisions pour risques et charges	4.10.	8 661	25 353
Avantages du personnel	4.11.	2 375	1 413
Passifs de location financement inférieurs à 1 an	4.14.	146	173
Emprunts et dettes financières à court terme	4.14.	7 922	9 401
Autres passifs financiers		2 435	256
Fournisseurs et autres créditeurs	4.13.	310 418	342 771
Passifs d'impôts exigibles	4.9.	16 432	9 887
Concours bancaires et autres emprunts	4.14.	23 390	9 026
TOTAL		371 779	398 280
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		1 290 854	1 345 115

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

(en milliers d'euros)

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes	Ecart de conversion	Actions Propres	Réserves et résultat consolidé	Capitaux propres - part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Situation au 31 décembre 2003	6 868 811	10 308	21 263		-383	703 213	734 401	17 602	752 003
Dividendes versés (3.00 euros par action)						-20 582	-20 582	-4 103	-24 685
Variations de valeur reconnues directement en capitaux propres						3 950	3 950		3 950
Ecart de conversion				-186			-186	-38	-224
Actions propres rachetées	-8 275				-964		-964		-964
Résultat de l'exercice 2004						63 025	63 025	5 543	68 568
Autres variations						5	5	7	12
Situation au 31 décembre 2004	6 860 536	10 308	21 263	-186	-1 347	749 611	779 649	19 011	798 660
<u>Mise en oeuvre IAS 32 - 39</u>									
Instruments de couverture						7 559	7 559		7 559
Actualisation des prêts et emprunts non courants						-1 129	-1 129		-1 129
Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente						14 130	14 130		14 130
Situation au 1er janvier 2005	6 860 536	10 308	21 263	-186	-1 347	770 171	800 209	19 011	819 220
Dividendes versés (21.90 euros par action)						-150 236	-150 236	-4 026	-154 262
Instruments de couverture						-8 529	-8 529		-8 529
Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente						5 918	5 918		5 918
Autres variations de valeur reconnues directement en capitaux propres						953	953		953
Ecart de conversion				13 632			13 632	474	14 106
Actions propres rachetées	-455				-60		-60		-60
Résultat de l'exercice 2005						71 914	71 914	5 833	77 747
Autres variations						1	1	4	5
Situation au 31 décembre 2005	6 860 081	10 308	21 263	13 446	-1 407	690 192	733 802	21 296	755 098

Depuis l'Assemblée Générale Mixte du 27 Juin 2001 qui a approuvé la division par 5 de la valeur nominale de l'action, le capital social de la société Fromageries Bel se compose de 6 872 335 actions de nominal 1,50 euro.

Les actions émises sont entièrement libérées.

Les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom du même actionnaire bénéficient d'un droit de vote double.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

2005 2004

(en milliers d'euros)

Flux de trésorerie généré par les activités opérationnelles

Résultat avant impôts	110 736	101 591
Ajustements pour :		
Amortissements et provisions	40 623	69 308
Plus ou moins values de cession	4 766	-3 765
Résultat et dividendes reçus des sociétés MEE	0	140
Reclassement des dividendes et charges d'intérêts	2 484	1 622
Autres éléments non monétaires du résultat	-61	-11
Marge brute d'autofinancement	158 548	168 885
Variation des stocks, créances et dettes courants	-11 361	5 364
Variation des créances et dettes non courantes	-24	1 367
Intérêts payés	-2 955	-2 138
Impôts sur le résultat payés	-28 887	-20 876

Flux de trésorerie net généré par les activités opérationnelles (1) 115 321 152 602

Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Acquisitions d'activités (périmètre)	-4 293	-2 605
Cessions d'activités (périmètre)	12 005	0
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-105 547	-80 230
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	920	7 437
Acquisitions d'actifs financiers	-3 278	-4 237
Cessions d'actifs financiers	2 358	3 729
Intérêts reçus	9	83
Dividendes reçus	444	373

Flux de trésorerie net lié aux opérations d'investissement (2) -97 382 -75 450

Flux de trésorerie liés aux opérations de financement¹⁶

Dividendes versés ¹⁷	-154 262	-24 685
Augmentation de capital	3	0
Actions propres	-60	-962
Remboursement de dettes résultant de contrats de location financement	-219	-235
Variation des comptes courants avec les entités hors périmètre	-28 830	
Emissions d'emprunts et dettes financières	4 557	10 037
Remboursements d'emprunts et dettes financières	-8 438	-15 932
Subventions d'investissement encaissées	965	

Flux de trésorerie net lié aux opérations de financement (3) -186 284 -31 777

Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (1)+(2)+(3) -168 345 45 375

Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture	201 483	154 937
Incidence des variations des cours des devises	-2 398	1 171

Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture 30 740 201 483

A la date de clôture, la trésorerie nette est ainsi composée :

Valeurs mobilières de placement	10 860	151 951
Disponibilités	43 270	58 557
Concours bancaires et intérêts courus sur trésorerie	-23 390	-9 026
total	30 740	201 483

¹⁶ Des informations complémentaires sont données à la note 4.15.2 de l'Annexe aux comptes consolidés à la page 119 du présent document.

¹⁷ Dont 128,6 millions d'euros au titre d'un dividende exceptionnel voté par l'Assemblée générale ordinaire du 29 décembre 2005 dans le cadre de l'opération OPRA / OPES avec la société Unibel, voir sur ce point le § 4.1.1.3 du présent document.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Les facilités de crédit non utilisées sont détaillées au paragraphe 2.3 : Convention de crédit renouvelable.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

31 Décembre 2005

Table des matières

1- PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

- 1.1 Présentation des états financiers consolidés annuels
- 1.2 Options liées à la première adoption des normes IFRS
- 1.3 Recours à des estimations
- 1.4 Méthodes de consolidation
- 1.5 Evolution du périmètre de consolidation
- 1.6 Autres règles et principes comptables significatifs

2- EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

3- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

- 3.1 Chiffre d'affaires
- 3.2 Charges opérationnelles par nature
- 3.3 Autres charges et produits non courants
- 3.4 Charge d'impôt
- 3.5 Résultat des activités abandonnées

4- NOTES SUR LE BILAN

- 4.1 Ecart d'acquisition
- 4.2 Autres immobilisations incorporelles
- 4.3 Immobilisations corporelles
- 4.4 Autres actifs non courants (hors impôts différés)
- 4.5 Actifs non courants destinés à être cédés
- 4.6 Impôts différés
- 4.7 Stocks et en-cours
- 4.8 Clients et autres créances
- 4.9 Actifs d'impôts exigibles
- 4.10 Provisions
- 4.11 Avantages du personnel
- 4.12 Autres passifs non courants
- 4.13 Fournisseurs et autres créditeurs
- 4.14 Endettement financier net
- 4.15 Instruments financiers

5- ENGAGEMENTS FINANCIERS

6- LITIGES

7- RELATIONS AVEC LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

8- INFORMATION SECTORIELLE

8.1 Secteurs d'activité

8.2 Zones géographiques

9- PARTIES LIEES

10- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

11- PERIMETRE DE CONSOLIDATION

12- TRANSITION AUX NORMES IFRS

12.1. Au 1^{er} Janvier 2004 – First Time Adoption (FTA) et pour l'exercice 2004

12.2. Au 1^{er} Janvier 2005 – IAS 32 et 39

1 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1 Présentation des états financiers consolidés annuels

En application du règlement européen n° 1606 / 2002 du 19 Juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe Bel de l'exercice 2005 sont établis et présentés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne à la date de préparation de ces états financiers. Les comptes clos au 31 décembre 2005 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 26 avril 2006.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les IAS (*International Accounting Standards*), ainsi que leurs interprétations SIC (*Standing Interpretations Committee*) et IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

Les Comptes consolidés du Groupe Bel publiés avant l'exercice 2005 étaient établis en conformité avec les règles et méthodes comptables relatives aux comptes consolidés approuvées par arrêté du 22 juin 1999 portant homologation du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable.

1.2 Options liées à la première adoption des normes IFRS

Les états financiers comparatifs IFRS de l'exercice 2004 sont établis conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 définissant les règles spécifiques à mettre en œuvre lors de la première application du référentiel IFRS. L'application rétrospective sur le bilan d'ouverture des principes comptables retenus pour l'établissement des comptes selon les normes IFRS constitue le principe général de retraitement. L'incidence de ces retraitements a été comptabilisée directement en capitaux propres.

Conformément aux possibilités ouvertes par la norme IFRS 1, les options suivantes ont été retenues :

- Le Groupe a choisi de ne pas appliquer de manière rétrospective la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » aux acquisitions effectuées avant le 1^{er} Janvier 2004.
- Le Groupe a choisi de ne pas réévaluer à leur juste valeur les immobilisations corporelles dans le bilan d'ouverture, mais d'appliquer la méthode du coût historique amorti.
- Le Groupe a retenu l'option de la norme IFRS 1 de réintégrer les réserves de conversion cumulées antérieures au 1^{er} Janvier 2004 dans les réserves consolidées. Par conséquent, les différences de conversion accumulées dans les réserves au 1^{er} Janvier 2004 ont été ramenées à zéro.
- En application des normes IFRS 1 et IAS 21, les écarts d'acquisition non amortis relatifs à des filiales hors zone euro et libellés en euros à la date d'acquisition n'ont pas été convertis dans la monnaie de la filiale au 1^{er} Janvier 2004. Néanmoins, pour les acquisitions postérieures au 1^{er} Janvier 2004, les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés hors zone euro sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis, et à ce titre sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation au 1^{er} Janvier 2004 les normes IAS 32 et IAS 39. Ces deux normes ont été appliquées de manière prospective à compter du 1^{er} Janvier 2005, sans retraitement des informations financières de l'exercice 2004.

L'ensemble des impacts sur le Bilan, le Compte de Résultat, les Capitaux Propres et le Tableau des Flux de trésorerie du Groupe, et liés à la transition aux normes comptables internationales IFRS est présenté en Note 12.

Le Groupe n'a appliqué aucune norme ni interprétation par anticipation, en particulier aucune des normes suivantes déjà publiées mais d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2005 :

- l'amendement à l'IAS 19 sur les écarts actuariels, les régimes groupe et les informations à fournir, applicable à compter du 1^{er} janvier 2006 ;
- l'amendement à l'IAS 39 sur l'option juste valeur, applicable à compter du 1^{er} janvier 2006 ;
- l'amendement à l'IAS 39 sur la couverture de flux de trésorerie au titre de transactions intragroupe futures, applicable à compter du 1^{er} janvier 2006 ;

- l'amendement à l'IAS 1 portant sur les informations à fournir sur le capital, applicable à partir du 1^{er} janvier 2007 ;
- la norme IFRS 7 « instruments financiers – informations à fournir », applicable à compter du 1^{er} janvier 2007 ;
- l'interprétation IFRIC 4 « conditions permettant de déterminer si un accord contient une location », applicable à compter du 1^{er} janvier 2006.

1.3 Recours à des estimations

En vue de l'établissement des états financiers consolidés, la direction du Groupe ou des sociétés intégrées peuvent être amenées à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur des actifs et passifs, des charges et produits, ainsi que les informations données dans les notes annexes du Groupe.

Déterminées sur la base des informations et situations connues à la date d'arrêté des comptes, ces estimations et hypothèses peuvent, le cas échéant, s'avérer sensiblement différentes de la réalité.

Ces hypothèses concernent notamment les tests de dépréciation des actifs, les engagements envers les salariés, les impôts différés et les provisions.

1.4 Méthodes de consolidation

Les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Celles dans lesquelles le Groupe exerce directement une influence notable (présumée lorsque le pourcentage détenu est au moins égal à 20% du capital) sont mises en équivalence.

Les titres des sociétés qui, bien que répondant aux critères évoqués ci-dessus, ne sont pas consolidés sont inscrits en autres actifs financiers. Il s'agit au 31 décembre 2005 uniquement de la société Bel Japon KK, créée en novembre 2005 et dont les données caractéristiques sont les suivantes :

Chiffre d'affaires :	0,1 M€
Capitaux propres :	0,1 M€
Total bilan :	0,3 M€

Les participations dans lesquelles le Groupe n'exerce pas d'influence notable sont comptabilisées à leur juste valeur en « Actifs financiers disponibles à la vente ».

Les produits et charges des filiales acquises ou cédées en cours d'exercice sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé à compter de leur date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Les comptes du Groupe sont préparés sur la base des états financiers des sociétés consolidées établis selon les règles comptables en vigueur dans leurs pays respectifs, préalablement retraités pour les mettre en conformité avec les normes internationales (IFRS).

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

La liste des filiales consolidées au 31 Décembre 2005 est présentée en note 11.

1.5 Evolution du périmètre de consolidation

1.5.1 Kaasfabriek

L'année 2005 a été marquée par l'achat au cours du premier semestre de 100% des titres de la société Leerdammer Company Dalfsen BV, cette société détenant elle-même 60% des titres de la société Kaasfabriek. Ces deux sociétés ont leur siège aux Pays-Bas. Ce rachat porte ainsi la participation du Groupe dans Kaasfabriek à 100%. Consolidées selon la méthode de la mise en équivalence jusqu'en 2004, Kaasfabriek et Leerdammer Company Dalfsen BV sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à partir du 1^{er} Janvier 2005.

Kaasfabriek est une fromagerie, dont une partie de la production est cédée à Leerdammer BV, société du Groupe intégrée globalement.

L'impact de l'intégration globale de Kaasfabriek dans les états financiers consolidés de l'exercice se résume ainsi (K€) :

• Ecart d'acquisition	2 593
• Immobilisations corporelles	14 459
• Participations dans les entreprises associées	-3 428
• Besoin en fonds de roulement	-2 331
• Engagements de retraite	-2 488
• Impôts	1 237
• Endettement financier net	-9 386

La juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis a été déterminée sur la base des justes valeurs au 1^{er} Janvier 2005.

L'impact sur le chiffre d'affaires consolidé des douze mois de l'exercice est de -43,6 M €, et sur le résultat opérationnel de - 0,2 M €.

Cademartori

Au 1^{er} Juin 2005, Bel Italia, société détenue à 100%, a cédé sa branche d'activité relative aux pâtes molles et commercialisées sous la marque Cademartori. Les impacts de cette cession sur les états financiers consolidés au 31 Décembre 2005, présentés dans les notes qui suivent en variation de périmètre, peuvent se résumer ainsi (K€) :

• Ecart d'acquisition	-2 071
• Immobilisations incorporelles	-3 566
• Immobilisations corporelles	-7 371
• Autres actifs non courants	-120

• Besoin en fonds de roulement	-1 288
• Engagements de retraite	-2 304
• Endettement financier net	12 000

La moins value de cession ressort à 3 K€ et le résultat de cette branche d'activité pour les cinq mois de l'exercice a été de -1,2 M€.

Autres mouvements

Le périmètre du Groupe a par ailleurs été mouvementé par les opérations suivantes :

- Création en :
 - février 2005 des sociétés Bel Egypt Expansion For Cheese Production, société de droit égyptien détenue à 100%, Bel Tunisie Marketing et Bel Tunisie Distribution, sociétés de droit tunisien, détenues respectivement à 100% et 49,9%. Ces sociétés sont consolidées par intégration globale.
 - juillet 2005 de la société SIEPF (société d'import et d'export de produits fromagers), société de droit marocain détenue à 100 % et consolidée par intégration globale.
- Absorption avec effet au 01/01/2005 de la société Leerdammer Company Verwaltungs G.M.B.H. par sa société mère Bel Deutschland G.M.B.H.
- Fusion avec effet au 01/01/2005 des sociétés belges Frobra et Bel Belgium, toutes deux détenues à 100% et consolidées par intégration globale, par incorporation de Frobra dans Bel Belgium.

Tous les effets de ces opérations ont été éliminés dans les comptes consolidés au 31 Décembre 2005.

- Cession par Fromageries Bel S.A. en décembre 2005 de sa participation de 35,20 % dans le capital de TvrDOSinska Mliekaren (note 3.3).

1.6. Autres règles et principes comptables significatifs

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les filiales hors zone Euro ont pour monnaie de fonctionnement leur monnaie nationale et ont converti leurs états financiers sur la base :

- du taux moyen de l'exercice pour les postes du compte de résultat et les flux.
- du cours de change en vigueur au 31 décembre pour les postes du bilan.

La part du Groupe dans les différences de conversion qui en résultent est portée dans les Capitaux Propres, au poste « Ecart de conversion », jusqu'à ce que les investissements auxquels elle se rapporte soient vendus ou liquidés.

La part revenant aux tiers est portée au poste « intérêts minoritaires ».

Opérations en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en monnaie de fonctionnement de la filiale au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

A la clôture de l'exercice, les créances, disponibilités et dettes en monnaies étrangères sont valorisées au taux de change de clôture, ou de couverture le cas échéant, et les différences de change résultant de cette conversion sont enregistrées dans le compte de résultat en :

- marge brute pour les transactions commerciales ;
- autres produits et charges financières pour les opérations de trésorerie.

Actifs et passifs destinés à être cédés

Les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus, et dont la vente est hautement probable, sont classés en actifs et passifs destinés à être cédés. Quand plusieurs actifs sont destinés à être cédés lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui s'y rattachent.

La vente est hautement probable quand un plan de vente de l'actif ou du groupe d'actifs destinés à être cédés a été engagé par un niveau de direction approprié et un programme actif de recherche d'un acquéreur a été lancé.

Les actifs et passifs destinés à être cédés sont classés respectivement sur deux lignes du bilan consolidé (Actifs destinés à être cédés et Passifs destinés à être cédés), et le résultat de l'exercice des activités destinées à être cédées, accumulé jusqu'à la date de cession, est porté sur la ligne « résultat des activités abandonnées ».

Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du Groupe dans l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiables, après prise en compte des impôts différés à la date d'acquisition. Toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Conformément aux normes IFRS 3 et IAS 36, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation annuels, ainsi que ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs. (Voir également note sur Dépréciation d'actifs).

Cependant et dans la mesure où tout ou partie de l'excédent de la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sur le coût correspond à des pertes et dépenses futures attendues à la date d'acquisition, celui-ci est comptabilisé en produit dans le compte de résultat au cours duquel ces pertes ou ces dépenses seront générées.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés contrôlées sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Ecart d'acquisition ». Les écarts d'acquisition relatifs à des sociétés mises en équivalence sont présentés dans la rubrique « Participation dans les entreprises associées ».

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent :

- les brevets acquis ;
- les marques acquises, de notoriété reconnue, individualisables et dont il est possible de vérifier l'évolution de la valeur ;
- les logiciels informatiques.

Les brevets acquis et les logiciels informatiques figurant au bilan pour leur coût d'acquisition sont amortis sur leur durée d'utilité.

Les marques ne sont pas amorties et sont soumises à des tests de dépréciation annuels (Voir également note sur Dépréciation des actifs).

Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens) ou à leur coût de production (hors frais financiers), à l'exception des immobilisations qui ont fait l'objet de réévaluations légales avant le 1^{er} Janvier 2000 ou résultant de l'affectation des écarts de première consolidation.

Lorsque certaines parties d'un bien corporel acquis ont des durées d'utilité différentes, l'approche par composante est retenue, et ces composantes sont enregistrées et amorties séparément dans les comptes.

Les intérêts des emprunts affectés à l'acquisition des actifs corporels sont comptabilisés en charges financières et ne sont pas immobilisés dans le coût de l'actif.

Le Groupe a choisi de ne pas retenir de valeur résiduelle pour ses immobilisations car les équipements sont, d'une façon générale, destinés à être utilisés jusqu'au terme de leur durée d'utilité, et il n'est, en règle générale, pas envisagé de les céder.

Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité effective des immobilisations selon le mode linéaire :

Constructions :

• Industrielles	30 / 40 ans
• Administratives et commerciales	40 ans
• Agencements immobiliers	10 ans
Matériel et outillage	5 à 10 ans – 15 ou 20 ans
Véhicules	4 / 10 / 15 ans
Mobilier et matériel de bureau	4 à 15 ans

Les subventions d'investissement reçues sont portées au bilan dans le poste « Autres passifs non courants » et sont créditées dans le compte de résultat au même rythme que l'amortissement des biens qu'elles ont permis de financer.

Contrats de location financement et locations simples

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

A la signature du contrat de location-financement, le bien est comptabilisé à l'actif du bilan pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou bien, s'il est plus faible, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Ces immobilisations sont amorties suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont le Groupe est propriétaire ou bien, en fonction de la durée du contrat si celle-ci est plus courte.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif du bilan.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés. Les plus ou moins-values latentes constatées sont comptabilisées dans les capitaux propres jusqu'à leur

cession, à l'exception des pertes de valeur qui sont enregistrées en résultat lors de leur détermination.

Cette catégorie comprend principalement les titres de participation non consolidés et les valeurs mobilières qui ne répondent pas aux autres définitions d'actifs financiers.

Les titres disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de clôture. Pour les titres cotés, la juste valeur correspond en principe au cours de bourse à la date de clôture considérée.

Les titres non cotés dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable, sont maintenus à leur coût historique.

Dépréciation d'actifs

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 (Dépréciation des actifs) au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les tests annuels sont effectués au cours du quatrième trimestre.

Pour réaliser ces tests, des Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT ») sont définies. Ces UGT correspondent à des filiales ou à des regroupements de filiales générant des flux de trésorerie nettement indépendants de ceux générés par d'autres UGT.

Les autres actifs immobilisés sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que les événements, ou changements de circonstances indiquent que les valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées avant impôt des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et le flux de trésorerie terminal.

Les flux de trésorerie servant de base de calcul aux valeurs d'utilité sont issus des plans d'affaires des UGT. Les hypothèses retenues en terme d'évolution du chiffre d'affaires et du flux de trésorerie terminal sont considérées comme raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des UGT.

La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs) dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence une perte de valeur, celle-ci est comptabilisée afin que la valeur nette comptable de ces actifs n'excède pas leur valeur recouvrable.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'un indice de perte de valeur.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel et est imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

Les pertes de valeur comptabilisées relatives à des écarts d'acquisition sont irréversibles.

Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient ou de leur valeur nette de réalisation. Le prix de revient est calculé selon la méthode du « coût moyen pondéré » ou du « premier entré – premier sorti ».

La valeur brute des approvisionnements correspond au prix d'achat majoré des frais accessoires (transports, commissions, transit, etc.).

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant le coût des matières consommées, les amortissements des biens concourant à la production, les charges directes ou indirectes de production à l'exclusion des frais financiers.

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée lorsque :

- La valeur brute déterminée comme précisé ci-dessus s'avère supérieure à la valeur de marché ou à la valeur de réalisation ;
- Des produits ont fait l'objet d'une détérioration particulière.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale, et actualisées le cas échéant conformément à l'IAS 39, pour les amener à leur juste valeur à la date de clôture. Une provision pour dépréciation des créances est constituée quand la valeur d'inventaire se révèle inférieure à la valeur nominale ou actualisée.

Les effets remis à l'encaissement sont enregistrés dans les « créances clients et autres créances ».

Trésorerie nette

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées pour leur coût d'achat hors frais accessoires et sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires.

Les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à terme, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à trois mois) et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

La trésorerie nette du Groupe, dont la variation est explicitée dans le Tableau des flux de trésorerie, comprend les valeurs mobilières de placement, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, nets des concours bancaires courants et des intérêts y afférant comptabilisés en passifs financiers courants.

Actions propres

Les actions Fromageries Bel rachetées par la société consolidante dans le cadre de la loi n°98-546 du 2 Juillet 1998 sont portées directement en diminution des capitaux propres consolidés, pour une valeur correspondant à leur coût d'acquisition (comprenant les coûts directs liés à l'acquisition, nets de l'économie d'impôt correspondante).

Avantages du personnel

Les engagements du Groupe en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière sont déterminés en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière et en tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays. Ces engagements sont couverts par des fonds de retraite et par des provisions inscrites au bilan.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, la charge est constatée au cours de la période à laquelle elle se rapporte.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont déterminés selon la méthode dite des « unités de crédit projetées » en tenant compte d'hypothèses d'évolution des salaires, de rotation du personnel, d'âge de départ, de mortalité, puis font l'objet d'une actualisation et sont minorés, le cas échéant, de la juste valeur des actifs des régimes.

Les écarts actuariels sont constitués des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une année sur l'autre dans la valorisation des engagements et des fonds, ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses.

Le Groupe a choisi d'utiliser la méthode du corridor pour amortir les écarts actuariels dégagés postérieurement au 1^{er} Janvier 2004. Les pertes et gains actuariels excédant de plus de 10% la valeur la plus élevée entre les engagements et la valeur des fonds externes sont étalés sur la durée moyenne résiduelle de service pour les personnes en activité.

Enfin, un certain nombre d'avantages, tels que les primes pour médailles du travail ou jubilées, font l'objet de provisions actuarielles.

Le groupe a choisi de comptabiliser en résultat financier le coût des intérêts des engagements des fonds de retraite.

Provisions

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (légale ou implicite) à l'égard d'un tiers, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduise par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues par le Groupe sont comptabilisées au bilan en Autres Passifs (courant ou non courants), et sont reprises dans le compte de résultat au même rythme que les amortissements relatifs aux immobilisations qu'elles ont contribué à financer.

Impôts

La charge d'impôt sur les bénéfices correspond à l'impôt exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigée des impositions différées.

En France, Fromageries Bel est tête du groupe fiscal constitué par les sociétés Safr, Fromageries Picon, Société des Produits Laitiers, Tradilait, Sofico, Sicopa, Sopaic et Atad.

L'impôt exigible au titre de la période est classé au passif du bilan dans les dettes courantes dans la mesure où il n'a pas encore été décaissé. Les sommes versées en excès par rapport aux sommes dues au titre des impôts sur les sociétés sont classées à l'actif du bilan en créances courantes.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales. Selon la méthode du report variable, ils sont calculés sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée. Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont également comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts différés actif résultant de différences temporelles, des déficits fiscaux et des crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt récupérable. Celui-ci est apprécié à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Un impôt différé passif a été comptabilisé au 1^{er} Janvier 2004 sur les marques identifiées dans les comptes en contre partie des capitaux propres.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges et produits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés dans les capitaux propres. C'est le cas en particulier des impôts différés relatifs aux marques lorsque le taux d'impôt attendu vient à être modifié.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de produits, marchandises et d'autres produits et prestations liés aux activités courantes des sociétés intégrées du Groupe, est comptabilisé net des remises et avantages commerciaux consentis et des taxes sur ventes, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu.

Autres charges et produits non courants

Les autres charges et produits non courants comprennent principalement :

- Les dotations et reprises aux provisions pour risques et charges, y compris les charges de restructuration supportées à l'occasion de cessions ou arrêts d'activités ainsi que les frais relatifs aux dispositions prises en faveur du personnel visé par des mesures d'ajustements d'effectifs ;
- Les résultats de réalisations d'actifs ;
- Les dépréciations permanentes d'actifs incorporels.

Résultat net par action

Le résultat net par action est obtenu en divisant le « résultat net part du Groupe » par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice ; les titres d'autocontrôle détenus par Fromageries Bel sont exclus du nombre moyen pondéré d'actions.

Il n'existe pas d'instruments dilutifs au 31 décembre 2005.

Instruments financiers

Le Groupe n'a pas opté pour une première application au 1^{er} janvier 2004 des normes IAS 32 et 39 relatives aux instruments financiers. Ces normes sont appliquées à partir du 1^{er} janvier 2005. Les impacts de ce changement de normes sur le bilan 1^{er} Janvier 2005 et le compte de résultat sont explicités dans la note 12.2.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur des instruments dérivés sont comptabilisées selon les principes suivants :

- Pour les instruments de couverture documentés en couverture de flux futurs, les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres pour la partie efficace. La partie inefficace est enregistrée en résultat ;

- Pour les instruments de couverture documentés en couverture de juste valeur et les instruments non documentés, les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat.

2 – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 Versement de dividendes exceptionnels

L'Assemblée Générale Ordinaire de Fromageries Bel S.A., qui s'est tenue le 29 décembre 2005, a voté la distribution d'un dividende exceptionnel de 18,75 euros par action, soit un montant global de 128,6 millions d'Euros.

Cette distribution exceptionnelle est intervenue le 30 décembre 2005 ; elle doit permettre à Unibel de financer les deux opérations lancées le 12 décembre 2005, opérations qui ont fait l'objet d'une note d'information visée par l'Amf sous la référence R05-834 le 7 décembre 2005. Ces opérations se sont dénouées le 2 janvier 2006 (cf. infra Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice).

2.2 Réorganisation de la structure du Groupe

Le Groupe Bel a transféré, par voie d'apport en nature, les titres de participations de certaines filiales étrangères détenues par Fromageries Bel S.A. au profit de la société SICOPA.

Ces opérations ont été approuvées par l'Assemblée Générale Extraordinaire de SICOPA qui s'est tenue le 26 décembre 2005.

Les filiales concernées par cette opération sont les sociétés localisées en Allemagne, Royaume Uni, Belgique, Suède, Suisse, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Espagne, Italie, Portugal, Grèce, Etats-Unis, Maroc, Egypte, Tunisie, Pays-Bas et Autriche.

Cette opération a pour principal objectif, dans le cadre du développement international du Groupe Bel, d'utiliser SICOPA comme structure dédiée aux prises de participations et aux éventuelles acquisitions à l'étranger.

Ce transfert de titres au sein du groupe est sans impact sur les comptes consolidés du groupe.

2.3 Convention de crédit renouvelable

En date du 25 Juillet 2005 Fromageries Bel SA a signé une convention de crédit renouvelable multidevises (toute monnaie étrangère convertible en Euros, Dollar US, Dollar canadien ou Livre Sterling) et portant sur 400 millions d'Euros.

Le crédit renouvelable court sur une période de cinq ans, avec une extension possible des crédits pour une période maximale de deux ans.

Le taux d'intérêt applicable à chaque tirage est, selon la monnaie étrangère, le LIBOR +0,2% ou l'Euribor +0.2%.

A la date d'arrêté des comptes, le Groupe n'a pas utilisé cette ligne de crédit.

3 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.1 Chiffres d'affaires

A taux de change et périmètre comparables, le chiffre d'affaires du Groupe a baissé de 0,3 % entre l'année 2004 et l'année 2005.

Les effets se résument ainsi :

<i>en milliers d'euros</i>	2005	2004	
Chiffre d'affaires publié	1 729 431	1 766 233	-2.1%
Effets des entrées de périmètre		-36 483	-2.1%
Effets de change		4 088	0.2%
Chiffre d'affaires comparable	1 729 431	1 733 838	-0.3%

L'effet des entrées de périmètre est négatif, car les opérations inter compagnies avec Kaasfabriek, non éliminées jusqu'au 31 décembre 2004, le sont du fait de son intégration globale à partir du 1^{er} Janvier 2005.

3.2 Charges opérationnelles par nature

<i>en milliers d'euros</i>	2005	2004
Total des charges opérationnelles	1 605 331	1 636 077
Charges de personnel	311 406	299 116
Amortissements	50 887	39 267
Autres	1 243 038	1 297 694

Les autres charges opérationnelles comprennent les matières premières et consommables de fabrication relatifs aux produits vendus, ainsi que les autres coûts relatifs aux biens et services vendus.

3.3 Autres charges et produits non courants

<i>en milliers d'euros</i>	2005	2004
Autres charges et produits non courants	-11 574	-30 709
Résultats des cessions d'actif immobilisé		
corporel	-4 310	4 094
incorporel	-13	2
financier (hors titres consolidés)	473	-316
Résultat de cession des titres consolidés	-256	-4
Dotations nettes aux provisions (hors coûts de restructuration)	-2 526	-5 029
Dépréciation des écarts d'acquisition		-12 808
Coûts de restructuration (dotations nettes aux provisions incluses)	-3 507	-16 132
Autres charges et produits non courants	-1 435	-516

Le résultat de cession des titres consolidés de l'exercice correspond à la moins-value réalisée sur la vente des titres de la société TvrDOSinska Mliekaren.

Les coûts de restructuration 2005 concernent pour -2,1 M€, les charges afférentes à l'arrêt d'activité de la fromagerie d'Entrammes (SAFR) fin Juin 2005.

3.4 Charge d'impôt

en milliers d'euros

	2005	2004
Détail de la charge d'impôt	-34 310	-33 118
Impôt courant (y compris retenues à la source)	-31 151	-32 029
Impôt différé	-3 159	-48
Taxe exceptionnelle sur la réserve des plus-values à long terme	na	-1 041

Pour 2005 le taux effectif d'imposition du Groupe ressort à 30,6% pour un taux normal d'imposition en France de 34,9%.

L'écart entre ces deux taux s'analyse comme suit :

Taux normal d'imposition (y compris contributions additionnelles)	34,9%	35,4%
- effet du différentiel de taux des filiales étrangères	-5,3%	-5,4%
- plus ou moins values de consolidation non taxées	-1,4%	
- avoirs fiscaux, crédits d'impôt	-1,4%	-1,1%
- activation de reports déficitaires		-3,1%
- impôts forfaitaires, retenues à la source	1,6%	2,5%
- différences permanentes, +/- values LT	1,1%	5,4%
- autres éléments	1,1%	-0,8%
Taux effectif d'imposition	30,6%	32,9%

3.5 Résultat des activités abandonnées

La branche d'activité Cademartori a été cédée le 31 mai 2005. Les charges et produits correspondants ont été reclassés en activités abandonnées.

<i>en milliers d'euros</i>	2005	2004
Détail du résultat des activités abandonnées	-3	837
Produits des activités abandonnées	14 333	25 459
Charges des activités abandonnées	-15 544	-24 426
Prix de cession des activités abandonnées	12 000	
Valeur nette comptable de la marque	-3 547	
Valeur nette comptable du goodwill	-2 071	
Valeur nette comptable des autres éléments cédés	-6 495	
Impôt relatif aux activités abandonnées	1 321	-196
L'impôt 2005 correspond à l'annulation de l'impôt différé passif constaté sur la marque.		
Flux de trésorerie des activités abandonnées	18 010	378
Flux d'exploitation	6 159	1 660
Flux d'investissement	11 851	-766
Flux de financement		-516

Les flux d'investissement 2005 incluent le prix de cession de l'activité Cademartori soit 12.0 M€.

4 - NOTES SUR LE BILAN

4.1 Ecart d'acquisition

La variation du poste écart d'acquisition au cours de l'exercice 2005 s'analyse comme suit :

	<i>en milliers d'euros</i>
Au 1er janvier 2004	
Valeur Brute	97 568
Dépréciations cumulées	-32 735
Valeur nette	64 833
Variations de l'année	
Acquisitions	255
Dépréciations	-11 965
Ecart de conversion	-794
Valeur nette au 31 décembre 2004	52 329
Au 31 décembre 2004	
Valeur Brute	97 029
Dépréciations cumulées	-44 700
Valeur nette	52 329
Variations de l'année	
Acquisitions	2 593
Cessions	-2 071
Ecart de conversion	1 565
Valeur nette au 31 décembre 2005	54 416

L'écart d'acquisition généré par le rachat de 60% de Kaasfabriek s'élève à 2,6 M€ tandis que la cession de la branche d'activité Cademartori a pour effet de réduire les écarts d'acquisition de 2,1 M€ (7,4 M€ en valeur brute et reprise de provision pour dépréciation de 5,4 M€)

Les tests de dépréciation réalisés sur les UGT dans le cadre de la détermination de la valeur d'utilité sont appliqués sur la base des hypothèses et paramètres suivants :

- Horizon explicite des prévisions compris entre 2 et 5 ans, à l'exception de l'UGT Portugal pour laquelle l'horizon explicite a été porté à 11 années en raison du plan de rénovation industrielle en cours sur le site des Açores ;

- Coût Moyen Pondéré du Capital compris entre 10,7% et 13,8% avant impôt, permettant de prendre en compte les notions de risque et de temps selon le profil de l'UGT et le risque pays ;
- Taux de croissance annuel utilisé pour estimer la valeur résiduelle de l'UGT au-delà de la période explicite de prévision, compris entre 0 et 1%.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, la valeur recouvrable pour chaque UGT excède leur valeur comptable, de sorte que les écarts d'acquisition n'ont pas été dépréciés sur l'exercice.

Nous avons analysé la sensibilité de la valeur obtenue en fonction de deux paramètres essentiels de l'approche de valorisation :

- le taux de croissance à long terme ;
- le taux d'actualisation des flux de liquidité.

Nous avons ainsi mesuré l'impact sur la valeur des UGT d'une hausse ou d'une baisse de ces deux facteurs, autour de leur valeur centrale.

La variation du taux d'actualisation d'un point à la baisse ou à la hausse entraînerait une variation de la valeur d'utilité des UGT respectivement de + 53,6 M€ et – 45,3 M€ et la comptabilisation d'une perte de valeur de 7,4 M€ dans ce dernier cas.

La variation du taux de croissance à l'infini d'un demi-point à la hausse ou à la baisse entraînerait une variation de la valeur d'utilité des UGT respectivement de + 16,5 M€ et – 15,1 M€ et la comptabilisation d'une perte de valeur de 0,6 M€ dans ce dernier cas.

4.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles ont évolué au cours de l'année 2005 comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	Concessions et brevets	Logiciels	Marques	Autres	TOTAL
1er janvier 2004					
Valeur Brute	23 303	15 811	126 376	1 753	167 243
Dépréciations cumulées	-7 608	-8 775	-739	-1 531	-18 653
Valeur nette	15 695	7 036	125 637	222	148 590
Variations de l'exercice 2004					
Acquisitions	10	5 666	18		5 694
Cessions, mises au rebut		-4			-4
Ecart de conversion	4	15	-444	-14	-439
Reclassements		-17			-17
Dépréciations et amortissements	-470	-2 130	-29	-20	-2 649
Valeur nette au 31 Décembre 2004	15 239	10 566	125 182	188	151 175
Au 31 décembre 2004					
Valeur Brute	23 317	21 291	125 952	1 168	171 728
Dépréciations cumulées	-8 078	-10 725	-770	-980	-20 553
Valeur nette	15 239	10 566	125 182	188	151 175
Variations de l'exercice 2005					
Acquisitions	4	5 723	1	44	5 772
Cessions, mises au rebut	-4	-10	-3 547		-3 561
Ecart de conversion	3	53	1 293	30	1 379
Reclassements		417		-5	412
Dépréciations et amortissements	-465	-2 742	25		-3 182
Valeur nette au 31 Décembre 2005	14 777	14 007	122 954	257	151 995
Au 31 décembre 2005					
Valeur Brute	23 188	27 308	123 181	1 267	174 944
Dépréciations cumulées	-8 411	-13 301	-227	-1 010	-22 949
Valeur nette	14 777	14 007	122 954	257	151 995

Les cessions de marques concernent Cademartori, cédée au 1^{er} Juin 2005.

La valeur d'utilité des marques pour les UGT concernées fait partie des éléments testés selon la méthode décrite au paragraphe 4.1.

4.3 Immobilisations corporelles

<i>En milliers d'euros</i>	Terrains	Cons-tructions	Installations, matériels et outillage	Autres immobilisa-tions corporelles	Immobilisations en cours	Total
Au 1er janvier 2004						
Valeur Brute	13 432	172 715	459 739	56 682	22 761	725 329
Provisions cumulées	-89	-3	-131		-173	-396
Amortissements cumulés	-1 434	-80 537	-261 534	-38 811		-382 316
Amortissements et provisions cumulés	-1 523	-80 540	-261 665	-38 811	-173	-382 712
Valeur nette	11 909	92 175	198 074	17 871	22 588	342 617
Variations de l'exercice						
Acquisitions	555	8 023	27 115	8 512	31 128	75 333
Cessions et mises au rebus	-166	-636	-1 557	-540	-106	-3 005
Evolution du périmètre	3 419		13	-7	231	3 656
Ecarts de conversion	-139	252	502	-4	-265	346
Amortissements et provisions	-128	-6 863	-24 698	-5 637		-37 326
Reclassements	-55	6 789	15 620	1893	-24 226	21
Valeur nette	15 395	99 740	215 069	22 088	29 350	381 642
Au 31 décembre 2004						
Valeur Brute	17 077	185 143	492 631	61 270	29 350	785 471
Provisions cumulées	-117	-2	-307			-426
Amortissements cumulés	-1 565	-85 401	-277 255	-39 182		-403 403
Amortissements et provisions cumulés	-1 682	-85 403	-277 562	-39 182		-403 829
Valeur nette	15 395	99 740	215 069	22 088	29 350	381 642
Variations de l'exercice						
Acquisitions	149	10797	22 850	8 752	54 039	96 587
Cessions et mises au rebus	-2	-330	-3734	-772		-4 838
Evolution du périmètre	1 157	-533	6 664	-130	85	7 243
Ecarts de conversion	336	1997	4823	304	1237	8 697
Amortissements et provisions	-110	-8921	-36302	-5730		-51 063
Affectations des actifs destinés à la vente	-151	-949	-366			-1 466
Reclassements	81	6902	34 707	2338	-44480	-452
Valeur nette	16 855	108 703	243 711	26 850	40 231	436 350
Au 31 Décembre 2005						
Valeur Brute	18 659	194 535	534 261	62 848	40 231	850 534
Amortissements et provisions cumulés	-1 804	-85 832	-290 550	-35 998		-414 184
Valeur nette	16 855	108 703	243 711	26 850	40 231	436 350

Les variations de périmètre concernent principalement l'intégration globale de Kaasfabriek pour 14,5 M€ et la cession de la branche d'activité Cademartori pour 7,2 M€.

Les immobilisations corporelles détenues dans le cadre d'un contrat de location-financement ne présentent pas de valeurs significatives. Les valeurs brutes et les valeurs nettes s'élèvent respectivement pour 2004 à 2,3 M€ et 1,6 M€, pour 2005 à 2,3 M€ et 1,4 M€.

4.4 Autres actifs non courants (hors impôts différés)

<i>en milliers d'euros</i>	Participations dans les entreprises associées	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres Actifs financiers	Prêts et avances	Clients et autres débiteurs non courants
Valeur Brute	3 704	6 819	3	6 691	1 285
Dépréciations cumulés		-44		-3	-99
Valeur nette	3 704	6 775	3	6 688	1 186
Acquisitions			757	2 981	
Changement de méthode de consolidation	-3 428				3
Cessions / remboursements		-32		-1 222	-51
Ecart de conversion	6			86	
Désactualisations					45
Impact normes IAS 32 39		30 848		-1 713	
Virement des immobilisations corporelles					
Variations de périmètre	-282				-120
Reclassements			-1	-79	1
	0	37 591	759	6 741	1 065
Valeur Brute	0	37 628	760	6 741	1 065
Dépréciations cumulés	0	-37	-1	0	
Valeur nette	0	37 591	759	6 741	1 065

Le changement de méthode de consolidation concerne Kaasfabriek, intégrée globalement à partir du 1^{er} Janvier 2005. La variation de périmètre correspond à la cession par Fromageries Bel S.A. en décembre 2005 de sa participation de 35,20 % dans le capital de Tvrdosinska Mliekaren.

Les 196 350 titres Unibel détenus par la société SOFICO et acquis au prix moyen de 14,25 Euros par titre, sont valorisés au prix de 174 euros par action, soit le prix offert au marché dans le cadre de l'OPRA proposée par Unibel du 12 décembre 2005 au 2 Janvier 2006 ; l'impact de cette valorisation, résultant de l'application au 1^{er} Janvier 2005 de la norme IAS 32, est de 31,4 M€. Cet impact, net de l'impôt différé (de 10,8 M€) a été comptabilisé dans les capitaux propres pour un montant net de 20,6 M€.

L'analyse et la comparaison de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente avec leur valeur nette comptable sont résumées dans le tableau suivant :

	au 31 décembre 2004		Mouvement de la période		au 31 décembre 2005		
	Juste valeur	Valeur comptable	Cession	Variation de valeur en capitaux propres	Juste valeur	Valeur comptable	Méthode de valorisation
Titres Galaxy	1 696	1 696		-519	1 177	1 177	Cours de bourse à la clôture
Titres Unibel	24 347	2 798		31 367	34 165	34 165	Cours de l'offre publique de rachat d'actions proposée par Unibel du 12 décembre 2005 au 2 Janvier 2006
Autres titres	498	498	-32		466	466	coût historique
Autres créances	1783	1783			1783	1783	coût historique
Total	28 324	6 775	-32	30 848	37 591	37 591	

4.5 Actifs non courants destinés à être cédés

Les actifs destinés à être cédés concernent des biens immobiliers et mobiliers de la fromagerie d'Entrammes évalués à leur valeur recouvrable pour un montant de 1,0 M€, ainsi qu'un ensemble immobilier au Portugal pour une valeur nette comptable de 0,5 M€ inférieure à sa juste valeur.

4.6 Impôts différés

<i>en milliers d'euros</i>	Impôts différés actif	Impôts différés passif	Impact Capitaux propres	Impact résultat
Au 31 décembre 2004	3 234	73 299		
Variations de l'exercice				
IAS 32 - 39	1 301	10 804	-9 686	183
Périmètre	1 237	-1 321	1 237	1 321
Différences temporaires hors IAS 32 - 39	-2 549	791		-3 340
Effet des changements de taux sur écart d'évaluation		-953	953	
Conversion	217	875	-658	
Reclassement actif / passif	694	694		
	900	10 890	-8 154	-1 836
Au 31 décembre 2005	4 134	84 189		

Les variations de périmètre constatées en capitaux propres pour 1,2 M€ correspondent à l'impôt différé actif constaté sur les ajustements de première consolidation de l'entité Kaasfabriek (engagements envers le personnel et juste valeur des actifs corporels).

Les variations de périmètre constatées en résultat de la période correspondent à la reprise de l'impôt différé passif constaté sur la marque Cademartori, cédée au 31 mai 2005.

L'impôt différé passif calculé sur les autres immobilisations incorporelles du Groupe (marques et concession Maredsous) s'élève à 39,1 M€.

La différence entre les durées d'amortissement fiscales et les durées retenues par le Groupe pour l'établissement des comptes consolidés génère un impôt différé net passif de 44,5 M€.

L'impôt différé passif constaté sur la réévaluation des titres Unibel détenus par le Groupe Bel s'élève à 10,8 M€.

L'impôt différé actif constaté sur les engagements envers le personnel comptabilisés par les différentes filiales du Groupe s'élève à 8,0 M€.

Enfin, l'impôt différé net résiduel soit 6,3 M€ est essentiellement lié à des éléments temporairement non déductibles du résultat fiscal (participation des salariés, dépréciation des créances clients, ...).

Déficits fiscaux reportables

Le Groupe dispose de déficits fiscaux reportables qui représentent une économie potentielle d'impôts.

Ceux pour lesquels la récupération est plus probable qu'improbable :

- soit parce qu'ils pourront être imputés sur des passifs d'impôts comptabilisés qui arrivent à échéance au cours de la période durant laquelle ils sont imputables,
- soit parce que des bénéfices imposables sont attendus pendant leur période de récupération,

donnent lieu à constatation d'impôts différés actifs.

Au 31 décembre 2005 seuls les déficits de la filiale Grupo Fromageries Bel España sont inscrits à l'actif. Les déficits de cette filiale s'élèvent à 64 M€ en base mais seuls 4,5 M€ ont donné lieu à constatation d'un impôt différé actif d'un montant de 1,6 M€ conformément au principe de comptabilisation décrit précédemment.

Les actifs d'impôt non comptabilisés en raison des incertitudes qui pèsent sur la probabilité de récupération des déficits fiscaux reportables correspondants s'élèvent à :

	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Echéancier des utilisations		
< 1 an	19	430
> 1 an < 5 ans	1 709	1 194
> 5 ans	20 899	20 899
Sans limitation	1 073	930
	23 700	23 453

Ces actifs d'impôts non comptabilisés concernent la filiale Grupo Fromageries Bel España à hauteur de 21 M€. Ils sont essentiellement liés à la cession de l'activité Manchego en 2003.

4.7 Stocks et en-cours

<i>en milliers d'euros</i>	Matières premières et autres approvisionnements	En-cours de production, biens et services	Produits intermédiaires, finis et marchandises	Total
Au 31 décembre 2004				
Valeur Brute	71 025	8 342	81 496	160 863
Provisions cumulées	-2 463		-989	-3 452
Valeur nette	68 562	8 342	80 507	157 411
Variations de l'exercice 2005				
Evolution du périmètre	201	-2 076	1 495	-380
Mouvements de BFR	1 725	3 715	-4 589	851
Dotations aux provisions nettes	-349		308	-41
Ecart de conversion	3 767	96	1 541	5 404
Valeur nette au 31 Décembre 2005	73 906	10 077	79 262	163 245
Au 31 Décembre 2005				
Valeur Brute	76 769	10 077	79 952	166 798
Provisions cumulées	-2 863		-690	-3 553
Valeur nette	73 906	10 077	79 262	163 245

4.8 Clients et autres créances

<i>en milliers d'euros</i>	Clients	Autres créances courantes	Total
Au 31 décembre 2004			
Valeur Brute	312 510	66 168	378 678
Dépréciations cumulées	-15 173	-1 463	-16 636
Valeur nette	297 337	64 705	362 042
Variations de l'exercice			
Impact normes IAS 32 - 39	-2 596	-1 817	-4 413
Evolution de périmètre	8 225	-460	7 765
Dotations aux provisions nettes	-1 132	423	-709
Mouvements de BFR	-25 580	-2324	-27 904
Ecart de conversion	4 599	-37	4 562
Reclassements	576	-205	371
	281 429	60 285	341 714
Au 31 décembre 2005			
Valeur Brute	298 074	61 220	359 294
Dépréciations cumulées	-16 645	-935	-17 580
Valeur nette	281 429	60 285	341 714

4.9 Actifs et passifs d'impôts exigibles

<i>en milliers d'euros</i>	Actifs d'impôts exigibles	Passifs d'impôts exigibles
Valeur au 31 décembre 2004	5 265	9 887
Variations de l'exercice		
Mouvements de BFR	2 986	5 253
Ecart de conversion	69	549
Reclassements	-75	743
Valeur au 31 décembre 2005	8 245	16 432

Au 31 décembre 2004 les provisions pour retenues à la source s'élevaient à 0.7 M€ et étaient constatées en provisions. Au 1^{er} janvier 2005 ce type de provisions a été reclassé en passif d'impôts exigibles.

4.10 Provisions

<i>en milliers d'euros</i>	Litiges	Restructura- tions	Autres charges	Autres risques	Total
Au 31 décembre 2004					
Part long terme	4 565			4 897	9 462
Part court terme	2 400	14 300	3 897	4 756	25 353
Valeur totale	6 965	14 300	3 897	9 653	34 815
Variations de l'exercice					
Dotations	346	388	2 884	1 315	4 933
Reprises pour utilisation	-339	-11 319	-494	-1 277	-13 429
Reprises sans objet	-248	-479		-1 815	-2 542
Désactualisations	101			253	354
Périmètre					
Reclassements	-177		-2 951	-540	-3 668
Ecart de conversion	19	1	5	121	146
Valeur au 31 décembre 2005	6 667	2 891	3 341	7 710	20 609
Au 31 Décembre 2005					
Part long terme	4 869		2 266	4 813	11 948
Part court terme	1 798	2 891	1 075	2 897	8 661
Valeur totale	6 667	2 891	3 341	7 710	20 609

La variation des provisions s'explique principalement par :

- la reprise de 11,7 M€ sur la provision pour restructuration constituée au titre de l'arrêt d'activité de la fromagerie d'Entrammes (SAFR) ;
- une dotation pour charges de 2,5 M€ liée à la décision de rupture des relations commerciales avec un distributeur étranger ;
- la reprise de la provision de 1,8 M€ constituée en 2004 pour risque commercial au Canada devenue sans objet au cours du premier semestre 2005.

Les provisions pour litiges à fin 2005 se composent pour l'essentiel de litige sociaux pour 2,9 M€ et de contentieux avec des anciens partenaires commerciaux pour 3,2 M€.

Les provisions pour risques à fin 2005 concernent pour 4,4 M€ les garanties de passif accordées lors de la cession de branche d'activités.

Les reclassements correspondent à des dettes envers les salariés comptabilisées en dettes envers le personnel depuis le 1^{er} janvier 2005 (cf 4.13) et aux provisions pour retenues à la source comptabilisées en passifs d'impôts exigibles (cf 4.9).

4.11 Avantages du personnel

Le Groupe est principalement concerné par les catégories d'avantages suivantes :

- plans de retraite complémentaires,
- indemnités de fin de carrière ou de fin de contrat,
- plans de retraite progressive.

Le poids des différents types d'avantages du personnel est repris dans le tableau ci-dessous.

SYNTHESE DES DIFFERENTS TYPES D'AVANTAGES DU PERSONNEL

	Plans de retraite complémentaire	Indem fin contrat Alloc fin carrière	Médailles / jubilés	Retraite progressive	Autres	Total
Au 31/12/04	16 456	19 112	2 527	662	617	39 374
Effets de périmètre	2 241	-2 304	247			184
Reclassements	135		-51			84
Ecart de conversion	24	56	12		5	97
Dotations / reprises	-471	373	132	-15	-537	-518
Au 31/12/05	18 385	17 237	2 867	647	85	39 221

Les avantages du personnel concernent principalement l'Europe, la France et l'Allemagne représentant à eux seuls environ 30 M€ d'avantages sur un total de 39 M€.

Les différents pays concernés sont repris dans le tableau ci-dessous.

Les montants soulignés figurant dans les tableaux présentés ci-après font l'objet d'une analyse détaillée.

Année 2004

	Plans de retraite complémentaire	Indem fin contrat Alloc fin carrière	Médailles / jubilés	Retraite progressive	Autres	Total
France		<u>15 605</u>	1 713			17 318
Allemagne	<u>12 460</u>		204	662		13 326
Pays Bas	<u>3 342</u>		270		208	3 819
Italie		<u>2 784</u>			409	3 193
Etats-Unis	151	363				514
Portugal	<u>503</u>					503
Maroc		195	43			238
Pologne		45	151			196
Slovaquie		80	49			129
Belgique			97			97
Grèce		28				28
Espagne		12				12
Total	16 456	19 112	2 527	662	617	39 374

**Année
2005**

	Plans de retraite complémentaire	Indem fin contrat Alloc fin carrière	Médailles / jubilés	Retraite progressive	Autres	Total
France		<u>15 672</u>	1 660			17 332
Allemagne	<u>12 580</u>		218	647		13 445
Pays Bas	<u>5 106</u>		595			5 701
Italie		<u>818</u>				818
Etats-Unis	174	326			85	585
Portugal	<u>525</u>					525
Pologne		71	201			272
Maroc		195	43			238
Slovaquie		117	43			160
Belgique		1	107			108
Grèce		25				25
Espagne		12				12
Total	18 385	17 237	2 867	647	85	39 221

Sociétés françaises

Les sociétés françaises sont uniquement concernées par l'allocation de fin de carrière prévue par la convention collective de l'Industrie Laitière dont la majoration unique et uniforme de 40 % a été portée à 45 % par les accords conclus en 2004 dans le cadre des négociations annuelles obligatoires. Cette allocation de fin de carrière a fait l'objet d'une évaluation actuarielle selon la méthode des « unités de crédit projetées » sur la base des hypothèses suivantes :

- départ volontaire, entraînant le paiement des charges patronales, à :
 - 63 ans pour les cadres,
 - 61 ans pour les techniciens et agents de maîtrise,
 - 60 ans pour les autres catégories de personnels,
- prise en compte de l'ancienneté, de l'espérance de vie et du taux de rotation du personnel,
- les taux d'actualisation retenus en 2004 et 2005 sont repris dans le tableau de synthèse par pays.

Sociétés étrangères

Conformément aux lois et pratiques des divers pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites, de préretraites et d'indemnités de départ.

Pour les régimes de base, et autres régimes à cotisations définies, la charge est comptabilisée sur l'exercice au titre duquel les cotisations sont dues, et le Groupe n'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, aucune provision complémentaire pour retraites n'est nécessaire.

Pour les régimes à prestations définies relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi, une évaluation actuarielle des engagements pris dans le cadre des conventions et accords en vigueur dans chaque société, est effectuée selon la méthode des « unités de crédit projetées » et, s'ils ne sont pas intégralement financés, la provision nécessaire est constituée ou ajustée sur cette base.

Allemagne :

En complément des régimes de base et complémentaire de retraite à cotisations définies, il existe trois plans à prestations définies, tous fermés aux nouveaux salariés (le premier au 1^{er} janvier 1991 et le dernier au 15 mars 2003), qui prévoient le versement d'une rente mensuelle à vie (avec réversion au conjoint survivant à hauteur de 60 %) correspondant à un pourcentage (calculé en fonction de la durée d'emploi dans la société) du dernier salaire d'activité.

Il existe également un régime de préretraite progressive régi par des textes spécifiques et dont bénéficient actuellement onze salariés.

Pays-Bas :

En complément du régime de base (branche « Produits laitiers ») multi-employeurs à cotisations définies, application d'un régime complémentaire de retraite à prestations définies, prévoyant le versement d'un rente mensuelle à compter de l'âge de 62 ans pour la préretraite et de 65 ans pour la retraite calculée à raison d'un pourcentage des salaires de la période de travail.

Portugal :

Un complément de retraite est versé aux seuls salariés embauchés avant l'année 1979 et comptant une ancienneté minimum de 10 ans au moment du départ.

Italie :

Les avantages du personnel correspondent à une indemnité de cessation de services versée lors de la rupture du contrat de travail et quelles que soient les conditions de cette rupture.

SYNTHESE DES PRINCIPALES HYPOTHESES ACTUARIELLES

Année 2005

	France	Allemagne	Pays-Bas	Portugal	Italie
Taux d'actualisation	4.10	4.10	> 4 < 4.25	4.75	4.10
Taux progression des salaires	> 1.90 < 3.30	2.50	3.00	3.00	> 4.50 < 5.50
Taux de rendement des actifs			> 4 < 4.25		

Année 2004

	France	Allemagne	Pays-Bas	Portugal	Italie
Taux d'actualisation	4.75	4.75	4.50	4.75	4.10
Taux progression des salaires	> 1.90 < 3.10	2.50	3.00	2.25	> 4.50 < 5.50
Taux de rendement des actifs			Actions 7% Oblig 4%		

Avantages du personnel Année 2004

Seuls les avantages les plus significatifs sont détaillés ci-après (voir description des régimes).

Analyse du montant net comptabilisé

En K€	Plans de retraites complémentaires, indemnités fin de carrière					
	France	Allemagne	Pays-Bas	Portugal	Italie	Total
Dette actuarielle	-16 589	-13 406	-15 621	-509	-3 193	-49 318
Juste valeur des actifs des régimes		0	11 292			11 292
Dette actuarielle nette des actifs des régimes	-16 589	-13 406	-4 329	-509	-3 193	-38 026
Coût des services passés non comptabilisés	498	0				498
Ecarts actuariels non comptabilisés	486	946	987	6	409	2 834
Effet de la limitation des surplus	0	0				0
Montant net comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	-15 605	-12 460	-3 342	-503	-2 784	-34 694

Analyse de la charge annuelle

En K€	Plans de retraites complémentaires, indemnités fin de carrière					
	France	Allemagne	Pays-Bas	Portugal	Italie	Total
Coûts des services rendus nets de cotisations des employés	-670	-208	-883	-7	-258	-2 026
Coût financier	-741	-634	-802	-36	-114	-2 327
Rendement attendu des actifs des régimes	0	0	592	0	0	592
Amortissement des écarts actuariels	0	0	0	0	0	0
Gains et pertes liés à des réductions et des liquidations	147	0	0	0		147
Amortissement du coût des services passés	-35	0	0	0		-35
Effet de la limitation des surplus	0	0	0			0
Coût des régimes à prestations définies	-1 300	-842	-1 093	-43	-372	-3 650

Provisions au bilan

En K€	Plans de retraites complémentaires, indemnités fin de carrière					
	France	Allemagne	Pays-Bas	Portugal	Italie	Total
Au 1 ^{er} janvier	-14 930	-12 192	-3 754	-490	-2 960	-34 326
Différences de conversion						
Charge de retraite	-1 300	-842	-1 093	-43	-372	-3 650
Cotisations de l'employeur	0	0	1 505	0		1 505
Prestations versées directement par l'employeur	625	574	0	30	548	1 777
Modification du périmètre de consolidation	0		0		0	0
Au 31 décembre	-15 605	-12 460	-3 342	-503	-2 784	-34 694

Avantages du personnel Année 2005

Seuls les avantages les plus significatifs sont détaillés ci-après (voir description des régimes).

Analyse du montant net comptabilisé

En K€	Plans de retraites complémentaires, indemnités fin de carrière					
	France	Allemagne	Pays-Bas	Portugal	Italie	Total
Dette actuarielle	-15 400	-15 030	-25 511	-522	-899	-57 362
Juste valeur des actifs des régimes		0	19 298			19 298
Dette actuarielle nette des actifs des régimes	-15 400	-15 030	-6 213	-522	-899	-38 064
Coût des services passés non comptabilisés	444	0				444
Ecart actuariels non comptabilisés	-716	2 450	1 107	-3	81	2 919
Effet de la limitation des surplus	0	0				0
Montant net comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	-15 672	-12 580	-5 106	-525	-818	-34 701

Analyse de la charge annuelle

En K€	Plans de retraites complémentaires, indemnités fin de carrière					
	France	Allemagne	Pays-Bas	Portugal	Italie	Total
Coûts des services rendus nets de cotisations des employés	-769	-228	-1 565	-8	-289	-2 859
Coût financier	-642	-633	-968	-29	-129	-2 401
Rendement attendu des actifs des régimes	0	0	673	0	0	673
Amortissement des écarts actuariels	0	0	-13	0	-5	-18
Gains et pertes liés à des réductions et des liquidations	0	0	0	0		0
Amortissement du coût des services passés	-34	0	0	0	0	-34
Effet de la limitation des surplus	0	0	0			0
Coûts des régimes à prestations définies	-1 445	-861	-1 873	-37	-423	-4 639

Provisions au bilan

En K€	Plans de retraites complémentaires, indemnités fin de carrière					
	France	Allemagne	Pays-Bas	Portugal	Italie	Total
Au 1^{er} janvier	-15 605	-12 460	-3 342	-503	-2 784	-34 694
Différences de conversion	0	0				
Charge de retraite	-1 445	-861	-1 873	-37	-423	-4 639
Cotisations de l'employeur	0	0	2 355	0		2 355
Prestations versées directement par l'employeur	899	741	0	15	84	1 739
Modification du périmètre de consolidation	479		-2 246		2 305	538
Au 31 décembre	-15 672	-12 580	-5 106	-525	-818	-34 701

4.12 Autres passifs non courants

<i>en milliers d'euros</i>	Subventions d'investissements	Dettes au personnel	Autres	Total
Valeur au 31 Décembre 2004	7 122	6 729	403	14 254
Variation de l'année 2005				
Mouvement de B.F.R.		321	-226	95
Virement au résultat	-309			-309
Ecart de conversion	6			6
Reclassements			-168	-168
Valeur au 31 Décembre 2005	6 819	7 050	9	13 878

Les dettes envers le personnel sont essentiellement constituées des Comptes Epargne Temps des salariés des sociétés françaises.

4.13 Fournisseurs et autres créditeurs

<i>en milliers d'euros</i>	Fournisseurs	Autres créditeurs courants	Total
Au 31 Décembre 2004	271 219	71 552	342 771
Variation de l'année 2005			
FTA IAS 32-39	302	-2 484	-2 182
Mouvement de BFR	-41 846	-6 707	-48 553
Périmètre	11 760	-392	11 368
Ecart de conversion	3 378	422	3 800
Reclassements	-70	3 284	3 214
Au 31 Décembre 2005	244 743	65 675	310 418

Le poste « autres créditeurs courants » comprend essentiellement des dettes envers le personnel et les organismes sociaux, ainsi que les dettes fiscales courantes hors IS.

4.14 Endettement financier net

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc 05	31 déc 04
Dettes à long terme (hors part court terme)	17 116	13 199
Emprunts auprès des établissements de crédit	5 372	671
Dettes sur locations financières	78	275
Participation des salariés	11 485	11 970
Autres	181	283
Dettes à court terme	31 458	18 601
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 156	465
Dettes sur locations financières	146	173
Participation des salariés	3 077	3 221
Autres emprunts et dettes (y compris intérêts courus)	3 689	5 716
Concours bancaires et intérêts courus s/ trésorerie	23 390	9 026
Dette financière brute	48 574	31 800
Valeurs mobilières de placement	10 860	151 951
Disponibilités	43 270	58 557
Autres actifs financiers (dont comptes courants)	28 666	11
Total dette nette y compris intérêts courus	-34 222	-178 719

ECHEANCIER DES DETTES FINANCIERES A LONG TERME AU 31 Décembre 2005
(hors intérêts courus)

	devise émission	A plus d'un an et cinq ans au plus	A plus de cinq ans	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit	EUR	2 935	2 437	5 372
Dettes sur location financement	EUR	20		20
Dettes sur location financement	SEK	58		58
Total dettes sur location financement		78	0	78
Dépôts et cautionnements reçus	EUR		34	34
Fonds de participation des salariés	EUR	11 485	0	11 485
Autres emprunts et dettes financières	EUR	96	0	96
Autres emprunts et dettes financières	SKK	51	0	51
Total autres dettes financières		11 632	34	11 666
TOTAL en EUROS		14 645	2 471	17 116

4.15 Instruments financiers

4.15.1 Risques de marché

Le Département Trésorerie Groupe, dépendant de la Direction Financière Groupe a mis en place une gestion centralisée du risque de liquidité, de change et de contrepartie. A ce jour, le risque de taux est pratiquement inexistant.

Le Département trésorerie possède les compétences et outils nécessaires à la conduite de la gestion des risques de marché. Un reporting mensuel est communiqué à la direction et des présentations régulières sont organisées pour le Comité d'Audit.

4.15.2 Gestion du risque de liquidité

La situation nette du groupe au 31 décembre était excédentaire.

En 2004, le Groupe a mis en place une politique de concentration de la liquidité au niveau de la société Fromagerie Bel pour tous les pays où la devise locale est convertible et où il n'y a pas de contrainte juridique et fiscale dans la remontée des excédents locaux ou le financement des besoins locaux.

Dans les pays où la centralisation des excédents et besoins de financement n'est pas autorisée, les filiales placent leurs excédents en devises locales sur des supports monétaires, et se financent, le cas échéant, principalement en devises locales. La politique de dividende systématique vise également à ne jamais laisser d'excédent récurrent dans les filiales.

Les excédents de liquidités sont placés sous forme d'OPCVM monétaires, ou de dépôt à terme à court terme.

Le 25 juillet 2005, Fromageries Bel a signé un crédit syndiqué renouvelable multidevises de 400 millions d'euros et dont la maturité est de 5 ans à compter de la date de signature. Cette maturité de 5 ans pourra être renouvelée en Juillet 2006 et Juillet 2007. Au 31 décembre 2005, aucun tirage n'avait été effectué sur cette ligne de crédit.

Fromageries Bel s'est engagé sur ce crédit, à ce que son ratio de Levier Financier reste inférieur à 3, pendant toute la durée du crédit, ce ratio étant testé 2 fois par an. Le ratio de levier financier désigne le montant de la dette nette consolidée divisée par l'EBITDA consolidé du groupe.

4.15.3 Risques liés aux variations de taux de change

Le groupe Bel de par son activité et sa présence internationale est sujet aux variations de change. Le groupe est exposé au risque de change sur des transactions commerciales comptabilisées au bilan ou sur des transactions futures ayant un caractère hautement probable (importations, exportations, transactions financières).

Le Groupe ne couvre pas les risques d'écart de conversion sur la consolidation des filiales étrangères, à l'exception des dividendes intra groupe.

Politique de couverture des risques de variation de taux de change

La politique de gestion est de couvrir le risque de transactions sur les opérations libellées en devises par l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Le département Trésorerie n'est pas un centre de profit. Depuis 2002, le Groupe a mis en place une politique de change centralisée visant à couvrir le risque budgétaire annuel sur les achats et ventes de devises pour toutes les entités françaises, européennes et nord américaine. Pour les filiales qui opèrent dans des pays où il n'existe pas d'instruments financiers de couverture, la politique consiste à maximiser la couverture naturelle au travers des devises de facturation.

Les cours budgets sont définis au moment de l'établissement du budget sur la base de conditions de marché et serviront de cours de référence pour la mise en place des couvertures. L'horizon de gestion des couvertures est au maximum de 18 mois. Au 31 décembre 2005, la maturité du portefeuille de dérivés n'excédait pas le 31 décembre 2006.

Tous les instruments financiers sont mis en place avec des contreparties majeures et par conséquent le risque de contrepartie est très faible.

Couverture des risques de variations des cours de change sur les importations, exportations, et les transactions financières.

Périodiquement, à chaque révision budgétaire, les entités du Groupe recalculent leurs expositions nettes en devises.

Le groupe utilise principalement des contrats de change terme, des options de change et des cross currency swaps pour gérer son risque de change.

Au 31 décembre 2005, le Groupe avait contracté les couvertures suivantes :

**PORTEFEUILLE DE TERMES ADOSSES A DES CREANCES CLIENTS OU DETTES FOURNISSEURS
OU DES TRANSACTIONS FUTURES**

en K€

Types d'opération	devises engagements	31.12.2004		31.12.2005	
		montant contrepartie EUR	valeur marche	montant contrepartie EUR	valeur marche
TERME	CAD	9 140	306	9 586	-747
TERME	CHF	5 239	75	5 899	73
TERME	CZK	13 655	-342	11 376	-190
TERME	DKK	2 872	-20	4 076	-8
TERME	GBP	46 096	1 222	41 921	-33
TERME	JPY	12 013	601	14 963	369
TERME	PLN	-13 467	1 353	-30 368	1 826
TERME	SEK	6 236	-29	5 978	-3
TERME	SKK	-4 167	-11	-1 346	40
TERME	USD	92 227	8 392	87 689	-3 030
AUTRES DEVISES		0	0	0	0
		34	27	0	0
		0	0	0	0
TOTAL			11 574		-1 702

**PORTEFEUILLE D'OPTIONS ADOSSEES A DES CREANCES CLIENTS OU DETTES FOURNISSEURS
OU DES TRANSACTIONS FUTURES**

en K€

Types d'opération	devises engagements	31.12.2004		31.12.2005	
		montant contrepartie EUR	valeur marche	montant contrepartie EUR	valeur marche
Achat de PUT	CAD	4 352	169	5 401	20
Vente de CALL	CAD	4 435	-50	3 807	-215
Achat de PUT	CHF	1 950	15	1 292	9
Vente de CALL	CHF	1 978	-15	1 323	-2
Achat de PUT	CZK	0	0	5 992	18
Vente de CALL	CZK	0	0	4 805	-79
Achat de PUT	GBP	14 344	360	12 757	105
Vente de CALL	GBP	14 908	-72	13 198	-125
Achat de PUT	JPY	2 749	91	2 221	77
Vente de CALL	JPY	3 070	-22	2 312	-22
Achat de CALL	PLN	-5 345	451	0	0
Vente de PUT	PLN	-5 211	-1	0	0
Achat de PUT	SEK	2 195	31	2 661	30
Vente de CALL	SEK	2 225	-33	2 155	-21
Achat de PUT	USD	20 625	1 623	11 031	124
Vente de CALL	USD	21 616	-62	9 695	-197
TOTAL			2 484		-278

Au 31 décembre 2005, la totalité du stock de couverture au 31 décembre 2004 et dont la valeur de marché avait été comptabilisée en capitaux propres (valeur de marché positive de 10 840 K€) a été recyclée par le compte de résultat durant l'année 2005.

Au 31 décembre 2005, la valeur de marché des dérivés affectés à la couverture de transactions futures à caractère hautement probables et comptabilisée en capitaux propre était négative de 1 490 K€.

PORTEFEUILLE DE TERMES VENANT COUVRIR DES DIVIDENDES FUTURS

en K€

Types d'opération	devises engagements	31.12.2004		31.12.2005	
		montant contrepartie EUR	valeur marche	montant contrepartie EUR	valeur marche
TERME	CHF	371	2	324	0
TERME	GBP	1 435	34	0	0
TERME	PLN	0	0	2 439	-125
TERME	USD	5 312	154	3 994	-201
TOTAL			190		-327

PORTEFEUILLE DE TERMES ET OPTIONS VENANT COUVRIR DES FINANCEMENTS

en K€

Types d'opération	devises engagements	31.12.2004		31.12.2005	
		montant contrepartie EUR	valeur marche	montant contrepartie EUR	valeur marche
TERME	CHF	0	0	-710	1
TERME	CZK	3 249	-1	3 561	9
TERME	GBP	0	0	2 907	-10
TERME	PLN	0	0	-9 615	-62
TERME	SEK	0	0	62	-4
TERME	SKK	7 787	25	10 632	23
TERME	USD	441	0	12 640	-74
TOTAL			24		-117
Achat de PUT	USD			4 600	109
Vente de PUT	USD			4 600	-108
TOTAL					1

Le dollar et le sterling sont les principales devises sur lesquelles le Groupe a un risque de change de transaction.

Une variation de 1% à la baisse sur l'exposition au risque de transaction sur l'EUR/USD entraîne un impact positif de 1 M € en résultat opérationnel. .

Une variation de 1% à la baisse sur l'exposition au risque de transaction sur l'EUR/GBP entraîne un impact positif de 0.6 M € en résultat opérationnel.

Le ratio de couverture (instruments de couverture sur exposition), au 31 décembre 2005, était supérieur à 90%. Par conséquent les variations de devises sur les achats et ventes des entités du Groupe seront compensées par le résultat dégagé sur les couvertures.

La valorisation des couvertures est conforme aux pratiques de marché aussi bien en terme de données (courbe de taux, cours de change et courbes de volatilité) que de modèle de valorisation.

Gestion du risque de taux

Au 31 décembre 2005, le Groupe ne possédait aucune couverture de taux.

Gestion du Risque Action :

Au 31 décembre 2005 le Groupe ne possédait aucun dérivé sur action.

Les titres Unibel détenus par Sofico ont été valorisés au prix de 174 Euros par action au 31 décembre 2005, soit le prix offert au marché dans le cadre de l'OPRA proposée par Unibel du 12 décembre 2005 au 2 Janvier 2006. (Voir également Note 4.4. supra).

5 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

(En milliers d'euros)

	2005	2004
Engagements donnés		
Avals et cautions	200	69
Bons de réduction	1 773	3 555
Responsabilité d'associés dans le passif de GIE, SCI, etc	1 408	1 542
Garantie de passif plafonnée à	20 000	15 000
Lettres d'intention	2 999	5 760
Divers		792
	26 380	26 718
Engagements reçus		
Garanties bancaires sur clause de garantie de passif	22 370	22 370
Garantie de bonne exécution de contrat	1 004	1 254
Avals et cautions		687
Créances clients export	6 180	5 863
	29 554	30 174
Engagements réciproques		
Ventes à terme de devises		188 434
Options de change		83 893
Acquisition de titres suite exercice option d'achat	10 671	10 671
Commandes d'immobilisations	10 899	9 856
Locations simples	31 217	20 027
- à moins d'un an	7926	
- de un à cinq ans	20179	
- à plus de cinq ans	3112	
	52 787	312 881

6 - LITIGES

- Le Groupe est engagé dans un certain nombre de procès et litiges dans le cours normal de ses opérations. Les charges probables et quantifiables pouvant en découler ont fait l'objet de

provisions. Il n'existe aucun litige connu de la Direction et comportant des risques significatifs, susceptibles d'affecter le résultat ou la situation financière du Groupe, qui n'ait fait l'objet des provisions estimées nécessaires au 31 décembre 2005.

- Les sociétés composant le Groupe font périodiquement l'objet de contrôles fiscaux dans les pays où elles sont implantées.

Les redressements acceptés donnent lieu à comptabilisation des rappels d'impôts et pénalités (par voie de provisions lorsque les montants en cause ne sont pas arrêtés définitivement).

Les redressements contestés sont examinés de manière très attentive et font généralement l'objet de provisions (application du principe de prudence) sauf s'il apparaît clairement que la société pourra faire valoir le bien fondé de sa position dans le cadre d'une procédure contentieuse.

7 - RELATIONS AVEC LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

Transactions conclues (Kaasfabriek)		
<i>en milliers d'euros</i>		
<u>Bilan</u>	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Actif		
Créances courantes (chez LRD BV)	NA	10 120
Passif		
Dettes courantes	NA	4 473
<u>Compte de résultat</u>	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Charges		
Achats	NA	-49 800
Produits		
Ventes	NA	88 186
Hors bilan	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	NA	Néant

(*) La société Kaasfabriek est consolidée par intégration globale à compter du 1^{er} Janvier 2005.

8 - INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe segmente son activité en deux secteurs : les activités de production, achat et commercialisation de fromages, également appelées activité « Fromages » et les activités de

transformation et commercialisation des autres produits issus de la fabrication de fromages, appelées « Hors Fromages ».

Les résultats de ces segments incluent les éléments directement affectables à ces deux activités, ainsi que les éléments qui peuvent leur être raisonnablement alloués.

Cette segmentation est reflétée dans le reporting interne du groupe en tant que segmentation primaire, l'analyse par secteur géographique constituant son axe d'analyse secondaire.

8.1 Secteurs d'activité

en milliers d'euros	Fromages		Hors fromage		Non affecté		Total	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Compte de résultat								
Chiffre d'affaires								
- de l'activité (hors groupe)	1 591 820	1 532 889	137 611	233 344			1 729 431	1 766 233
- ventes interactivités (groupe)	2 140	NC		NC			2 140	NC
- amortissements	-46 250	-34 882	-1 761	-1 733	-2 876	-2 590	-50 887	-39 205
- dépréciation des immobilisations	-1 920	-13 021					-1 920	-13 021
- provisions	13 908	-15 163	-13		62	-2281	13 957	-17 444
Résultat sectoriel opérationnel	158 591	160 939	-3 678	-3 056	-42 387	-58 436	112 526	99 447
Coût de l'endettement financier net							1 329	835
Autres produits et charges financiers							-1 795	276
Résultat avant impôt							110 736	101 591
Bilan								
Actif	1 049 793	1 025 809	40 409	35 653	200 652	283 653	1 290 854	1 345 115
Passif	342 415	402 325	3 458	3 730	944 981	939 060	1 290 854	1 345 115
Investissements	93 729	70 776	2 092	1 096	9 726	8 358	105 547	80 230

8.2 Zones géographiques

en milliers d'euros	Europe		Amérique		Reste du Monde		Total	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Compte de résultat								
- Chiffre d'affaires net (hors groupe)	1 287 164	1 365 542	137 784	136 172	304 483	264 519	1 729 431	1 766 233
- amortissements	-45 001	-34 348	-2 086	-1 468	-3 800	-3 389	-50 887	-39 205
- dépréciation des immobilisations	-1 920	-13 021					-1 920	-13 021
- provisions	16 363	-16 416	8	-178	-2 414	-850	13 957	-17 444
Bilan								
- Actif	1 134 054	1 226 325	36 668	24 542	120 132	94 248	1 290 854	1 345 115
Investissements	67 197	62 192	14 493	6 677	23 857	11 361	105 547	80 230

9 - PARTIES LIEES

9.1 Avantages aux administrateurs et comité de direction

(en millier d'euros)	2005	2004
Rémunérations et avantages en nature	2 935	2 732
Jetons de présence	212	194
Total avantages à court terme	3 147	2 926

9.2 Relations avec les parties liées

(en milliers d'euros)	2 005 <u>Maison mère</u>	2 004 <u>Maison mère</u>
Montant des transactions	3 272	1 954
Créances associées	28 706	22
Dette associées	1 128	562
Autres engagements reçus	859	299

10 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

10.1 Dénouement des opérations initiées en décembre 2005 par Unibel

L'Offre Publique d'Echange Simplifiée portant sur 315 611 actions Unibel et réalisée dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (parité : pour une action Unibel, une obligation avec option d'échange ou de conversion en une action Fromageries Bel S.A. existante ou à émettre) s'est dénouée le 2 Janvier 2006. 80 489 actions Unibel ont été apportées à cette offre.

Par ailleurs, Fromageries Bel S.A. a, en date du 20 Janvier 2006, reçu de la part d'Unibel 684 156,5 Euros au titre de la prime de 8,5 Euros attachée à chaque obligation émise dans le cadre de l'OPEs.

10.2 Avis de vérification par les autorités fiscales

La société Fromageries Bel S.A. a reçu, en Janvier 2006 un avis de vérification de comptabilité portant sur les exercices clos les 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004.

10.3 Croissance externe

En février 2006, le Groupe Bel est devenu actionnaire majoritaire à 51 % de la société turque Karper, leader du fromage fondu en Turquie.

Le prix d'acquisition révisable est de 12.8 M€.

Les comptes arrêtés au 30 septembre 2005 conformément aux normes locales et convertis au taux de clôture présentent des capitaux propres de 7.6 M€ pour un total bilan de 10.5 M€.

10.4 Restructuration industrielle

En février 2006, le groupe a annoncé son intention d'arrêter au cours de l'année 2006 toute activité dans son site de production de Wangen en Allemagne.

11 -PERIMETRE DE CONSOLIDATION

SOCIETES	PAYS	POURCENTAGE D'INTERET ET DE CONTRÔLE
Par intégration globale		
Fromageries Bel	France	Sté mère
Fromageries Picon	France	99.99
Safr	France	100.00
Sicopa	France	100.00
Sofico	France	100.00
Sopaic	France	100.00
Tradilait	France	100.00
Atad	France	99.87
G.I.E. Alra	France	100.00
Société des Produits laitiers	France	100.00
Bel Algérie	Algérie	95.00
Sawsen Produits Laitiers	Algérie	99.98
Bel Deutschland GmbH	Allemagne	100.00
Adler Beteiligungs GmbH	Allemagne	100.00
Bel Belgium (ex Bel Belgique)	Belgique	100.00
Bel Cheese Cyprus	Chypre	100.00
Bel Egypt	Egypte	100.00
Société Alimentaire Bel Egypt	Egypte	100.00
Bel Egypt Distribution	Egypte	100.00
Bel Egypt Expansion For Cheese	Egypte	100.00
Grupo Fromageries Bel Espana	Espagne	100.00
Bel Kaukauna USA Inc.	Etats-Unis	100.00
Bel UK Ltd	Grande-Bretagne	100.00
Leerdammer Company UK	Grande-Bretagne	100.00
Fromageries Bel Hellas	Grèce	100.00
Bel Italia Spa	Italie	100.00
Fromageries Bel Maroc	Maroc	67.99
S.I.E.P.F.	Maroc	100.00
Bel Nederland B.V.	Pays-Bas	100.00
Leerdammer Company B.V.	Pays-Bas	100.00
Leerdammer Company Salland BV	Pays-Bas	100.00
Parco BV	Pays-Bas	71.16
Tozzi Mozzarella BV	Pays-Bas	100.00
Kaasfabriek Salland VOF	Pays-Bas	100.00
Leerdammer Company Dalfsen B.V.	Pays-Bas	100.00
Bel Polska	Pologne	100.00
Fromageries Bel Portugal	Portugal	100.00
Syraren Bel Slovensko a.s.	Slovaquie	99.49
Bel Sverige A.B.	Suède	100.00
Bel Suisse	Suisse	100.00
Bel Syrie	Syrie	100.00
Bel Syry Cesko a.s.	Tchéquie	100.00
Bel Tunisie	Tunisie	99.83
Bel Tunisie Marketing	Tunisie	100.00
Bel Tunisie Distribution	Tunisie	49.90

12 -TRANSITION AUX NORMES IFRS

12.1. Au 1^{er} Janvier 2004 – First Time Adoption (FTA) et pour l'exercice 2004

12.1.1. Principes comptables et options retenues par le Groupe

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe Fromageries Bel au titre de l'exercice 2005 et des exercices suivants seront établis en conformité avec les normes Internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et applicables au 31 décembre 2005 telles qu'approuvées par l'Union européenne. Les comptes consolidés 2005 seront établis conformément aux normes IFRS et présenteront l'exercice 2004 en comparatif, à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39 appliquées à compter du 1^{er} janvier 2005.

En vue de la publication de ces états financiers comparatifs pour l'exercice 2005 et, conformément à la recommandation de l'Amf relative à la communication financière pendant la période de transition, le Groupe Fromageries Bel a préparé des informations financières 2004 sur la transition aux normes IFRS présentant à titre d'information préliminaire l'impact chiffré attendu du passage aux IFRS sur :

- Le bilan au 1^{er} janvier 2004, date à laquelle les impacts définitifs de la transition seront enregistrés en capitaux propres lors de la publication des comptes consolidés 2005 (l'impact de l'application des normes IAS 32 et IAS 39 sera enregistré dans les capitaux propres au 1^{er} janvier 2005) ;
- Le bilan au 31 décembre 2004, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie de l'exercice 2004.

Ces informations sur l'impact chiffré du passage aux IFRS ont été préparées en appliquant aux données 2004 les normes et interprétations que le Groupe Fromageries Bel estime devoir appliquer pour la publication de ses comptes consolidés comparatifs au 31 décembre 2005.

Néanmoins, toutes nouvelles publications en 2005 de normes, de règlements Européens et d'interprétations officielles dont l'application serait rétrospective pourraient amener des modifications aux informations financières commentées ci-dessous.

Les normes comptables internationales (hormis les normes IAS 32 et IAS 39) ont été appliquées avec effet rétrospectif dans le bilan d'ouverture à la date de transition (1^{er} janvier 2004), à l'exception de certaines exemptions facultatives ou obligatoires prévues dans la norme IFRS 1 (« Première adoption des normes IFRS ») et qui sont commentées ci-dessous norme par norme.

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés 2004 du Groupe Fromageries Bel sont établis en IFRS sur la base du même périmètre de consolidation que les comptes consolidés français du Groupe publiés au titre de l'exercice 2004.

IFRS 3 – Regroupements d’entreprises

En application de la norme IFRS 1, le Groupe a choisi d'utiliser l'exemption relative au non retraitement des regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition (1^{er} janvier 2004). En conséquence, la norme sur les regroupements d'entreprises n'est appliquée que pour les acquisitions postérieures au 1^{er} janvier 2004. En pratique, cela signifie qu'aucun retraitement rétrospectif des écarts d'acquisitions au 1^{er} janvier 2004 n'a été effectué.

Conformément à la norme IFRS 3, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis mais font l'objet de tests de dépréciation annuels, ainsi que ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs. En application de la norme IFRS 3, les écarts d'acquisition négatifs sont désormais immédiatement reconnus en résultat.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés contrôlées sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Ecart d'acquisition ». Les écarts d'acquisition relatifs à des sociétés mises en équivalence sont présentés dans la rubrique « Participation dans les entreprises associées ».

IAS 38 – Immobilisations incorporelles

Seuls les actifs incorporels répondant à la définition de la norme IAS 38 ont été maintenus au bilan. Ainsi, certaines zones de collecte de lait issues de regroupements d'entreprises antérieurs ont été reclassées en écart d'acquisition. Par ailleurs, les zones de collecte de lait acquises en dehors de tout regroupement d'entreprises ont été annulées dans le bilan d'ouverture en réduction des capitaux propres. Enfin, seules les marques acquises ont été traitées comme des immobilisations incorporelles à durée d'utilité infinie du fait de leur notoriété. Elles sont donc non amorties et soumises systématiquement à des tests de dépréciation annuels.

IAS 16 – Immobilisations corporelles

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a choisi de ne pas réévaluer à leur juste valeur les immobilisations corporelles dans le bilan d'ouverture, mais d'appliquer la méthode du coût historique amorti.

En application des normes IAS 16 et IAS 23, les intérêts des emprunts affectés à l'acquisition des actifs corporels sont comptabilisés en charges financières et ne sont pas immobilisés dans le coût de l'actif.

Par ailleurs, le Groupe a analysé l'ensemble de ses processus de production, et a ainsi pu isoler parmi les équipements industriels les composants majeurs devant faire l'objet d'un plan d'amortissement spécifique. Le Groupe a également procédé à la révision des plans d'amortissement en fonction des durées d'utilité effectives de ses actifs.

Le Groupe a choisi de ne pas retenir de valeur résiduelle pour ses immobilisations car les équipements sont, d'une façon générale, destinés à être utilisés jusqu'au terme de leur durée d'utilité.

IAS 17 – Contrats de location

Le Groupe Fromageries Bel appliquait déjà des critères de qualification des contrats de location-financement très proches de ceux requis par la norme IAS 17. A ce titre, les biens acquis en location financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer

au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Néanmoins, une revue des contrats de location a été effectuée à la date de transition et, le cas échéant, certains contrats ont été retraités.

IAS 18 – Produits des activités ordinaires

L'application de la norme IAS 18 se traduit par une diminution du chiffre d'affaires tel qu'il était précédemment déterminé sur la base des normes comptables françaises pour les raisons suivantes :

- Les facturations de lait établies dans le cadre d'échanges de lait constituent des échanges de biens similaires et n'impactent plus le compte de résultat en IFRS, aussi bien au niveau des charges que des produits, hormis les éventuelles régularisations de qualité du lait ou de coûts accessoires. Les restitutions et aides à l'exportation sont portées en minoration des coûts en IFRS selon l'option prise par le Groupe en ligne avec la norme IAS 20.
- Certaines charges opérationnelles et financières reconnues selon les principes français (coopération commerciale payée à la distribution, escomptes accordés aux clients pour paiement anticipé...) sont dorénavant déduites du chiffre d'affaires conformément au principe de juste valeur énoncé par la norme.

IAS 36 – Dépréciation des actifs

Au 1^{er} janvier 2004, le Groupe Fromageries Bel a procédé aux tests de dépréciation des actifs, dont les écarts d'acquisition et les autres actifs incorporels, prévus par les normes IAS 36 et IFRS 1. Ces tests ont conduit à constater une dépréciation complémentaire relative à certains écarts d'acquisition.

IAS 2 – Stocks

En application de la norme IAS 2, et conformément à ce qui était retenu dans les normes françaises, les stocks sont évalués au plus bas de leur coût ou de leur valeur nette de réalisation.

Par ailleurs, en application de la norme IAS 2, certains frais généraux de la direction industrielle Groupe ont été considérés dans la valorisation des stocks entraînant une majoration des capitaux propres dans le bilan d'ouverture.

IAS 21 – Conversion

Le Groupe a retenu l'option de la norme IFRS 1 de réintégrer les réserves de conversion cumulées antérieures au 1^{er} janvier 2004 dans les réserves consolidées. Par conséquent, les différences de conversion accumulées dans les réserves au 1^{er} janvier 2004 sont donc ramenées à zéro.

En application de la norme IFRS 1 et IAS 21, les écarts d'acquisition non amortis relatifs à des filiales étrangères et libellés en euros à la date d'acquisition n'ont pas été convertis dans la devise de la filiale au 1^{er} janvier 2004. Néanmoins, pour les acquisitions postérieures au 1^{er} janvier 2004, les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés étrangères seront considérés comme faisant partie des

actifs et passifs acquis et, à ce titre, seront convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

IAS 19 – Engagements sociaux

Conformément à l'option proposée dans la norme IFRS 1, les écarts actuariels et les coûts des services passés non amortis au 1^{er} janvier 2004 relatifs aux régimes de retraite à prestations définies et aux avantages assimilés ont été intégralement comptabilisés dans les provisions pour retraites avec en contrepartie une réduction des capitaux propres.

Le Groupe Fromageries Bel a choisi d'utiliser la méthode du corridor pour amortir les écarts actuariels dégagés postérieurement au 1^{er} janvier 2004. Cette méthode consiste à étaler les pertes et gains actuariels excédant le plus haut de 10% de la valeur des engagements ou des fonds externes sur la valeur résiduelle de service pour les personnes en activité.

Par ailleurs, le champ d'application de la norme IAS 19 étant plus large que celui des normes françaises, un certain nombre d'avantages sociaux dans des pays comme l'Allemagne, les Pays-Bas ou le Maroc font désormais l'objet d'une provision.

IAS 12 – Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Selon la méthode du report variable, ils sont calculés sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les effets de modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée. Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres, y compris les effets des modifications de taux d'imposition y afférents.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, des déficits fiscaux et des crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt récupérable. Celui-ci est apprécié à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

En application de la norme IAS 12, un impôt différé passif sera comptabilisé en contrepartie des capitaux propres au 1^{er} janvier 2004, s'agissant des écarts d'évaluation portant sur des marques qui ne donnaient pas lieu à la constatation d'un impôt différé passif selon les normes françaises si la cession de ces marques, généralement non amorties, ne pouvait s'envisager en dehors d'une cession de l'entreprise acquise.

IAS 37 – Provisions

Conformément à la norme IAS 37, une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

En application de la norme IAS 37, les provisions significatives dont les dates de paiement peuvent être anticipées de manière fiable ont fait l'objet d'une actualisation.

IAS 32 et 39 – Instruments financiers

Le Groupe Fromageries Bel n'a pas opté pour une première application au 1^{er} janvier 2004 des normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers. Par conséquent, les actifs et passifs financiers sont évalués conformément aux principes comptables français dans les bilans au 1^{er} janvier et au 31 décembre 2004 retraités en IFRS.

Autres normes

Les autres normes IFRS, n'ayant pas d'impacts sur le bilan d'ouverture IFRS, n'appellent pas de commentaire particulier du fait de leur application.

Information sectorielle

Dans le cadre de l'application des normes IFRS, le Groupe Fromageries Bel a identifié deux secteurs d'activité : le secteur « fromage » et le secteur « hors fromage ».

Le secteur « fromage » inclut :

- Les **produits fromagers** destinés à être consommés en tant que tel.
- Les **Sous-produits** : sérum liquide et concentré, crème sérum, tomes, volmas et déclassés directement issus de la fabrication fromagère.

Le secteur « hors fromage » inclut :

- Produits d'excédent : lait et crème.
- Produits en poudre.
- Laits UHT et beurre vendus au consommateur final.
- Produits de négoce non fromagers aux producteurs.
- Produits alimentaires sans fromage.

Par ailleurs, le Groupe a déterminé trois secteurs géographiques :

- Europe : il s'agit des pays de l'union européenne ainsi que de la Suisse, la Croatie, la Russie, la Roumanie, l'Ukraine et la Bulgarie.
- Amérique : cette zone recouvre les Etats-Unis et le Canada.
- Reste du monde : cette zone regroupe tous les autres pays et notamment les pays du Moyen-Orient.

12.1.2. Impacts des IFRS sur les principaux chiffres clés

2004 (en milliers d'euros)	Normes françaises	Normes IFRS
Chiffre d'affaires	2 025 375	1 791 543
Résultat des activités courantes	119 264	131 101
Résultat net part du Groupe	53 728	63 025
Capitaux propres au 1 janvier 2004	758 200	752 003
Capitaux propres au 31 décembre 2004	791 298	798 660
Bénéfice net par action (€)	7,83	9,18

12.1.3 Impacts des normes IFRS sur le bilan d'ouverture

Le bilan présenté ci-dessous a été volontairement résumé afin de permettre une analyse synthétique des impacts du changement de référentiel comptable. Ce tableau de réconciliation ne reflète donc pas la forme définitive que prendront les états financiers lors des futures publications des comptes en normes IFRS.

Néanmoins, la nouvelle présentation du bilan IFRS sera essentiellement modifiée par la distinction entre actifs courants et non courants, passifs courants et non courants en application de la norme IAS 1. Les actifs et les passifs courants sont ceux dont l'échéance est inférieure ou égale à un an, ou qui sont liés au cycle d'exploitation du Groupe.

Les commentaires portent sur le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004. Le bilan au 31 décembre 2004 est présenté pour information ; les variations bilancielle entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2004 résultent d'une part, des variations commentées dans l'annexe aux comptes consolidés établis en normes françaises, et d'autre part, de l'application des normes IFRS sur le résultat de la période présentée dans cette note.

BILAN*En milliers d'euros*

ACTIF					
Ecarts d'acquisition	2.1	97 870	(33 037)	64 833	52 329
Autres immobilisations incorporelles	2.1 - 2.2	148 473	117	148 590	151 175
Immobilisations corporelles	2.3	235 800	106 817	342 617	381 642
Participation dans les entreprises associées	2.1	3 793	842	4 635	3 704
Actifs disponibles à la vente		6 813		6 813	6 775
Autres actifs financiers		3		3	3
Prêts et avances		6 273		6 273	6 688
Clients et autres débiteurs		1 104		1 104	1 186
Actifs d'impôts différés	2.10	5 604	(4 466)	1 138	3 234
ACTIFS NON COURANTS		505 733	70 273	576 006	606 736
Stocks et en-cours	2.4	145 023	471	145 494	157 411
Clients et autres créances		383 291	(2)	383 289	362 042
Autres actifs financiers		5 654		5 654	2 747
Prêts et avances		527	(5)	522	405
Actifs d'impôts exigibles		15 151		15 151	5 265
Trésorerie et équivalents de trésorerie		163 441		163 441	210 509
ACTIFS COURANTS		713 087	464	713 551	738 379
TOTAL DEL'ACTIF		1 218 820	70 737	1 289 557	1 345 115
PASSIF					
Capital		10 308		10 308	10 308
Primes		21 263		21 263	21 263
Réserves		712 203	(8 990)	703 213	749 425
Actions propres		(383)		(383)	(1 347)
Capitaux propres (part du groupe)		743 391	(8 990)	734 401	779 649
Intérêts minoritaires		14 809	2 793	17 602	19 011
CAPITAUX PROPRES	2.5 - 2.11	758 200	(6 197)	752 003	798 660
Provisions pour risques et charges	2.6	9 594	(405)	9 189	9 462
Engagements de retraite	2.7	30 279	7 204	37 483	37 961
Passifs d'impôts différés	2.10	7 159	67 915	75 074	73 299
Passifs de location financement > 1 an	2.3 - 2.8	203	126	329	275
Emprunts et dettes financières à long terme		17 012		17 012	12 924
Autres passifs	2.9	8 906	2 094	11 000	14 254
PASSIFS NON COURANTS		73 153	76 934	150 087	148 175
Provisions pour risques et charges		7 394		7 394	25 353
Engagements de retraite		1 442		1 442	1 413
Passifs de location financement < 1 an		271		271	173
Emprunts et dettes financières à court terme		14 889		14 889	9 401
Autres passifs financiers		808		808	256
Fournisseurs et autres créditeurs		346 062		346 062	342 771
Passifs d'impôts exigibles		8 096		8 096	9 887
Concours bancaires et autres emprunts		8 505		8 505	9 026
PASSIFS COURANTS		387 467	0	387 467	398 280
TOTAL DU PASSIF		1 218 820	70 737	1 289 557	1 345 115

Un tableau détaillant les impacts sur le bilan d'ouverture pour les principales normes est présenté en Annexe 1.

Notes explicatives des retraitements IFRS opérés sur le bilan

2.1 Ecart d'acquisition

La norme IFRS 3 supprime l'amortissement récurrent des écarts d'acquisition ; elle impose aux entreprises de procéder à des tests de perte de valeur systématiques annuels des unités génératrices de trésorerie auxquels les écarts d'acquisition sont affectés, conformément à la méthodologie prescrite par la norme IAS 36.

Ces tests ont donné lieu à une dépréciation des écarts d'acquisition entraînant une diminution des capitaux propres pour un montant de 32 735 milliers d'euros ; ce qui représente environ un tiers de la valeur nette des écarts d'acquisition figurant au bilan du 31 décembre 2003 arrêtée selon les principes français.

Par ailleurs, les zones de collecte de lait acquises lors d'un regroupement d'entreprises et comptabilisées en actifs incorporels en référentiel français sont reclassées en écarts d'acquisition en IFRS. Au 1^{er} janvier 2004, le montant de ce reclassement s'élève à 540 milliers d'euros.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence sont reclassés du poste « écarts d'acquisition » au poste « participation dans les entreprises associées » pour un montant de 842 milliers d'euros. Ce reclassement concerne l'écart d'acquisition afférent à la participation de 35,2% détenue par le Groupe dans la société Tvrdosinska Mliekaren.

En conséquence, le poste « écarts d'acquisition » inclut uniquement les goodwill relatifs aux sociétés intégrées ; le poste « participations dans les entreprises associées » représente la quote-part du Groupe dans les capitaux propres des sociétés concernées, augmentée des goodwill relatifs à ces sociétés.

2.2 - Autres immobilisations incorporelles

Les zones de collecte de lait acquises lors d'un regroupement d'entreprises et comptabilisées en actifs incorporels en référentiel français sont reclassées en écarts d'acquisition en IFRS. Au 1^{er} janvier 2004, ce reclassement engendre une diminution des autres actifs incorporels de 540 milliers d'euros.

Au 1^{er} Janvier 2004, les zones de collecte de lait acquises en dehors de tout regroupement d'entreprises et comptabilisées en actifs incorporels en référentiel français sont annulées par contrepartie des capitaux propres pour un montant de 567 milliers d'euros.

Comme expliqué dans la note sur les principes comptables, le Groupe a revu les durées d'amortissement de certaines immobilisations conformément à leurs durées d'utilité effectives. Cette approche a conduit à modifier rétrospectivement les amortissements au 1^{er} janvier 2004 ce qui entraîne d'une part un allongement des plans d'amortissement et, d'autre part, une augmentation de la valeur des immobilisations incorporelles nette de 1 074 milliers d'euros.

Par ailleurs, d'autres ajustements divers ont été effectués entraînant une augmentation des actifs incorporels de 150 milliers d'euros à la date de transition.

2.3 - Immobilisations corporelles

Le Groupe a adopté l'approche par composant et a revu les durées d'amortissement de certaines immobilisations corporelles conformément à leurs durées d'utilité effectives. Ces approches ont conduit à modifier rétrospectivement les amortissements au 1^{er} janvier 2004 ce qui entraîne, d'une part, un allongement des plans d'amortissement et, d'autre part, une augmentation de la valeur des immobilisations corporelles nettes et des capitaux propres de 106 743 milliers d'euros.

Par ailleurs, la revue des contrats de location au regard des critères de classification de la norme IAS 17 a conduit à capitaliser un contrat de location financement détenu dans la filiale Suédoise. A ce titre, les « immobilisations corporelles » et les « passifs de location financement supérieurs à 1 an » augmentent respectivement de 74 milliers d'euros et de 126 milliers d'euros avec, en contrepartie, une diminution des capitaux propres pour un montant de 52 milliers d'euros.

2.4 - Stocks et en-cours

Le Groupe comptabilise les stocks et en-cours pour leur coût d'acquisition ou de production dans l'entreprise. A chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de leur prix de vente ou de remplacement estimé. En application de la norme IAS 2, le Groupe incorpore au 1^{er} janvier 2004 certains frais généraux de la direction industrielle Groupe dans la valorisation des stocks et en-cours pour un montant de 471 milliers d'euros en contrepartie des capitaux propres.

2.5 - Réserves de conversion

Conformément à l'option proposée par la norme IFRS 1 et retenue par le Groupe, les écarts de conversion accumulés au 1^{er} janvier 2004, soit un montant négatif de 23 404 milliers d'euros, ont été réintégrés dans les réserves consolidées. Ce reclassement n'a pas d'incidence sur le total des capitaux propres.

2.6 - Provisions

En application de la norme IAS 37, le Groupe actualise les provisions significatives dont les dates de paiement peuvent être anticipées. Au 1^{er} janvier 2004, l'actualisation d'une provision pour litige prud'homal a pour effet de diminuer le poste « provisions » de 405 milliers d'euros en contrepartie d'une diminution des capitaux propres.

2.7 - Avantages du personnel

Le champ d'application de la norme IAS 19 étant plus large que celui des normes françaises, un certain nombre d'engagements sociaux, tels que les régimes de retraite à prestations définies et avantages assimilés dans des pays comme les Pays-bas, ont été intégralement comptabilisés dans les provisions pour retraites pour un montant de 3 904 milliers d'euros.

Par ailleurs, les hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements de retraite à prestations définies dans des pays comme l'Allemagne, diffèrent de celles appliquées selon le référentiel IFRS. Ces différences, qui concernent notamment la détermination du taux d'actualisation, engendrent une augmentation du poste « Avantages du personnel » de 2 859 milliers d'euros.

Un certain nombre d'avantages postérieurs à l'emploi, tels que les indemnités de fin de contrat, ainsi que certains autres avantages à long terme, tels que les Médailles du travail, dans des pays comme le Maroc, font désormais l'objet d'une provision qui s'élève à 238 milliers d'euros.

Enfin, des ajustements divers ont été effectués entraînant une augmentation de 203 milliers d'euros du poste « Avantages du personnel ».

Compte tenu des ajustements ci-dessus, l'incidence sur les capitaux propres d'ouverture est une diminution de 7 204 milliers d'euros.

2.8 - Passifs de location financement supérieurs à 1 an

Comme expliqué dans la note 2.3, la capitalisation d'un nouveau contrat de location financement dans la filiale Suédoise du Groupe augmente de 126 milliers d'euros le poste « passifs de location financement supérieurs à 1 an ».

2.9 - Autres passifs

Les subventions d'investissement reçues sont classées dans le poste « autres passifs » du bilan IFRS. Elles sont rapportées au crédit du compte de résultat au même rythme que l'amortissement des biens qu'elles ont permis de financer. Hors, comme expliqué dans la note 2.3 relative aux immobilisations corporelles, le Groupe a procédé à l'allongement des plans d'amortissement de certaines immobilisations et notamment celles financées par des subventions d'investissement et ceci au regard de leurs durées d'utilité effectives. Par conséquent, cette approche conduit à modifier rétrospectivement le montant des subventions d'investissement non encore rapporté au résultat.

Cet ajustement a pour effet d'augmenter le poste « autres passifs » d'un montant de 2 094 milliers d'euros avec en contrepartie une diminution des capitaux propres au 1^{er} janvier 2004.

2.10 - Impôts différés

L'incidence des différents retraitements IFRS décrits précédemment engendre une augmentation des impôts différés passifs de 67 915 milliers d'euros et une diminution des impôts différés actifs de 4 466 milliers d'euros. L'impact inhérent sur les capitaux propres s'élève à 72 381 milliers d'euros et provient essentiellement de la comptabilisation d'un impôt différé passif sur les marques acquises lors des regroupements d'entreprises antérieurs ainsi que de la modification rétrospective des plans d'amortissements des immobilisations corporelles.

Par ailleurs, l'incidence fiscale des différents retraitements IFRS permet de compenser une partie des impôts différés actifs avec les impôts différés passifs à hauteur de 7 610 milliers d'euros.

Les ajustements IFRS présentés ci-dessus ont augmenté (diminué) les bases d'imposition différée de la manière suivante :

Impôts différés		1er janvier 2004		2004					
En milliers d'euros		Notes		Capitaux propres		Résultat		Réserves	
		Actifs	Passifs	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs		
Ecart d'évaluation (Marques et concessions)			40 910		(151)		(3 950)		
Amortissement des écarts d'acquisition	3.10				309		(27)		
Annulation d'actifs incorporels	2.2	201							
Avantages au personnel	2.7	2 498			450	(1)			
Changement des durées d'amortissement	2.2, 2.3		34 443		1 082		(25)		
Subventions d'investissement	2.9	571			44				
Valorisation des stocks	2.4		166		5				
Contrats de location-financement	2.3	15			7	(1)			
Actualisation des provision pour risques et charges	2.6	(144)		38					
Provision pour restructuration	3.8			1 712					
Changement recouvrabilité IDA				785					
Compensation des impôts différés		(7 610)	(7 610)			1 793	1 793		
Autres		3	6		7				
Incidences fiscales des ajustements IFRS	Total	(4 466)	67 915	2 535	1 753	1 791	(2 209)		
Bases nettes			72 381		(782)		(4 000)		

2.11 - Variation des capitaux propres

Les ajustements sur les capitaux propres résultant de l'application des normes IFRS sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

		CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE								
En milliers d'euros		Notes	Capitaux propres 1 ^{er} janvier 2004	Résultat 2004	Dividendes versés	Ecart de conversion	Actions propres rachetées	Effets des changements de taux d'impôt	Autres variations	Capitaux propres 31 décembre 2004
Normes françaises			743 391	53 728	(20 582)	(417)	(964)		(4)	775 152
Dépréciation et amortissement des écarts d'acquisition			(32 735)	5 637		(44)				(27 142)
Annulation d'actifs incorporels		2.2	(567)							(567)
Autres ajustements divers sur actifs incorporels		2.2	150	2						152
Amortissement des immobilisations		2.2, 2.3	104 355	6 690		240				111 285
Subventions d'investissement		2.9	(2 094)	(160)						(2 254)
Provision pour restructuration		3.8		(4 900)						(4 900)
Valorisation des stocks		2.4	471	18		1				490
Contrats de location financement		2.3	(52)	(34)		1				(85)
Engagements sociaux		2.7	(7 128)	1 323						(5 805)
Actualisation des provisions pour risques et charges		2.6	405	(102)						
Autres ajustements			(7)	19						12
Retraitements IFRS (hors impôts)			62 798	8 493	0	198	0	0	0	71 489
Impôts différés attachés aux retraitements IFRS ci-dessus		2.10	(30 878)	804		42				(30 032)
Impôts différés sur écarts d'évaluation		2.10	(40 910)					3 950		(36 960)
Incidence des retraitements IFRS (net d'impôts)			(8 990)	9 297	0	240	0	3 950	0	4 497
NORMES IFRS			734 401	63 025	(20 582)	(177)	(964)	3 950	(4)	779 649

En milliers d'euros

	Notes	CAPITAUX PROPRES - INTERETS MINORITAIRES						
		Capitaux propres 1 ^{er} janvier 2004	Résultat 2004	Dividendes versés	Ecarts de conversion	Variation des pourcentages d'intérêt	Effets des changements de taux d'impôt	Autres variations
Normes françaises		14 809	5 436	(4 103)	(1)	7		(2)
Amortissement des immobilisations	2.2, 2.3	3 462	124		(43)			
Autres ajustements			5					
Engagements sociaux	2.7	(76)						
Retraitements IFRS (hors impôts)		3 386	129	0	(43)	0	0	0
Impôts différés sur retraitements IFRS ci-dessus	2.10	(593)	(22)		8			
Incidence des retraitements IFRS (net d'impôt)		2 793	107	0	(35)	0	0	0
NORMES IFRS		17 602	5 543	(4 103)	(36)	7	0	(2)

12.1.4. Impacts des normes IFRS sur le compte de résultat 2004

Le Groupe a abandonné la présentation par nature du compte de résultat pour adopter la présentation par destination en IFRS.

Néanmoins, afin de permettre une analyse synthétique des impacts du changement de référentiel comptable, le tableau de réconciliation présenté ci-dessous se réfère au compte de résultat par nature tel qu'il était publié selon le référentiel français. Ce tableau de réconciliation ne reflète donc pas la forme définitive que prendront les états financiers lors des futures publications IFRS.

La nouvelle présentation du compte de résultat par destination destinée à être publiée sous le référentiel IFRS à partir de 2005 est déclinée, à titre d'information, dans la section « Nouvelle présentation du compte de résultat ».

Un tableau détaillant les impacts sur le résultat des principales normes est présenté en annexe 2.

COMPTE DE RESULTAT 2004 (Présentation par nature)

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	Normes françaises	Ajustements IFRS	Reclassements IFRS	IFRS
Chiffre d'affaires	3.1	2 025 375		(233 832)	1 791 543
Autres produits d'exploitation	3.7, 3.8	9 510	(160)	2 838	12 188
Achats consommés	3.1, 3.2	(1 016 504)	18	28 941	(987 545)
Charges de personnel	3.3	(275 074)	1 323	2 337	(271 414)
Autres charges d'exploitation	3.1, 3.6, 3.8	(554 412)	(8)	203 295	(351 125)
Impôts et taxes		(20 164)			(20 164)
Amortissements	3.4	(47 566)	6 814	1 888	(38 864)
Provisions et transferts de charges (Net)	3.8	(1 901)		(1 617)	(3 518)
Résultat des activités courantes		119 264	7 987	3 850	131 101
Reclassement des produits et charges exceptionnels	3.4, 3.8			(1 365)	(1 365)
Reclassement provisions d'exploitation				(2 235)	(2 235)
Ajustement provision restructuration	3.8		(4 900)	(9 313)	(14 213)
Reclassement des dépréciations d'écarts d'acquisition				(12 808)	(12 808)
Résultat opérationnel			3 087	(21 871)	100 480
Produits financiers	3.2, 3.7	4 626		(1 080)	3 546
Charges financières	3.1, 3.5	(3 778)	(102)	(1 170)	(5 050)
Différence de change (Net)	3.7	2 723		(451)	2 272
Provisions et transferts de charges (Net)		343			343
Résultat financier		3 914	(102)	(2 701)	1 111
Résultat courant		123 178	2 985	(24 572)	101 591
Produits et charges exceptionnels (Net)	3.6, 3.7	4 151		(4 151)	0
Provisions et transferts de charges (Net)		(15 915)		15 915	0
Résultat exceptionnel	3.8	(11 764)		11 764	0
Impôts sur les bénéfices	3.9	(34 096)	782		(33 314)
Résultat net des sociétés intégrées avant amortissement des écarts d'acquisitions		77 318	3 767	(12 808)	68 277
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		291			291
Résultat net de l'ensemble consolidé avant amortissement des écarts d'acquisition		77 609	3 767	(12 808)	68 568
Amortissement des écarts d'acquisition	3.10	(18 445)	5 637	12 808	0
Résultat net de l'ensemble consolidé		59 164	9 404	0	68 568
Part revenant aux intérêts minoritaires		(5 436)	(107)		(5 543)
Résultat net part du Groupe		53 728	9 297	0	63 025
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		6 862 088			6 862 088
Résultat net par actions		7.83	1.35	0.00	9.18

Notes explicatives des retraitements IFRS opérés sur le compte de résultat

3.1 - Chiffre d'affaires

Certaines charges opérationnelles au titre de la coopération commerciale payée à la distribution sont reclassées en déduction du « chiffre d'affaires » et des « autres charges d'exploitation » pour un montant de 206 751 milliers d'euros.

Les escomptes de règlement accordés sont portés en diminution du « chiffre d'affaires » et en minoration des « autres charges d'exploitation » et des « charges financières » pour un montant de 2 905 milliers d'euros.

Les restitutions et aides à l'exportation sont portées en minoration du « chiffre d'affaires » et des « achats consommés » en conformité avec la norme IAS 20. Au titre de l'exercice 2004, ces restitutions et ces aides s'élèvent à 4 071 milliers d'euros.

Les facturations de lait établies dans le cadre d'échange de lait constituent des échanges de biens similaires. Au titre de la norme IAS 18, ces facturations n'impactent pas le compte de résultat à l'exception des éventuelles régularisations de qualité du lait ou de coûts accessoires. Par conséquent, un ajustement de 22 518 milliers d'euros est porté en diminution du « chiffre d'affaires » et des « achats consommés ».

Les bons de réduction accordés aux consommateurs qui s'élèvent à 4 204 milliers d'euros sont reclassés dans les « autres charges d'exploitation » en contrepartie d'une augmentation du chiffre d'affaires.

Divers autres retraitements à hauteur de 1 791 milliers d'euros viennent en diminution du « chiffre d'affaires » et des « achats consommés ».

3.2 - Achats consommés

Comme expliqué dans la note 3.1 relative au chiffre d'affaires, le poste « achats consommés » diminue de 4 071 milliers d'euros au titre des restitutions et aides à l'exportation, de 22 518 milliers d'euros au titre des échanges de lait et de 1 791 milliers d'euros au titre de divers retraitements.

Les escomptes de règlement obtenus sont portés en diminution des « achats consommés » et des « produits financiers » pour un montant de 561 milliers d'euros

Par ailleurs, le poste « achats consommés » est retraité de certains frais généraux de la direction industrielle Groupe incorporés dans la valorisation des stocks (Cf. note 2.4 relative aux stocks et en-cours). Le montant de ces frais portés en diminution des « achats consommés » s'élève à 18 milliers d'euros.

3.3 - Charges de personnel

En référence à la note 2.7 relative aux avantages du personnel, les charges de personnel de l'exercice 2004 ont été diminuées de 1 323 milliers d'euros.

La charge afférente à la désactualisation des « engagements de retraite » s'élevant à 2 337 milliers d'euros est reclassée dans les charges financières en contrepartie d'une diminution des charges du personnel.

3.4 - Amortissements

L'allongement des plans d'amortissements suite à la revue de la durée de vie de certaines immobilisations a pour effet de diminuer la charge d'amortissements de l'exercice de 6 814 milliers d'euros (Cf. notes 2.2 et 2.3). Ce montant est net des amortissements relatifs aux biens cédés au cours de l'exercice qui ont été reclassés sous le résultat des activités courantes pour un montant de 1 888 milliers d'euros.

3.5 - Charges financières

L'actualisation des provisions (Cf. note 2.6 relative aux provisions) a pour effet d'augmenter les charges financières de 102 milliers d'euros.

Comme indiqué dans la note 3.1 relative au chiffre d'affaires, les escomptes de règlement accordés et enregistrés en charges financières pour un montant de 1167 milliers d'euros sont reclassés en déduction du chiffre d'affaires.

Comme mentionné dans la note 3.3 relative aux charges de personnel, la charge de désactualisation des « engagements de retraite » a été reclassée en charges financières pour un montant de 2 337 milliers d'euros.

3.6 - Autres charges d'exploitation

Comme indiqué dans la note 3.1 relative au chiffre d'affaires, les dépenses engagées au titre de la coopération commerciale avec la distribution sont reclassées en diminution du « chiffre d'affaires » et des « autres charges d'exploitation » pour un montant de 206 751 milliers d'euros. De même, les bons de réduction accordés aux consommateurs augmentent les « autres charges d'exploitation » d'un montant de 4 204 milliers d'euros en contrepartie d'une augmentation du « chiffre d'affaires ». Par ailleurs, les escomptes de règlement accordés, positionnés dans les « autres charges d'exploitation » pour un montant de 1738 milliers d'euros sont reclassés en déduction du « chiffre d'affaires ».

En conformité avec la norme IAS 1, les charges et produits exceptionnels reclassés dans le résultat des activités courantes, augmentent les « autres charges d'exploitation » de 915 milliers d'euros.

Divers autres retraitements et reclassements augmentent les « autres charges d'exploitation » respectivement de 8 milliers d'euros et de 75 milliers d'euros.

3.7 - Autres produits d'exploitation.

En conformité avec la norme IAS 1, le reclassement des subventions d'investissements au sein du résultat des activités courantes, augmente les « autres produits d'exploitation » de 1931 milliers d'euros en contrepartie du résultat exceptionnel.

Par ailleurs, suite à l'allongement des durées d'amortissement des immobilisations corporelles financées par des subventions d'investissement, la quote-part de subventions rapportée au résultat de l'exercice est diminuée de 160 milliers d'euros.

Le reclassement en minoration du résultat financier des produits de placement et des différences de changes augmente les « autres produits d'exploitation » de 970 milliers d'euros

3.8 - Provisions et transferts de charges et autres produits et charges exceptionnels

En conformité avec la norme IAS 1, le résultat exceptionnel selon le référentiel français est reclassé dans le résultat courant en IFRS pour un montant de 11 764 milliers d'euros.

Ce reclassement impacte le résultat des activités courantes pour 2 836 milliers d'euros, le solde étant reclassé en résultat courant.

Par ailleurs, au cours du dernier trimestre 2004, le Groupe a décidé d'arrêter, fin juin 2005, l'activité de fabrication de la fromagerie d'Entrammes (Safr) dont le marché est en net recul depuis plusieurs années ; la fermeture du site est prévue pour la fin de l'année 2005.

Une provision pour restructuration de 9 313 milliers d'euros a été comptabilisée au 31 décembre 2004 au titre de cette fermeture. En application de la norme IAS 37, une provision pour restructuration complémentaire de 4 900 milliers d'euros a été constatée, du fait de la modification des durées d'amortissement appliquées aux immobilisations dans le cadre de la mise en œuvre de IAS 36.

3.9 - Impôts sur les résultats

L'impact net des retraitements décrits ci-dessus entraîne un produit d'impôt différé complémentaire de 782 milliers d'euros (Cf. note 2.10 relative aux impôts différés).

3.10 - Amortissements des écarts d'acquisition

En application de la norme IFR3, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis à partir de l'exercice 2004 mais font l'objet d'un test de perte de valeur. Par conséquent, les dotations nettes aux amortissements des écarts d'acquisition au titre de l'exercice 2004 sont annulées à hauteur de 5 637 milliers d'euros.

Nouvelle présentation du compte de résultat

La nouvelle présentation du compte de résultat IFRS déclinée ci-dessous a été volontairement résumée et ne reflète pas la forme définitive que prendra cet état lors des futures publications des comptes en normes IFRS.

Néanmoins, les principales modifications dans la présentation du compte de résultat IFRS sont décrites ci-après :

- Le poste « résultat exceptionnel » est supprimé ; les éléments exceptionnels sont reclassés en résultat opérationnel ou dans les autres rubriques du compte de résultat selon leur nature.

- Un sous total intitulé « Résultat des activités courantes » est créé à l'intérieur du résultat opérationnel. Les éléments opérationnels non courants sont constitués des éléments suivants :
 - pertes de valeur des écarts d'acquisition ;
 - coût des restructurations ;
 - pertes de valeur et résultats de cession des actifs immobilisés corporels et incorporels
- Les coûts relatifs aux avantages du personnel (retraites et autres avantages similaires), compris en « Charges de personnel » dans le référentiel français, sont scindés en deux catégories :
 - La charge de désactualisation de la provision, nette du rendement des actifs de couverture, est portée en résultat financier ;
 - La charge correspondant au coût des services rendus est répartie entre les différents postes de charges opérationnelles par destination : coûts des produits et services rendus, recherche et développement, charges commerciales et marketing, charges administratives.
- Le résultat financier est scindé en deux catégories :
 - Coût de l'endettement financier net, lui-même constitué de deux éléments :
 - Coût de l'endettement financier brut (intérêts sur dettes financières)
 - Produits de la trésorerie et des équivalents de trésorerie
 - Autres charges et produits financiers, qui comprennent notamment :
 - Les revenus des actifs financiers autres que la trésorerie,
 - Les résultats de cession des actifs financiers,
 - La charge de désactualisation des provisions pour avantages du personnel, nette du rendement des actifs de couverture,
- Le poste « amortissement des écarts d'acquisition » est supprimé en application de la norme IFRS 3 qui prescrit de ne pas amortir les écarts d'acquisition, mais de procéder à des tests de perte de valeur. Les pertes de valeur résultant de ces tests sont portées le cas échéant, parmi les éléments non courants du résultat opérationnel.

12.1.5. - Impacts des normes IFRS sur le tableau des flux de trésorerie (TFT)

Le tableau des flux de trésorerie IFRS présenté ci-dessous a été volontairement résumé afin de permettre une analyse synthétique des impacts du changement de référentiel comptable. Ce tableau de réconciliation ne reflète donc pas la forme définitive que prendront les états financiers lors des futures publications des comptes en normes IFRS.

Tableau des flux de trésorerie IFRS

	Notes	2004	Reclassements IFRS	2004
		Normes françaises		Normes IFRS
Flux net de trésorerie généré par l'activité				
Marge brute d'autofinancement	4.1	134 308	34 577	168 885
Flux net de trésorerie généré par l'activité	4.2	153 327	(725)	152 602
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement				
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	4.3	(75 843)	393	(75 450)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement				
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	4.4	(30 414)	(1 363)	(31 777)
Incidence des variations des cours des devises		1 124	47	1 171
Variation de la trésorerie nette		48 194	(1 648)	46 546
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	4.5	153 436	1 501	154 937
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4.5	201 630	(147)	201 483

Notes explicatives des retraitements IFRS opérés sur le tableau des flux de trésorerie

L'application des nouvelles règles de présentation IFRS conduit à modifier sensiblement le montant de certains indicateurs du Tableau des flux de trésorerie et notamment la marge brute d'autofinancement.

Néanmoins, les retraitements IFRS n'ont pas d'incidence significative sur le Tableau des flux de trésorerie s'agissant essentiellement de retraitements dont les effets se compensent sur les différentes rubriques du tableau des flux de trésorerie correspondant à des charges calculées : amortissements des immobilisations, amortissements des écarts d'acquisition, dotations aux provisions.

4.1 – Réconciliation de la marge brute d'autofinancement

La marge brute d'autofinancement est présentée en IFRS, contrairement au référentiel français, avant impôts et frais financiers. Par ailleurs, les produits des titres et autres placements reçus ainsi que les frais de dépôt de marques sont reclassés dans les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement.

Ce changement de présentation, détaillé ci-dessous, se traduit par une augmentation de la marge brute d'autofinancement IFRS de 34 577 milliers d'euros :

<i>En milliers d'euros</i>	<u>2004</u>
Marge brute d'autofinancement (normes françaises)	+ 134 308
↳ Frais financiers	+ 2 077
↳ Produits des titres et autres placements reçus	(456)
↳ Charge d'impôt	+ 33 197
↳ Ajustement sur les frais de dépôt de marques	(244)
↳ Autres reclassements	+3
Marge brute d'autofinancement (normes IFRS)	+168 885

4.2 – Flux net de trésorerie généré par l'activité

Le changement de présentation des « produits et autres placements reçus » ainsi que des « frais de dépôt de marques » évoquée dans la note précédente (Cf. note 4.1) diminuent en IFRS le flux net de trésorerie généré par l'activité d'un montant de 725 milliers d'euros.

<i>En milliers d'euros</i>	<u>2004</u>
Flux net de trésorerie généré par l'activité (normes françaises)	+ 153 327
↳ Produits des titres et autres placements reçus	(456)
↳ Ajustement sur les frais de dépôt de marques	(244)
↳ Autres reclassements	(25)
Flux net de trésorerie généré par l'activité (normes IFRS)	+152 602

4.3 – Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Comme indiqué dans la note 4.1, les produits des titres et autres placements reçus ainsi que les frais de dépôt de marques sont présentés dans les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement.

<i>En milliers d'euros</i>	<u>2004</u>
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement (normes françaises)	(75 843)
↳ Ajustement sur les frais de dépôt de marques	+ 244
↳ Produits des titres et autres placements reçus	+ 456
↳ Reclassement en actifs financiers d'éléments de trésorerie en French GAAP	(132)
↳ Retraitement des contrats de location financement	(68)
↳ Autres reclassements	(107)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement (normes IFRS)	(75 450)

4.4 – Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

La définition de la trésorerie, plus restrictive en IFRS qu'en référentiel français, conduit à inclure ou à exclure de l'assiette des équivalents de trésorerie, certaines dettes financières de filiales étrangères au regard de leur degré d'exigibilité. Ce reclassement d'un montant de 1 363 milliers d'euros contribue à diminuer les flux de trésorerie IFRS liés aux opérations de financement (Cf. note 4.5).

<i>En milliers d'euros</i>	<u>2004</u>
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement (normes françaises)	(30 414)
↳ Reclassement des équivalents de trésorerie de filiales étrangères	(1 374)
↳ Autres reclassements	+ 11
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement (normes IFRS)	(31 777)

4.5 – Réconciliation de la trésorerie nette du Groupe

La définition de la trésorerie utilisée pour le tableau des flux de trésorerie reste inchangée : elle inclut les liquidités et les valeurs mobilières de placement sans risque à moins de trois mois ainsi que les concours bancaires courants et les intérêts courus non échus qui s'y rattachent.

Toutefois, comme indiqué dans la note précédente, certaines dettes financières relatives à des filiales étrangères sont reclassées ou déclassées de l'assiette des équivalents de trésorerie eu égard à leur degré d'exigibilité (Cf. note 4.4). A ce titre, la trésorerie nette du Groupe augmente de 1 501 milliers d'euros au 1^{er} janvier 2004 et diminue de 147 milliers d'euros au 31 décembre 2004.

<i>En milliers d'euros</i>	<u>2004</u>
Trésorerie au 1^{er} janvier 2004 (normes françaises)	+ 153 436
↳ Reclassement des équivalents de trésorerie de filiales étrangères	+ 1 506
↳ Autres reclassements	(5)
Trésorerie au 1^{er} janvier 2004 (normes IFRS)	+ 154 937

<i>En milliers d'euros</i>	<u>2004</u>
Trésorerie au 31 décembre 2004 (normes françaises)	+ 201 630
↳ Reclassement des équivalents de trésorerie de filiales étrangères	(132)
↳ Autres reclassements	(15)
Trésorerie au 31 décembre 2004 (normes IFRS)	+ 201 483

12.2. Au 1^{er} Janvier 2005 – IAS 32 et 39

Au 1^{er} janvier 2005, Fromageries BEL a mis en application les normes IAS 32 et IAS 39 sur la comptabilisation des opérations financières. Le Groupe a retenu l'option de ne pas appliquer ces normes pour les comparatifs de l'année 2004.

Le groupe BEL de par son activité et sa présence internationale est sujet aux variations de changes. Le groupe est exposé au risque de change sur des transactions financières et commerciales comptabilisées au bilan ou sur des transactions futures ayant un caractère hautement probable (importations, exportations, transactions financières). L'horizon de gestion est de 18 mois maximum.

Au 1^{er} janvier 2005, les variations de valeurs intrinsèques sur les instruments de couverture sont reprises en résultat opérationnel à la date de matérialisation des dettes et créances d'exploitation.

Le résultat opérationnel enregistre également :

- Les variations de valeur des dettes et créances d'exploitation, valorisées au taux de clôture,
- La valeur temps des instruments de couverture.

Les autres revenus et charges financières enregistrent :

- Les variations de valeurs des prêts et dettes financières, valorisés au taux de clôture
- Les variations de valeurs des opérations de couverture économique adossées à des prêts et dettes financières, (comptabilité de couverture non appliquée)
- Les variations de valeurs des opérations financières non adossées à des dettes ou créances d'exploitation et non adossées à des prêts et dettes financières.

Au 1^{er} janvier 2005, les capitaux propres d'ouverture ont été augmentés de la valeur intrinsèque des instruments de couverture affectés à la couverture du chiffre d'affaires futur :

Impact en valeur brute : +11 030 K€, ou 7 177 K€ en valeur nette une fois diminuée de l'impôt différé y afférent, soit 3 853 K€,

Par ailleurs, aux Etats-Unis, les couvertures sur achats de matières premières au 31 Décembre 2004 présentaient un profit latent de 187 milliers d'Euros, comptabilisé dans les capitaux propres au 1^{er} Janvier 2005.

Au 31 décembre 2004, la valeur des instruments couvrant des postes de bilan ainsi que la valeur temps des opérations de couvertures affectées à la couverture du chiffre d'affaires futur était positive de 3 242 K€. Au 1^{er} janvier cette valeur est reprise dans les capitaux propres au niveau du report à nouveau et minorée du produit financier latent constaté en 2004 sur les couvertures adossées, soit 2 942 K€. L'impact de l'impôt différé est positif de 171 milliers d'Euros.

L'impact des prêts accordés au titre de l'investissement obligatoire dans le cadre de l'effort à la construction diminue les capitaux propres de 1 733 K€ en brut ou de 1 141 K€ en net après l'impact de l'impôt différé.

Enfin, les actifs financiers disponibles à la vente, jusqu'ici évalués à leur cours historique selon les principes comptables français, ont été évalués à leur juste valeur, l'impact sur les capitaux propres d'ouverture est de 14 130 milliers d'euros (net d'impôt).

COMPTE DE RESULTAT 2004 (Présentation par nature)

(12 mois)

En milliers d'euros

	Notes	Normes françaises	Ajuste- ments IFRS	Reclasse- ments IFRS	IFRS
Chiffre d'affaires	3.1	2 025 375		(233 832)	1 791 543
Autres produits d'exploitation	3.7, 3.8	9 510	(160)	2 838	12 188
Achats consommés	3.1, 3.2	(1 016 504)	18	28 941	(987 545)
Charges de personnel	3.3	(275 074)	1 323	2 337	(271 414)
Autres charges d'exploitation	3.1, 3.6, 3.8	(554 412)	(8)	203 295	(351 125)
Impôts et taxes		(20 164)			(20 164)
Amortissements	3.4	(47 566)	6 814	1 888	(38 864)
		(1 901)		(1 617)	(3 518)
Provisions et transferts de charges (Net)	3.8				
Résultat des activités courantes		119 264	7 987	3 850	131 101
Reclassement des produits et charges exceptionnels	3.4, 3.8			(1 365)	(1 365)
				(2 235)	(2 235)
Reclassement provisions d'exploitation					
Ajustement provision restructuration	3.8		(4 900)	(9 313)	(14 213)
Reclassement des dépréciations d'écarts d'acquisition				(12 808)	(12 808)
Résultat opérationnel			3 087	(21 871)	100 480
Produits financiers	3.2, 3.7	4 626		(1 080)	3 546
Charges financières	3.1, 3.5	(3 778)	(102)	(1 170)	(5 050)
Différence de change (Net)	3.7	2 723		(451)	2 272
		343			343
Provisions et transferts de charges (Net)					
Résultat financier		3 914	(102)	(2 701)	1 111
Résultat courant		123 178	2 985	(24 572)	101 591
Produits et charges exceptionnels (Net)	3.6, 3.7	4 151		(4 151)	0
		(15 915)		15 915	0
Provisions et transferts de charges (Net)					
Résultat exceptionnel	3.8	(11 764)		11 764	0
Impôts sur les bénéfices	3.9	(34 096)	782		(33 314)
Résultat net des sociétés intégrées avant amortissement des écarts d'acquisitions		77 318	3 767	(12 808)	68 277
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		291			291
Résultat net de l'ensemble consolidé avant amortissement des écarts d'acquisition		77 609	3 767	(12 808)	68 568
		(18 445)	5 637	12 808	0
Amortissement des écarts d'acquisition	3.10				
Résultat net de l'ensemble consolidé		59 164	9 404	0	68 568
Part revenant aux intérêts minoritaires		(5 436)	(107)		(5 543)
Résultat net part du Groupe		53 728	9 297	0	63 025
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		6 862 088			6 862 088
Résultat net par action *		7.83	1.35	0.00	9.18

* En l'absence d'instruments dilutifs, il n'est pas présenté de résultat net dilué par action

ANNEXE 2

Détail des ajustements IFRS par norme								Détail des reclassements IFRS par norme					
IFRS 3	IAS 16	IAS 19	IAS 36	IAS 37	IAS 38	Autres	Impacts IFRS Total	IAS 1	IAS 16	IAS 18	IAS 19	Autres	Impacts IFRS Total
	(160)					18	(160)	2 838		(229 761)		(4 071)	(233 832)
		1323					1323			24 870	2 337	4 071	28 941
						(8)	(8)	(990)		204 285			203 295
	6 814						6 814		1 888				0
								(1 617)					1 888
													(1 617)
	6 654	1 323	0		0	10	7 987	231	1 888	(606)	2 337	0	3 850
								523	(1 888)				(1 365)
								(2 235)					(2 235)
				(4 900)			(4 900)	(9 313)					(9 313)
								(12 808)					(12 808)
	6 654	1 323	0	(4 900)	0	10	3 087	(23 602)	0	(606)	2 337	0	(21 871)
								(1 080)					(1 080)
						(102)	(102)			1 167	(2 337)		(1 170)
								110		(561)			(451)
													0
						(102)	(102)	(970)	0	606	(2 337)	0	(2 701)
	6 654	1 323	0	(4 900)	0	(92)	2 985	(24 572)	0	0	0	0	(24 572)
								(4 151)					(4 151)
								15 915					15 915
							0	11 764					11 764
	(1 126)	(450)	(309)	1 712	151	804	782						0
								(12 808)	0	0	0	0	(12 808)
	5 528	873	(309)	(3 188)	151	712	3 767						0
	5 528	873	(309)	(3 188)	151	712	3 767	(12 808)	0	0	0	0	(12 808)
			5 637				5 637	12 808					12 808
	5 528	873	5 328	(3 188)	151	712	9 404	0	0	0	0	0	0
	(107)						(107)						0
	5 421	873	5 328	(3 188)	151	712	9 297	0	0	0	0	0	0
	0.79	0.13	0.78	-0.46	0.02	0.10	1.35	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00

5.1.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2005

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2005

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société FROMAGERIES BEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles, à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, ne sont appliquées par la société qu'à compter du 1er janvier 2005.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 1.6 de l'annexe expose notamment les règles et principes comptables relatifs aux provisions. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les

hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondage les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'appréciation de ces estimations par la Direction. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

- La note 1.6 de l'annexe précise également les modalités d'évaluation des avantages du personnel postérieurs à l'emploi. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note 4.11 aux états financiers fournit une information appropriée.

- La société procède systématiquement, à chaque clôture annuelle, à un test de perte de valeur des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 1.6 et 4.1 de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et avons vérifié que la note 4.1 donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications spécifiques

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 27 avril 2006

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Pierre-Henri Scacchi et Associés

Gérard BADIN

Philippe AGNELLET

5.2 COMPTES SOCIAUX

5.2.1 Comptes annuels au 31 décembre 2005

I - COMPTES DE RÉSULTAT COMPARÉS AU 31 DÉCEMBRE

En milliers d'euros

	Notes	2005	2004
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises		114 480	53 221
Production vendue			
• ventes		971 655	937 486
• travaux			
• prestations de services		18	234
• produits des activités annexes		21 746	20 306
Total production vendue		993 419	958 026
Montant du chiffre d'affaires (dont à l'exportation) : 457 598	3	1 107 899	1 011 247
Production stockée			
• en-cours de production de biens		4 376	1 720
• en-cours de production de services			
• produits		(3 891)	365
Total production stockée		485	2 085
Production immobilisée		6 287	4 838
Subventions d'exploitation		121	202
Reprises sur provisions (et amortissements)		6 690	5 018
Transferts de charges		13 244	7 010
Autres produits		3 683	2 757
TOTAL I		1 138 409	1 033 157
CHARGES D'EXPLOITATION			
Coût d'achat des marchandises vendues dans l'exercice			
• achats de marchandises		66 589	40 120
• variation des stocks de marchandises		912	(269)
Total coût d'achat marchandises vendues		67 501	39 851
Consommations de l'exercice en provenance des tiers			
• achats stockés d'approvisionnements			
- matières premières		276 952	267 319
- autres approvisionnements		72 061	71 848
• variation des stocks d'approvisionnements		3 049	(1 239)
• achats de sous-traitance		75 794	63 941
• achats non stockés de matières et fournitures		20 130	18 227
• services extérieurs			
- personnel extérieur	4	20 566	21 349
- loyers en crédit bail		159	159
- autres		332 204	285 811
Total consommations en provenance des tiers		800 915	727 415
Impôts, taxes et versements assimilés			
• sur rémunérations		3 059	2 866
• autres		17 472	14 632
Total impôts, taxes, versements assimilés		20 531	17 498
Charges de personnel			
• salaires et traitements		118 803	110 231
• charges sociales		46 096	44 129
Total charges de personnel	4	164 899	154 360
Dotations aux amortissements et aux provisions			

• sur immobilisations : dotations aux amortissements		24 775	25 070
• sur immobilisations : dotations aux provisions		298	237
• sur actif circulant : dotations aux provisions		2 778	3 009
• pour risques et charges : dotations aux provisions		3 738	3 972
Total dotations amortissements et provisions		31 589	32 288
Autres charges	4	1 571	1 444
TOTAL II		1 087 006	972 856
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		51 403	60 301
QUOTES-PARTS DE RÉSULTATS D'OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN			
Bénéfice ou perte transférée III			
Perte ou bénéfice transféré IV			
PRODUITS FINANCIERS			
De participations		21 647	24 236
D'autres valeurs mobilières et créances de l' Actif immobilisé		1	2
Autres intérêts et produits assimilés		3 056	1 390
Reprises sur provisions et transferts de charges financières		6 139	12 337
Différences positives de change		36 677	30 790
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		2 188	1 739
TOTAL V		69 708	70 494
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations aux amortissements et provisions		17 408	20 841
Intérêts et charges assimilées		3 398	2 749
Différences négatives de change		37 791	29 994
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement			
TOTAL VI		58 597	53 584
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	5	11 111	16 910
3 - RÉSULTAT COURANT (avant impôts) (I-II+III-IV+V-VI)		62 514	77 211
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		232	514
Sur opérations en capital			
• produits des cessions d'éléments d'actif		1 254	8 101
• subventions d'investissements virées au résultat de l'exercice		242	305
• autres		316	366
Total sur opérations en capital		1 812	8 772
Reprises sur provisions et transferts de charges exceptionnelles		15 342	5 811
TOTAL VII		17 386	15 097
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion		501	1 024
Sur opérations en capital			
• valeurs comptables éléments immobilisés et financiers cédés		5 537	14 527
• autres		28	2 511
Total sur opérations en capital		5 565	17 038
Dotations aux amortissements et aux provisions			
• dotations aux provisions règlementées		22 001	13 159
• dotations aux amortissements et aux autres provisions		1 850	12 204
Total dotations amortissements et provisions		23 851	25 363
TOTAL VIII		29 917	43 425
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	6	(12 531)	(28 328)
Participation des salariés aux résultats	IX	2 942	3 543
Impôts sur les bénéfices	X 7	11 320	14 594
Total des produits (I + III + V + VII)	XI	1 225 503	1 118 748
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	XII	1 189 782	1 088 002
5 - RÉSULTAT NET (bénéfice ou perte)		35 721	30 746

II - BILANS COMPARÉS AU 31 DÉCEMBRE

ACTIF

En milliers d'euros	Notes	2005			2004 Net
		Brut	Amortissements et provisions	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences, marques procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		17 190	8 647	8 543	4 325
Fonds commercial ⁽¹⁾		1 494		1 494	1 494
Autres		430	6	424	424
Avances et acomptes		3 509		3 509	3 901
		22 623	8 653	13 970	10 144
Immobilisations corporelles					
Terrains		3 824	918	2 906	2 914
Compte d'ordre		2 653	2 639	14	15
Constructions		93 432	49 451	43 981	32 582
Installations techniques, matériel et outillage industriels		288 477	170 604	117 873	58 873
Autres		34 559	16 294	18 265	12 216
Immobilisations corporelles en cours		11 958		11 958	9 486
Avances et acomptes		645		645	1 822
		435 548	239 906	195 642	117 908
Immobilisations financières ⁽²⁾					
Participations		460 751	2 053	458 698	470 142
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés		3 286		3 286	3 226
Prêts		3 803	6	3 797	3 500
Autres		1 470		1 470	1 777
		469 310	2 059	467 251	478 645
TOTAL I	8	927 481	250 618	676 863	606 697
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres approvisionnements		22 859	1 560	21 299	24 200
En-cours de production [biens et services]		8 536		8 536	6 516
Produits intermédiaires et finis		25 990	105	25 885	27 442
Marchandises		1 371		1 371	2 283
		58 756	1 665	57 091	60 441
Avances et acomptes versés sur commandes		5 728		5 728	3 372
Créances d'exploitation ⁽³⁾					
Créances clients et comptes rattachés		164 224	5 883	158 341	160 956
Autres	9	28 746		28 746	28 457
		192 970	5 883	187 087	189 413
Créances diverses ⁽³⁾	10	79 905	1 853	78 052	29 963
Valeurs mobilières de placement	11	3 130		3 130	143 516
Instruments de trésorerie	12	727		727	2 739
Disponibilités		5 558		5 558	2 096
Charges constatées d'avance et compte d'attente ⁽³⁾	13	4 538		4 538	2 049
TOTAL II		351 312	9 401	341 911	433 589
Charges à répartir sur plusieurs exercices III					
Primes de remboursement des emprunts IV					
Écarts de conversion Actif V	14	694		694	2 592
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	15	1 279 487	260 019	1 019 468	1 042 878
(1) Dont droit au bail					
(2) Dont à moins d'un an (brut)					
(3) Dont à plus d'un an (brut)					
				327	702
				44	70

PASSIF

	Notes	2005	2004
En milliers d'euros			
CAPITAUX PROPRES			
Capital (dont versé : 10 308)	16	10 308	10 308
Primes d'émission, de fusion, d'apport		21 402	21 402
Écarts de réévaluation	17	1 945	1 946
Réserves :			
• Réserve légale		1 098	1 098
• Réserves réglementées		169	37 048
• Autres		487 669	548 047
Report à nouveau		1 139	23 372
Résultat de l'exercice		35 721	30 746
Subventions d'investissement		944	416
Provisions réglementées	18	112 699	34 802
TOTAL I	19	673 094	709 185
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques		4 732	7 421
Provisions pour charges		12 725	11 906
TOTAL II	20	17 457	19 327
DETTES ⁽¹⁾			
Dettes financières			
• Emprunts obligataires convertibles			
• Autres emprunts obligataires			
• Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit ⁽²⁾		1 870	670
• Emprunts et dettes financières divers	21	13 693	13 846
		15 563	14 516
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		381	165
Dettes d'exploitation			
• Dettes fournisseurs et comptes rattachés		145 452	137 639
• Dettes fiscales et sociales		37 958	36 018
• Autres	22	14 936	10 177
		198 346	183 834
Dettes diverses			
• Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		6 177	11 573
• Dettes fiscales (impôts sur les bénéfices)		1 041	1 041
• Autres	23	101 315	99 295
		108 533	111 909
Instruments de trésorerie	12	3 360	255
Produits constatés d'avance et compte d'attente			2 487
TOTAL III		326 183	313 166
Écarts de conversion Passif IV	14	2 734	1 200
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		1 019 468	1 042 878
(1) Dont à plus d'un an		18 529	18 799
Dont à moins d'un an		304 294	294 112
(2) Dont concours bancaires-courants et soldes créditeurs de banques		1 870	670

III - TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros

	2005	2004
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS A L'ACTIVITÉ		
Résultat net	35 721	30 746
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Amortissements et Provisions	44 218	50 038
Résultat sur cessions d'éléments de l'Actif immobilisé	4 309	11 134
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	-242	-305
Marge brute d'autofinancement	84 006	91 613
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	22 197	22 497
Taxe exceptionnelle de 2,5 % sur la réserve spéciale des plus-values à long terme* (dette comprise dans le BFR lié à l'activité)		-909
<u>FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ</u>	106 203	113 201
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	-50 782	-58 551
Cessions d'immobilisations	2 828	12 520
<u>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</u>	-47 954	-46 031
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés	-150 236	-20 582
Subventions d'investissement	768	57
Emissions d'emprunts	3 678	3 822
Remboursements d'emprunts	-3 818	-7 149
<u>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</u>	-149 608	-23 852
VARIATION DE TRÉSORERIE	-91 359	43 318
TRÉSORERIE A L'OUVERTURE	76 623	33 305
TRÉSORERIE A LA CLOTURE	-14 736	76 623

* constituera un "flux lié aux opérations de financement" lors de son règlement

La trésorerie s'analyse comme suit à la clôture de chaque exercice

En milliers d'euros	2005	2004
* Valeurs mobilières de placement	3 130	143 516
* Disponibilités	5 558	2 096
* Soldes créditeurs de banques	-1 870	-670
* Comptes-courants des entreprises liées (net)	-21 497	-68 308
* Incidence		
- Intérêts courus non échus	-57	-11
	-14 736	76 623

IV - ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 1 – RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises en vigueur (Plan Comptable Général 1999 actualisé par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable).

C'est ainsi qu'à compter de l'exercice 2004, il a été tenu compte des Recommandations du Conseil National de la Comptabilité, applicables au 1^{er} janvier 2004, n° 2003-R.01 du 1^{er} Avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires et n° 2003-R.02 du 21 octobre 2003 concernant la prise en considération des aspects environnementaux.

Il est précisé qu'il a été fait application des Règlements du Comité de la Réglementation comptable n° 2002-10 du 12 décembre 2002 (modifié par le Règlement n° 2003-07 du 12 décembre 2003) traitant de l'amortissement et de la dépréciation des actifs et n° 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs qui s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005. Cette application a amené la société à revoir la durée et le mode d'amortissement de certaines de ses immobilisations, selon la méthode dite « rétrospective ». Ce changement n'a toutefois pas impacté les capitaux propres, mais a été comptabilisé en amortissement dérogatoire à hauteur de 68 100 K€ en application des solutions admises par les dispositions législatives et réglementaires adoptées en vue de maintenir la connexion existante entre les règles fiscales et comptables : article 237 septies du CGI, article 15 bis de l'annexe II au code précité, issu du décret n° 2005-1442 du 14 Novembre 2005, et les modifications des articles 38 quinquies et nonies de l'annexe III au code précité, issues du décret n°2005-1702 du 28 Décembre 2005.

Les différents éléments inscrits en comptabilité ont été évalués sur la base des coûts historiques à l'exception des immobilisations corporelles et financières réévaluées dans le cadre des réévaluations légales.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 Immobilisations incorporelles

Elles comprennent :

- les logiciels informatiques, amortis sur une période de cinq ans ;
- les marques et valeurs similaires non amorties mais dépréciées par voie de provision en cas de perte de valeur ;
- les fonds de commerce, acquis ou reçus en apport par les sociétés du Groupe, portés à l'actif à leur prix d'acquisition ;
- les zones de ramassage de lait (acquises ou reçues en apport), non amorties mais dépréciées le cas échéant ;

Les dépenses de recherche et de développement sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles ont été supportées.

Il en est de même pour les frais d'établissement.

1.2 Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens) ou à leur coût de production (hors frais financiers), à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont pu faire l'objet des réévaluations légales de 1959 et 1976.

En application de la méthode par composants (article 311-2 du PCG) chaque élément d'une même immobilisation a été comptabilisé séparément pour faire l'objet d'un plan d'amortissement propre. Dans ce cadre, chaque fois que cela a été nécessaire, les immobilisations acquises avant le 1^{er} janvier 2005 ont été retraitées rétroactivement.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés sur la durée réelle d'utilisation des immobilisations selon le mode linéaire :

Constructions	
• industrielles	20 à 40 ans
• administratives et commerciales	40 ans
• agencements immobiliers	10 ans
Matériel et outillage	5 à 20 ans
Véhicules	4 à 15 ans
Mobilier et matériel de bureau	4 à 15 ans

En application du Bulletin Officiel des Impôts 4 A-13-05 (§ 111.), lorsque la durée normale d'utilisation du premier composant d'origine est supérieure à la durée d'usage de la structure, il est admis que ce composant puisse être amorti fiscalement sur la durée d'usage de la structure, et non sur sa durée normale d'utilisation

Dans ce contexte, l'écart entre l'amortissement fiscal (toujours calculé selon les modalités admises par l'Administration fiscale : amortissements dégressifs pour les biens y ouvrant droit, amortissements exceptionnels, ...) et l'amortissement pour dépréciation est enregistré au poste *Amortissements dérogatoires* dans les provisions réglementées.

Tous les éléments, amortissables ou non, sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur actuelle.

1.3 Immobilisations financières

Les participations et autres titres immobilisés figurent au bilan pour leur prix d'acquisition, augmenté le cas échéant des réévaluations légales, sous déduction des provisions pour dépréciation jugées nécessaires ou prudentes. La valeur d'inventaire correspond à leur valeur d'usage pour la société ; elle est, d'une façon générale, déterminée par rapport à sa quote-part dans les capitaux propres des entreprises concernées, éventuellement corrigée pour tenir compte de certaines particularités ainsi que des perspectives de développement et de résultat.

Les actions Fromageries Bel acquises conformément aux autorisations données par l'Assemblée Générale figurent sous cette rubrique et seraient dépréciées si leur valeur d'inventaire (évaluée au cours moyen du dernier mois) s'avérait inférieure à leur valeur comptable, sauf si elles avaient vocation à être annulées.

1.4 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués suivant les méthodes du "coût moyen pondéré" ou du "*Premier entré - Premier sorti*".

La valeur brute des approvisionnements correspond au prix d'achat majoré des frais accessoires (transports, commissions, transit, etc...).

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant le coût des matières consommées, les amortissements des biens concourant à la production, les charges directes et indirectes de production à l'exclusion des frais financiers.

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée lorsque :

- la valeur brute déterminée comme précisé ci-dessus s'avère supérieure à la valeur de marché ou à la valeur de réalisation,
- des produits ont fait l'objet d'une détérioration particulière.

1.5 Créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est constituée quand la valeur d'inventaire se révèle inférieure à la valeur comptable.

Les effets remis à l'encaissement, en principe dès leur émission ou réception, sont enregistrés dans les "Créances clients et comptes rattachés".

1.6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées pour leur coût d'achat hors frais accessoires et font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur de marché à la clôture est inférieure à leur valeur comptable.

1.7 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les créances, disponibilités et dettes en devises figurent au bilan de clôture pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice.

Les différences résultant de cette actualisation sur la base du cours de fin d'exercice sont comptabilisées :

- au compte de résultat pour les disponibilités
- au bilan, en *Écarts de conversion* pour les créances et les dettes.

Les gains latents de change constatés en écarts de conversion passif ne sont pas pris en compte dans le résultat.

Au contraire, les pertes latentes de change font, si elles ne sont pas compensées, l'objet d'une provision pour risques.

1.8 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, dès lors qu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la Société vis-à-vis de tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au profit de ces tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de ceux-ci.

Ces provisions sont évaluées en tenant compte des hypothèses les plus probables ou en utilisant des méthodes statistiques.

1.9 Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées

En matière de retraite, ils portent exclusivement sur l'allocation de fin de carrière prévue par la convention collective de l'Industrie Laitière.

Les droits acquis par les salariés à ce titre ne font pas l'objet d'une provision mais sont constatés dans les *Engagements hors bilan*.

En revanche, les engagements au titre des médailles du travail Bel sont intégralement provisionnés (sur la base d'une évaluation actuarielle réalisée dans les mêmes conditions que celle de l'allocation de fin de carrière – cf note 26.1) depuis l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2003.

1.10 Instruments financiers

De par son activité et sa présence internationale, Fromageries Bel est exposée au risque de Fluctuation des changes.

Depuis 2002, la société a mis en place une politique de change centralisée visant à couvrir le risque budgétaire sur les achats et ventes de devises pour toutes les entités françaises, européennes et nord américaine du Groupe.

L'intégralité du risque de change encouru sur les transactions libellées en devises est couverte au moyen d'instruments financiers dérivés (achats et ventes à terme de devises, options de change) cotés sur des marchés organisés et négociés avec des contreparties de premier rang, limitant ainsi le risque de contrepartie. L'horizon de gestion de ces couvertures est au maximum de 18 mois.

En revanche, le risque de change sur l'investissement net dans les filiales étrangères ne fait pas l'objet de couvertures à l'exception du montant des dividendes à recevoir.

Les créances et dettes en devises figurant au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice, le résultat latent sur les couvertures d'opérations déjà réalisées n'influence le résultat que s'il consiste en une perte (qui donne alors lieu à constitution d'une provision) ou un profit compensant la perte de change latente dégagée lors des opérations d'actualisation (qui ne fait pas l'objet d'une provision).

Les gains et pertes latents sur couvertures d'opérations futures sont différés jusqu'à la date de réalisation de la transaction.

1.11 Impôt sur les bénéfices

En France Fromageries Bel est tête du groupe fiscal constitué par les sociétés Safr, Fromageries Picon, Société des Produits Laitiers, Tradilait, Sofico, Sicopa, Sopaic et Atad.

Les filiales intégrées constatent dans leurs comptes la charge d'impôt dont elles seraient redevables en l'absence d'intégration. Les économies (ou charges) d'impôt liées aux déficits ou résultant des correctifs sont conservées au niveau de la société mère, étant précisé que les impôts susceptibles d'être mis ultérieurement à sa charge au titre de ces économies donnent lieu à la constitution d'une provision pour impôts.

1.12 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues sont portées au bilan dans les capitaux propres.

Elles sont rapportées au crédit du compte de résultat (en résultat exceptionnel) au même rythme que l'amortissement des biens qu'elles ont permis de financer.

1.13 Chiffre d'affaires

Constitué par les ventes de produits, de marchandises, de matières premières et par les autres produits et prestations liés à l'activité courante, le chiffre d'affaires est comptabilisé dès lors que le transfert de propriété est intervenu ou que le service a été rendu.

Il est présenté net des remises et ristournes accordées.

Les charges résultant des accords de collaboration commerciale signés avec les distributeurs sont, quant à elles, montrées dans les "autres services extérieurs".

1.14 Charges de publicité

Inclues dans les "autres services extérieurs", les charges de publicité, de promotion et de relations publiques sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

1.15 Distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel

Le résultat courant correspond à la somme du résultat d'exploitation et du résultat financier. Il inclut donc l'ensemble des produits et charges récurrents directement liés à l'activité opérationnelle de la Société.

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui, en raison de leur nature ou de leur caractère inhabituel ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société.

1.16 Recours à des estimations

En vue de l'établissement de ses états financiers, la société peut être amenée à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur des actifs et des passifs (provisions notamment.....).

Déterminées sur la base des informations et situations connues à la date d'arrêté des comptes, ces estimations et hypothèses peuvent, le cas échéant, s'avérer sensiblement différentes de la réalité.

NOTE 2 – FAITS MARQUANTS

2.1 Exercice 2005

2.1.1 Versement de dividendes exceptionnels

L'Assemblée Générale Ordinaire de Fromageries Bel S.A., qui s'est tenue le 29 décembre 2005, a voté la distribution d'un dividende exceptionnel de 18,75 Euros par action, soit un montant global de 128,6 millions d'Euros.

Cette distribution exceptionnelle est intervenue le 30 décembre 2005 ; elle doit permettre à Unibel de financer les deux opérations lancées le 12 décembre 2005, opérations qui ont fait l'objet d'une note d'information visée par l'Amf sous la référence R05-834 le 7 décembre 2005.

Ces opérations se sont dénouées le 2 janvier 2006 (cf. infra Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice).

2.1.2 Réorganisation de la structure du Groupe

Le Groupe Bel a transféré, par voie d'apport en nature, les titres de participations de certaines filiales étrangères détenues par Fromageries Bel S.A. au profit de la société SICOPA.

Ces opérations ont été approuvées par l'Assemblée Générale Extraordinaire de SICOPA qui s'est tenue le 26 décembre 2005.

Les filiales concernées par cette opération sont les sociétés localisées en Allemagne, Royaume Uni, Belgique, Suède, Suisse, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Espagne, Italie, Portugal, Grèce, Etats-Unis, Maroc, Egypte, Tunisie, Pays-Bas et Autriche.

Cette opération a pour principal objectif, dans le cadre du développement international du Groupe Bel, d'utiliser SICOPA comme structure dédiée aux prises de participations et aux éventuelles acquisitions à l'étranger.

2.2 Exercice 2004

Fromageries Bel SA a absorbé la société Leerdammer Company France dans le cadre d'une transmission universelle de patrimoine (régie par les dispositions de l'article 1844-5 al.3 du Code Civil) à la date du 31 décembre 2004.

Cette opération a fait apparaître, dans le compte de résultat 2004, un mali net ("technique") de 2 510 K€ qui est venu majorer les charges exceptionnelles sur opérations en capital de l'exercice. A compter de l'exercice 2005, les activités de la société absorbée sont incluses dans le compte de résultat de Fromageries Bel SA.

Au niveau du bilan, outre l'annulation des titres de participation (12 604 K€), elle a notamment entraîné une augmentation de l'actif circulant de 19 955 K€ et des dettes d'exploitation de 11 979 K€.

NOTE 3 – CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires présenté tient compte des spécificités de notre secteur d'activité en conformité avec le Guide comptable professionnel de l'Industrie Laitière.

Ventilation par marchés géographiques

	2005	2004
France	650 301	563 923
Autres pays d'Europe	267 872	253 622
Reste du monde	189 726	193 702
	1 107 899	1 011 247

Le chiffre d'affaires est en augmentation de 9,6 % (en augmentation de 2,5 % en 2004) par rapport à celui de l'exercice précédent.

À taux de change comparables -chiffres d'affaires valorisés sur la base des cours moyens du dernier exercice-, il enregistre une progression de 9,7 % (3,4 % en 2004).

NOTE 4 – RÉMUNÉRATIONS ET EFFECTIFS

Rémunération des dirigeants

	2005	2004
Jetons de présence versés aux Administrateurs (inclus dans la ligne "Autres charges d'exploitation")	233	209
Rémunérations versées aux organes de direction (hors jetons de présence)	567	545

Effectif moyen

	Personnel salarié		Personnel mis à disposition de l'entreprise	
	2005	2004	2005	2004
Cadres	507	482	1	1
Agents de maîtrise et techniciens	500	499	12	12
Employés	300	316	20	25
Ouvriers	2 354	2 372	493	533
	3 661	3 669	527	571

Congés individuels de formation

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi n°2004.391 du 4 mars 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis et non exercés est de 119 512 heures au 31/12/2005.

NOTE 5 – RÉSULTAT FINANCIER

Exercice 2005

Le résultat financier est en baisse de 5 799 K€ par rapport à l'année précédente.

Cette évolution défavorable résulte principalement :	(en 000 €)
- d'une diminution très significative des dotations nettes aux provisions (cf. note 2.2 ci-avant)	- 2 765
- d'une diminution des revenus de participations	- 2 590
- d'un accroissement du revenu des créances diverses	1 296
- d'une diminution du résultat net de change	- 1 910
- d'un accroissement des produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	+ 449

Exercice 2004

Le résultat financier est en augmentation de 34 052 K€ par rapport à l'année précédente.

Cette évolution favorable résulte principalement :	(en 000 €)
- d'une diminution très significative des dotations nettes aux provisions (cf. note 2.2 ci-avant)	46 303
- d'une diminution des revenus de participations	- 5 138
- d'une diminution du résultat net de change	- 7 646
- d'un accroissement des produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	+ 892

NOTE 6 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	2005	2004
Pour l'essentiel, le résultat exceptionnel s'explique par :		
	(en milliers d'euros)	
• les mouvements de provisions (voir notes 15, 18 et 20)	-8 509	- 19 552
• le résultat net sur les cessions d'éléments de l'actif immobilisé	- 4 310	- 6 426
• le mali "technique" sur la TUP Leerdammer France		- 2 510
• des dédommagements divers	- 500	- 1 023
• le profit résultant du jeu de la clause de "retour à meilleure fortune" associée à l'abandon de créances consenti à notre filiale belge		+ 371
• des profits exceptionnels divers	+ 316	+ 143
• des rentrées sur créances amorties	+ 225	

NOTE 7 – IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES

Ils s'analysent en :

(en milliers d'euros)	2005	2004
• Impôt exigible de l'exercice qui concerne	12 627	17 078
. le résultat courant	18 130	25 657
. le résultat exceptionnel et la participation des salariés	<u>- 5 503</u>	<u>- 8 579</u>
• Provenant d'exercices antérieurs	-169	
• Incidence du régime de l'intégration fiscale	- 1 138	- 2 484
	11 320	14 594
Dont contributions additionnelles :		
• instituée par la loi de finances rectificative pour 1995 (3% en 2004, 1,5% en 2005)	202	451
• de 3,3 % instituée par la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2000	419	497

Situation fiscale latente

Sur la base :

- d'un taux normal d'imposition de 33 1/3 % ;
- d'un taux réduit de 15 % applicable aux plus-values à long terme sur titres de participation ;
- d'une contribution additionnelle de 1,5 % (pour 2004, supprimée pour 2005) assise sur l'impôt sur les sociétés (brut avant imputation des avoirs fiscaux et crédits d'impôt) ;
- d'une contribution sociale sur les bénéfices de 3,30 % assise sur l'impôt sur les sociétés (brut avant imputation des avoirs fiscaux et crédits d'impôt) ;

l'accroissement de la charge future d'impôt peut être évalué à 45 074 K€ (17 298 K€ en 2004) dont 7 412 K€ (6 516 K€ en 2004) ont été provisionnés dans les comptes sociaux.

L'allègement découlant des décalages temporaires entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits et des charges, calculé dans les mêmes conditions ressort à 7 257 K€ (6 454 K€ en 2004).

Par ailleurs, il subsiste au 31 décembre 2005 un report de moins-values à long terme de 92 642K€ (79 555 K€ au 31/12/2004), dont 92 038 K€ sont afférentes à des titres de participation.

NOTE 8 – ACTIF IMMOBILISÉ

Exercice 2005

État de l'actif immobilisé

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 01/01/05	Augmenta- tions	Diminu- tions	Valeur Brute au 31/12/05
Immobilisations incorporelles	18 200	5 488	1 065	22 623
Immobilisations corporelles				
• Ensembles immobiliers	95 444	4 595	130	99 909
• Installations techniques, matériels et outillages	279 875	22 863	14 261	288 477
• Autres	44 831	24 418	22 087	47 162
Immobilisations financières				
• Participations	560 309	426 921	526 479	460 751
• Autres	8 509	1 621	1 571	8 559
	1 007 168	485 906	565 593	927 481

État des amortissements

(en milliers d'euros)	Au 01/01/05	Ajustement Règlt 2002-10	Augmen- tations	Diminu- tions	Au 31/12/05
Immobilisations incorporelles	6 299	- 555	1 943	843	6 844
Immobilisations corporelles					
• Ensembles immobiliers	59 931	-10 521	3 705*	108	53 007
• Installations techniques, matériels et outillages	220 720	- 54 475	15 706	11 429	170 522
• Autres	21 307	- 2 549	3 422	5 886	16 294
	308 257	- 68 100	24 776	18 266	246 667

* Dont 1 pour le compte d'ordre non prélevé sur le résultat

Immobilisations corporelles

Les immobilisations vendues, réformées, détruites qui ont été sorties de l'actif au cours de l'exercice avaient une valeur brute de 36 478 K€ et étaient amorties à hauteur de 17 423 K€.

Les provisions pour dépréciation exceptionnelle d'immobilisations corporelles (bâtiments et installations diverses inutilisées) sont passées de 284 K€ à 83 K€ (cf. note 15).

Immobilisations financières

La valeur brute des participations diminue de 99 558 K€ pour s'établir à 460 751 K€.

Cette évolution résulte :

(en 000 €)

- de la création de Bel Tunisie Marketing + 6
- des titres de la société Sicopa obtenus en rémunération de l'apport des titres ci-dessous, diminués des dépréciations mentionnées à la note 15 + 424 673
- de l'apport des titres Bel suisse, Bel Syry Cesko, Bel Egypt SAE, Bel Egypt Distribution, Société Alimentaire Bel Egypt, Bel Begium, Fromageries Bel Portugal, Grupo Fromageries Bel Espana, Bel Italie SPA, Bel Deutschland Gmbh, Fromageries Bel Hellas, Leerdammer Company BV, Bel Uk Ltd, Fromageries Bel Maroc, Bel Polska, Bel Sverige AB, Syraren Bel Slovensko, Adler Allgau Beteiligungsellschaft, Bel Kaukauna Inc, et Bel Tunisie Marketing à Sicopa - 524 451
- de la cession des titres Tvrdosinska Mliekaren - 2 028
- de la création de Bel Egypt Expansion For Cheese + 2 242

L'augmentation de la valeur brute des autres titres immobilisés de 60 K€ s'explique principalement par :

- le rachat de 455 actions Fromageries Bel pour une valeur hors frais de 60 K€ opéré dans le cadre des dispositions de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2003 (au 31 décembre 2005, Fromageries Bel détenait 12 254 de ses propres actions pour une valeur brute et nette de 1 404 K€).

Exercice 2004

État de l'actif immobilisé

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 01/01/04	Augmentations	Diminutions	Valeur Brute au 31/12/04
Immobilisations incorporelles	11 618	6 598	16	18 200
Immobilisations corporelles				
• Ensembles immobiliers	88 690	8 002	1 248	95 444
• Installations techniques, matériels et outillages	266 417	20 410	6 952	279 875
• Autres	39 441	21 479	16 089	44 831
Immobilisations financières				
• Participations	571 657	15 039	26 387	560 309
• Créances rattachées à des Participations	43	-	43	
• Autres	7 920	4 156	3 567	8 509
	985 786	75 684	54 302	1 007 168

État des amortissements

(en milliers d'euros)	Au 01/01/04	Augmenta- tions	Diminu- tions	Au 31/12/04
Immobilisations incorporelles	4 974	1 332	7	6 299
Immobilisations corporelles				
• Ensembles immobiliers	57 136	3 939*	1 144	59 931
• Installations techniques, matériels et outillages	210 655	16 848	6 783	220 720
• Autres	20 808	3 131	2 632	21 307
	293 573	25 250	10 566	308 257

Dont non prélevés sur le résultat :
 2 pour le compte d'ordre
 178 repris au titre de la TUP Leerdammer

Immobilisations corporelles

Les investissements se sont élevés à 49 891 K€ contre 53 340 K€ en 2003.

Les immobilisations vendues, réformées, détruites qui ont été sorties de l'actif au cours de l'exercice avaient une valeur brute de 24 289 K€ et étaient amorties à hauteur de 10 559 K€.

Les provisions pour dépréciation exceptionnelle d'immobilisations corporelles (bâtiments et installations diverses inutilisées) sont passées de 134 K€ à 284 K€ (cf. note 15).

Immobilisations financières

La valeur brute des participations diminue de 11 348 K€ pour s'établir à 560 309 K€.

Cette évolution résulte : (en 000 €)

- des acquisitions et souscriptions de l'exercice (Grupo Fromageries Bel Espana suite absorption de Queserias Bel Espana – Bel Syrie – Sawsen) +15 039
- de l'annulation des titres de Leerdammer France suite à la Transmission Universelle du Patrimoine au profit de Fromagerie Bel SA -12 604
- des cessions et apports de titres (dont Queserias Bel Espana absorbée par Grupo Fromageries Bel Espana pour 13 673 K€) -13 783

L'augmentation de la valeur brute des autres titres immobilisés de 646 K€ s'explique principalement par :

- la cession des titres de CPG Market pour 316 K€
- le rachat de 8 275 actions Fromageries Bel pour une valeur hors frais de 962 K€ opéré dans le cadre des dispositions de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2003 (au 31 décembre 2004, Fromageries Bel détenait 11 799 de ses propres actions pour une valeur brute et nette de 1 696 K€).

NOTE 9 – AUTRES CRÉANCES D'EXPLOITATION

Ce poste comprend pour l'essentiel :

(en milliers d'euros)	<u>2005</u>	<u>2004</u>
• Fournisseurs et comptes rattachés	6 103	7 598
• Montant à recevoir de l'Onilait (dossiers en attente de régularisation)	2 976	2 875
• T.V.A.	19 297	17 351
<i>dont remboursement de crédits de TVA demandés</i>	8 217	8 927

NOTE 10 – CRÉANCES DIVERSES

Au 31 Décembre, les en-cours relatifs aux avances de trésorerie consenties à nos filiales ressortaient à :

(en milliers d'euros)	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Fromageries Picon	1 762	
Bel UK	3 093	
Syraren Bel Slovensko	10 640	7 816
Bel Italia	535	9 382
Bel Algérie		1 002
Bel Syry Cesko AS	3 577	3 240
Bel Syrie	6 597	2 012
Bel Tunisie	1 791	1 769
Sicopa	2 438	
Bel Kaukauna	12 728	429
Unibel	28 687	
Leerdammer Company France		
Autres (inférieures à 1 000 K€)	1 350	1 890
	<u>73 198</u>	<u>27 540</u>

D'autre part, les sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale étaient redevables, au titre du solde de l'impôt sur les bénéfices, d'une somme de 69 K€ (266 K€ en 2004).

NOTE 11 – VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La trésorerie disponible est placée en actions de SICAV et parts de fonds communs de placement dont l'évaluation, sur la base du dernier cours ou de la dernière valeur liquidative connus s'élève à 3 130 K€ (143 516 K€ en 2004).

NOTE 12 – INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE

Sont ici positionnées les primes (payées à l'actif – reçues au passif) sur options de change valorisées sur la base de leur prix de marché à la clôture de l'exercice.

S'agissant d'opérations de couverture, les ajustements résultant de cette actualisation ont été portés dans le bilan aux rubriques :

- charges constatées d'avance et compte d'attente pour les pertes latentes ;
- produits constatés d'avance et compte d'attente pour les profits latents,

et traités conformément à la règle comptable « de symétrie » applicable en la matière.

NOTE 13 – CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

En dehors du compte d'attente (cf. note 12 ci-dessus) qui présente un solde de 2 681 K€, les charges constatées d'avance concernent l'*Exploitation* pour 1 854 K€ (2 045 K€ en 2004) et le *Financier* pour 3 K€ (4 K€ en 2004).

NOTE 14 – ÉCARTS DE CONVERSION

Exercice 2005

(en milliers d'euros)

	Montants	Différences Compensées	Provision pour pertes de change (*)
Écarts de conversion actif			
• sur immobilisations financières		-	
• sur créances	551	89	462
• sur dettes	143	101	42
	694	190	504
Écarts de conversion passif			
• sur créances	2 726	464	
• sur dettes	8	7	
	2 734	471	

(*) sur écarts de conversion uniquement

Exercice 2004

(en milliers d'euros)

	Montants	Différences Compensées	Provision pour pertes de change
Écarts de conversion actif			
• sur immobilisations financières		-	
• sur créances	2 408	1 689	719
• sur dettes	184	169	15
	2 592	1 858	734
Écarts de conversion passif			
• sur créances	671	99	
• sur dettes	529	269	
	1 200	368	

Il y a eu compensation des écarts de conversion :

- en cas de couverture de change (ventes à terme de devises - options de change)
- par devise, pour les opérations à échéances voisines.

NOTE 15 – PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION

Exercice 2005

(en milliers d'euros)

	Montant au Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1 757	298	246	1 809
Immobilisations corporelles	284	37	238	83
Immobilisations financières	90 173	16 240	104 354 *	2 059
Stocks et en-cours	1 794	1 665	1 794	1 665
Clients	5 331	1 300	748	5 883
Créances diverses	1 816	37		1 853
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
	101 155	19 577	107 380	13 352

Dont :

▪ dotations	)	- d'exploitation	3 076	2 788
Et reprises	)	- financières	16 240	4 576
	)	- exceptionnelles	261	238

* Dont 99 778 K€ de provisions utilisées pour la valorisation de l'apport à l'augmentation de capital de la société par action Sicopa (Bel Italie SPA 8 248 K€, Grupo Fromageries Bel Espana 64 401 K€, Fromageries Bel Portugal 14 542 K€, Société Alimentaire Bel Egypt 795 K€, Syraren Bel Slovensko 8 034 K€ et Bel Syry Cesko AS 3 758 K€).

Les dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières concernent les titres de participation (dont Syraren Bel Slovensko pour 587 K€, Lacto Fromageries Bel Portugal pour 14 542 K€ et Bel Italia pour 1 111 K€). Les reprises se rapportent également principalement aux titres de participation (Bel Syry Cesko pour 2 840 K€, Bel Egypt pour 846 K€ et Grupo Fromageries Bel Espana pour 890 K€).

Exercice 2004

(en milliers d'euros)

	Montant au Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1 554	237	34	1 757
Immobilisations corporelles	134	177	27	284
Immobilisations financières	82 568	19 270	11 665	90 173
Stocks et en-cours	1 846	1 794	1 846	1 794
Clients	1 370	4 528	567	5 331
Créances diverses	422	1 770	376	1 816
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
	87 894	27 776	14 515	101 155

Dont :

▪ dotations	)	- d'exploitation	3 246	2 823
Et reprises	)	- financières	19 270	11 665
	)	- exceptionnelles	5 245	27
▪ TUP Leerdammer			15	

Les dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières concernent les titres de participation (dont Syraren Bel Slovensko pour 7 293 K€ et Bel Syry Cesko pour 6 598 K€). Les reprises se rapportent également principalement aux titres de participation (Bel Polska pour 6 700 K€ et Queserias Bel Espana –absorbée par Grupo Empresarial Bel- pour 4 500 K€).

NOTE 16 – CAPITAL

Le capital social qui n'a pas varié au cours de l'exercice se compose de 6 872 335 actions de nominal 1,50 € dont 12 254 étaient détenues par l'entreprise à la date du 31 décembre 2005 (11 799 au 31 décembre 2004).

Les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom du même actionnaire bénéficient d'un droit de vote double.

NOTE 17 – ÉCARTS DE RÉÉVALUATION

Exercice 2005				
(en milliers d'euros)	Au 1^{er} janvier 2005	Utilisations pour		Au 31 décembre 2005
		Amortissements Ou provisions	Sorties d'actif	
Réserve de réévaluation				
• Terrains	1 498	-		1 498
• Titres de participation	432	-	-	432
Autres écarts compte d'ordre	16	1	-	15
	1 946	1		1 945

Exercice 2004				
(en milliers d'euros)	Au 1^{er} janvier 2004	Utilisations pour		Au 31 décembre 2004
		Amortissements Ou provisions	Sorties d'actif	
Réserve de réévaluation				
• Terrains	1 499	-	1	1 498
• Titres de participation	432	-	-	432
Autres écarts compte d'ordre	18	2	-	16
	1 949	2	1	1 946

NOTE 18 – PROVISIONS RÈGLEMENTÉES

Les dotations et reprises correspondantes sont enregistrées au niveau du *Résultat exceptionnel*

Exercice 2005				
(en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Provision pour investissement	4 167	1 563	-	5 730
Provisions pour hausse des prix	4 370	335	264	4 441
Amortissements dérogatoires (1)	24 415	88 203	11 935	100 683
Provision spéciale de réévaluation *	66	-	5	61
Plus-values réinvesties	1 784	-	-	1 784
	34 802	90 101	12 204	112 699

* Concerne uniquement le poste constructions.

(1) Dont ajustement Règlement n° 2002-10 sans impact sur le résultat : 68 100 K€

Exercice 2004

(en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Provision pour investissement	2 560	1 607	-	4 167
Provisions pour hausse des prix	3 925	529	84	4 370
Amortissements dérogatoires	16 253	11 023	2 861	24 415
Provision spéciale de réévaluation *	72	-	6	66
Plus-values réinvesties	1 784	-	-	1 784
	24 594	13 159	2 951	34 802

* Concerne uniquement le poste constructions.

NOTE 19 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)

Capitaux propres au 31 décembre 2003	689 973
Écarts de réévaluation	-3
Dividendes (AG mixte du 24 Juin 2004)	-20 617
Annulation dividendes sur actions propres	+ 35
Taxe exceptionnelle de 2,5 % sur la Réserve spéciale des plus-values à long terme	- 909
Subventions d'investissement	- 248
Provisions règlementées	+ 10 208
Résultat de l'exercice	+ 30 746
Capitaux propres au 31 décembre 2004	709 185
Écarts de réévaluation	- 1
Dividendes (AG mixte du 23 Juin 2005)	- 21 648
Distribution Exceptionnelle	- 128 627
Annulation dividendes sur actions propres	+ 39
Subventions d'investissement	+ 528
Provisions règlementées *	+ 77 897
Résultat de l'exercice	+ 35 721
Capitaux propres au 31 décembre 2005	673 094

* Dont impact Règlement n° 2002-10 : 68 100 K€

NOTE 20 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**Exercice 2005**

(en milliers d'euros)	Montant au Début de l'exercice	Dotations	Reprises		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Devenues Sans objet	
Litiges	1 069	91	25	63	1 072
Pertes de change	734	1 168	734	-	1 168
Impôts différés	6 522	997	101	-	7 418
Autres risques et charges	11 002	4 239	4 387	3 054	7 799
	19 327	6 495	5 247	3 117	17 457
Dont					
- dotations) - d'exploitation		3 738	3 891	10	
et reprises) - financières		1 168	734	829	
) - exceptionnelles		1 589	622	2278	

La variation 2005 est particulièrement marquée par la reprise de la provision de 1.8 M € constituée en 2004 pour risque commercial au Canada et devenue sans objet au cours du premier semestre 2005.

Exercice 2004

(en milliers d'euros)	Montant au Début de l'exercice	Dotations	Reprises		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Devenues Sans objet	
Litiges	118	1 035	14	70	1 069
Pertes de change	645	734	645	-	734
Impôts différés	5 968	1 849	1 295	-	6 522
Autres risques et charges	5 794	8 884	2 869	807	11 002
	12 525	12 502	4 823	877	19 327
Dont					
- dotations	)	- d'exploitation	3 972	104	
et reprises	)	- financières	1 571	3	
	)	- exceptionnelles	6 959	770	

NOTE 21 – EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERS

L'essentiel de ce poste est constitué du fonds de participation des salariés aux résultats pour un montant de 13 381 K€ - intérêts courus inclus (13 543 K€ en 2004)-.

NOTE 22 – AUTRES DETTES D'EXPLOITATION

Les comptes clients créditeurs et comptes rattachés pour 11 683 K€ (5 865 K€ en 2004) ainsi que les avances reçues d'Onilait pour 972 K€ (1 847 K€ en 2004) constituent les deux composantes principales de ce poste.

NOTE 23 – AUTRES DETTES DIVERSES

Dont :	<u>2005</u>	<u>2004</u>
(en milliers d'euros)		
Avances des sociétés du Groupe portant intérêts, Intérêts courus exclus	96 676	95 123
Excédent de versement sur impôt sur les bénéfices des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale	459	63
Dette provisionnée pour participation des salariés aux résultats	2 936	3 543

NOTE 24 – INCIDENCE DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES

(en milliers d'euros)	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Résultat net de l'exercice	35 721	30 746
Impôts sur les bénéfices	11 320	14 594
Résultat avant impôts	47 041	45 340
Variation des provisions règlementées	9 797	10 208
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôts)	56 838	55 548

NOTE 25 – PRODUITS À RECEVOIR, CHARGES À PAYER ET CRÉANCES ET DETTES REPRÉSENTÉES PAR DES EFFETS DE COMMERCE**Produits à recevoir**

(en milliers d'euros)	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Créances clients et comptes rattachés	3 415	2 645
Autres créances d'exploitation	15 249	14 540
Créances diverses	28	54
Disponibilités	10	12
	18 702	17 251

Charges à payer

(en milliers d'euros)	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Emprunts et dettes financières divers	443	583
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 129	48 978
Dettes fiscales et sociales	27 577	25 161
Autres dettes d'exploitation	6 954	6 702
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 103	3 155
Autres dettes diverses	2 940	3 567
	105 146	88 146

Créances et dettes représentées par des effets de commerce

(en milliers d'euros)	<u>2004</u>	<u>2004</u>
Créances clients et comptes rattachés	22 142	15 691
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		174
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		2

En matière de paiements, la société a décidé d'abandonner l'effet de commerce pour lui préférer les virements bancaires.

NOTE 26 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Engagements donnés :		
Avals et cautions pour le compte de filiales	-	3 672
Autres avals et cautions		
Lettres d'intention pour le compte des filiales	14 958	13 464
Lettres d'intention pour le compte de tiers	2 998	5 760
Responsabilité d'associé dans le passif de GIE, SCI ...	2 543	15 959
Indemnités de départ à la retraite (cf. note 26.1 ci-dessous)	15 672	16 295
Bons de réduction	1 773	3 555
Garantie de Passif plafonnée à	15 000	15 000
Garantie de Passif	5 000	
	57 944	73 705
Engagements reçus :		
Garanties bancaires sur clause de garantie de passif	22 370	22 370
Cautions s/créances clients Export	4 813	5 863
Garantie de bonne exécution de contrat	76	165
	27 259	28 398
Engagements réciproques (hors contrats à terme de devises et Crédit-Bail) :		
Locations immobilières	23 998	18 588
• à moins d'un an	5 967	
• de un à cinq ans	16 606	
• supérieur à 5 ans	<u>1 425</u>	
Commandes d'immobilisations	8 907	9 034
Acquisition de titres suite exercice option d'achat	10 671	10 671
	43 576	38 293

26.1 Engagements de retraite et avantages similaires

En matière de retraite, ils portent exclusivement sur l'allocation de fin de carrière prévue par la convention collective de l'Industrie Laitière dont la majoration unique et uniforme de 40 % a été portée à 45 % par les accords conclus en 2004 dans le cadre des négociations annuelles obligatoires. Cette allocation de fin de carrière a fait l'objet d'une évaluation actuarielle selon la méthode des « unités de crédit projetées » sur la base des hypothèses suivantes :

- départ volontaire, entraînant le paiement des charges patronales, à :
 - 63 ans pour les cadres,
 - 61 ans pour les techniciens et agents de maîtrise (62 ans pour 2004),
 - 60 ans pour les autres catégories de personnels,
- prise en compte de l'ancienneté, de l'espérance de vie et du taux de rotation du personnel

- taux d'actualisation et d'inflation :

2004 : 4,75 % nominal soit 2,70 % hors inflation de 2,00 %

2005 : 4,10 % nominal soit 2,70 % hors inflation de 2,00 %

Les droits acquis par les salariés à ce titre ne font pas l'objet d'une provision mais sont constatés dans les *Engagements hors bilan* (cf. ci-dessus)

26.2 Instruments financiers

Gestion du risque de change :

Au 31 décembre 2005, la société avait contracté les couvertures suivantes (en milliers d'Euros) :

- **Auprès d'établissements financiers**

PORTEFEUILLE DE TERMES ADOSSÉS À DES CRÉANCES CLIENTS OU DETTES FOURNISSEURS OU DES TRANSACTIONS FUTURES

Types d'opération	Devises engagements	31.12.2004		31.12.2005	
		Montant contrepartie EUR	Valeur marché	Montant contrepartie EUR	Valeur marché
TERME	CAD	9 140	306	9 586	-747
TERME	CHF	5 239	75	5 899	73
TERME	CZK	13 655	-342	11 376	-190
TERME	DKK	2 872	-20	4 076	-8
TERME	GBP	46 096	1 222	41 921	-33
TERME	JPY	12 013	601	14 963	369
TERME	PLN	-13 467	1 353	-30 368	1 826
TERME	SEK	6 236	-29	5 978	-3
TERME	SKK	-4 167	-11	-1 346	40
TERME	USD	92 227	8 392	87 689	-3 030
TERME AUTRES DEVISES		34	27		
TOTAL			11 574		-1 703

**PORTEFEUILLE D'OPTIONS ADOSSÉES À DES CRÉANCES CLIENTS OU DETTES
FOURNISSEURS OU DES TRANSACTIONS FUTURES**

		31.12.2004		31.12.2005	
Types d'opération	Devises engagements	Montant contrepartie EUR	Valeur marché	Montant contrepartie EUR	Valeur marché
Achat de PUT	CAD	4 352	169	5 401	20
Vente de CALL	CAD	4 435	-50	3 807	-215
Achat de PUT	CHF	1 950	15	1 292	9
Vente de CALL	CHF	1 978	-15	1 323	-2
Achat de PUT	CZK	0	0	5 992	18
Vente de CALL	CZK	0	0	4 805	-79
Achat de PUT	GBP	14 344	360	12 757	105
Vente de CALL	GBP	14 908	-72	13 198	-125
Achat de PUT	JPY	2 749	91	2 221	77
Vente de CALL	JPY	3 070	-22	2 312	-22
Achat de CALL	PLN	-5 345	451	0	0
Vente de PUT	PLN	-5 211	-1	0	0
Achat de PUT	SEK	2 195	31	2 661	30
Vente de CALL	SEK	2 225	-33	2 155	-21
Achat de PUT	USD	20 625	1 623	11 031	124
Vente de CALL	USD	21 616	-62	9 695	-197
TOTAL			2 485		-278

PORTEFEUILLE DE TERMES VENANT COUVRIR DES DIVIDENDES FUTURS

		31.12.2004		31.12.2005	
Types d'opération	Devises engagements	Montant contrepartie EUR	Valeur marché	Montant contrepartie EUR	Valeur marché
TERME	CHF	371	2	324	
TERME	GBP	1435	34		
TERME	PLN			2439	-125
TERME	USD	5312	154	3994	-201
TOTAL			190		-326

PORTEFEUILLE DE TERMES ET OPTIONS VENANT COUVRIR DES FINANCEMENTS

		31.12.2004		31.12.2005	
Types d'opération	Devises engagements	Montant contrepartie EUR	Valeur marché	Montant contrepartie EUR	Valeur marché
TERME	CHF			-710	1
TERME	CZK	3 249	-1	3 561	9
TERME	GBP			2 907	-10
TERME	PLN			-9 615	-62
TERME	SEK			62	-4
TERME	SKK	7 787	25	10 632	23
TERME	USD	441		12 640	-74
TOTAL			24		-117
Achat de PUT	USD			4 600	109
Vente de PUT	USD			4 600	-108
TOTAL					1

• Avec les filiales étrangères

Poste	Devise	Engagement nominal	Devise	Engagement contrepartie	Cours terme	Date échéance	Contre-partie	Cours valo	Résultat
AT	EUR	33 576	PLN	-137 661	4.1	31/12/2006	BPO	3.86	-1 437
AT	EUR	1 743	PLN	-7 853	4.51	31/12/2006	BPO	3.86	-249
VT	USD	-1 120	PLN	3 707	3.31	31/12/2006	BPO	3.27	13
VT	USD	-1 786	PLN	6 428	3.6	31/12/2006	BPO	3.27	150
AT	DKK	30 560	SEK	-38 559	1.26	31/12/2006	BSV	1.26	-6
AT	SEK	4 794	EUR	-510	9.4	31/12/2006	BSV	9.39	4
AT	GBP	1 960	EUR	-2 820	0.70	31/12/2006	BUK	0.69	-6
AT	USD	3 456	EUR	-2 737	1.26	30/06/2006	KAU	1.18	161
AT	USD	6 944	EUR	-5 600	1.24	30/12/2006	KAU	1.18	171
AT	USD	6 379	EUR	-5 053	1.26	30/09/2006	PIC	1.18	271
AT	USD	6 000	EUR	-4 839	1.24	30/12/2006	PIC	1.18	148
AT	CZK	561 859	EUR	-18 886	29.75	31/12/2006	ZEL	29	557
AT	EUR	979	SKK	-38 666	39.5	31/12/2006	ZMP	37.88	-36
AT	EUR	310	SKK	-11 738	37.85	31/12/2006	ZMP	37.88	2
TOTAL									-257

AT : achat à terme
VT : vente à terme

BPO : Bel Polska
BSV : Bel Sverige
ZEM : Bel Slovakia

BUK : Bel UK
KAU : Bel Kaukauna

PIC : Fromageries Picon
ZEL : Bel Tchèque

Le dollar et le sterling sont les principales devises sur lesquelles le Groupe a un risque de change de transaction.

La valorisation des couvertures est conforme aux pratiques de marché aussi bien en terme de données (courbe de taux, cours de change et courbes de volatilité) que de modèle de valorisation.

Gestion du risque de taux :

Au 31 décembre 2005, le Groupe ne possédait aucune couverture de taux.

26.3 Informations relatives aux contrats de crédit-bail :

Exercice 2005

Immobilisations en crédit-bail

(en milliers d'euros)	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	Cumulées	
Terrains	259			259
Constructions	304	20	197	107
Installations techniques, Matériels et outillages	341	72	215	126
Total	904	92	412	492

Engagements de crédit-bail

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions-	Install. Tech. Matériels et Outillages	Total
Redevances payées :				
• Au cours de l'exercice	33	39	87	159
• Cumulées	313	367	265	945
Redevances restant à payer :				
• Jusqu'à un an	17	19	87	123
• À plus d'un an et cinq ans au plus	-	-	41	41
• À plus de cinq ans	-	-	-	-
Total à payer	17	19	128	164
Prix d'achat résiduel	-	-	-	-

26.4 Autres engagements :

Procès et litiges

La Société est engagée dans un certain nombre de procès et litiges dans le cours normal de ses opérations. Les charges probables et quantifiables pouvant en découler ont fait l'objet de provisions. Il n'existe aucun litige connu de la Direction et comportant des risques significatifs, susceptibles d'affecter le résultat ou la situation financière de la société, qui n'ait fait l'objet des provisions estimées nécessaires à la clôture de l'exercice.

NOTE 27 – ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

1. Dénouement des opérations initiées en décembre 2005 par Unibel

L'Offre Publique d'Echange Simplifiée portant sur 315 611 actions Unibel et réalisée dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (parité : pour une action Unibel, une obligation avec option d'échange ou de conversion en une action Fromageries Bel S.A. existante ou à émettre) s'est dénouée le 2 Janvier 2006. 80 489 actions Unibel ont été apportées à cette offre.

Par ailleurs, Fromageries Bel S.A. a, en date du 20 Janvier 2006, reçu de la part d'Unibel 684 156,5 Euros au titre de la prime de 8,5 Euros attachée à chaque obligation émise dans le cadre de l'OPES.

2. Avis de vérification par les autorités fiscales

La société Fromageries Bel S.A. a reçu, en Janvier 2006 un avis de vérification de comptabilité portant sur les exercices clos le 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004.

NOTE 28 – IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ MÈRE CONSOLIDANT LES COMPTES DU GROUPE

Les comptes de notre Société sont inclus dans la consolidation du Groupe Unibel.

NOTE 29 – INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

(en milliers d'euros)	Dépenses d'exploitation		Investis- sements	Total
	Charges	Provisions		
Protection de l'air ambiant et du climat			43	43
Gestion des eaux usées	1 342		1 017	2 359
Gestion des déchets	502		28	530
Protection et assainisse- ment du sol, des eaux, ...			402	402
Lutte contre le bruit et les vibrations			48	48
Autres (si peu significatif)				
TOTAL	1 844		1 538	3 382

État des échéances des créances et des dettes

(en milliers d'euros)

Rubriques et postes	Montant Brut	Échéance	
		à 1 an au +	à + d'1 an (5)
Créances			
Créances de l'actif immobilisé :			
• Créances rattachées à des participations			
• Prêts (1)	3 803	249	3 554
• Autres	4 757	78	4 679
Créances de l'actif circulant :			
• Créances clients et comptes rattachés	164 224	164 219	5
• Autres	114 379	114 379	
• Charges constatées d'avance	4 537	4 498	39
	291 700	283 423	8 277
Dettes			
Autres emprunts obligataires (2)			
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit (3)	1 870	1 870	-
Emprunts et dettes financières divers (2) (4)	13 694	2 744	10 950
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	145 452	145 447	5
Dettes fiscales et sociales	37 958	33 841	4 117
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 176	6 176	-
Dettes fiscales (impôts sur les bénéfices)	1 041	521	520
Autres dettes (4)	116 633	113 696	2 937
Produits constatés d'avance	-	-	-
	322 824	304 295	18 529
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	668		
Prêts récupérés en cours d'exercice	371		
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice	6 207		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	6 347		
(3) dont :			
- à deux ans au maximum à l'origine	1 870		
- à plus de 2 ans à l'origine	-		
(4) Dont	-	envers les associés (indication du poste concerné)	
(5) Dettes dont l'échéance est à plus de 5 ans	2 971		

Éléments concernant les entreprises liées et les participations

(en milliers d'euros)

Postes	Montants concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la Sté à un lien de participation
Participations	458 698	-
Créances rattachées à des participations	-	-
Autres titres immobilisés	1 404	-
Prêts	-	4
Autres immobilisations financières	-	-
Créances clients et comptes rattachés	34 901	-
Autres créances	72 387	9
Emprunts et dettes financières divers	34	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 429	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	29	-
Autres dettes	103 575	-
Produits de participation	21 647	-
Autres produits financiers	29 129	-
Charges financières	18 292	-

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	% Capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société non remboursés	Montant des cautions, avals et lettres d'intention fournis par la société	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette			
				En milliers d'Euros				
En milliers de devises								
I - RENSEIGNEMENTS DETAILLES								
<u>A - Filiales (plus de 50% du capital détenu par la société) :</u>								
Françaises								
Fromageries Picon - 16 Bld Malesherbes - 75008 Paris	600 EUR	- 773 EUR	99.975	2 352	2 352	1 762		
Société Anonyme des Fermiers Réunis - 12 Cours Louis Lumière - 94306 Vincennes	7 200 EUR	7 648 EUR	99.848	18 118	18 118			
Sofico - 16 Bld Malesherbes - 75008 Paris	2 339 EUR	7 299 EUR	99.965	2 376	2 376			390
Sicopa - 16 Bld Malesherbes - 75008 Paris	235 901 EUR	187 972 EUR	100.000	424 673	424 673	2 438		
Etrangères								
Bel Tunisie - Tunis/Tunisie	3 000 TND	- 6 752 TND	99.000	2 053	0	1 791		
Bel Syrie - Damas/Syrie	255 000 SYP	- 81 557 SYP	99.900	4 023	4 023	6 597	3 136	
Sawsen Produits Laitiers- Alger/Algérie	66 672 DZD	0 DZD	99.849	3 343	3 343	212	3 127	
Bel Algérie - Alger/Algérie	125 000 DZD	245 398 DZD	94.996	1 453	1 453			
Bel Egypt Expansion for Cheese Production	16 000 EGP	- 337 EGP	98.000	2 242	2 242		2 057	
<u>B - Participations (10 à 50% du capital détenu par la société) :</u>								
I - RENSEIGNEMENTS DETAILLES								
<u>A - Filiales non reprises au paragraphe I</u>								
a) Filiales françaises (ensemble)				102	102	775	0	999
b) Filiales étrangères (ensemble)				16	16	0	0	0
<u>B - Participations non reprises au paragraphe I</u>								
a) Dans des sociétés françaises (ensemble)				0	0	9	0	0
b) Dans des sociétés étrangères (ensemble)								

5.2.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2005

Rapport général des Commissaires aux Comptes

Comptes Annuels - Exercice clos le 31 décembre 2005

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société FROMAGERIES BEL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui expose les changements de méthodes comptables résultant de l'application, à compter du 1er janvier 2005, des règlements CRC 2004-06, 2003-07 et 2002-10.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 1 de l'annexe expose les changements de méthodes comptables relatifs à l'application, à compter du 1er janvier 2005, des règlements CRC 2004-06, 2003-07 et 2002-10.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par la société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces changements et de la présentation qui en est faite.

- La note 1-3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valeur des immobilisations financières.

- Par ailleurs, conformément aux notes 1-8 et 1-16 de l'annexe, votre société procède à des estimations comptables notamment pour prendre en compte les risques liés aux litiges ou contentieux.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons apprécié l'approche retenue, les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, revu les calculs effectués par la société et examiné les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 27 avril 2006

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Pierre-Henri Scacchi et Associés

Gérard BADIN

Philippe AGNELLET

**5.3 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005**

**Rapport spécial des Commissaires aux Comptes
sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2005

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du code de commerce nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention de trésorerie avec la société UNIBEL :

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 20 septembre 2005, a autorisé la conclusion d'une convention entre la Société et la société UNIBEL. L'objet de cette convention est l'octroi d'une avance de trésorerie mettant à la disposition de la société UNIBEL un montant maximum de 115 000 000 euros au taux d'intérêt EONIA majoré de 35 points de base.

Les personnes intéressées sont Madame Catherine SAUVIN, Monsieur Antoine FIEVET et Monsieur François BEL respectivement membre, Président du directoire et Président du Conseil de Surveillance de la société UNIBEL et Monsieur Philippe DELOFFRE, représentant de la société UNIBEL au Conseil d'Administration de votre société.

Cette avance de trésorerie a été utilisée par la société UNIBEL à hauteur de 110 718 920 euros au cours de l'exercice 2005. Au 31 décembre 2005, le solde de cette avance de

trésorerie dans les comptes de votre société s'élevait à 28 450 093,36 euros et le montant des intérêts comptabilisés dans les produits de l'exercice 2005 à 439 372,79 euros.

Convention d'Option et de Délégation avec la société UNIBEL :

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 21 novembre 2005, a autorisé la conclusion d'une Convention d'Option et de Délégation avec la société UNIBEL afin de régler les relations entre la Société et la société UNIBEL concernant la faculté de la société UNIBEL de demander à la Société d'émettre des actions nouvelles en cas d'exercice par les porteurs des OEC UNIBEL de l'Option d'échange ou de conversion en actions de votre Société.

Les personnes intéressées sont Madame Catherine SAUVIN, Monsieur Antoine FIEVET et Monsieur François BEL respectivement membre, Président du directoire et Président du Conseil de Surveillance de la société UNIBEL et Monsieur Philippe DELOFFRE, représentant de la société UNIBEL au Conseil d'Administration de votre société.

Les modalités d'exercice de la convention sont :

- la libération des actions nouvelles émises par la Société sera assurée par un mécanisme de délégation de créance au terme duquel les créances des porteurs d'OEC ayant exercé leur Option d'échange ou de conversion et pour lesquels la société UNIBEL aura choisi de demander à la Société d'émettre des actions nouvelles, seront déléguées à la Société, les actions nouvelles étant libérées par compensation avec ces créances ; dans le même temps, la Société constatera dans ses comptes une créance sur la société UNIBEL de même montant. La créance de la société UNIBEL envers la Société portera intérêts à EONIA plus une marge de 0,35 % et sera remboursable dans un délai maximum de 24 mois à compter du jour de la délégation, et
- la société UNIBEL acquittera à la Société, lors du règlement-livraison de l'Offre, un prix de 8,5 € par OEC effectivement émise dans le cadre de l'OPES correspondant au prix de l'option consentie à la société UNIBEL par la Société permettant à terme l'émission d'actions nouvelles FROMAGERIES BEL au profit des porteurs d'OEC.

Cette convention n'a produit aucun effet au titre de l'exercice 2005.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention de prestations de services avec la société UNIBEL

Au cours de l'exercice 2005, la convention de prestations de services conclue avec la société UNIBEL le 14 décembre 2001, sur autorisation de votre Conseil d'Administration du 12 décembre 2001, s'est poursuivie. Le montant versé par votre société à la société UNIBEL s'élève pour l'exercice 2005 à 2 577 487,12 euros.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 27 avril 2006

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Pierre-Henri Scacchi et Associés

Gérard BADIN

Philippe AGNELLET

5.4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PAYES PAR LE GROUPE

FROMAGERIES BEL

Honoraires des commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux

En milliers d'euros	Deloitte & Associés						Pierre-Henri Scacchi Associés (1)					
	Montants			%			Montants			%		
	2005	2004	2003	2005	2004	2003	2005	2004	2003	2005	2004	2003
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	716	629	473	61%	54%	72%	71	89	34	56%	100%	100%
Missions accessoires	416	327	140	35%	28%	21%	55			44%		
Sous-total audit	1.132	956	613	96%	82%	94%	126	89	34	100%	100%	100%
Fiscal	52	118	42	4%	10%	6%						
Juridique et social												
Technologies de l'information		99			8%							
Autres												
Sous-total autres prestations	52	217	42	4%	18%	6%	0	0	0	0%	0%	0%
Total	1.183	1.173	655	100%	100%	100%	126	89	34	100%	100%	100%

(1) Monsieur Pierre-Henri Scacchi pour l'exercice 2003

CHAPITRE 6

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société se conforme et applique les principes du Gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

6.1 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins, et de douze au plus. La durée des fonctions d'Administrateur est de six ans. Tout membre sortant est rééligible. Chaque Administrateur doit être, pendant toute la durée de ses fonctions, propriétaire d'au moins vingt actions libérées des versements exigibles. Le nombre d'Administrateurs personnes physiques et de représentants permanents de personnes morales âgées de plus de 75 ans ne pourra pas dépasser au 31 décembre de l'année, la moitié arrondie au chiffre immédiatement supérieur, des Administrateurs en fonction. Lorsque cette proportion est dépassée, le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Il n'existe pas de contrat de service liant les membres du Conseil d'administration à la Société ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

La Société n'est liée par aucun engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

6.1.1 Composition du Conseil d'administration

6.1.1.1 Président du Conseil d'administration

Gérard BOIVIN

56 ans, de nationalité française.

Coopté en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'administration au cours de la séance du 25 avril 2001.

Ratification de sa cooptation en qualité d'Administrateur par l'Assemblée Générale du 27 juin 2001. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 26 juin 2002 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle statuant en 2008 à l'effet de se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Monsieur Gérard BOIVIN est membre du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Autres mandats dans le Groupe Bel :

- Président-Directeur Général de la Société Fromageries Picon, de la Société Anonyme des Fermiers Réunis (S.A.F.R.), de la Société Industrielle Commerciale et de Participation « SICOPA » et de la Société Fromageries Bel Industries,
- Président du Conseil d'administration du GIE ALRA et des Sociétés Fromageries Bel Portugal, Bel UK, Bel Belgium, Bel Egypt SAE, Bel Polska, Bel Italia et SIEPF.
- Président du Conseil de Surveillance des Sociétés Bel Syry Cesko et Syraren Bel Slovensko,
- Représentant Permanent de SICOPA au Conseil d'administration de la Société ATAD,
- Représentant Permanent de Fromageries Bel au Conseil d'administration de la Société Bel Egypt Distribution.

Autres mandats :

Monsieur Gérard BOIVIN n'exerce aucun autre mandat en dehors du Groupe Bel.

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :

Monsieur Gérard BOIVIN n'a exercé aucun autre mandat au cours des cinq dernières années.

Adresse professionnelle :

16, Boulevard Malesherbes, 75008 Paris.

Principales activités significatives exercées en dehors de Fromageries Bel :

- Vice-Président de la FNIL et de l'ILEC ;
- Administrateur de ANIA.

Liens familiaux :

Monsieur Gérard BOIVIN n'est lié par aucun lien familial avec les autres membres du Conseil d'administration de la Société Fromageries Bel.

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Docteur en gestion ;
- 9 ans d'expérience au sein de la Société Danone ;
- 24 ans d'expérience au sein de la Société Fromageries Bel (en qualité de Directeur Général pendant cinq ans et de Président-Directeur Général depuis 2001).

Condamnation pour fraude :

Monsieur Gérard BOIVIN n'a fait l'objet d'aucune condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années.

Faillite, mise sous séquestre ou liquidation :

Monsieur Gérard BOIVIN n'a été associé à aucune faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années.

Incrimination et/ou sanction publique officielle :

Monsieur Gérard BOIVIN n'a fait l'objet d'aucune incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires.

Monsieur Gérard BOIVIN n'a jamais été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Conflits d'intérêts :

Il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de Monsieur Gérard BOIVIN à l'égard de Fromageries Bel et ses intérêts privés ou d'autres devoirs.

Arrangement ou accord :

Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel Monsieur Gérard BOIVIN aurait été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale.

Restriction :

Monsieur Gérard BOIVIN déclare être partie à un engagement collectif de conservation d'une durée minimale de 6 ans, se terminant au plus tôt le 31 mars 2010 et portant sur une action Fromageries Bel.

6.1.1.2 Administrateurs

Monsieur François BEL

75 ans, de nationalité française.

Administrateur depuis l'Assemblée Générale du 30 mai 1963. Son mandat d'Administrateur a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle statuant en 2006 à l'effet de se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Mandats dans le Groupe Bel :

Néant.

Autres mandats :

- Président du Conseil de Surveillance de la Société Unibel.
- Président du Conseil d'administration de la Société CIANAS,
- Gérant de la Société SCI Belfran,
- Administrateur de la Société C.G.F.F.

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :

Monsieur François BEL n'a exercé aucun autre mandat au cours des cinq dernières années.

Adresse professionnelle :

16, Boulevard Malesherbes, 75008 Paris.

Principales activités significatives exercées en dehors de Fromageries Bel :

Néant.

Liens familiaux :

Monsieur François BEL est :

- L'oncle de Madame Catherine SAUVIN ;
- Le grand oncle de Monsieur Antoine FIEVET.

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Monsieur François BEL est Président du Conseil d'administration de la société CIANAS, spécialisée dans le cinéma animalier ;
- Monsieur François BEL est Président du Conseil de surveillance de la société Unibel.

Condamnation pour fraude :

Monsieur François BEL n'a fait l'objet d'aucune condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années.

Faillite, mise sous séquestre ou liquidation :

Monsieur François BEL n'a été associé à aucune faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années.

Incrimination et/ou sanction publique officielle :

Monsieur François BEL n'a fait l'objet d'aucune incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires.

Monsieur François BEL n'a jamais été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Conflits d'intérêts :

Il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de Monsieur François BEL à l'égard de Fromageries Bel et ses intérêts privés ou d'autres devoirs.

Arrangement ou accord :

Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel Monsieur François BEL aurait été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale.

Restriction :

Voir § 3.3.1

Monsieur Antoine FIEVET

42 ans, de nationalité française.

Administrateur depuis l'Assemblée Générale du 27 juin 2001. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 26 juin 2002 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle statuant en 2008 à l'effet de se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Monsieur Antoine FIEVET est membre du Comité d'Audit et du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Mandats dans le Groupe Bel :

- Administrateur des Sociétés SOFICO, ATAD, SICOPA, Kars Karper, Karper Basim et Karper Gida.

Autres mandats :

- Président du Directoire de la Société Unibel,
- Co-gérant de la Société RFE,
- Administrateur de la Société C.G.F.F
- Administrateur de la Société CIANAS
- Gérant de la Société SCI MORI

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :

- Associé Gérant de la Société Unibel S.C.A de 2001 à 2005
- Président du Conseil d'administration de la Société SOFICO

Adresse professionnelle :

16, Boulevard Malesherbes, 75008 Paris.

Principales activités significatives exercées en dehors de Fromageries Bel :

Président du Directoire d'Unibel.

Liens familiaux

Monsieur Antoine FIEVET est :

- Le neveu de Madame Catherine SAUVIN ;
- Le petit neveu de Monsieur François BEL.

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Monsieur Antoine FIEVET exerce une activité significative en dehors de Fromageries Bel, dans le cadre de son mandat de Gérant puis de Membre du Directoire de la Société Unibel.

Condamnation pour fraude :

Monsieur Antoine FIEVET n'a fait l'objet d'aucune condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années.

Faillite, mise sous séquestre ou liquidation :

Monsieur Antoine FIEVET n'a été associé à aucune faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années.

Incrimination et/ou sanction publique officielle :

Monsieur Antoine FIEVET n'a fait l'objet d'aucune incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires.

Monsieur Antoine FIEVET n'a jamais été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Conflits d'intérêts :

Il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de Monsieur Antoine FIEVET à l'égard de Fromageries Bel et ses intérêts privés ou d'autres devoirs.

Arrangement ou accord :

Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel Monsieur Antoine FIEVET aurait été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale.

Restriction :

Voir § 3.3.1

Madame Catherine SAUVIN

62 ans, de nationalité française.

Administrateur depuis l'Assemblée Générale du 27 juin 1991. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 26 juin 2002 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle statuant en 2008 à l'effet de se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Mandats dans le Groupe Bel :

Néant

Autres mandats :

- Membre du Directoire de la Société Unibel.
- Administrateur des Sociétés C.G.F.F., CIANAS et SICOPA.
- Co-gérant de la Société R.F.E.

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :

- Associé Gérant de la Société Unibel S.C.A. de 1997 à 2005.

Adresse professionnelle :

16, Boulevard Malesherbes, 75008 Paris.

Principales activités significatives exercées en dehors de Fromageries Bel :

Madame Catherine SAUVIN exerce une activité significative en dehors de Fromageries Bel, dans le cadre de son mandat de Gérant puis de Membre du Directoire de la Société Unibel.

Liens familiaux :

Madame Catherine SAUVIN est :

- La nièce de Monsieur François BEL ;
- La tante de Monsieur Antoine FIEVET.

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Président du Conseil de Surveillance de la Société La Carbonique / Unibel de 1990 à 1997 ;
- Associé Gérant de la Société La Carbonique / Unibel de 1997 à 2005.

Condamnation pour fraude :

Madame Catherine SAUVIN n'a fait l'objet d'aucune condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années.

Faillite, mise sous séquestre ou liquidation :

Madame Catherine SAUVIN n'a été associé à aucune faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années.

Incrimination et/ou sanction publique officielle :

Madame Catherine SAUVIN n'a fait l'objet d'aucune incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires.

Madame Catherine SAUVIN n'a jamais été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Conflits d'intérêts :

Il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de Madame Catherine SAUVIN à l'égard de Fromageries Bel et ses intérêts privés ou d'autres devoirs.

Arrangement ou accord :

Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel Madame Catherine SAUVIN aurait été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale.

Restriction :

Voir § 3.3.1

Monsieur Philippe DELOFFRE

Représentant Permanent de Unibel SA

86 ans, de nationalité française.

Unibel SA est Administrateur depuis l'Assemblée Générale du 16 juin 1972. Le mandat d'Administrateur de la Société Unibel SA a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle statuant en 2008 à l'effet de se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

La Société Unibel SA n'exerce aucun autre mandat ou fonction dans les sociétés du Groupe Bel.

Monsieur Philippe DELOFFRE est Président du Comité d'Audit.

Mandats de M. Philippe DELOFFRE dans le Groupe Bel :

- Président du Conseil d'administration de la Société Fromageries Bel Maroc,
- Administrateur de la Société Bel Kaukauna Inc,
- Représentant Permanent de Fromageries Bel au Conseil d'administration des Sociétés SOFICO et ATAD.

Autres mandats de M. Philippe DELOFFRE :

- Président du Conseil d'administration des Sociétés C.G.F.F.
- Administrateur des Sociétés GIAC et ECOPAR
- Président d'Honneur de la Société Eco-emballage,
- Gérant des Sociétés SOGECAR, FIEVET FRERES et SCIF.

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :

Monsieur Philippe DELOFFRE n'a exercé aucun autre mandat au cours des cinq dernières années.

Adresse professionnelle :

16, Boulevard Malesherbes, 75008 Paris.

Principales activités significatives exercées en dehors de Fromageries Bel :

Monsieur Philippe DELOFFRE a exercé une activité significative en dehors de Fromageries Bel, dans le cadre de ses différents mandats sociaux.

Liens familiaux :

Monsieur Philippe DELOFFRE n'est lié par aucun lien de parenté avec les autres membres du Conseil d'administration de la Société Fromageries Bel.

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Monsieur Philippe DELOFFRE a exercé pendant plus de 12 ans des fonctions de Directeur Commercial puis de Directeur Général pendant près de 20 ans au sein du Groupe Bel.

Condamnation pour fraude :

Monsieur Philippe DELOFFRE n'a fait l'objet d'aucune condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années.

Faillite, mise sous séquestre ou liquidation :

Monsieur Philippe DELOFFRE n'a été associé à aucune faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années.

Incrimination et/ou sanction publique officielle :

Monsieur Philippe DELOFFRE n'a fait l'objet d'aucune incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires.

Monsieur Philippe DELOFFRE n'a jamais été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Conflits d'intérêts :

Il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de Monsieur Philippe DELOFFRE à l'égard de Fromageries Bel et ses intérêts privés ou d'autres devoirs.

Arrangement ou accord :

Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel Monsieur Philippe DELOFFRE aurait été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale.

Restriction :

Monsieur Philippe DELOFFRE n'a accepté aucune restriction concernant la cession dans un certain laps de temps, de sa participation dans le capital social dans Fromageries Bel.

Monsieur Philippe GIROUX

77 ans, de nationalité française.

Administrateur depuis l'Assemblée Générale du 27 juin 2001 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle statuant en 2007 à l'effet de se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Monsieur Philippe GIROUX est membre du Comité d'Audit et du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Autres mandats :

- Gérant de la Société Philippe Giroux Consulting,
- Administrateur de la Société du Cherche Midi, de la Société Didot-Bottin SA et de la Société Messine Développement.

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :

Monsieur Philippe GIROUX n'a exercé aucun autre mandat au cours des cinq dernières années.

Adresse professionnelle :

87, Avenue Henri Martin, 75116 Paris.

Principales activités significatives exercées en dehors de Fromageries Bel :

Monsieur Philippe GIROUX est Gérant de la société Philippe GIROUX Consulting.

Liens familiaux :

Monsieur Philippe GIROUX déclare n'être lié par aucun lien familial avec les autres membres du Conseil d'administration de la Société Fromageries Bel.

Expertise et expérience en matière de gestion :

Monsieur Philippe GIROUX a exercé l'activité d'avocat / conseil de sociétés et établissements bancaires, notamment en matière d'investissements, d'acquisitions, de fusions, d'implantations, de financement, d'émissions de valeurs mobilières, d'accords commerciaux, de fiscalité, de règles de concurrence et de droits des sociétés, pendant quarante années.

Condamnation pour fraude :

Monsieur Philippe GIROUX n'a fait l'objet d'aucune condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années.

Faillite, mise sous séquestre ou liquidation :

Monsieur Philippe GIROUX n'a été associé à aucune faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années.

Incrimination et/ou sanction publique officielle :

Monsieur Philippe GIROUX n'a fait l'objet d'aucune incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires.

Monsieur Philippe GIROUX n'a jamais été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Conflits d'intérêts :

Il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de Monsieur Philippe GIROUX à l'égard de Fromageries Bel et ses intérêts privés ou d'autres devoirs.

Arrangement ou accord :

Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel Monsieur Philippe GIROUX aurait été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale.

Restriction :

Monsieur Philippe GIROUX n'a accepté aucune restriction concernant la cession dans un certain laps de temps, de sa participation dans le capital social dans Fromageries Bel.

Monsieur Johnny THIJS

54 ans, de nationalité belge.

Administrateur depuis l'Assemblée Générale du 27 juin 2001, mandat renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle statuant en 2007 à l'effet de se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Autres mandats :

- Administrateur - Délégué de la Société La Poste SA,
- Administrateur des Sociétés Carrefour Belgique SA, Guylian SA, Quick SA et de Ter Beke SA.

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :

Monsieur Johnny THIJS a exercé le mandat d'Administrateur de Ter Beke SA au cours des cinq dernières années.

Adresse professionnelle :

La Poste, Centre Monnaie, 1000 Bruxelles – Belgique.

Principales activités significatives exercées en dehors de Fromageries Bel :

Monsieur Johnny THIJS exerce une activité significative en dehors de Fromageries Bel dans le cadre de ses différents mandats sociaux.

Liens familiaux :

Monsieur Johnny THIJS déclare n'être lié par aucun lien familial avec les autres membres du Conseil d'administration de la Société Fromageries Bel.

Expertise et expérience en matière de gestion :

Monsieur Johnny THIJS a acquis une expérience significative en 'General Management' pendant plus de 20 ans.

Condamnation pour fraude :

Monsieur Johnny THIJS n'a fait l'objet d'aucune condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années.

Faillite, mise sous séquestre ou liquidation :

Monsieur Johnny THIJS n'a été associé à aucune faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années.

Incrimination et/ou sanction publique officielle :

Monsieur Johnny THIJS n'a fait l'objet d'aucune incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires.

Monsieur Johnny THIJS n'a jamais été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Conflits d'intérêts :

Il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de Monsieur Johnny THIJS à l'égard de Fromageries Bel et ses intérêts privés ou d'autres devoirs.

Arrangement ou accord :

Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel Monsieur Johnny THIJS aurait été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale.

Restriction :

Monsieur Johnny THIJS n'a accepté aucune restriction concernant la cession dans un certain laps de temps, de sa participation dans le capital social dans Fromageries Bel.

Monsieur Luc LUYTEN

61 ans, de nationalité belge.

Administrateur depuis l'Assemblée Générale du 26 juin 2002, mandat renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle statuant en 2008 à l'effet de se prononcer sur les comptes de l'exercice 2007.

Monsieur Luc LUYTEN est Président du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Autres mandats :

- Gérant de la Société Human Invest,
- Administrateur et Membre du Comité de Nomination de la Société Sd-Worx,
- Membre du Conseil d'administration de l'ASBL Beethoven Académie.

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :

- Administrateur et Président du comité des rémunérations et des nominations de REAL SOFTWARE,

- Conseiller du 1^{er} ministre pour la réforme administrative publique,
- Administrateur de la Poste en Belgique.

Adresse professionnelle

Centre Monnaie, 1000 Bruxelles – Belgique.

Principales activités significatives exercées en dehors de Fromageries Bel :

Monsieur Luc LUYTEN exerce une activité significative en dehors de Fromageries Bel dans le cadre de ses différents mandats sociaux.

Liens familiaux

Monsieur Luc LUYTEN déclare n'être lié par aucun lien familial avec les autres membres du Conseil d'administration de la Société Fromageries Bel.

Expertise et expérience en matière de gestion :

Monsieur Luc LUYTEN a acquis une expérience significative dans la fonction des ressources humaines et la gestion des entreprises. Il était membre, à ce titre, de comités de direction de diverses sociétés internationales cotées depuis de nombreuses années, ainsi que membre de Conseils d'administration de différentes sociétés en Belgique, Angleterre et Pays-Bas.

Condamnation pour fraude :

Monsieur Luc LUYTEN n'a fait l'objet d'aucune condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années.

Faillite, mise sous séquestre ou liquidation :

Monsieur Luc LUYTEN n'a été associé à aucune faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années.

Incrimination et/ou sanction publique officielle :

Monsieur Luc LUYTEN n'a fait l'objet d'aucune incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires.

Monsieur Luc LUYTEN n'a jamais été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours de cinq dernières années.

Conflits d'intérêts :

Il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de Monsieur Luc LUYTEN à l'égard de Fromageries Bel et ses intérêts privés ou d'autres devoirs.

Arrangement ou accord :

Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel Monsieur Luc LUYTEN aurait été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale.

Restriction :

Monsieur Luc LUYTEN n'a accepté aucune restriction concernant la cession dans un certain laps de temps, de sa participation dans le capital social dans Fromageries Bel.

6.1.2 Pouvoirs du Président-Directeur Général

A titre de règlement intérieur, non opposable aux tiers, il a été décidé par le Conseil d'administration, dans sa séance du 27 juin 2001, de limiter les pouvoirs du Président-Directeur Général comme suit :

Le Conseil d'administration a compétence exclusive pour :

- ♦ fixer les moyens à mettre en œuvre pour la conduite de la stratégie du Groupe Bel ;
- ♦ désigner les personnes appelées à représenter la Société dans les organes dirigeants des filiales et dans tout organisme extérieur, et sociétés affiliées importantes pour le Groupe Bel, ou à être proposées comme membres de ces organes, ainsi que pour recommander les personnes à nommer en tant que Commissaires aux Comptes de ces filiales ou sociétés affiliées ;
- ♦ arrêter le budget de la Société et ses plans d'investissements ;

L'autorisation préalable du Conseil d'administration est requise en particulier pour :

- ♦ toute décision ou mesure affectant la structure juridique de la Société ou du Groupe Bel ;
- ♦ toute ouverture, fermeture, cession ou transfert d'installations, de siège, de lieux d'exploitation ou d'une partie importante de ceux-ci ;
- ♦ tout investissement ou désinvestissement supérieur à cinq (5) millions d'euros ;
- ♦ tout emprunt ou ouverture de crédit, sous quelque forme, d'un montant supérieur à cinq (5) millions d'euros ;
- ♦ toute cession, transfert, apport à un tiers ou mise en gage de toute marque, fonds de commerce ou branche d'activité d'une valeur supérieure à cinq (5) millions d'euros ou dont l'exploitation fait partie de l'objet de la Société, ainsi que tout accord avec des tiers portant sur leur exploitation ;
- ♦ tout apport de capitaux, toute acquisition, cession, transfert ou mise en gage d'actions, parts d'intérêts ou autres droits sociaux d'une valeur supérieure à cinq (5) millions d'euros ou, dans le cas d'acquisitions qui ne rentrent pas strictement dans l'objet de la Société ;
- ♦ toute acquisition, cession, transfert ou affectation en garantie de tous immeubles, droits immobiliers ou baux à long terme (notamment baux emphytéotiques) d'une valeur supérieure à cinq (5) millions d'euros ou, dans le cas d'acquisitions qui ne rentrent pas strictement dans l'objet de la Société ;
- ♦ tout don ou cadeau supérieur à l'équivalent de deux mille (2 000) euros ;
- ♦ toute opération financière à long terme.

En outre, le Conseil d'administration a décidé, au cours de sa réunion du 26 juin 2002, de ne pas dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général.

6.1.3 Jetons de présence

L'Assemblée Générale du 24 juin 2004 a décidé de porter à 250.000 euros le montant global des jetons de présence à répartir par le Conseil d'administration entre chacun de ses membres. Les jetons de présence effectivement versés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 se sont élevés à 233.200 euros.

Les règles d'attribution des jetons de présence sont les suivantes :

Le montant des jetons de présence attribués à chaque Administrateur est fixé à 15.000 euros dont la moitié lui est allouée à titre forfaitaire et l'autre moitié lui est acquise en fonction de sa présence effective aux réunions du Conseil pendant l'exercice.

Pour l'exercice 2005, la rémunération relative aux Comités du Conseil est fixée à hauteur de 5.000 euros pour la Présidence des Comités et 2.700 euros pour les Membres des Comités, pour chaque réunion. Ces rémunérations sont imputées sur le montant des jetons de présence fixé par l'Assemblée Générale. Toutefois, il est précisé que Monsieur Gérard BOIVIN n'a perçu aucune rémunération au titre des fonctions qu'il exerce au sein du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Au titre de l'année 2005, un complément exceptionnel de jetons de présence d'un montant de 1.875 euros par séance a été versé à chaque Administrateur, en fonction de sa participation effective à trois séances supplémentaires du Conseil d'administration.

C'est donc un complément exceptionnel maximum de 5.625 euros qui a été versé aux Administrateurs les plus assidus, portant ainsi le montant global maximum des jetons de présence attribués à 20.625 euros.

6.1.4 Fonctionnement du Conseil d'administration

6.1.4.1 Règlement intérieur

Il n'existe pas de règlement intérieur du Conseil d'administration précisant les droits et obligations des Administrateurs ainsi que le mode de fonctionnement du Conseil d'administration.

En revanche, le Conseil d'administration a décidé dans sa séance du 27 juin 2001 de limiter les pouvoirs du Président-Directeur Général comme il est dit au paragraphe 6.1.2. du présent document.

6.1.4.2 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de la Loi du 15 mai 2001 relative aux Nouvelles Régulations Economiques (dite Loi NRE), le Conseil d'administration a décidé, au cours de sa réunion du 26 juin 2002, que Monsieur Gérard BOIVIN exercerait les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de la Société.

Le Conseil comprend huit Administrateurs dont un Représentant Permanent de la Société UNIBEL SA, Monsieur Philippe DELOFFRE

qui a exercé, pendant de nombreuses années, la Direction Générale de la Société.

Trois Administrateurs représentent la famille FIEVET/BEL. Il s'agit de Madame Catherine SAUVIN, Monsieur François BEL et Monsieur Antoine FIEVET.

Depuis 2000, le Conseil compte trois Administrateurs « indépendants » conformément aux critères de place, c'est-à-dire qui n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. Il s'agit de Messieurs Philippe GIROUX, Avocat, Luc LUYTEN, Administrateur de la Poste en Belgique, et Johnny THIJS, Administrateur-Délégué de la Poste en Belgique.

Chaque Administrateur doit détenir au minimum 20 actions de la Société. La durée des fonctions d'Administrateur est de six ans. Tout membre sortant est rééligible.

Le Groupe mène une réflexion sur la mise en place d'une démarche d'évaluation du Conseil d'administration.

Le fonctionnement du Conseil d'administration (convocation, réunions, quorum, information des Administrateurs) est conforme aux dispositions légales et statutaires de la Société. Il est à noter que le Directeur Administratif et Financier du Groupe assume les fonctions de Secrétaire du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an :

en avril pour examiner et arrêter les comptes sociaux et consolidés,
en juin après la réunion de l'Assemblée Générale,
en octobre pour examiner les documents de gestion prévisionnelle et arrêter les comptes semestriels sociaux et consolidés,
en décembre pour arrêter le budget.

Au cours de l'année 2005, le Conseil d'administration s'est réuni huit fois. Le taux moyen de présence des Administrateurs aux séances du Conseil d'administration a été de plus de 80 % au cours de l'année.

Le Président arrête l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil d'administration et le communique dans les délais statutaires et par tous moyens appropriés à chacun de ses membres.

Les documents mis à disposition des Administrateurs leur permettent de se prononcer en toute connaissance de cause sur les points inscrits à l'ordre du jour par le Président. Ils sont communiqués aux

Administrateurs dans des délais raisonnables et au moins huit jours avant la réunion du Conseil d'administration, sauf urgence ou nécessité impérieuse.

Chaque réunion du Conseil d'administration est également l'occasion de faire le point sur l'activité de la Société, ses perspectives d'avenir et d'en ajuster les orientations stratégiques, qui sont particulièrement débattues au sein du Conseil.

Une réunion du Conseil d'administration peut être convoquée sur tout autre sujet ayant une importance significative et notamment en cas d'acquisition majeure.

Les travaux et décisions du Conseil d'administration sont formalisés dans les procès-verbaux qui rendent compte de la séance.

Chaque Administrateur dispose, outre l'ordre du jour de chaque réunion, des informations lui permettant de prendre position en toute connaissance de cause et de manière éclairée sur les points qui y sont débattus.

Lors de chaque réunion du Conseil d'administration, le Président porte à la connaissance des Administrateurs les principaux faits et événements significatifs portant sur la vie du Groupe et intervenus depuis la réunion précédente du Conseil.

Aucun prêt ou garantie n'a été accordé par la Société à ses mandataires sociaux.

En vue de la préparation de ses travaux, le Conseil d'administration a mis en place, lors de sa séance du 27 juin 2001, deux comités spécialisés :

- un Comité d'Audit,
- un Comité des Nominations et Rémunérations.

Ces Comités émettent, chacun dans son domaine de compétence, des propositions, des recommandations et avis selon le cas. Ils bénéficient d'un pouvoir consultatif et agissent sous l'autorité du Conseil d'administration. Ils lui rendent compte de leurs travaux chaque fois que nécessaire.

6.1.4.3 Comité d'Audit

Le Comité d'Audit a été créé le 27 juin 2001. Il est composé de trois membres, nommés parmi les Administrateurs, dont un est « indépendant » : Philippe DELOFFRE en est le Président, Antoine FIEVET et Philippe GIROUX en sont membres.

Le Président-Directeur Général, le Directeur Administratif et Financier et le Directeur de l'Audit interne participent à ces réunions.

Missions

Le Comité d'Audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration pour la réalisation des contrôles qui lui incombent. Pour l'exercice de sa mission, il a accès à tous les documents et informations qu'il souhaite vérifier. A cette fin, il est en droit d'obtenir de tout Responsable de la Société tous renseignements qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Il est également autorisé à demander tous avis indépendants, juridiques ou autres, nécessaires pour l'une quelconque de ses vérifications.

Le Comité d'Audit est plus particulièrement chargé :

- de s'assurer de la pertinence et de la permanence des règles et méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux, ainsi que du traitement comptable adéquat des opérations significatives effectuées par le Groupe Bel,
- de suivre la mise en place et de contrôler le fonctionnement des procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissant la fiabilité de celles-ci, d'examiner le plan annuel d'audit interne du Groupe Bel et le plan des interventions des Commissaires aux Comptes, de prendre connaissance trimestriellement des rapports d'audit interne du Groupe Bel,
- de donner au Conseil d'administration un avis sur le renouvellement du mandat ou la nomination des Commissaires aux Comptes,
- de soumettre au Conseil d'administration toutes observations et recommandations concernant principalement :
 - les comptes consolidés annuels et semestriels,
 - les éventuels changements dans les règles et méthodes comptables appliquées par le Groupe Bel dans le respect de la réglementation comptable française,
 - les décisions de la Direction Générale et les comptes prévisionnels,
 - les ajustements d'audit significatifs,
 - les éventuels commentaires que les Commissaires aux Comptes pourraient faire figurer dans leurs rapports présentés aux assemblées,

- les risques encourus par la Société quelque soit leur nature ou ses engagements à l'égard de tiers susceptibles d'avoir une incidence financière significative ainsi que les mesures que la Direction devrait envisager pour limiter ces risques,
- d'analyser avec le Directeur Administratif et Financier et les Commissaires aux Comptes toutes les questions légales et réglementaires pouvant avoir un impact significatif sur les comptes annuels et consolidés,
- de demander tout contrôle ou étude particulière, notamment au Département de l'Audit interne,
- d'analyser la situation financière du Groupe Bel en matière d'effet de levier et de formuler des recommandations au Conseil d'administration sur les propositions de la Direction de la Société concernant les financements et refinancements au regard notamment de la structure de sa dette, des liquidités à court et long terme, des devises et des instruments financiers utilisables,
- d'analyser régulièrement les propositions de la Direction concernant les structures juridiques et fiscales du Groupe Bel et faire toute proposition au Conseil d'administration sur celles-ci,
- d'examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Président du Conseil d'administration, ainsi que toute question de conflit d'intérêt dont il a connaissance.

Activité en 2005

En 2005, le Comité d'Audit s'est réuni quatre fois en présence de l'ensemble de ses membres.

Dans le cadre de sa mission, le Comité d'Audit a procédé à :

- l'examen des comptes consolidés annuels et semestriels,
- L'examen des principes comptables et options retenues par le Groupe dans le cadre de la transition aux normes IFRS,
- l'examen des résultats de l'activité et/ou objectifs à atteindre,
- l'audition des Commissaires aux Comptes, du Directeur Administratif et Financier, du Directeur du Contrôle Financier, du Directeur du Département Comptabilité et du Directeur du Département Audit interne,
- l'examen du périmètre des sociétés consolidées,
- l'examen des risques et des engagements hors bilan significatifs.

6.1.4.4 Le Comité des Nominations et Rémunérations

Le Comité des Nominations et Rémunérations a été créé le 27 juin 2001. Il est composé de quatre membres, nommés parmi les Administrateurs, dont deux sont "indépendants" : Luc LUYTEN en est le Président, Gérard BOIVIN, Antoine FIEVET et Philippe GIROUX en sont membres.

Le Directeur des Ressources Humaines Groupe assiste à ces réunions.

Missions

Le Comité des Nominations et des Rémunérations a pour mission :

- de faire toute proposition au Conseil d'administration concernant la sélection des dirigeants et mandataires sociaux ;
- de faire toute recommandation et prêter son concours au Conseil d'administration en ce qui concerne la gestion des ressources humaines. Il doit également veiller à la promotion d'un nombre suffisant de jeunes cadres au potentiel d'évolution identifié ;
- de faire toute recommandation au Conseil d'administration concernant la rémunération du Président-Directeur Général, ainsi que les rémunérations proposées par le Président-Directeur Général pour les cadres dirigeants.

Il est tenu informé de l'état des rémunérations de l'ensemble du personnel de la Société.

Activité en 2005

En 2005, le Comité des Nominations et Rémunérations s'est réuni quatre fois sous la présidence de M. Luc Luyten en présence de l'ensemble de ses membres.

Dans le cadre de sa mission, le Comité des Nominations et Rémunérations a validé le deuxième plan stratégique (2005-2007) des Ressources Humaines élaboré par la Direction des Ressources Humaines.

6.1.5 Comité de Direction

Sous l'autorité de M. Gérard BOIVIN, le Comité de Direction assure la Direction Opérationnelle de la Société et du Groupe Bel. Il met en œuvre la stratégie décidée par le Conseil d'administration, tant pour la Société que pour l'ensemble de ses filiales, assure la coordination des différentes entités du Groupe Bel et le suivi des résultats d'exploitation des Directions Opérationnelles.

Au 1^{er} avril 2006, le Comité de Direction est composé de :

Gérard BOIVIN
Président-Directeur Général

Michel ARNAUD
*Direction Recherche, Développement
et Sécurité Alimentaire*

Eric de PONCINS
Direction Stratégie et Développement

Patrick LONGUECHAUD
Direction des Ressources Humaines

Hervé RENARD
*Direction des Stratégies Commerciales et des Réseaux
transversaux*

Francis LE CAM
Direction Europe

Eric COTHENET
Direction Recherche Innovation Marques

Hubert MAYET
Direction Industrielle

Susheel SURPAL
Direction Administrative et Financière

Marina MENU
Direction Internationale

6.2 INTERETS DES DIRIGEANTS

6.2.1 Rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux

Au 31 décembre 2005, il n'existait aucun engagement pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunérations, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Au titre de l'exercice 2005, le montant global des jetons de présence attribués aux Membres du Conseil d'administration s'est élevé à 233.200 euros.

Il n'existe aucune option attribuée aux mandataires sociaux et salariés du Groupe au titre des exercices clos les 31 décembre 2005, 2004 et 2003. Par ailleurs, il n'existe pas de régimes complémentaires de retraite spécifiques mis en place pour les mandataires sociaux. Aucun mandataire social ne s'est vu octroyer une prime d'arrivée ou de départ.

Le montant global brut des rémunérations et avantages de toute nature attribués aux Membres du Conseil d'administration s'établit comme suit :

Gérard BOIVIN

Président et Directeur Général

Le montant des rémunérations et avantages de toute nature versés à Monsieur Gérard BOIVIN au titre de l'exercice 2005 s'est élevé à 596.430 euros dont 417.990 euros à titre de rémunération fixe, 153.946 euros à titre de rémunération variable, 3.869 euros à titre d'avantages en nature et 20.625 euros à titre de jetons de présence. Au titre de l'exercice 2004, le montant des rémunérations et avantages de toute nature versés à Monsieur Gérard BOIVIN s'est élevé à 546.502 euros dont 405.822 euros à titre de rémunération fixe, 117.832 euros à titre de rémunération variable, 3.848 euros à titre d'avantages en nature et 19.000 euros à titre de jetons de présence. Au titre de l'exercice 2003, le montant des rémunérations et avantages de toute nature versés à Monsieur Gérard BOIVIN s'est élevé à 440.119 euros dont 368.923 euros à titre de rémunération fixe, 53.662 à titre de rémunération variable, 3.534 à titre d'avantages en nature et 14.000 euros à titre de jetons de présence.

La rémunération variable attribuée à Monsieur Gérard BOIVIN au titre de l'exercice 2005 est liée à une atteinte d'objectifs entre d'une part la performance du Groupe (80%) et d'autre part des critères qualitatifs (20%). L'atteinte de ces objectifs et le montant de la rémunération variable de Monsieur Gérard BOIVIN sont décidés par le Comité des Nominations et Rémunérations.

Catherine SAUVIN

Administrateur

Le montant des rémunérations et avantages de toute nature versés à Madame Catherine SAUVIN au titre de l'exercice 2005 s'est élevé à 253.787,85 euros dont 18.750 euros à titre de jetons de présence reçus de la Société Fromageries Bel et 235.037,85 euros au titre de son mandat de Gérant et Associée Commanditée de la Société Unibel du 1^{er} janvier au 31 juillet 2005, puis de Membre du Directoire, du 1^{er} août au 31 décembre 2005, de la Société Unibel¹⁸. Au titre de l'exercice 2004, le montant des rémunérations et avantages de toute nature versés à Madame Catherine SAUVIN s'est élevé à 209.000 euros dont 19.000 euros à titre de jetons de présence reçus de la Société Fromageries Bel et 190.000 euros au titre de son mandat de Gérant et d'Associé Commandité de la Société Unibel. Au titre de l'exercice 2003, les rémunérations et avantages de toute nature versés à Madame Catherine SAUVIN se sont élevés à 167.600, dont 14.000 euros à titre de jetons de présence versés par la Société Fromageries Bel et 153.600 euros versés par la Société Unibel.

¹⁸ La Société UNIBEL a été transformée en Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 1^{er} août 2005.

François BEL

Administrateur

Le montant des rémunérations et avantages de toute nature versés à Monsieur François Bel au titre de l'exercice 2005 s'est élevé à 86.875 euros dont 16.875 euros à titre de jetons de présence reçus de la Société Fromageries Bel et 70.000 euros à titre de Président du Conseil de Surveillance de la Société Unibel¹⁹. Au titre de l'exercice 2004, le montant des rémunérations et avantages de toute nature versés à Monsieur François BEL s'est élevé à 87.125 euros dont 17.125 euros à titre de jetons de présence reçus de la Société Fromageries Bel et 70.000 euros au titre de son mandat de Président du Conseil de surveillance de la Société Unibel. Au titre de l'exercice 2003, les rémunérations et avantages de toute nature versés à Monsieur François BEL se sont élevés globalement à 79.000, dont 14.000 euros à titre de jetons de présence versés par la Société Fromageries Bel et 65.000 au titre de son mandat de Président du Conseil de surveillance de la Société Unibel.

Philippe DELOFFRE

Représentant Permanent d'Unibel SA

Les sommes versées par la Société Fromageries Bel à la Société Unibel, au cours de l'exercice 2005, se sont élevées à 2.577.487,12 euros, au titre d'un contrat de management fees.

Les sommes versées par la Société Fromageries Bel, au titre de l'exercice 2005 à Monsieur Philippe DELOFFRE se sont élevées à 20.000 euros. Au titre de l'exercice 2004, les sommes versées par la Société Fromageries Bel à Monsieur Philippe DELOFFRE se sont élevées à 26.500 euros. Au titre de l'exercice 2003, les rémunérations et avantages de toute nature versés à Monsieur Philippe DELOFFRE se sont élevés globalement à 60.000 euros.

Antoine FIÉVET

Administrateur

Le montant des rémunérations et avantages de toute nature versés à Monsieur Antoine FIÉVET au titre de l'exercice 2005 s'est élevé à 315.900,68 euros dont 42.225 euros à titre de jetons de présence reçus de la Société Fromageries Bel, 270.104,07 euros au titre de son mandat de Gérant et Associé Commandité du 1^{er} janvier au 31 juillet 2005, puis de Président du Directoire, du 1^{er} août au 31 décembre 2005, de la Société Unibel²⁰ et 3.571,61 euros à titre d'avantages en nature. Au titre de l'exercice 2004, le montant des rémunérations et avantages de toute nature versés à Monsieur Antoine FIEVET s'est élevé à

¹⁹ Idem.

²⁰ Idem.

215.122,76 euros dont 19.000 euros à titre de jetons de présence reçus de la Société Fromageries Bel, 190.000 euros au titre de son mandat de Gérant et d'Associé Commandité de la Société Unibel et 6.122,76 euros à titre d'avantages en nature. Au titre de l'exercice 2003, le montant des rémunérations et avantages de toute nature versés à Monsieur Antoine FIEVET s'est élevé à 170.367 euros, dont 14.000 euros à titre de jetons de présence reçus de la Société Fromageries Bel, 153.600 euros au titre de son mandat de Gérant et d'Associé Commandité de la Société Unibel et 2.767 euros à titre d'avantage en nature.

Philippe GIROUX

Administrateur

Le montant des rémunérations et avantages de toute nature versés à Monsieur Philippe GIROUX au titre de l'exercice 2005 s'est élevé à 42.225 euros à titre de jetons de présence reçus de la Société Fromageries Bel. Au titre de l'exercice 2004, le montant des rémunérations et avantages de toute nature versés à Monsieur Philippe GIROUX s'est élevé à 41.500 euros à titre de jetons de présence reçus de la Société Fromageries Bel. Au titre de l'exercice 2003, le montant des rémunérations et avantages de toute nature versés à Monsieur Philippe GIROUX s'est élevé à 68.220 euros dont 33.820 euros à titres de jetons de présence reçus de la Société Fromageries Bel et 34.400 reçus de la Société Unibel.

Luc LUYTEN

Administrateur

Le montant des rémunérations et avantages de toute nature versés à Monsieur Luc LUYTEN au titre de l'exercice 2005 s'est élevé à 36.875 euros à titre de jetons de présence reçus de la Société Fromageries Bel. Au titre de l'exercice 2004, le montant des rémunérations et avantages de toute nature versés à Monsieur Luc LUYTEN s'est élevé à 37.000 euros à titre de jetons de présence reçus de la Société Fromageries Bel. Au titre de l'exercice 2003, le montant des rémunérations et avantages de toute nature versés à Monsieur Luc LUYTEN s'est élevé à 45.040 euros dont 31.240 euros à titre de jetons de présence reçus de la Société Fromageries Bel et 13.800 euros reçus de la Société Unibel.

Johnny THIJS*Administrateur*

Le montant des rémunérations et avantages de toute nature versés à Monsieur Johnny THIJS au titre de l'exercice 2005 s'est élevé à 15.000 euros à titre de jetons de présence reçus de la Société Fromageries Bel. Au titre de l'exercice 2004, le montant des rémunérations et avantages de toute nature versés à Monsieur Johnny THIJS s'est élevé à 15.250 euros à titre de jetons de présence reçus de la Société Fromageries Bel. Au titre de l'exercice 2003, Le montant des rémunérations et avantages de toute nature versés à Monsieur Johnny THIJS s'est élevé à 30.100 euros dont 14.000 euros à titre de jetons de présence reçus de la Société Fromageries Bel et 16.100 euros reçus de la Société Unibel.

Provisions pour indemnités de départ à la retraite

NOMS	MONTANT	
	2004	2005
Gérard BOIVIN	109,3 K€	129,3 K€
Autres membres du Comité de Direction	459,7 K€	519,4 K€

MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION

Au titre de l'exercice 2005, le montant global des rémunérations directes et indirectes attribuées aux Membres du Comité de Direction s'établit comme suit :

Année	Jetons de présence	Avantage en nature voiture	Rémunération variable	Rémunération fixe	Total 2004
2004	19.000	35.702	524.128	2.172.004	2.750.834
2005	20.625	35.788	584.023	2.315.273	2.955.709

Les critères d'attribution de la rémunération variable annuelle des dirigeants sont articulés autour de l'atteinte de trois catégories d'objectifs :

- les objectifs liés à la performance du Groupe (qui représente au moins 50% de la rémunération variable) ;
- les objectifs liés à la performance de l'entité spécifique du dirigeant ;
- les objectifs liés à la performance individuelle du dirigeant.

6.2.2 Actions détenues par les mandataires sociaux

Il est rappelé ici qu'il n'existe aucun titre donnant accès au capital ; ni le Président, ni aucun autre mandataire social ne dispose d'option.

M. Gérard BOIVIN est propriétaire de 269 actions Fromageries Bel.

M. François BEL est propriétaire de 18.145 actions Fromageries Bel. M. François Bel est aussi membre du groupe d'actionnaires, qui (décisions CMF n°200C1042 du 3 juillet 2000 et n° 201C0763 du 28 juin 2001) contrôlent de concert la société Fromageries Bel avec 67,8% du capital et 71,5 % des droits de vote au 29 mars 2006. M. François BEL est également membre du groupe d'actionnaires qui contrôlent de concert la société Unibel, société mère de Fromageries Bel (décision et information Amf n°206C0150 du 24/01/2006), avec 86,7% du capital et 98 % des droits de vote d'Unibel au 18 janvier 2006.

M. Antoine FIEVET est propriétaire ou nu-propriétaire de 4.828 actions Fromageries Bel. M. Antoine FIEVET est aussi membre du groupe d'actionnaires, qui (décisions CMF n°200C1042 du 3 juillet 2000 et n° 201C0763 du 28 juin 2001) contrôlent de concert la société Fromageries Bel avec 67,8% du capital et 71,5 % des droits de vote au 29 mars 2006. M. François BEL est également membre du groupe d'actionnaires qui contrôlent de concert la société Unibel, société mère de Fromageries Bel (décision et information Amf n°206C0150 du 24/01/2006), avec 86,7% du capital et 98 % des droits de vote d'Unibel au 18 janvier 2006.

Mme Catherine SAUVIN est propriétaire de 7.204 actions Fromageries Bel. Mme Catherine SAUVIN est aussi membre du groupe d'actionnaires, qui (décisions CMF n°200C1042 du 3 juillet 2000 et n° 201C0763 du 28 juin 2001) contrôlent de concert la société Fromageries Bel avec 67,8% du capital et 71,5 % des droits de vote au 29 mars 2006. M. François BEL est également membre du groupe d'actionnaires qui contrôlent de concert la société Unibel, société mère de Fromageries Bel (décision et information Amf n°206C0150 du 24/01/2006), avec 86,7% du capital et 98 % des droits de vote d'Unibel au 18 janvier 2006.

M. Philippe DELOFFRE est propriétaire de 2.100 actions Fromageries Bel.

M. Philippe GIROUX est propriétaire de 100 actions Fromageries Bel.

M. Johnny THIJS est propriétaire de 200 actions Fromageries Bel.

M. Luc LUYTEN est propriétaire de 100 actions Fromageries Bel.

6.2.3 Plans d'options d'achat et de souscription d'actions

NEANT

6.2.4 Informations sur les opérations conclues avec les membres des organes d'Administration, de direction et de surveillance

Conventions réglementées²¹ :

Au cours de l'exercice 2005, deux conventions relevant des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce ont été conclues avec la Société, et soumises par conséquent au contrôle du Conseil d'administration en 2005.

Il s'agit d'une part d'une convention d'avance de trésorerie d'un montant de 115 millions d'euros au bénéfice d'Unibel, autorisée par le Conseil au cours de sa séance du 20 septembre 2005, et d'autre part d'une convention d'option et de délégation au bénéfice d'Unibel, autorisée par le Conseil au cours de sa séance du 21 novembre 2005.

Il est précisé que les intéressés à ces conventions, à savoir Madame Catherine SAUVIN, Monsieur Antoine FIEVET et Monsieur Philippe DELOFFRE n'ont pas pris part au vote lors des délibérations du Conseil sur l'autorisation de ces conventions.

Conventions portant sur des opérations courantes :

Au titre de l'exercice 2005, la Société a conclu des conventions intra-groupe avec ses filiales relevant des dispositions de l'article L. 225-39 du Code de commerce, c'est-à-dire portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Il s'agit principalement de conventions relatives à l'achat et la vente de matières premières et autres produits, les fournitures de prestations de services et d'assistance de nature administrative, financière et juridique au titre de conventions de Management Fees, de conventions de trésorerie, de conventions de redevance de marques, de savoir-faire, rémunérées conformément aux pratiques commerciales de la Société.

²¹ Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice clos le 31 décembre 2005 figure au § 5.3 du présent document

6.2.5 Transactions effectuées par les mandataires sociaux sur les titres de la Société

Au cours de l'exercice 2005 et jusqu'à ce jour, aucun mandataire social n'a déclaré avoir vendu des actions de la Société ; de même, les mandataires sociaux ont déclaré ne pas avoir de positions ouvertes sur les titres de la Société.

6.3 INTERESSEMENT DU PERSONNEL

6.3.1 Contrats d'intéressement et de participation

Un accord sur la participation a été signé avec les partenaires sociaux le 8 septembre 2005 pour 3 années : 2005, 2006 et 2007.

La formule de calcul comprend la formule légale et une formule dérogatoire, la plus favorable étant appliquée.

Le 19 janvier 2006, la Direction Générale représentée par la DRH France a signé un accord d'intéressement avec les partenaires sociaux.

Cet accord, valable pour une durée de 3 ans, prévoit la mise en place d'un dispositif d'intéressement à partir de 2006 pour un premier paiement en 2007, en fonction des résultats obtenus.

6.3.2 Options conférées au personnel sur les actions de la Société

Il n'existe aucune option attribuée aux mandataires sociaux et salariés du Groupe au titre des exercices clos les 31 décembre 2005, 2004 et 2003.

6.3.3 Attributions et levées d'options sur les actions de la Société intervenues au cours de l'exercice

NEANT

6.4 COMPTE RENDU DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE (ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE)

Le Président-Directeur Général place le système de contrôle interne du Groupe Bel au cœur de ses préoccupations.

Le contrôle interne représente l'ensemble des moyens permettant d'obtenir une assurance raisonnable – et non une certitude - que les risques seront maîtrisés et les objectifs fondamentaux de l'entreprise seront atteints :

- la réalisation et l'optimisation des opérations,
- la fiabilité des informations financières,
- la conformité aux lois et règlements.

Dans ce cadre, l'ensemble des acteurs du Groupe Bel participe au processus de contrôle interne. Les membres du Conseil d'administration, les dirigeants, les auditeurs internes et l'ensemble des collaborateurs jouent un rôle dans la maîtrise des activités. Les cadres opérationnels et fonctionnels sont garants d'une gestion efficace des risques associés aux domaines qui dépendent de leurs responsabilités.

6.4.1 Organisation générale des procédures de contrôle interne au niveau de la Société

6.4.1.1 Acteurs et structures

Le Conseil d'administration, dans le cadre de l'exercice de ses prérogatives, supervise les activités et fixe les grandes orientations stratégiques du Groupe.

Le Conseil d'administration s'appuie sur les travaux préparatoires de ses deux comités spécialisés à savoir : le Comité des Nominations et Rémunérations et le Comité d'Audit.

6.4.1.1.1 Structure de l'entreprise

Au 31 décembre 2005, le périmètre de consolidation de Fromageries Bel incluait 45 sociétés réparties dans 23 pays différents. Les entités composant ces filiales sont réparties entre trois Directions opérationnelles : la Direction Europe et la Direction Internationale pour les entités commerciales, la Direction Industrielle pour les entités industrielles. Les Directions fonctionnelles complètent de façon transverse au niveau du Groupe le système de pilotage et de supervision des filiales. Chacun des dix membres du Comité de Direction du Groupe est ainsi personnellement investi de responsabilités opérationnelles par métier ou par fonction. Le Comité de Direction du Groupe se réunit deux fois par mois sous l'autorité du Président- Directeur Général. Ce Comité assure la direction opérationnelle du Groupe, met en œuvre la stratégie du Groupe définie par le Conseil d'administration, définit les orientations budgétaires, s'assure de la cohérence des actions engagées par l'ensemble des filiales et décide des plans d'actions à mettre en œuvre. La composition et les fonctions des membres du Comité de Direction sont présentées au § 6.1.5 du présent document.

6.4.1.1.2 Délégations de pouvoirs et domaines de responsabilités

Les procédures de délégations de pouvoirs ont été formalisées en France. Elles couvrent les domaines réglementés. Le Département Juridique en coordination avec la Direction des Ressources Humaines en supervise la mise en place sur les délégués remplissant les critères d'autorité, de compétence, d'autonomie et de moyens.

Le processus de signature des contrats publicitaires, des opérations promotionnelles et de validation des contrats commerciaux est défini au niveau du Groupe.

Les délégations de signature en matière de paiement et d'engagement de dépenses centrales sont documentées pour tout le personnel du siège.

Les responsabilités des cadres sont définies dans les fiches de définition de fonction associées à leur poste.

6.4.1.2 Politique en matière de ressources humaines

La mission assignée à la Direction des Ressources Humaines est de renforcer, optimiser et mobiliser les compétences individuelles et collectives pour réaliser les performances indispensables à l'atteinte des objectifs du Groupe Bel. Cette vocation est déclinée dans le plan stratégique de Ressources Humaines proposé par la Direction et revu par le comité des Nominations et Rémunérations.

En 2005, le Groupe Bel a étendu les activités de son université d'entreprise CAMPUS en créant un séminaire de formation destiné à tous les cadres sur le thème « Travailler en mode projet », en organisant un cursus pour le métier du Marketing « BELMARK » et en accélérant la mise en commun des bonnes pratiques au sein des usines de production.

Le Groupe Bel a renforcé son processus de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences qui lui permet de détecter les potentiels, développer la mobilité interne et d'assurer la continuité du management.

6.4.2 Présentation synthétique des principaux facteurs de risques

La Société évalue régulièrement les risques exogènes et endogènes auxquels elle est confrontée, et en particulier ceux encourus du fait de la production et de la commercialisation de produits alimentaires. Ainsi, la gestion des risques liés à la qualité des produits et à la sécurité alimentaire est l'un des fondements de la culture du Groupe Bel. Cette priorité est associée à la maîtrise du processus industriel et de son impact sur l'environnement. D'autre part, le respect des obligations en termes de contrats avec les distributeurs et de relations avec les consommateurs (campagnes publicitaires et actions promotionnelles) est également l'une des composantes clefs du dispositif de contrôle interne appliqué au sein du Groupe Bel.

Les risques inhérents aux activités du Groupe Bel sont pris en compte dans l'élaboration des budgets et la détermination des objectifs alloués au Groupe Bel et à ses filiales. Les risques de taux de change, de concurrence accrue, de fluctuation des prix des matières premières, d'évolution réglementaire en matière environnementale, de ralentissement de la consommation sur un ou plusieurs marchés, sont également analysés.

6.4.3 Procédures de contrôle interne mises en place par la Société

Les procédures de contrôle interne mises en place dans la Société sont fondées sur l'adéquation entre le niveau de contrôle et les enjeux et objectifs du Groupe.

6.4.3.1 Sécurité alimentaire et réglementation produit

Le Groupe Bel a créé en 2001 une fonction Sécurité Alimentaire centralisée, rattachée à la Direction Recherche Développement Sécurité Alimentaire (devenue DRDSA), dont les attributions lui permettent d'obtenir une vision globale de la chaîne alimentaire, des fournisseurs aux consommateurs.

Dans ce cadre, la Direction Sécurité Alimentaire est chargée :

- de la stratégie préventive du Groupe Bel en matière de sécurité alimentaire et de la coordination des actions qui en découlent,
- des processus d'anticipation des risques alimentaires et de prévention des crises,
- de la gestion des alertes et des crises,
- de la construction d'un système de veille fondé sur un reporting des filiales,

de la participation à des réseaux de professionnels dédiés à la Sécurité Alimentaire.

La Direction Recherche Développement Sécurité Alimentaire est aussi garante du respect des obligations réglementaires attachées aux produits, notamment en termes de composition, d'étiquetage, d'emballage, de publicité, de nutrition et de régimes douaniers.

En outre, elle définit les plans de surveillance, appliqués par les entités industrielles, et s'assure de la qualité du système de traçabilité amont, aval, et composants / composés.

La Direction Recherche Développement Sécurité Alimentaire intervient également dans les contrôles des normes appliquées dans les établissements du Groupe Bel, (hygiène...).

6.4.3.2 Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement

Le Groupe Bel s'est doté d'une charte qualité transmise à tous ses prestataires et diffusée à l'ensemble du personnel. Cette charte est relayée par une Direction Qualité détachée dans chaque usine du Groupe Bel, qui dépend de la Direction Industrielle.

Le Groupe Bel a souhaité s'engager dans la certification ISO 9001-2000 de ses établissements français ainsi que de ses principaux sites étrangers. Toutes les entités industrielles françaises, polonaises et marocaines sont désormais certifiées ISO 9001-2000, et le Groupe Bel poursuit sa politique d'amélioration continue de la chaîne de fabrication, de conditionnement et de distribution de ses produits.

Les responsables opérationnels bénéficient de l'expertise de la fonction dédiée à la Sécurité et à l'Environnement, qui s'assure notamment que les dispositifs de production répondent aux normes, aide les maîtrises d'ouvrage, compare les procédures industrielles aux meilleures pratiques du Groupe Bel et du secteur, et collabore avec les assureurs de la Société. Les plans d'actions que la Direction Recherche Développement Sécurité Alimentaire élabore sont suivis et testés dans toutes les filiales. Le Groupe Bel continue d'investir dans des mesures visant à réduire les atteintes à l'environnement qui sont décrites dans le rapport de gestion.

6.4.3.3 Commercialisation

Les contrats de distribution font l'objet de procédures de validation systématiques, par le Département Juridique et les Directions Commerciales concernées ou, dans les filiales étrangères, par des Conseils locaux.

Les documents publiés à l'attention des consommateurs, ainsi que les opérations publicitaires ou promotionnelles en France et sur les marques internationales sont également soumis à un contrôle très strict. Les actions marketing des filiales étrangères pour leurs propres marques sont contrôlées par le management local, en collaboration avec les Conseils locaux et les agences de publicité et de promotion choisies.

6.4.4 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

6.4.4.1 Organisation de la fonction comptable et financière

- Direction Administrative et Financière

La fonction Administrative et Financière du Groupe Bel est assurée par une Direction Administrative et Financière centrale qui supervise les Directions Financières de chacune des filiales françaises et étrangères du Groupe Bel. Les Directions suivantes sont rattachées à la Direction Administrative et Financière du Groupe Bel :

- Direction du Contrôle Financier,
- Direction Comptable,
- Direction de l'Organisation et des Systèmes d'Information,
- Direction de la Fiscalité,
- Direction de la Trésorerie,
- Direction Juridique

La Direction Administrative et Financière définit la stratégie financière du Groupe Bel.

Elle établit également le reporting financier mensuel du Groupe qu'elle présente au Comité de Direction.

La Direction Administrative et Financière est également responsable du processus budgétaire. L'ensemble des entités du Groupe Bel sont intégrées dans un processus budgétaire annuel. Le budget est établi chaque année à partir d'octobre et arrêté par le Conseil d'administration en décembre pour l'année suivante. Il fait l'objet d'un suivi mensuel et d'une actualisation trimestrielle.

- Direction du Contrôle Financier

La Direction du Contrôle Financier est responsable de la production de l'ensemble des informations financières consolidées du Groupe, tant sur le plan de la consolidation statutaire que de la consolidation des données de gestion.

Les comptes consolidés sont établis sur une base trimestrielle par le service consolidation.

Les comptes retraités des filiales étrangères établis pour les besoins de la consolidation sont préparés localement dans chaque pays sur la base d'une liasse de consolidation, conformément aux règles et méthodes comptables du Groupe Bel.

Le service consolidation analyse et contrôle les liasses de consolidation, prépare les écritures de consolidation des comptes ainsi que l'information financière relative aux comptes consolidés.

Des instructions détaillées d'arrêté des comptes retraités sont établies par la Direction du Contrôle Financier et transmises aux responsables financiers des filiales du Groupe Bel.

Le service contrôle de gestion du Groupe prépare et reporte mensuellement au Comité de Direction les indicateurs de performances de gestion du Groupe Bel dans le cadre d'un format spécifiquement adapté à l'activité du Groupe Bel et élaboré en interne.

Ce service a également la responsabilité de l'animation du processus budgétaire.

- Direction Comptable

La Direction Comptable du Groupe Bel est responsable de la préparation des comptes sociaux, semestriels et annuels, de la Société Fromageries Bel et de l'ensemble des filiales françaises du Groupe.

La Direction Comptable du Groupe Bel a la responsabilité de l'ensemble des déclarations fiscales liées à la Société Fromageries Bel et ses filiales françaises dans le respect de la stratégie fiscale définie par le Groupe.

- Direction de la Fiscalité

Cette Direction, créée en 2004, est chargée de la définition et de la mise en application des stratégies fiscales du Groupe Bel sous la responsabilité de la Direction Administrative et Financière.

Son périmètre d'intervention concerne aussi bien les problématiques Groupe que la maîtrise des stratégies et des risques fiscaux potentiels liés aux particularités de la réglementation des différents pays dans lesquels le Groupe Bel est implanté.

- Direction de la Trésorerie

Cette Direction est responsable de la gestion de l'ensemble des opérations de trésorerie effectuées dans le Groupe Bel.

Elle a notamment la responsabilité de proposer à la Direction Administrative et Financière les politiques et techniques financières permettant au Groupe Bel de se couvrir contre les fluctuations des devises auxquelles le Groupe Bel est fortement soumis du fait de son activité et de ses implantations internationales.

Le Groupe Bel a mis en place depuis 2002 une politique de change centralisée visant à couvrir le risque budgétaire sur les achats et ventes de devises pour toutes les entités françaises, européennes et nord américaines.

- Direction Juridique

Cette Direction est responsable de la sécurité juridique de l'ensemble des opérations effectuées par le Groupe Bel.

Elle a notamment la responsabilité de veiller à la sécurité juridique de l'ensemble des engagements du Groupe que ce soit en France ou ponctuellement à l'étranger. Elle s'appuie, le cas échéant, sur l'expertise de Conseils extérieurs pour des problématiques juridiques particulières ou liées à des réglementations locales. Dans le cadre de ses missions, elle intervient en amont avec une activité de conseil auprès de la Direction Générale et des différentes Directions opérationnelles du Groupe, elle est aussi responsable de la gestion des éventuels contentieux. Elle veille également à la protection juridique des marques du Groupe et à la conformité des réglementations économiques et financières.

En 2005, la Direction Juridique a notamment mis en place un outil informatique de suivi et d'animation de la vie sociale des filiales françaises et étrangères et de gestion de l'ensemble des contrats en cours de préparation ou signés par l'ensemble des Directions opérationnelles du Groupe.

La Direction Juridique est également chargée de la gestion centralisée de la couverture des risques et de la gestion d'un programme d'assurance international intégrant l'ensemble des filiales du Groupe.

6.4.4.2 Audit interne

Le Groupe Bel est doté d'un Département d'Audit interne central rattaché directement au Président du Conseil d'administration et au Président du Comité d'Audit.

Ce Département évalue la fiabilité des systèmes de contrôle interne mis en place par le management tant au niveau des fonctions centrales que dans les filiales françaises et étrangères.

Les travaux effectués sont réalisés conformément aux normes et pratiques d'audit interne en vigueur.

Les missions effectuées ont principalement pour objet de promouvoir un fonctionnement satisfaisant du contrôle interne des risques opérationnels, d'examiner la fiabilité des comptes des filiales et de permettre également de faire un suivi des recommandations émises lors de précédentes interventions.

Le Département d'Audit interne rend compte de l'avancement de ses travaux et présente ses conclusions et recommandations lors des réunions du Comité d'Audit. Il établit des rapports écrits à l'attention des responsables opérationnels.

L'équipe d'Audit interne centrale est composée d'un Directeur et de quatre Auditeurs.

6.4.4.3 Systèmes d'informations

Les systèmes d'informations sont centralisés et gérés pour le Groupe Bel par la Direction de l'Organisation Informatique rattachée à la Direction Administrative et Financière.

Le Groupe Bel a récemment mis en place le logiciel SAP pour traiter les principaux aspects de comptabilité sociale au niveau de certaines filiales. Dans certains pays, des systèmes spécifiques et adaptés aux caractéristiques de la réglementation locale et à la taille de l'entité du Groupe Bel ont été installés.

Concernant l'élaboration des comptes consolidés, le Groupe Bel utilise la version HFM du logiciel HYPERION pour établir ses comptes consolidés 2005 conformément aux normes IFRS.

6.4.4.4 Arrêtés annuels et semestriels des comptes consolidés du Groupe BEL

Le Groupe Bel établit des comptes consolidés semestriels et annuels au 30 juin et au 31 décembre de chaque année.

Les filiales établissent des comptes retraités pour les besoins de la consolidation conformément aux règles comptables du Groupe Bel et dans le cadre des instructions émises par la Direction du Contrôle Financier.

Les principales options d'arrêtés et les estimations comptables significatives sont anticipées et définies par le Groupe Bel. Une documentation précise des options retenues est conservée par la Direction du Contrôle Financier.

6.4.4.5 Arrêtés des comptes consolidés 2005 conformément aux règles comptables internationales

Le Groupe Bel s'est conformé à la réglementation européenne relative à l'application des normes comptables internationales (IFRS) à compter de l'exercice 2005. Ces comptes sont présentés dans le cadre des dispositions prévues par la norme IFRS 1 sous forme comparative par rapport à l'exercice 2004 établi dans le même référentiel.

6.4.4.6 Perspectives et plan d'action mis en place par le Groupe en matière de contrôle interne

Le Groupe a décidé d'accélérer en 2006 son plan d'action et d'entrer dans une dynamique d'amélioration continue de son contrôle interne.

Les principales décisions suivantes à mettre en œuvre dans les prochains mois ont été arrêtées :

- Poursuite de l'établissement d'une cartographie complète et détaillée des risques pour le Groupe, et développement d'une documentation de contrôle des processus ;
- Déclinaison d'un programme de travail précis en relation avec les directions opérationnelles du Groupe permettant d'affiner la démarche d'examen du contrôle interne.

6.5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des Commissaires aux comptes établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société Fromageries Bel, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2005

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société FROMAGERIES BEL et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 27 avril 2006

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Pierre-Henri Scacchi et Associés

Gérard BADIN

Philippe AGNELLET

CHAPITRE 7

EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

7.1 EVOLUTION RECENTE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

Voir le § 4.1.2.2 du présent document : « Produits et marchés »

Voir le § 5.1.1 du présent document : « Comptes consolidés au 31 décembre 2005 »

Assemblée Générale Extraordinaire de Fromageries Bel du 21 novembre 2005 :

L'Assemblée Générale a approuvé les résolutions suivantes :

- L'autorisation d'émission par Unibel, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières représentatives de créance sur Unibel, donnant accès à terme au capital de Fromageries Bel, à remettre dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par Unibel ;
- Pouvoirs pour formalités.

L'Assemblée Générale a, par ailleurs, rejeté la résolution suivante :

- L'autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital émises par la Société réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou autre.

Assemblée Générale Ordinaire de Fromageries Bel du 29 décembre 2005 :

L'Assemblée Générale a approuvé l'ensemble des résolutions qui lui ont été proposées, à savoir :

- Distribution à titre exceptionnel d'une somme de 18,75 euros par action ;
- Mise en paiement de la distribution exceptionnelle, soit par versement en numéraire à intervenir au plus tard le 31 décembre 2005, soit par compensation avec une créance liquide et exigible de la Société à l'égard d'un actionnaire ;
- Pouvoirs pour formalités.

7.2 PREMIER TRIMESTRE 2006

(En milliers d'euros.)

I. — Société mère :

	2006	2005
Premier trimestre	285 796	240 488
Fromages	262 133	218 651
Industrie et autres	23 663	21 837

Les comptes sociaux demeurant établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises en vigueur (Plan Comptable Général 1999 et Règlements du

Comité de la Réglementation Comptable), les chiffres d'affaires de la Société Mère présentés ci-dessus sont toujours déterminés selon les normes comptables françaises.

II. — Comptes consolidés du groupe :

	2006	2005
Premier trimestre	417 689	406 003
Fromages	382 749	368 446
Industrie et autres	34 940	37 557

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 mars 2006 augmente de 2.9 % (dont 3.9 % pour le secteur "Fromages") par rapport à l'exercice précédent.

A taux de change et périmètre comparables, la hausse est de 2.8 % (avec une progression de 3.7 % pour le secteur "Fromages"), les effets "change" compensant les effets "périmètre".

7.3 PERSPECTIVES D'AVENIR

Le premier trimestre 2006 confirme la bonne tenue des marques du Groupe, à la fois sur les marchés européens et ceux des autres pays ; alors que les marchés continuent de baisser en volume sur les pays d'Europe de l'Ouest, les ventes de fromages fondus et frais fondus du Groupe sont stables par rapport à l'année 2005.

Le Groupe table sur un renforcement de ses marges en 2006, avec des efforts de rationalisation industrielle se poursuivant ; le Groupe a en effet annoncé son intention de fermer l'usine de Wangen en Allemagne en février 2006, et étudie actuellement le plan de relocalisation de ses productions. Par ailleurs, les soutiens publi-promotionnels seront maintenus, ainsi que les efforts de lancement de nouveaux produits (Squeeze de La vache qui rit en Europe, Minibaybel brebis et olives en France, La vache qui rit Extra-light, La vache qui rit « renforcée en calcium et en vitamine D » en Egypte, etc) et de rajeunissement des gammes existantes (Leerdammer en Allemagne, Vesela Krava en Slovaquie, Les Enfants au Maroc). Le Groupe cherchera en particulier à renforcer les partenariats avec les grands distributeurs afin d'améliorer les animations sur les lieux de vente.

Les efforts seront également poursuivis pour développer le secteur de la restauration, avec des développements dans de nouveaux pays en Europe.

Le Groupe poursuivra également sa politique d'investissements industriels, avec la rénovation de l'usine de Ribeira Grande au Portugal et la finalisation de la construction de la nouvelle usine en Algérie, ainsi que de l'installation de nouvelles lignes de production de Mini Babybel dans l'usine américaine de Leichfield.

Fin février 2006, le Groupe a également finalisé l'acquisition de la société turque Karper, fabricant de fromages fondus et de divers produits pour le canal catering, et dont le chiffre d'affaires en 2005 a été de l'ordre de 10 millions d'euros.

CHAPITRE 8

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les documents juridiques (Statuts, procès-verbaux des Assemblées Générales, rapports des Commissaires aux Comptes et autres documents sociaux) et renseignements relatifs à la Société peuvent être consultés au siège social de la Société, sis au 16, boulevard Malesherbes – 75008 PARIS.

Par ailleurs, le site internet www.groupe-bel.com contient un certain nombre d'informations sur les activités et l'organisation de la Société et de ses filiales, en France et à l'Etranger.

Le tableau ci-dessous détaille l'ensemble des informations publiées ou rendues publiques entre le 1^{er} janvier 2005 et le 5 mai 2006.

Thème	Date	Lieu de consultation
Déclaration des transactions sur actions propres	10/01/2005	www.amf-france.org
Déclaration des transactions sur actions propres	18/01/2005	www.amf-france.org
Déclaration des transactions sur actions propres	31/01/2005	www.amf-france.org
Chiffre d'affaires du 4 ^{ème} trimestre 2004	14/02/2005	balo.journal-officiel.gouv.fr
Résultats Annuels 2004	28/04/2005	www.amf-france.org
Comptes de l'exercice 2004 provisoires	02/05/2005	balo.journal-officiel.gouv.fr
Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2005	13/05/2005	balo.journal-officiel.gouv.fr
Avis de réunion valant convocation à l'Assemblée Générale du 23 juin 2005	23/05/2005	balo.journal-officiel.gouv.fr
Comptes de l'exercice 2004 définitifs	25/05/05	balo.journal-officiel.gouv.fr
Publication des droits de vote 2005	08/07/2005	balo.journal-officiel.gouv.fr
Approbation sans modification des documents comptables de l'exercice 2004 publiés au BALO du 25 mai 2005 par l'Assemblée Générale du 23 juin 2005	08/07/2005	balo.journal-officiel.gouv.fr
Le Groupe Bel annonce le projet de transfert, par voie d'apport en nature, des titres de participations étrangères détenus par Fromagerie Bel S.A. au profit de la société SICOPA.	08/08/2005	www.bel-group.com
Chiffre d'affaires du 2 ^{ème} trimestre 2005	12/08/2005	balo.journal-officiel.gouv.fr
Avis de réunion valant convocation à l'Assemblée Générale du 21 novembre 2005	19/10/2005	balo.journal-officiel.gouv.fr
Résultat du 1 ^{er} semestre 2005	20/10/2005	www.amf-france.org

Un accord est intervenu sur le rachat des parts détenues par le groupe Lactalis dans le capital de Unibel. Cet accord reste conditionné à l'avis favorable de l'Autorité des marchés financiers (Amf).	21/10/2005	www.bel-group.com
Comptes et Annexe au 30 juin 2005, rapport d'activité au 30 juin 2005, rapport des commissaires aux comptes sur l'information semestrielle 2005	09/11/2005	www.amf-france.org
Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2005	14/11/2005	balo.journal-officiel.gouv.fr
Tableaux d'activité et résultats au 30 juin 2005	16/11/2005	balo.journal-officiel.gouv.fr
Avis de réunion valant convocation à l'Assemblée Générale du 29 décembre 2005	28/11/2005	balo.journal-officiel.gouv.fr
Document de Référence 2004	07/12/2005	www.amf-france.org
Le Groupe Bel devient un acteur majeur sur le marché turc grâce à l'acquisition de 51 % de la société Karper	05/01/2006	www.bel-group.com
Chiffre d'affaires du 4 ^{ème} trimestre 2005	15/02/2006	balo.journal-officiel.gouv.fr
Engagement de conservation d'actions Fromageries Bel par le groupe familial Bel-Fiévet	04/04/2006	www.amf-france.org
Résultats Annuels 2005	27/04/2006	www.amf-france.org
Avis de réunion valant convocation à l'Assemblée Générale du 9 juin 2006	05/05/2006	balo.journal-officiel.gouv.fr

CHAPITRE 9

TABLEAU DE CONCORDANCE AVEC LE SCHEMA DU REGLEMENT EUROPEEN

Tableau de concordance avec le schéma du Règlement européen N° 809/2004 en date du 29 avril 2004 relatif aux informations contenues dans les prospectus, la structure des prospectus, l'inclusion d'informations par référence, la publication des prospectus et la diffusion des communications à caractère promotionnel.

REGLEMENT EUROPEEN		CONCORDANCE AVEC LE PRESENT DOCUMENT DE REFERENCE
1	PERSONNES RESPONSABLES	
1.1	Identité des personnes responsables	§1.1 « Responsable du document de référence »
1.2	Déclaration des personnes responsables	§1.2 « Attestation du responsable du document de référence »
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	
2.1	Identité des contrôleurs légaux des comptes	§1.3 « Responsables du contrôle des comptes »
2.2	Information concernant les démissions ou les non renouvellement des contrôleurs légaux	§ 1.3 « Responsables du contrôle des comptes »
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	
3.1	Informations financières annuelles	§4.1.1.2 « Informations financières sélectionnées »
3.2	Informations financières intermédiaires	§7.2 « Premier trimestre 2006 »
4	FACTEURS DE RISQUE	§4.6 « Facteurs de risques »
5	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	
5.1	Histoire et évolution de la Société	§4.1.1 « Historique, faits marquants de l'année 2005 et organigramme du Groupe »
5.1.1	Dénomination sociale	§3.1.1 « Dénomination sociale et siège social »
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement	§3.1.5 « Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés »
5.1.3	Date de constitution et durée	§3.1.3 « Date de constitution et durée de la Société »
5.1.4	Siège social, forme juridique et droits applicables	§3.1.1 « Dénomination sociale et siège social » §3.1.2 « Forme juridique et législation applicable »
5.1.5	Evénements importants	§4.1.2 « Description des principales activités »
5.2	Investissements	§4.4 « Politique d'investissement »
5.2.1	Principaux investissements réalisés	§4.4.4 « Principaux investissements de l'année 2005 »
5.2.2	Principaux investissements en cours	§4.4.5 « Principaux investissements futurs »
5.2.3	Principaux investissements à venir	§4.4.5 « Principaux investissements futurs »

6	APERÇU DES ACTIVITES	
6.1	Principales activités	§3.1.4 « Objet social »
6.1.1	Nature des opérations de l'émetteur	§4.1.2 « Description des principales activités »
6.1.2	Développement de nouveaux produits	§4.1.2.2.3 « Nouveaux produits »
6.2	Principaux marchés	§4.1.2.2 « Produits et marchés »
6.3	Evénements exceptionnels ayant influencé les informations des Points 6.1 et 6.2	N/A
6.4	Dépendance de la Société à l'égard de brevets, licences, contrats industriels, commerciaux, financiers ou de nouveau procédés de fabrication	§4.2 « Dépendance éventuelle »
6.5	Position concurrentielle de la Société	§4.1.2.7 « Concurrence »
7	ORGANIGRAMME	
7.1	Organigramme du Groupe	§4.1.1.4 « Organigramme du Groupe »
7.2	Filiales	§4.5 « Principales filiales et sociétés affiliées »
8	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	
8.1	Immobilisations corporelles significatives	§4.4 « Politique d'investissement »
8.2	Environnement	§4.6.3 « Risques industriels et liés à l'environnement »
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	
9.1	Situation financière	§5.1.1 « Comptes consolidés au 31 décembre 2005 »
9.2	Résultat d'exploitation	§4.1.1.2 « Informations financières sélectionnées »
9.2.1	Facteurs significatifs	§5.1.1 « Comptes consolidés au 31 décembre 2005 »
9.2.2	Variation du chiffre d'affaires	§4.1.1.3 « Faits marquants de l'année 2005 »
9.2.3	Evénement pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	§4.1.1.3 « Faits marquants de l'année 2005 »
10	TRESORERIE ET CAPITAUX	
10.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur	§3.2 « Renseignements de caractère général concernant le capital »
		§3.3 « Répartition du capital et des droits de vote »
		§3.4 « Marché des titres de la Société »
10.2	Flux de trésorerie de l'émetteur	§5.1.1 « Comptes consolidés au 31 décembre 2005 »
10.3	Conditions d'emprunt et structure du financement	§ 4.6.2.1 « Risques de liquidité »
10.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	N/A
10.5	Financements attendus	N/A
11	R&D, BREVETS ET LICENCES	
		§4.4.1 « Politique de recherche et développement »
		§4.1.2.4 « Marques et propriété industrielle »
12	INFORMATION SUR LES TENDANCES	
12.1	Tendances ayant affecté la production	Chapitre 7 « Evolution récente et perspectives d'avenir »
12.2	Tendances pouvant affecter la production	§4.1.2.2.4 « Tendances du marché »
13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICES	
		N/A

14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	
14.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la Société	§6.1 « Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance »
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration de direction et de la direction générale	§6.1.1 « Composition du Conseil d'administration »
15	REMUNERATIONS ET AVANTAGES	
15.1	Rémunérations des mandataires sociaux	§6.2.1 « Rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux »
15.2	Engagements sociaux	§5.1.1 « Comptes consolidés au 31 décembre 2005 » §6.3.1 « Contrats d'intéressement et de participation » §6.2.1 « Rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux » §4.3.2.3.3 « Contrat de participation + Plan d'Epargne Entreprise »
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1	Etat des mandats des administrateurs	§6.1.1.2 « Administrateurs »
16.2	Contrat de services	§6.2.4 « Informations sur les opérations conclues avec les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance »
16.3	Comité d'audit et de rémunération	§ 6.1.4.3 « Comité d'Audit » § 6.1.4.4. « Comité des Nominations et des Rémunérations »
16.4	Gouvernance d'entreprise	Chapitre 6 « Gouvernement d'entreprise »
17	SALARIES	
17.1	Nombre de salariés	§4.3.1.1 « Effectifs »
17.2	Participations et stock options	§6.3.2 « Options conférées au personnel sur les actions de la Société »
17.3	Participation des salariés au capital	N/A
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1	Identité des principaux actionnaires	§3.3.1 « Actionnariat de la Société au 29 mars 2006 »
18.2	Droits de vote	§3.1.9.1 « Droits de vote »
18.3	Répartition du capital	§3.3.1 « Actionnariat de la Société au 29 mars 2006 »
18.4	Accord concernant un changement de contrôle	N/A
19	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	
		§5.3 « Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées de l'exercice clos le 31 décembre 2005 » §6.2.4 « Informations sur les opérations conclues avec les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance »

20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE	
20.1	Informations financières historiques	§5.2.1 « Comptes annuels au 31 décembre 2005 » §5.3.1 « Comptes annuels au 31 décembre 2004 » du Document de Référence 2004 enregistré le 7 décembre 2005 par l'Amf §5.3.3 « Comptes annuels au 31 décembre 2003 » du Document de Référence 2004 enregistré le 7 décembre 2005 par l'Amf
20.2	Informations financières pro forma	N/A
20.3	Etats financiers	§5.1.1 « Comptes consolidés au 31 décembre 2005 » §5.1.1 « Comptes consolidés au 31 décembre 2004 » du Document de Référence 2004 enregistré le 7 décembre 2005 par l'Amf §5.1.3 « Comptes consolidés au 31 décembre 2003 » du Document de Référence 2004 enregistré le 7 décembre 2005 par l'Amf
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	
20.4.1	Déclaration de vérification des informations financières historiques	§5.1.2 « Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2005 » §5.1.2 « Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2004 » du Document de Référence 2004 enregistré le 7 décembre 2005 par l'Amf §5.1.4 « Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2003 » du Document de Référence 2004 enregistré le 7 décembre 2005 par l'Amf §5.2.2 « Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2005 » §5.3.2 « Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2004 » du Document de Référence 2004 enregistré le 7 décembre 2005 par l'Amf §5.3.4 « Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2003 » du Document de Référence 2004 enregistré le 7 décembre 2005 par l'Amf
20.4.2	Autres informations vérifiées	§5.2.2 « Rapport particulier d'audit des Commissaires aux comptes sur les états de rapprochement IFRS » du Document de Référence 2004 enregistré le 7 décembre 2005 par l'Amf §6.5 « Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le Rapport du Président du Conseil d'administration de la Société Fromageries Bel, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière » N/A
20.4.3	Informations financières autres que celles tirées des états financiers vérifiés	N/A
20.5	Date des dernières informations financières	§1.5 « Politique d'information »
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	
20.6.1	Publication d'informations intermédiaires	§7.2 « Premier trimestre 2006 »
20.6.2	Informations financières intermédiaires	§7.3 « Informations financières : comptes consolidés au 30

20.7	Politique de distribution de dividendes	juin 2005 » du Document de Référence 2004 enregistré le 7 décembre 2005 par l'Amf
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	§3.6 « Dividendes »
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	§4.6.1.3 « Procédures judiciaires »
		N/A
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
21.1	Capital social	§3.2 « Renseignements de caractère général concernant le capital »
21.1.1	Montant du capital social	§3.2.2 « Capital social »
21.1.2	Actions non représentatives du capital	N/A
21.1.3	Actions propres	3.3.1 « Actionnariat de la Société au 29 mars 2006 »
21.1.4	Autres valeurs mobilières donnant accès au capital	§3.2.3 « Capital autorisé mais non émis, engagements d'augmentation de capital »
		§3.2.5 « Autres titres donnant accès au capital »
21.1.5	Obligations liées au capital	N/A
21.1.6	Informations sur le capital d'un membre du Groupe faisant l'objet d'une option	N/A
21.1.7	Historique du capital social	§3.2.7 « Tableau d'évolution du capital au cours des cinq dernière années »
21.2	Actes constitutifs et statuts	§3.1 « Renseignements de caractère général concernant la société »
21.2.1	Objet social	§3.1.4 « Objet social »
21.2.2	Dispositions spécifiques aux organes d'administration	§6.1.2 « Pouvoirs du Président - Directeur Général »
21.2.3	Catégorie d'actions existantes	§3.2.2 « Capital social »
21.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	N/A
21.2.5	Convocation et participation aux assemblées	§3.1.9 « Assemblées Générales »
21.2.6	Dispositions spécifiques au changement de contrôle	N/A
21.2.7	Dispositions fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	§3.1.9.3 « Franchissements de seuils »
21.2.8	Conditions restrictives au changement de capital	N/A
22	CONTRATS IMPORTANTS	§ 4.6.2.1 « Risques de liquidité »
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	N/A
23.1	Informations provenant d'experts	N/A
23.2	Informations provenant de tiers	N/A
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	Chapitre 8 « Documents accessibles au public »
		§3.1.6 « Consultation des documents juridiques »
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	§5.1.1 « Comptes consolidés au 31 décembre 2005 »
		§5.2.1 « Comptes annuels au 31 décembre 2005 (tableau des filiales et participations) »

Note 1 : Documents accessibles au public :

Le présent document de référence est consultable sur les sites suivants :

- site de la société : www.bel-group.com ;
- site de l'Amf : www.amf-org.fr.